

FABRIQUER LA PRISON

Pour une étude des « spatialités » au sein de cinq prisons belges et françaises

Rapport final – Juillet 2016

Sous la direction de

Laurent Solini, Jennifer Yeghicheyan et Sylvain Ferez

ÉQUIPE DE RECHERCHE

- Jean-Charles Basson** Maître de conférences, CRESCO EA 7419, Université de Toulouse 3
- Elsa Besson** Doctorante, Histoire et Critique des Arts EA 1279, Université de Rennes 2
- Sylvain Ferez** Maître de conférences HDR, SANTESIH EA 4614, Université de Montpellier
- Alice Jaspert** Chargée de recherche FNRS, Centre de Recherches Criminologiques ULB067, Université Libre de Bruxelles
- Paul Landauer** Maître-Assistant, AUSser-OCS UMR 3329, École d'architecture, de la ville et des territoires de Marne-la-Vallée
- Gérard Neyrand** Professeur, CRESCO EA 7419, Université de Toulouse 3
- David Scheer** Aspirant FNRS, Centre de Recherches Criminologiques ULB067, Université Libre de Bruxelles
- Laurent Solini** Maître de conférences, SANTESIH EA 4614, Université de Montpellier
- Jennifer Yeghicheyan** Post-doctorante, SANTESIH EA 4614, Université de Montpellier

FABRIQUER LA PRISON

Pour une étude des « spatialités » au sein de cinq prisons belges et françaises

REMERCIEMENTS

Nous tenons tout d'abord à remercier l'ensemble des personnes que nous avons rencontrées au sein des établissements pénitentiaires et qui ont accepté notre présence au quotidien : surveillants, détenus, personnels des prestataires privés. Nous sommes également reconnaissants aux personnels de direction des établissements concernés, nous ayant laissé une indépendance plus ou moins grande selon les lieux investigués, ainsi qu'aux personnels administratifs qui se sont chargés de la mise en place et de la gestion de notre venue sur les sites. Nous remercions même la Direction de l'Administration Pénitentiaire française et la Direction Générale des Établissements Pénitentiaires en Belgique d'avoir facilité notre entrée au sein des cinq établissements enquêtés.

Notre travail « hors les murs » tient également à la disponibilité des personnels d'une des directions interrégionales pénitentiaires en France, des ingénieurs de l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice et des architectes de plusieurs prisons ; qu'ils en soient ici remerciés. Pour des raisons d'anonymat, nous ne pouvons citer nominativement chacun d'entre eux, qu'ils soient cependant assurés de notre reconnaissance.

Nous remercions non moins la Mission Droit et Justice de nous avoir permis de mener à terme ce projet de recherche.

Notre gratitude s'adresse ensuite à Christian Demonchy, Sophie Houdart, Valérie Icard, Olivier Milhaud, Marie Morelle et Grégory Salle pour leurs riches contributions lors des trois journées d'étude qui ont ponctué ce travail.

Enfin, les locaux et les personnels administratifs du laboratoire Santesih et de l'Université de Montpellier ont été mis à contribution pour la réalisation de ce rapport, qu'ils en soient également remerciés.

SIGLES, ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

AMOTMJ : Agence de Maîtrise d’Ouvrage des Travaux du Ministère de la Justice

AP : Administration Pénitentiaire

APIJ : Agence Publique pour l’Immobilier de la Justice

CATTP : Centre d’Accueil Thérapeutique à Temps Partiel

CD : Centre de détention

CEL : Cahier Électronique de Liaison

CMP : Centre Médico-Psychologique

DAP : Direction de l’Administration Pénitentiaire

DGEPI : Direction Générale des Établissements Pénitentiaires

DGS : Direction Générale de Santé

DISP : Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires

ENAP : École Nationale de l’Administration Pénitentiaire

ERIS : Équipes Régionales d’Intervention et de Sécurité

MA : Maison d’Arrêt

NPI : Nouveau Programme Immobilier

PAD : Point d’Accès au Droit

PCC : Poste Central de Contrôle

PCI : Poste Central d’Informations

PEP : Parcours d’Exécution de Peine

PPP : Partenariat Public Privé

QD : Quartier Disciplinaire

QI : Quartier d’Isolement

RIEP : Régie Industrielle des Établissements Pénitentiaires

RPE : Règles Pénitentiaires Européennes

RPS : Remise de Peine Supplémentaire

SMPR : Service Médico-Psychologique Régional

SPIP : Service d’Insertion et de Probation

UCSA : Unité de Consultation et de Soins Ambulatoires

UHSA : Unité Hospitalière Spécialement Aménagée

UHSI : Unité Hospitalière Sécurisée Interrégionale

US : Unité Sanitaire

UVF : Unité de Vie Familiale

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
<i>De l'architecture carcérale aux spatialités. Tentative de délimitation de l'objet</i> Laurent Solini	
METHODE	26
<i>Saisir les spatialités carcérales. De l'usage de la méthode ethnographique</i> Jennifer Yeghicheyan & Alice Jaspert	
PREMIER CHAPITRE	43
<i>Origines, continuités et innovations du projet de la prison de Loeg. Regard sur les singularités d'une maison centrale – 1959 - 1966</i> Elsa Besson	
DEUXIEME CHAPITRE	84
<i>Soigner et punir. Les paradoxes d'un espace de soins psychiques ambulatoires dans les murs</i> Sylvain Ferez & Gérard Neyrand	
TROISIEME CHAPITRE	116
<i>Habiter la prison. Le "Sam Suffit" cellulaire en centre de détention</i> Jean-Charles Basson	
QUATRIEME CHAPITRE	152
<i>La spatialité carcérale au travers de ses objets. De la porte à la fenêtre de cellule : hybridation pénitentiaire</i> David Scheer	
CINQUIEME CHAPITRE	171
<i>Arpenter la prison. Quel capital de mobilité pour les détenus ?</i> Jennifer Yeghicheyan	
CONCLUSION	193
<i>Ceci n'est plus une prison ?</i> Laurent Solini	
POST-FACE	201
<i>Un monde sans extérieur. A propos de l'architecture des prisons</i> Paul Landauer	
ANNEXES	
TABLE DES ILLUSTRATIONS	
TABLE DES MATIERES	
RESUME	

DE L'ARCHITECTURE CARCÉRALE AUX SPATIALITÉS

Tentative de délimitation de l'objet

Laurent Solini

Travailler à l'étude de l'architecture carcérale est une aporie. La prolifération du terme « architecture » au sein de l'univers-prison, régulièrement avancé dans les articles de presse, à maintes reprises mobilisé dans les pratiques sociales, devenu progressivement de première importance pour la pratique politique avec l'ordonnement de projets de recherche financés, l'instauration par l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice (APIJ) de « *critères d'architecture* » dans la sélection des projets de construction des établissements, plébiscité enfin par certains chercheurs sans pour autant faire l'objet d'une déconstruction (Soppelsa, 2010 ; Quart & Joanne, 2015), semble lui faire perdre ses facultés analytiques. Le terme signifie bien souvent trop lorsqu'il est entendu au sens large, trop peu dès lors qu'il est employé sans être préalablement questionné, voire ne plus rien signifier du tout, tant les multiples usages qui en sont faits renforcent son ambiguïté intrinsèque. Cette inconsistance¹ s'accroît alors au fur et à mesure que croissent ses réifications. Discipline académique, édifice, forme ou modèle d'établissement, habitat, territoire, matérialité, espace, spatialité, localité, agencement, configuration, décor, atmosphère, ambiance sont autant d'acceptions auxquelles le terme « architecture » semble répondre, mais qui le saisissent à défaut tant elles le livrent au nœud inextricable des significations. « La confluence incontrôlable des acceptations sociales, [politiques] et sociologiques... [ou] populaires et analytiques » (Wacquant, 1997, p. 222), résultant de l'écho dont le terme dispose, alimente les confusions et nourrit les amalgames.

C'est en cherchant à nous accommoder des diverses significations que porte le terme « architecture » que nous nous sommes trouvés confrontés à sa labilité heuristique. De quoi parle-t-on lorsque l'on parle d'architecture des prisons ? Quels sont les points d'ancrage à la fois théoriques et méthodologiques permettant d'en circonscrire le sens ? À quel niveau d'échelle l'analyse de l'architecture carcérale nous ramène-t-elle ? Les imprécisions avancées ici tiennent au fait que les principes qui fondent l'architecture carcérale et qui la distinguent de la simple construction telle que l'attention portée à la solidité (garante d'une forme de durabilité), la réflexion relative au fonctionnalisme (répondant à une volonté d'utilité) ou l'intérêt de penser l'esthétique (prise à témoin de l'humanisation des peines), embrassent les pratiques, conceptions et usages qui ont cours des politiques de justice et de conception des prisons jusqu'aux recoins de la cellule. Cette vision par trop générale, lorsqu'elle est analysée sous l'angle des sciences sociales, tend à souffrir de nombreuses imprécisions, allant jusqu'à tenir lieu d'embûche pour les chercheurs qui entendent cerner leur objet sur la base d'une telle thématique.

¹ Des observations similaires sont avancées s'agissant des termes de « race » (Wacquant, 1997) ou d'« identité » (Brubaker, 2001).

S'il existe une sociologie de l'architecture, elle se présente davantage en tant que sociologie de la discipline (Fischer & Delitz, 2009), étudiant l'archéologie du savoir en matière de conception et construction du bâti, voire comme une sociologie des architectes, de la profession et de ses mutations (Moulin, 1973 ; Champy, 1999), que comme une sociologie visant la production symbolique de concepts. À ce dernier titre, l'architecture ne serait qu'une thématique au sein de laquelle s'agrègent des terrains d'enquête prolifiques. Même les récents travaux de Christophe Camus (1996, 2007, 2010) qui ont pourtant le mérite de vouloir esquisser un courant théorique dans le champ de l'architecture finissent par verser du côté d'une sociohistoire de la discipline. L'approche constructiviste mobilisée entend en effet appréhender l'architecture « en train de se faire », retraçant ainsi la construction d'une discipline portée d'abord par les recherches relatives à la ville et ses usages², nourrie ensuite par une sociologie de la profession d'architecte et plus récemment cultivée par l'analyse des phénomènes de médiatisation ; la structuration des conduites, les modes de production et la diffusion des produits faisant progressivement appel aux technologies numériques (Biau, 1999 ; Houdart, 2013). Pourtant de nombreuses études en sciences sociales, en géographie ou en philosophie ne manquent pas d'interroger la signification des espaces, les représentations et les symboliques produites par l'agencement et les décors, les attentions portées aux matériaux et aux structures, les circonstances dans lesquelles s'organise la participation des usagers. Elles semblent néanmoins préférer au terme « architecture » celui d'« espace » ou, plus précisément, de « spatialité ».

Une seconde difficulté survient dès lors que l'on souhaite conserver l'architecture comme point central de l'étude. Les travaux qui portent sur les usages sociaux en prison³ mettent au jour de nombreux invariants liés pour partie au fonctionnement carcéral, et ce malgré la diversification des terrains d'enquête et donc des prisons étudiées. Qu'il s'agisse des ressorts de l'ordre carcéral négocié, des façades présentées par les détenus et régulièrement associées à une échelle morale des infractions commises, de l'économie des conduites circonstanciée aux conditions d'expression d'une logique guerrière avec la valorisation de compétences associées aux « embrouilles » physiques (ne pas se dérober devant la perspective d'une bagarre, savoir encaisser les coups et être en capacité d'en donner), aux joutes verbales (disposer de l'habileté à répondre du « *tac au tac* » aux insultes) ainsi qu'à la volonté de se conformer à certaines règles morales telles que l'adhésion à la loi du silence ; ce qui semble constituer les premiers principes de l'entre-soi carcéral (tant leur répétitivité s'avère importante) résulte non pas des architectures, mais bien de la synchronie du fonctionnement carcéral. Autrement dit, la force de la routine du fonctionnement *intra-muros* tendrait à annihiler les effets escomptés de l'architecture qui ne compterait finalement pour rien face à l'inertie produite par les petites mécaniques de l'enfermement.

² Sans être exhaustif, citons les travaux de Robert E. Park, Ernest W. Burgess et Roderick D. McKenzie (1925), traduits en français par Isaac Joseph et Yves Grafmeyer (2009) ainsi que les recherches réalisées par Henri Lefebvre (2009).

³ Mentionnons les études menées notamment par Antoinette Chauvenet, Françoise Orlic et Georges Benguigui (1994), Corinne Rostaing (1997), Léonore Le Caisne (2000, 2008) et Gilles Chantraine (2004).

PENSER LES SPATIALITÉS CARCÉRALES D'APRÈS...

Face aux difficultés soulevées par le terme « architecture », nous prenons le parti d'employer celui de « spatialité » afin de travailler à l'étude des « spatialités carcérales ». Selon ce cadre, la prison ne s'entend plus uniquement en tant qu'institution disciplinaire, voire sécuritaire, tenant sous contrôle une population jugée problématique. S'il est inenvisageable de mettre en question l'avancée conceptuelle majeure que constitue *Surveiller et punir* (Foucault, 1975) dans le champ des recherches sur l'enfermement, la volonté de déstabiliser la croyance en l'existence d'une prison moderne, symptôme d'un progressisme en marche, pousse néanmoins Michel Foucault à saisir la peine de prison sous sa forme la plus générique. Qu'il s'agisse d'une maison d'arrêt, d'un centre de détention, d'un établissement pour peine, d'une maison centrale, d'un centre pour jeunes détenus, d'un quartier pour femmes ; ou encore qu'il soit question des différents espaces qui composent l'institution tels que le quartier disciplinaire, le quartier d'isolement, la cellule, les cours de promenade, les salles d'activités, les lieux réservés aux soins ou les parloirs, tout cela participe invariablement à la fabrication et au maintien de mécaniques disciplinaires nécessaires à la contention de la population recluse. L'exercice des relations de pouvoir et l'induction d'une discipline intériorisée *via* des dispositifs matériels avec par exemple la surveillance hiérarchique, la sanction normalisatrice, l'examen, mais également la répartition minutieuse et quadrillée de l'espace et du temps ; cette microphysique du pouvoir en somme semble s'imposer unilatéralement à tous les lieux de privation de liberté, au-delà même de la prison, ainsi qu'à l'ensemble des espaces qui les composent.

Les déductions du philosophe (si trente ans après sa disparition et quarante ans après la publication de *Surveiller et Punir* restent apparemment un passage obligé pour la quasi-totalité des chercheurs qui travaillent sur la prison) masqueraient pour le moins des pans entiers du quotidien carcéral ainsi que les mécaniques non pénitentiaires des enfermements contemporains, et ce, en confondant l'ambition pénale, c'est-à-dire les intentions allouées par les discours publics à la peine d'enfermement, et la vie en détention (Faugeron, Chauvenet & Combessie, 1996). Or, la prison n'est pas uniquement cet appareil disciplinaire et punitif tel que Michel Foucault le laisserait entendre, mais plutôt un lieu morcelé comprenant des espaces aux fonctions, aux ambiances, aux sonorités et aux matérialités distinctes ; autant d'endroits où semblent se déliter les fonctions quasi primitives attribuées à la réclusion comme la punition, la dissuasion, la séparation ou la contention et dont la bonne marche tient plus au maintien des marges de manœuvre détenues par les acteurs qu'à l'instauration d'une forme omniprésente de discipline. Cette proposition théorique est portée depuis maintenant une vingtaine d'années par plusieurs travaux qui se centrent sur l'intérieur de la prison afin d'étudier la construction des rapports entre la population recluse, les personnels et les dispositifs liés à l'enfermement. Regroupées pour former une sociologie de l'expérience carcérale (dont les premiers instigateurs sont Antoinette Chauvenet, Françoise Orlic & Georges Benguigui, 1994 ; Corinne Rostaing 1997 et Gilles Chantraine, 2004), elles s'ouvrent depuis peu à une diversification des objets en intégrant l'expérience ordinaire du droit développée par Yasmine Bouagga (2015), les expériences de réclusion des mineurs analysées

par Léonore Le Caisne (2008), Alice Jaspard (2015), Laurent Solini et Jean-Charles Basson (2012, 2014), les expériences vécues par les acteurs dits de « la périmétrie carcérale » particulièrement observée par Gwénola Ricordeau (2008), Caroline Touraut (2012) et Jennifer Yeghicheyan (2015) ou encore les expériences spatiales interrogées notamment par Olivier Milhaud (2009, 2015) et David Schcer (2016).

L'objet de ce rapport s'inscrit dans la veine des recherches évoquées précédemment. Si l'étude des « plis » de l'enfermement trouve actuellement un essor constant, peu de travaux s'intéressent encore aux prisons saisies sous l'angle de leurs spatialités⁴. À la différence de l'espace, « soumis aux principes d'une grammaire générique marquée par la domination de quelques standards » (Lussault, 2007, p. 141), la cellule, les couloirs, les zones d'activités et les cours de promenade constituant à ce titre des lieux « lisses » et interchangeables ; les spatialités offrent la possibilité d'appréhender les caractères de chaque espace de la prison. Autrement dit, là où l'étude des espaces carcéraux peut parfois se résumer à la prise en considération des découpes scalaires ou métriques, permettant d'observer d'une prison à l'autre les équivalences dans la mise en œuvre de la garde et du contrôle (Foucault, 1975) – les modes de la discipline oscillent entre le format centripète et le zonage et se caractérisent par l'implémentation de quadrillages à chaque échelle de l'enfermement, insérés les uns dans les autres à la manière de poupées gigognes –, porter la focale sur les spatialités carcérales permet d'interroger ces impensées que sont les conduites spatiales ainsi que les récits d'action spatiale. En somme, cela revient à prendre la mesure des histoires que recouvrent la conception, la construction et le traitement des espaces de l'enfermement, à pousser plus avant l'examen des récits et des agencements pratiques dont ils font l'objet et donc à se pencher sur les discours livrés par les acteurs lorsqu'ils parlent de tel ou tel lieu, à porter attention aux appellations ou aux quasi hétéronymes dont les espaces sont parfois affublés ; à s'intéresser également aux décors, aux combinaisons d'objets positionnés çà et là, aux matériaux avec lesquels le bâti est construit, aux sonorités, lumières et autres couleurs ; autant d'éléments qui constituent des vecteurs d'ambiance, œuvrent à la production de valeurs et références, particularisent l'espace et agissent comme de puissants instruments de qualification et classification, livrant un codage ou une identité spatiale à un lieu plus ou moins largement admis par les acteurs de la prison.

Ce cadre d'interprétation, marqué tout autant par la micro-écologie urbaine, également qualifiée d'approche localisée de la ville (en particulier Park, Burgess & McKenzie, 1925) que par les travaux de recherche menés et/ou dirigés par Isaac Joseph (1995a, 1995b, 2007a), appréhende la prison à partir de l'analyse intensive de quelques-unes de ses parties afin de montrer l'extrême complexité sur laquelle repose le fonctionnement quotidien du système d'incarcération. Il serait illusoire de proposer ici une synthèse exhaustive des productions en la matière. Disons simplement que les interprétations construites notamment par Robert E. Park, Ernest W. Burgess et Roderick D. McKenzie (1925) s'avèrent être un point d'ancrage important dans notre lecture de l'univers-prison. C'est en produisant des monographies de lieux qui composent d'abord la ville de Chicago et en observant les trajectoires sociales et

⁴ Mentionnons toutefois la parution récente de deux numéros spéciaux portant sur la question des espaces dans les institutions dites fermées (Morelle & Zeneidi, 2015 ; Sauvadet & Moignard, 2015).

spatiales des immigrants, leurs mobilités d'un espace à l'autre, les relations de voisinage qu'ils entretiennent, tout autant que la physique des décors, les ambiances, les atmosphères et les sonorités, produites dans un endroit en particulier ou à un coin de rue⁵, qu'émerge une forme d'écologie urbaine dite « factorielle » (Grafmeyer, 2009, p. 7). En ce sens, la ville est avant tout réfléchie à partir de la somme de quelques-unes de ses parties. Cette ligne interprétative qui accorde de l'importance aux localités, zones, aires, lieux ou espaces, composants d'un tout de plus grande taille, qui se centre par ailleurs sur les relations existantes entre la physique des décors, les atmosphères, les circulations et les interactions, trouve un écho chez Isaac Joseph dont une partie du travail œuvre au développement d'une écologie sociale s'intéressant tout autant à la ville (1995a), aux gares (1995b), qu'à un bureau de poste (2007b). En lien avec ces orientations théoriques et par le travail sur les spatialités, ce sont donc d'abord certaines aires de la détention qui sont étudiées « au plus près » afin d'en cerner l'« atomisme physique » (Joseph, 1995, p. 30) et les qualités sensibles. Plus, les pratiques pour, par et dans les espaces ainsi que les discours sur ces pratiques à la fois des concepteurs, des architectes et des usagers de la prison sont également à signifier comme autant d'indicateurs permettant de saisir les divers plans de composition des lieux. Aussi et bien qu'étant en mouvement perpétuel, la « fabrique » des spatialités carcérales dispose de ses tenants : la juxtaposition des missions associées à la prison, cette tension problématique résidant entre les espaces figurés et les espaces habités, enfin, la territorialisation de l'enfermement alimentée en partie par l'émergence de frontières symboliques qui mettent à mal l'espace carcéral.

... La juxtaposition des fonctions attribuées à la prison

Depuis les lois pénales de 1791, les missions attribuées à l'enfermement se multiplient à ce point tel que la prison se trouve aujourd'hui face à un véritable nœud gordien dont l'inextricabilité tient à la volonté des pouvoirs publics de concilier en un lieu unique punition, contrôle, discipline, dissuasion, privation, amendement, instruction, thérapeutique et réhabilitation. Les nombreuses recherches qui portent sur le quotidien en détention mentionnent ainsi les contradictions auxquelles l'institution se confronte dès lors qu'il s'agit d'œuvrer à l'établissement de la « bonne peine » (Rostaing, 2009, p. 91), celle-là même qui retient une personne enfermée tout en cherchant à la transformer. Il serait vain une fois encore de dresser la liste des recherches qui relèvent la part bigarrée de la prison moderne. Mentionnons seulement les écrits de Corinne Rostaing (2009) et Olivier Milhaud (2015) qui, de façon claire, montrent les ambivalences avec lesquelles le fonctionnement carcéral tend régulièrement à composer. Sur les missions dites de sécurité, avec par exemple la protection de la société par l'éloignement d'individus susceptibles de troubler l'ordre public, la gestion plus ou moins poussée des circulations ou la mise en place d'une échelle toujours plus détaillée des sanctions formelles et informelles, viennent se greffer des ambitions de réhabilitation et de rééducation de la population pénale. Au fur et à mesure des réformes que sont notamment la loi Amor, la loi de 1987, celle de 1994, l'introduction en 2000 du projet d'exécution des peines (PEP) ou encore l'instauration des Règles Pénitentiaires Européennes,

⁵ Le travail de William Foote Whyte (2002) est également éclairant sur ce point.

la peine devient progressivement polysémique et empreinte d'illogismes. L'un des non-sens sur lesquels repose l'enfermement carcéral tient à la mise sous conditions des instruments de la réhabilitation. C'est ainsi que certaines permissions de sortir, certains droits à la participation d'activités ou à l'engagement dans le travail sont alloués aux règles de la bonne conduite en détention et donc essentiellement circonstanciées au respect des principes de sécurité.

Si l'on trouve trace de cette multiplication des missions pénitentiaires et des incohérences que leur mise en œuvre sous-tend au sein des pratiques et des interactions *intra-muros*, le tout semble également s'inscrire dans la construction des prisons elles-mêmes. Les objectifs fonctionnalistes conférés au « béton pénitentiaire » tendent ainsi à se diversifier et donnent lieu à la production de nouvelles modalités d'agencement spatial. C'est à ce titre que la prison contemporaine renverse – du moins, dans ses modalités de justification – le mode de l'agglutination autour du pôle central (généralement matérialisé par le centre d'une croix ou d'une étoile dont les branches forment les bâtiments d'hébergement⁶) pour se déployer géométriquement comme un espace urbain autour de centres symboliques qui sont autant de champs d'action par lesquels la communauté se rend visible à elle-même. En résulte des prisons désormais morcelées, jalonnées de services non strictement pénitentiaires, un espace carcéral fragmenté, abritant des lieux aux fonctions contrastées (soigner, éduquer, punir, défendre, faire patienter, maintenir du lien, assurer la surveillance...). La détention se reconfigure de manière significative autour de l'enchevêtrement de zones abritant des temporalités multiples (le temps du détenu maintenu au quartier disciplinaire n'est pas identique à celui cultivant son potager dans une cour à ciel ouvert ou encore à la personne travaillant aux ateliers), des fonctions multiples (coexistent ainsi des attributions définies en rapport à la discipline et au contrôle des personnes incarcérées et des fonctions dites sociales plutôt repérées au sein des lieux d'activités), des institutions multiples (appartenant au domaine public de l'Administration Pénitentiaire, de l'Éducation Nationale, de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, etc., au domaine privé ou au domaine associatif).

Le zonage progressif et fonctionnel de l'enceinte vers la cellule s'accompagne de l'apparition de plusieurs espaces rajoutés au reste de la détention. Des sols sont libérés et la surface recouverte est laissée aux passages, jardins, cours arborées, places et placettes, bibliothèques et médiathèques, aux salles de soins, d'activités de sport ou de classe ainsi qu'aux rues et à leur synographie apparente. Les programmes de construction récents et de rénovation des prisons en France de même que les programmes contemporains d'extension du parc carcéral en Belgique cherchent en effet depuis les années 1970 à accentuer le mouvement selon lequel il s'agit de « construire des prisons qui n'aient pas l'air d'être des prisons, des cellules qui ne soient guère des cellules [...]. L'idéal requis pour faire accepter au détenu sa condition et espérer par là conjuguer enfermement et reclassement » (Salle, 2012, p. 81). Se multiplient alors en détention des lieux qui constituent des ersatz de lieux existants à l'extérieur ; traduction plus ou moins réussie de la règle 5 des Règles Pénitentiaires Européennes : « la vie en prison est alignée aussi étroitement que possible sur les aspects positifs de la vie à

⁶ Particulièrement sur ce point, voir l'ouvrage collectif dirigé par Isabelle Heullant-Donat, Julie Claustre et Elisabeth Lusset (2001).

l'extérieur de la prison⁷ ». La mise à disposition de ces lieux que nous qualifions d'« espaces hors les murs dans les murs » entend produire une atmosphère positionnant la relation carcérale à distance afin de faciliter l'engagement des détenus dans des interactions proches de celles qu'ils seraient susceptibles de rencontrer à l'extérieur. Faire en sorte que l'*intra-muros* apparaisse comme un *extra-muros* véritable est l'objectif dont se réclament ces vitrines, ces espaces présentables et présentés, prestataires d'une possible vie sociale détentrice des attributs de la vie normale en détention.

Ce caractère « hors les murs » prend forme tout autant lors de la conception que durant les phases de rénovation engagées à l'issue de la livraison de l'établissement. Parfois réfléchi en amont de la construction, il peut d'abord être figuré. Son implantation, ses fonctions et ses usages, en un mot sa matérialité peut avant tout être virtuelle : représentée par une succession d'images insérées dans des plans ou à l'intérieur de modélisations informatiques. Il peut également faire l'objet d'une traduction *a posteriori*, notamment dans le cas des anciens établissements. La rénovation de certains espaces tels que les parloirs, les zones d'activités et les services médico-sociaux, répond à cette volonté de marquer une séparation avec l'univers de la détention. Il s'agit alors de trouver par la matérialité et le décor, les moyens de recréer un milieu à partir du principe de l'évocation et du décalage d'images, sollicitant une forme de mémoire collective, dans le sens où, pour être compréhensibles, ces espaces doivent renvoyer à des expériences et à des sensations communes construites en dehors d'un système de référence carcéral ou en opposition à ce dernier. C'est ainsi que les couleurs pastel ou chaleureuses des murs, portes, grilles et barreaux, la pénétration de lumière naturelle, l'isolement vis-à-vis des sonorités produites par le reste de la détention, la combinaison d'objets « a-carcéraux », ces « objets marqueurs » (Lussault, 2007, p. 178) qui configurent l'espace et lui confère une qualité voire une identité et qui ne relève pas directement de l'emprisonnement, tels qu'une photocopieuse, des livres, une sonnette d'école, une horloge, des mosaïques, des dessins, des affiches, des peintures, des chaises en plastique positionnées dans certains halls participent à l'arrangement de l'espace. Les modes de disposition spatiale et les formes canoniques confectionnées sont porteurs intrinsèquement de réalités sociales connues et reconnues sur lesquels s'applique un jugement partagé.

Toutefois, dans la mesure où ces espaces « hors les murs » restent « dans les murs », ils ne parviennent pas à constituer pleinement une atmosphère à rebours du système de référence carcéral. Le caractère « hors les murs » se trouve rattrapé par des procédures de surveillance, des effets de clôture et de codage des lieux (Foucault, 1975). Ils continuent ainsi à répondre aux impératifs sécuritaires de la prison et particulièrement à la circonscription des espaces par des portes fermées, des barreaux, des grilles ou des grillages et empruntent non pas au modèle d'une ville laissant la part belle à la flânerie, l'exploration et la découverte, mais plutôt à l'étalon paranoïaque d'une ville fondée sur une sécurisation nouvelle (Landauer, 2010), comportant un nombre croissant de dispositifs de contrôle, avec notamment la multiplication des caméras qui filment, enregistrent et archivent sans que personne n'y prête désormais attention. Plus, ils ne sont pas exempts des rapports hiérarchiques ou de connivence qui se

⁷ La citation est extraite des Règles Pénitentiaires Européennes, document édité en 2006 par la Direction de l'Administration Pénitentiaire.

créent entre personnels et détenus ainsi qu'entre détenus. Enfin, les matériaux avec lesquels sont construits et agencés ces espaces ne permettent pas de faire fonctionner l'équivoque à plein. L'usage de matériaux de l'industrie et particulièrement la combinaison du béton, du métal et du polycarbonate renvoient à un univers froid et impersonnel (Tapie, 2014), dont l'aspect massif et défensif réinscrit la dimension complète et austère commune au *bunker*, à l'usine et à la prison au cœur de ces lieux qui cherchent justement à s'en défaire.

... Deux niveaux de registre : le figuré et l'habité

S'il semble manifeste que les démarches d'aménagement de l'espace carcéral se produisent au fur et à mesure de l'usage qui en est fait, une fois celui-ci conçu et habité, nous pouvons admettre que ce qui « fait spatialité » puisse opérer également au moment de la conception du bâti. Outre leurs mesures, leur forme et leur situation à l'intérieur de l'établissement, les espaces de la prison sont, dès les premières esquisses, affublés d'une ou plusieurs fonctions, emprunts d'une économie sémiotique articulant signes verbaux, textuels et iconiques, mais également les garants d'un décor qui comprend une sélection de couleurs et de matériaux ainsi que le choix d'un mobilier. N'étant pas le fait des usagers, particulièrement des détenus ou des personnels de l'établissement pénitentiaire, cette spatialité des espaces « figurés » est d'abord celle des architectes issus des cabinets privés tout autant que de l'APIJ, pour ensuite être négociée au gré de tractations avec l'équipe de direction de la prison à venir et quelques hauts fonctionnaires de l'Administration Pénitentiaire. C'est donc par le truchement des échanges entre les concepteurs que s'établissent les traits premiers des spatialités carcérales.

D'abord représenté par une succession d'images, inséré dans des plans ou à l'intérieur de modélisations informatiques, ce qui constitue les configurations liminaires des espaces de la prison fait l'objet de controverses récurrentes dans la mesure où il s'agit le plus souvent de concilier les registres de la réhabilitation (cherchant pour le moins à tenir certains ressorts du fonctionnement carcéral à distance) avec ceux relevant de l'impératif sécuritaire. Cette dialectique, entre déprise et reprise carcérale, s'illustre particulièrement lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre autant qu'en visibilité les dispositifs de contrôle de la population incarcérée. La volonté d'intégrer au cœur de la détention les agencements nécessaires à la réhabilitation des personnes recluses – avec cette surface laissée à l'aménagement d'espaces « hors les murs dans les murs », la limitation de dispositifs de sécurisation passive tels que le barreaudage, les grilles, les caillebotis, les barbelés, les portes fermées, les serrures, les œillets ou encore l'attention portée à l'entrée de la lumière naturelle et au décor – se heurte à la résolution de maintenir sur les détenus un certain niveau d'emprise qui dépend pour partie de la permanence de ces mêmes dispositifs.

Les controverses qui président à la conception des espaces de la prison doivent notamment leur intensification au mouvement d'évolution de la maîtrise d'ouvrage publique carcérale du milieu des années 1980. La politique de communication architecturale qui se met progressivement en place durant cette période renvoie à la volonté de rompre avec le triptyque productivisme, fonctionnalisme et reconstruction des bâtiments. Jusque dans les années 1980, le service chargé de la maîtrise d'ouvrage au Ministère de la Justice faisait appel aux services

d'architectes agréés par le Ministère et spécialisés dans les constructions carcérales. Les années 1990 et 2000 sont ensuite marquées par une modification du savoir-faire en matière de construction des prisons et l'Agence de Maîtrise d'Ouvrage des Travaux du Ministère de la Justice, dite AMOTMJ, commence à mettre en place des appels plus ou moins largement ouverts visant à sélectionner le « meilleur » architecte en vue d'une réalisation précise⁸. Ces concours prennent diverses formes : concours d'« idées », de « projets », en « *conception-construction* » ou encore concours de « *construction* ». L'évolution des pratiques de conception et de construction des établissements pénitentiaires en Belgique est quelque peu différente, l'introduction de partenaires privés en la matière est récente et bien moins progressive qu'en France.

Les spatialités carcérales sont donc, avant toute chose, le produit des mutations introduites par les appels d'offres et les phases de sélection de projets. Les nouvelles compétences requises, comme le fait de concevoir des prisons plus « soignées esthétiquement », d'anticiper leur médiatisation immédiate en soignant les images et les discours avec par exemple la publication de plaquettes à destination des professionnels et des milieux associatifs, semblent pour partie intervenir sur le béton pénitentiaire et sa dimension sécuritaire. La rupture qui a lieu durant les années 1980, ou après 2010 dans le cas de la Belgique, a pour effet l'arrivée de projets architecturaux parfois innovants, mais qui s'avèrent pour certains éloignés des contraintes sécuritaires exigées par l'Administration Pénitentiaire. Plusieurs espaces sont ainsi qualifiés de « *zones à risques* » ou encore de « *zones sensibles* » dès lors qu'ils ne sont pas conformes aux normes de sécurité. Ce rapport étroit entre innovation et fonctionnalisme sécuritaire impacte pour partie les configurations spatiales. La volonté de construire la prison moderne au sein de laquelle nouveauté, originalité, anticonformisme et primeur de la conception suffiraient à résoudre les difficultés intrinsèques de la structure carcérale se confronte à la nécessité de positionner au centre du dispositif l'impératif sécuritaire dont les conventions ramènent à elles toutes tentatives avant-gardistes.

Si l'appropriation de l'espace débute dès les premières réflexions portées sur sa conception, elle se poursuit une fois celui-ci conçu et habité. C'est ainsi que les pratiques qui s'y tiennent, les circulations qu'il autorise, tolère ou à l'inverse proscrit, la distribution sociale qu'il impute en lien avec la construction de certains territoires réservés, les niveaux de visibilité et d'invisibilité qu'il suppose, les degrés de surveillance et de contrôle qu'il provoque tout autant que les initiatives dissidentes qu'il rend possible, contribue à orienter les aménagements dont il fera sans doute l'objet, le tout permettant l'affirmation d'un ou plusieurs qualificatifs entendus en tant que véritable identité spatiale. Ce qui relève de la spatialité contribue donc à livrer les traits des lieux de la prison. Ces derniers sont quotidiennement refaçonnés dans et par la relation carcérale et dépendent des acteurs qui les font et les défont. Ils disposent par ailleurs d'une durée de vie limitée. Certains sont fragiles et fugaces, construits le temps d'un trafic. D'autres sont durables et institués. Il en va ainsi de certaines zones utilisées pour leur confidentialité ou encore leur caractère punitif. Plus, à la façon dont l'espace est habité, il est susceptible d'être commun ou ségréatif. Il peut, selon le

⁸ Concernant la mutation de la profession d'architecte en France et en particulier ses relations avec la commande publique voir notamment Raymonde Moulin (1973) et François Champy (1999).

moment de la journée, les protagonistes présents et les situations, être traversé par un public hétérogène ou se trouver annexé par une catégorie d'acteurs.

En somme, les aménagements de l'espace carcéral sont à saisir tant durant la conception du bâti qu'une fois les lieux occupés. L'étude des spatialités semble permettre « d'écraser » les jeux d'échelle (Revel, 1996) et de privilégier ainsi une lecture « transcalaire », un « va-et-vient » à échelles multiples non pas juxtaposées mais combinées. Ce qui rapproche les niveaux d'étude, entre l'étape de la conception et celle de la vie quotidienne au sein de l'établissement, ce sont la nature des pratiques opérées sur l'espace. Dans les deux cas, et bien qu'il ne s'agisse pas des mêmes catégories d'acteurs, puisque d'un côté ce sont les services de direction de l'Administration Pénitentiaire et les architectes qui s'assurent des volontés premières imputées au bâti *via* la rédaction et la bonne tenue des programmes de construction et des cahiers des charges et de l'autre l'ensemble des acteurs qui travaillent et vivent en détention, l'objectif reste de qualifier ou de requalifier l'espace par son aménagement et son réaménagement. En le dotant ainsi d'attributs spécifiques, c'est d'abord son identification qui est recherchée. Une identification rendue changeante par les formes d'appropriation essuyées, de la conception de l'espace à son ancrage dans l'institution. Penser les arrangements spatiaux en prison suppose au bout du compte la prise en considération de ce mélange qui rend indissociable les niveaux d'échelle : des structures encore immatérielles aux structures matérielles, des réflexions portées sur les pièces et les objets à leurs aménagements au sein des lieux, de ce qui est pensé pour être un espace d'intimité à sa traduction au sein de l'économie des relations carcérales.

... La formation de territoires

L'organisation de territoires relève de formes particulières d'appropriation de l'espace et en cela permet d'appréhender les spatialités carcérales comme étant constitutives de pôles de notoriété en prison. Entendu en tant que « fraction d'étendue dotée d'attributs d'identification et de possession, et défendue comme tel » (Lussault, 2007, p. 112), le territoire est donc le lieu des appropriations multiformes autant individuelles que collectives, communautaires, organisationnelles ou encore institutionnelles. Selon ce cadre, il y a formation d'un territoire lorsque plusieurs détenus se regroupent autour d'un banc pour discuter, se retrouvent adossés à un mur dans le but d'échanger tel ou tel objet, se rencontrent dans une cour de promenade à la faveur d'une partie de pétanque, aménagent leur cellule afin de construire un espace fonctionnel, à usage restreint voire privé et au sein duquel les personnels pénitentiaires hésitent à s'introduire ; mais il y a également territoire lorsque des agents « font circuler » les détenus afin de libérer un couloir de détention ou établissent un fumoir au sein duquel certains professionnels, à l'exemple des membres de la direction, ne sont que rarement tolérés. Certaines pratiques, parce qu'elles sont reproduites au sein d'un lieu unique, « font » également territoire. Qu'il s'agisse des recoins d'une cour, du renforcement d'un escalier ou d'un préau pouvant servir aux trocs, mais aussi où il est communément admis de régler les litiges, de salles d'activités notamment sportives qui facilitent les manifestations viriles ; il y a là des exemples de territoires dont l'identification procède de la récurrence des conduites qu'ils accueillent. Peuvent être non moins qualifiés de territoires, certaines ailes ou étages de

la détention. Considérés par les surveillants qui en ont la charge comme étant « *leur quartier* », il s'y établit des habitudes de travail et des formes de circulation qui dérogent parfois avec le cadre de l'institution tandis que les détenus y voient des terrains réservés qui prolongent leur espace cellulaire, à ce point tel que certains d'entre eux refusent d'en sortir alors que cela est rendu possible par le règlement de l'établissement. Enfin, plusieurs aires de la détention sont davantage marquées institutionnellement. Il en est ainsi de la zone dite « *QI – QD* ». Cette appellation, régulièrement relayée durant l'enquête, renvoie à une aire comprenant le quartier disciplinaire, le quartier d'isolement, le « *prétoire* », cette salle au sein de laquelle se joue la commission de discipline, et une partie des couloirs de circulation adjacents.

Ces illustrations montrent que les délimitations des territoires ne correspondent pas à la métrique des espaces de l'enfermement. Autrement dit, les frontières qui distinguent les territoires entre eux ne concordent pas avec le positionnement des murs de la détention, la surface du territoire n'étant pas celle de l'espace. La partition entre les territoires se fait le plus souvent à l'aide de lignes invisibles. Ces frontières informelles sont intériorisées par les acteurs de la détention sans que cela ne nécessite la présence de marqueurs aussi explicites que le béton. Il existe néanmoins d'autres formes de marqueurs qui annoncent et séparent les territoires. Permettant aux individus d'identifier leur positionnement au cœur de ces étendues limitées et intangibles, ils sont « centraux » (Goffman, 1973, p. 55), dès lors qu'ils prennent l'apparence d'objets placés au centre de la zone, « frontières » (Goffman, 1973, p. 55) quand ils permettent de rendre visible la jonction située entre deux territoires ou encore « signets » (Goffman, 1973, p. 55), si se trouvent incrustée au sein du lieu l'empreinte de celui ou celle qui en revendique la possession. En mettant à mal le « quadrillage » (Foucault, 1975, p. 168), ces appropriations faites de l'espace montrent une socialité active des différents lieux de la prison pouvant aller jusqu'à leur possession par un groupe d'acteurs. Les marqueurs entendent ainsi expliciter ce qui n'est pas rendu observable par les murs, c'est assavoir le filtrage, la nécessité de se soumettre à des règles d'accès très codifiées, la distorsion entre les règles et les codes internes et ceux de l'extérieur.

Il faut enfin développer l'idée selon laquelle la saisie de l'espace par un groupe fait territoire dans la mesure où elle dote l'endroit d'une ou plusieurs significations. Le territoire est, pourrait-on dire, associé à la sémiosphère, à l'univers de production de sens (Raffestin, 1986). Outre le fait que les marqueurs détiennent une portée symbolique, les zones soumises à une appropriation poussée deviennent figures. Elles fonctionnent comme des « auto-références » (Lévy & Lussault, 2013, p. 1000) pour les individus positionnés en leur sein. Réside ici tout l'apport des travaux de Jacques Lévy et Michel Lussault (2013, p. 1000) : le territoire « participe toujours d'une vision du monde et d'une représentation auto-référencée et identitaire du groupe qui l'a construit. C'est à la faveur des conventions dont il est l'objet et de la très forte charge symbolique dont il est souvent porteur qu'un territoire acquiert une valeur emblématique pour le groupe dont il est *le* territoire : le groupe s'affiche par le territoire qu'il revendique, par les représentations qu'il en construit et communique ». La zone ainsi produite engendre des rapports spécifiques d'appartenance réciproque qui peuvent tout autant se manifester par l'emploi d'un langage vernaculaire commun ou l'adoption collective

de postures et de gestes (manières de faire et de ne rien faire, de parler et de se taire, de regarder, d'écouter, de rire) mais aussi transparente au moyen d'une forme de connivence entendue. Tout cela constitue des indicateurs permettant aux usagers de l'endroit de se reconnaître entre eux et d'exclure tous ceux qui ne verraient pas le lieu réquisitionné comme une composante identitaire voire idéale du groupe.

Au bout du compte, délimitations informelles, qualifications et significations de l'espace procèdent de son aménagement une fois celui-ci habité ou vécu. Les territoires, zones ou aires ainsi construites peuvent, selon le référencement proposé par Erving Goffman (1973), revêtir trois formes distinctes. Aux territoires dits « fixes » (Goffman, 1973, p. 43) est associée une forme de prise institutionnelle. Explicitement circonscrites, ces zones dépendent et sont soutenues par une loi, le règlement d'un établissement, une codification communément admise. En prison, ce premier type de territoires correspond par exemple à la zone des parloirs ou du « quartier disciplinaire ». Il s'agit donc de lieux dont les fonctions sont reconnues et partagées institutionnellement et dont l'identification présente une assurance pour l'ensemble des acteurs de la détention. Une deuxième catégorie renvoie aux territoires « situationnels » (Goffman, 1973, p. 44). Dans ce cadre, ce sont les situations ou les événements qui font territoire. Les conduites produisent donc un zonage, construisent des frontières invisibles et livrent des significations à partager voire à protéger. Les regroupements informels de détenus autour d'une conversation, de l'identification commune de conduites ou encore de la reconnaissance d'affinités sont quelques illustrations de ce deuxième type de territoire.

« Les réserves égocentriques » (Goffman, 1973, p. 44) marquent le troisième procédé de territorialisation. Façonnées à partir d'objets ou de marqueurs, les réserves égocentriques renvoient d'abord à l'espace personnel qui entoure l'individu. Toute pénétration y est alors ressentie comme un empiètement voire une intrusion à l'intérieur d'un espace considéré la plupart du temps comme privé ou limité à l'usage de quelques-uns. La configuration mobilière et immobilière de la cellule, avec ses agencements singuliers faits de meubles rajoutés, fabriqués pour l'occasion, la capitalisation de bien autorisés ou non, glanés au sein de ce que Tristant Bruslé et Marie Morelle (2014) nomment une « économie de la rareté », constitue un bon exemple de cette troisième forme de territoire. Plus, parvenir ainsi, dans un environnement marqué par la privation, à constituer un lieu organisé dans le but de répondre à ses besoins donne à voir un faire-valoir, une sorte de prestige lié à l'habileté à créer les réseaux nécessaires à l'échange et à user des espaces de l'enfermement pour mener à bien « l'affaire ». Exposer ainsi ces signes extérieurs de richesse revient à revendiquer les aptitudes permettant leur acquisition, *via* un engagement dans un trafic supposé lucratif, la propension à les défendre, le pouvoir d'imposer des règles d'usage et, surtout, la capacité à ne jamais sous-estimer l'aptitude des autres détenus à subtiliser les produits les plus recherchés.

SAISIR LES SPATIALITÉS AU SEIN DE CINQ PRISONS

L'étude des spatialités carcérales, nous la menons au sein de cinq prisons, deux situées en Belgique et trois inscrites sur le territoire français.

La prison d'Amor, d'abord, est construite en 1874 sous l'influence d'Édouard Ducpétiaux⁹. Elle correspond à une réforme basée sur l'utilisation de la cellule comme isolement bienfaiteur. En « étoile », la forme donnée à la structure entend revisiter le *panopticon*. Le projet benthamien est néanmoins dénaturé puisque les surveillants n'observent pas les détenus mais bien des couloirs vides où eux-mêmes travaillent (Demonchy, 2004). Cette prison de cent soixante places se présente donc comme suit : du centre partent trois ailes composées chacune de trois étages. Pour l'architecte, la vie de l'établissement doit donc être entièrement tournée vers « *le cellulaire* », la zone de détention étant positionnée au centre de la prison. Si cette vision de l'incarcération semble aujourd'hui obsolète, l'utopie cellulaire d'inspiration monastique reste omniprésente à Amor : frontispice de style baroque, cellules individuelles pour la plupart (aujourd'hui parfois fortement surpeuplées), fenêtres haut placées offrant une vue sur le ciel, vitraux. Hormis quelques aménagements architecturaux, avec notamment l'ajout d'une annexe psychiatrique, la prison n'a jamais fait l'objet de véritables rénovations. C'est dans ce sens que certains acteurs nomment « *la fourmilière* », que cent soixante agents pénitentiaires et intervenants extérieurs travaillent et que plus de deux cents détenus sont enfermés pour ensuite être répartis selon un régime d'ouverture progressif (deux ailes fermées, une aile « *portes ouvertes* », une autre destinée aux détenus travailleurs).



Illustration 1: Photographie aérienne de la maison d'arrêt et de peines d'Amor, Belgique.

⁹ Édouard Ducpétiaux, premier inspecteur des prisons et des maisons de bienfaisance en Belgique, est l'initiateur de la réforme cellulaire en concevant, prônant et diffusant un modèle de prisons cellulaires dit « *en étoile* ». Sur ce point, voir notamment Dupont-Bouchat (1988).

En cherchant à disposer les couloirs de sections autour d'un centre de commandement principal, la prison de Lembas dispose d'une structure radiale, « en étoile », à l'instar de l'établissement précédent.

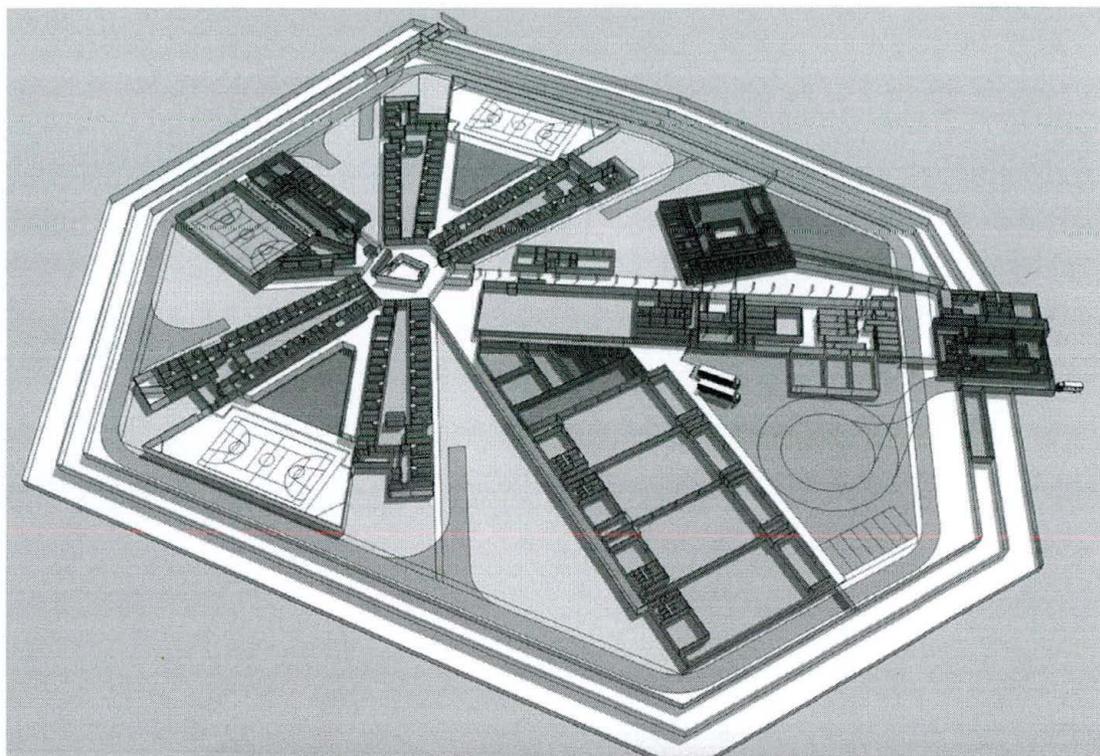


Illustration 2 : Modélisation numérique de la maison d'arrêt et de peines de Lembas, Belgique.

L'édifice se présente sous la forme d'une « fleur¹⁰ » (traduction contemporaine du modèle de « l'étoile »). Le long d'un imposant couloir central (la « tige ») qui mène à la zone de détention, sont distribuées la zone administrative et la salle de visite. S'en suivent quatre ailes d'hébergement (les « pétales ») comportant deux étages chacune. Une aile supplémentaire abrite les différents services : gymnase, service psycho-social, zone médicale. Plus d'un siècle sépare pourtant ces deux prisons puisque Lembas est inaugurée à la fin de l'année 2013. Si l'avancée majeure ne réside pas tant dans les configurations laissées au bâti, elle semble se situer du côté de l'établissement d'un partenariat public/privé puisque le consortium lauréat (comprenant des entreprises privées, des architectes, des firmes spécialisées et des organismes financiers) est censé disposer de la gestion de la conception, du financement, de la construction et de la maintenance pendant vingt-cinq ans. À ce dernier titre, Lembas s'inscrit dans un programme d'extension du parc pénitentiaire intitulé « *MasterPlan pour une infrastructure carcérale plus humaine* ». Prévue pour trois cent douze détenus, elle accueille majoritairement des hommes condamnés, quelques prévenus et aussi des femmes. Les aménagements intérieurs favorisent l'entrée de lumière naturelle, permettent l'insonorisation des couloirs et utilisent les technologies les plus avancées en matière de sécurisation passive, le tout participant à l'instauration d'un régime de détention dit « *dégressif* » : à leur arrivée, les détenus bénéficient d'une pleine liberté de mouvement, minorée en cas de comportement jugé inadéquat. Les principales grilles de la détention restent ouvertes en permanence et les

¹⁰ Il s'agit là de reprendre les termes issus de la plaquette de présentation de l'établissement.

détenus circulent sur leur aile de détention, sans être accompagnés par un personnel de surveillance. Amenées à se déplacer au cœur de l'enceinte, les personnes recluses se rendent quotidiennement aux activités mais ne peuvent toutefois sortir de leur aile de détention sans motif valable.

Loeg se présente comme notre terrain français le plus ancien. Sa mise en fonctionnement date de 1966. D'abord maison centrale, l'établissement adopte son régime actuel en 1975 et devient un centre de détention. Entre 1966 et 1975, la détention est séparée en quatre parties maintenant chacune un régime spécifique : du plus fermé au plus ouvert. Les quatre sections sont ensuite conçues de manière équivalente : la distribution des cellules s'organise autour d'une cour à ciel ouvert, de grande dimension et de forme carrée. La conception-même du site vient instituer une continuité entre la cour et une partie des éléments construits à sa périphérie. En fonction des sections de détention, cela peut correspondre au gymnase, aux salles d'ateliers, à la bibliothèque, aux bâtiments d'hébergement ou encore à certains couloirs de circulation. Les sections sont rendues étanches entre elles. Un rond-point central les lie les unes aux autres et sert de zone de filtrage. En fonctionnant comme un carrefour, il permet la distribution des flux à l'intérieur des quatre couloirs de circulation principaux. Trois donnent accès aux cours et aux bâtiments d'hébergement. Le dernier est une « rue » qui joint l'entrée de la détention au rond-point central. Ce couloir, bien plus large que les autres, est percé de part et d'autre par de grandes baies vitrées barreaudées qui donnent vue sur les deux premiers cours et favorisent l'entrée de la lumière naturelle à l'intérieur des murs.



Illustration 3 : Photographie aérienne du centre de détention de Loeg, France.

Le rond-point central et les quatre couloirs de distribution des flux sont séparés par de lourdes grilles à ouverture électronique. C'est à la charge du surveillant d'actionner l'ouverture de ces

grilles ainsi que celle des quatre autres portes donnant accès aux différentes cours. Cette sectorisation perd de sa signification après 1975, une fois Loeg devenu centre de détention et la libre circulation des détenus actée. Si avant 1975, le surveillant disposait d'un droit de regard sur « qui passe et qui ne passe pas » selon sa section et son régime d'attribution, après 1975, il devient, selon les termes employés par certains personnels, « *un simple bouton-poussoir* » contraint à ouvrir les portes à qui le demande. Les modifications apportées au fonctionnement de Loeg n'ont pas pour autant eu raison de tous les régimes de détention. Les régimes dits de « *responsabilité* » et de « *semi-liberté* » ont été conservés. Ils sont alors respectivement attribués au « *bâtiment H* » et au bâtiment de semi-liberté nommé « *bâtiment S* ». Ajoutés à ce que l'on peut qualifier de « *détention classique ou ordinaire* », formée donc par quatre carrés inclus dans un plus grand ensemble, le « *H* » et le « *S* » sont situés de part et d'autre de la rue centrale, en amont du reste de la détention. Ils bénéficient tous deux d'un accès restreint. Les entrées et les sorties sont contrôlées par les surveillants affectés à ce type d'hébergement. Seuls leurs occupants peuvent aller et venir, exception faite des convocations liées au travail et à certains rendez-vous avec le Service d'Insertion et de Probation (SIP) par exemple.

Identifié comme étant le « *vaisseau amiral de l'Administration Pénitentiaire* », selon les propos tenus par le directeur du centre pénitentiaire de Sarn, Loeg laisse ainsi circuler librement près de six cents détenus, condamnés la plupart à de longues peines pour des crimes et des délits à caractère sexuel. L'installation progressive d'un appareillage de sécurisation « *passive* » avec par exemple la mise en place de caméras, de portes contrôlées à distance ainsi que l'implantation d'une sécurité périmétrique comportant grilles, grillages, glacis, barbelés, barbelés répulsifs, détecteurs de mouvements, capteurs haute-fréquence et infrarouge et systèmes d'alarme semblent garantir la bonne marche de la détention, et ce malgré la relative autonomie laissée aux conduites des personnes incarcérées. Les modifications du régime d'enfermement à Loeg entrent alors en résonance avec les premières instigations souhaitées par le « *programme 13000* », ce programme de construction lancé en 1988 dans le but de pallier l'insuffisance des places de détention. La sortie de terre de vingt cinq établissements ensuite mis en service entre le 2 mai 1990 et le 16 octobre 1992 (rendu possible par la mise en œuvre d'un concours de gestionnaires privés) va ainsi de pair avec l'étalonnage de la figure du « *bon détenu* », ce « *sujet autonome, capable de s'engager dans un projet et des relations contractuelles* » (Akrich, Callon, 2004, p. 296). Garant de sa propre réinsertion, le détenu peut donc se rendre, sans accompagnement, aux différentes activités avec lesquelles il a lié contrat.

Figurant dans la liste des « *prisons 13000* » puisqu'inaugurée le 6 mars 1990, Sarn est à l'initiative d'une première interprétation de ce crédo. La sécurisation passive importante dont dispose l'établissement avec l'implantation de « *systèmes de sécurité modernes*¹¹ » comme le Poste Centralisé d'Information (PCI), relayé en détention par les Postes d'Information et de Contrôle (PIC), l'ouverture à distance des portes, les filins anti-hélicoptères, les détecteurs de mouvements, capteurs haute-fréquence et infrarouge et les systèmes d'alarme libèrent pour

¹¹ L'extrait est tiré du document de « *réception des ouvrages* » du centre pénitentiaire de Sarn, daté du 6 mars 1990. Il est rédigé par la délégation pour la réalisation d'établissements pénitentiaires.

partie les mobilités *intra-muros* de près de huit cents détenus, Sarn étant au préalable conçue pour l'accueil de six cents prévenus ou condamnés. Toutefois, si les détenus sont amenés à se déplacer seuls, ils doivent s'en justifier. En outre, dès lors qu'ils ne sont pas au travail, en activité (sport, enseignement, ateliers culturels), à un rendez-vous ou en promenade, ils sont tenus de demeurer en cellule. Quelques libertés leur sont toutefois accordées avec par moment la possibilité d'aller et venir au sein de leur étage. Les portes des cellules restent ouvertes durant un temps, ce qui permet aux détenus de circuler à l'intérieur de la coursière et passer d'une cellule à l'autre, cuisiner et manger ensemble, jouer aux cartes, regarder un match de football ou tout simplement échanger quelques mots. Aussi et à l'exception des « *mouvements* » (ces trajets réalisés avec un groupe de détenus, accompagnés par un ou plusieurs surveillants et tendus entre deux points) organisés afin de mener les détenus au travail, ces derniers circulent donc sans surveillant au cœur d'une enceinte à la configuration erratique.



Illustration 4 : Photographie aérienne de la maison d'arrêt de Sarn, France.

Le bâtiment central réunit les activités socio-éducatives et scolaires ainsi que les parloirs et l'espace administratif. Situé à droite dans l'enceinte, on distingue le bâtiment réservé au travail d'atelier. Trois bâtiments sont ensuite dédiés à l'hébergement. Nommés « *A* », « *B* » et « *C* » et configurés en « boomerang », ils comportent chacun deux ailes de détention, nivelées sur trois étages. Si le « *A* » (comprenant notamment le « *quartier mineurs* ») semble « tourner le dos » au reste de la détention, faisant face au mur d'enceinte, le « *B* » (au sein duquel on trouve le quartier d'isolement, le quartier disciplinaire et le « *prétoire* ») et le « *C* », réunis en leur cœur, forment les branches d'une étoile qui s'articule autour d'un rond-point de sécurité : le Poste Central de Contrôle (PCC). Ce carrefour constitue le centre névralgique de la prison dans la mesure où il distribue l'accès à l'ensemble des services de la prison ainsi qu'aux

hébergements. L'absence de communication entre les différents étages de la structure entraîne des difficultés devant l'entrée de la lumière naturelle à l'intérieur des murs. La quasi-totalité des espaces se trouve donc éclairée par des néons, l'ensemble des mobilités se faisant « sous plafond », hormis les promenades et une partie des activités sportives. Cette « prison sans fenêtres » dispose néanmoins de quelques bandes verticales, creusées dans le béton et obturées à l'aide de carrés de verre opalescents. Elles entendent éclairer, dans une moindre mesure, les couloirs de circulation, la zone dite du « *socio* » et les parloirs.

La dernière investigation en lien avec ce projet de recherche est menée au sein de la maison d'arrêt de Baspen. Construit en 2013, l'établissement est issu du « *programme 13200* », ce plan de construction et de rénovation des prisons qui succède aux programmes « *13000* » et « *4000* ». L'objectif affiché consiste alors en la construction de vingt-quatre nouvelles prisons. L'accent est mis sur la co-visibilité entre les postes de surveillance, la modernisation toujours plus poussée des dispositifs de « *sécurisation passive* » ainsi que sur l'amélioration des conditions d'enfermement notamment en matière d'hygiène et de soins apportés à la population recluse. Sont également recherchés la multiplication et le rapprochement des lieux d'activités communes. Dans ce cadre et selon les dires des architectes, Baspen¹² s'inspire du modèle de la bastide, avec à l'intérieur, des espaces de vie ramassés au sein d'une étendue elle-même restreinte.



Illustration 5 : Photographie aérienne de la maison d'arrêt de Baspen, France.

¹² La particularité de cet établissement tient à sa construction en partenariat avec la collectivité locale qui a choisi de s'investir financièrement afin de conserver un établissement pénitentiaire de proximité. Si la structure fonctionne sur le mode de la gestion déléguée, elle n'a pas été financée par des entreprises privées contrairement à d'autres prisons du « *programme 13200* » construites par le biais d'un « *Partenariat Public-Privé* » ou « *en conception-réalisation* ».

Ces lieux communs sont distribués autour d'un axe central qui divise la prison en deux parties. Permettant la distribution des flux, cette « rue », terme repris du discours des architectes, est bordée à gauche par la cantine, la buanderie, la cuisine, l'espace socio-éducatif comprenant bibliothèque, salle de culte et salles de classe, par une zone de production (fort peu utilisée) et des salles de formation. À droite, on trouve l'Unité Sanitaire, les parloirs et les quartiers disciplinaire et d'isolement. La « rue » mène ensuite, en aval de la détention, à l'unique bâtiment d'hébergement, aux deux cours de promenade et au terrain de sport. Près de la porte d'entrée principale, la cour d'honneur est prise en tenaille par le bâtiment administratif, incluant le greffe et le vestiaire, et le quartier de semi-liberté.

Le bâtiment d'hébergement prend une forme légèrement incurvée dans le but de limiter ce sentiment consistant à opérer au sein de longues coursives interminables. Il tente par ailleurs de « *renouer avec un principe de construction en nef* »¹³. Les ouvertures centrales, qui percent le bâtiment d'hébergement de part en part, sont toutefois recouvertes par des caillebotis, installés *a posteriori* et à la demande de l'Administration Pénitentiaire. La communication entre les différents niveaux est donc avant tout auditive. Si une verrière est prévue sur le toit afin de favoriser la pénétration et la diffusion de la lumière naturelle à tous les étages de la détention, le maillage fin des caillebotis en limite grandement l'effet. L'obstruction des nefs n'est d'ailleurs pas le seul exemple renvoyant au rajout de dispositifs dits de « *sûreté passive* ». Outre le fait que Baspen intègre les normes de sécurité modernes comportant le verrouillage électronique des accès, les « *barrières hyperfréquences* », permettant d'identifier tout mouvement anormal situé à proximité du chemin de ronde et un nombre important de caméras dites « *globes anti-vandalisme* », le directeur de la structure a demandé que soit adjoint à l'existant des « *répulsifs* », ces barrières électriques positionnées sur la face haute et intérieure du mur d'enceinte, ainsi qu'une série de concertinas et de grilles supplémentaires. Malgré cette prolifération d'éléments dédiés à la sécurisation du site, les détenus, au nombre de cent vingt et relevant essentiellement de procédures correctionnelles, ne peuvent circuler seuls au sein de l'établissement. Les déplacements se font uniquement par « *mouvements* ». Un surveillant est ainsi affecté à un étage et un second aux déplacements des détenus lorsque ces derniers doivent se rendre au travail, en activités communes, à l'unité de santé, aux parloirs, etc.

Les données recueillies au sein des cinq prisons présentées, plus les documents consultés à la Cité Administrative de Toulouse et aux Archives Nationales¹⁴, entendent permettre à l'équipe d'appréhender la fabrique, voire les manières dont se bricole un établissement d'enfermement tant dans sa conception qu'une fois celui-ci réalisé et mis en fonction. Il est important de préciser à ce moment-ci du document que les sept chapitres qui composent ce rapport ne cherchent pas à comparer ce qui relève des spatialités carcérales, mais plutôt à montrer les formes que l'appropriation de l'espace est susceptible de prendre dans des prisons, de nature distincte, inscrites sur deux territoires, séparées pour certaines d'entre-elles par de nombreuses années et qui de fait ne dépendent pas des mêmes réformes pénales. À ce dernier

¹³ Cet extrait est tiré de la plaquette de présentation de l'établissement.

¹⁴ Confère « Saisir les spatialités carcérales. De l'usage de la méthode ethnographique. » - Jennifer Yeghicheyan & Alice Jaspert.

titre, la France en est à son cinquième plan de construction des prisons (programme « *Chalandon* » / « 13000 » de 1987, « *Méhaignerie* » / « 4000 », mis en œuvre en 1994, puis « 13200 » respectivement mis en chantier en 1996 et 2002) alors que la Belgique semble encore subir les effets de son premier programme de construction : le « *MasterPlan pour une infrastructure carcérale plus humaine* » qui débute en 2002. Si rencontre entre les spatialités carcérales il peut y avoir, c'est avant tout à partir des principes qui les fondent. Il semble en effet que, quelles que soient les appropriations observées, elles rendent compte des missions contradictoires de la prison (entre garde et marges de manœuvre laissées à la population recluse ; entre âpreté et humanisation de la peine, entre volonté d'introduire en détention certaines semblances de l'extérieur comme les lieux du travail ou des activités communes et nécessité de conserver un environnement fermé sur lui-même, apte au contrôle d'une population jugée problématique, etc.), des négociations et des ajustements (collectifs ou singuliers et formels ou informels) qui s'exercent au sein des registres du conçu et de l'habité et de la formation de territoires qui met à l'épreuve la métrique de l'espace carcéral.

C'est selon ce cadre que le chapitre premier de ce rapport interroge les ressorts du projet de construction de Loeg. L'objectif est alors de comprendre comment Guillaume Gillet, son architecte, décide de penser cette maison centrale, devenue plus tard centre de détention. À partir de nombreux documents dont la plupart sont extraits du fonds de l'agence de Guillaume Gillet, présent aux Archives d'Architecture du XX^e siècle, Elsa Besson revient sur la trajectoire, notamment professionnelle, de cette figure de l'architecture contemporaine. Elle interroge sa pratique. Elle établit le portrait d'un personnage qui semble avoir intégré les codes de la formation d'architecture classique dans le but de mieux s'en défaire. Ces premiers projets, avec par exemple l'église « Notre-Dame de Royan » ou encore le « Pavillon de la France » à Bruxelles, proposent un « bâti » résolument neuf, empreint d'innovations spatiales. Chose que Guillaume Gillet tente de reproduire dès les premières esquisses de la maison centrale. Qu'il s'agisse de la place laissée aux ateliers, des bâtiments d'hébergement censés remplacer le mur d'enceinte, des fenêtres voulues sans barreaux et orientées en direction de la détention, de l'importance accordée aux surfaces libérées et à la végétation, des briques venant se substituer au béton, « Loeg cherche à réactualiser l'idée d'une performance de la forme du cloître comme espace d'introspection, de repentance et d'isolement, tout en y associant l'idéologie du travail pénitentiaire cher à l'Administration Pénitentiaire ». Elsa Besson observe alors plusieurs reprises du projet initial montrant le changement d'emplacement de plusieurs espaces, la modification des significations et des fonctions attachées à tels ou tels lieux ; le tout représentant les « vestiges » de négociations nombreuses avec l'Administration Pénitentiaire et la marque des compromis finalement opérés.

Si le premier chapitre de ce rapport relève et révèle une partie des contradictions sur lesquelles reposent la conception des prisons, ces dites contradictions ne s'arrêtent pas à la « planche à dessin », aux négociations entre l'Administration Pénitentiaire et le cabinet d'architectes ou encore aux débats persistants qui se tiennent lors de congrès internationaux. Elles tendent à se poursuivre et à se cristalliser au sein d'espaces considérés comme particuliers en détention puisqu'ils ont pour fonction d'œuvrer, du moins en premier lieu, à la construction de prises en charge « autres » ; à distance de la discipline, de la garde et du

contrôle de la population pénale. Il en est ainsi du Service Médico-Psychologique Régional (SMPR) de Loeg. En recourant aux données glanées lors des périodes d'observations, des entretiens et du traitement d'archives, Sylvain Ferez et Gérard Neyrand réfléchissent le SMPR en tant qu'« enclave hospitalière », positionnée à l'intérieur de l'enceinte pénitentiaire. Ils pointent alors le rapport étroit existant entre ce qui relève du soin psychiatrique et thérapeutique, l'offre de soin somatique telle que la propose l'Unité Sanitaire et l'agencement spatial. Selon ce cadre et en portant la focale sur la matérialité et le décor, les auteurs montrent une séparation nette entre l'Unité Sanitaire et le SMPR alors que le second constitue une annexe de la première. À l'austérité et à l'âpreté de l'Unité Sanitaire semble s'opposer le caractère coloré, boisé et végétalisé du SMPR. En revanche, si le SMPR s'apparente à un espace « hors les murs » tenant lieu de « refuge » pour certains détenus dans la mesure où il livre la sensation de positionner la détention à distance, il reste soumis à des procédures de surveillance et de contrôle faisant de lui ce « nouvel asile » au sein duquel la gestion discrète de la population de Loeg sert de relais à la garde explicite dont relève la détention dite « ordinaire ».

Le chapitre trois tenu par Jean-Charles Basson montre ce qu'« habiter en prison » signifie. À partir d'une investigation ethnographique menée à l'intérieur du centre de détention de Loeg, l'auteur revient sur l'appropriation d'un espace emblématique de l'enfermement : la cellule. Tout l'intérêt de la démonstration réside dans une présentation exhaustive des aménagements cellulaires jusqu'ici peu étudiés (Bony, 2015). Le degré de domestication du lieu – élevé, dans la mesure où il s'agit de condamnés à de longues peines – rend compte d'une propension à réduire la sentence par la « compilation disgracieuse et sublimée des biens utiles et essentiels ». Jean-Charles Basson observe ainsi le positionnement de marqueurs, en particulier « centraux » et « frontières » (Goffman, 1973, p. 55), qui permettent de transformer l'espace cellulaire en un « territoire du moi », en une « réserve égocentrique » (Goffman, 1973, p. 44) dans l'objectif de ménager « une place aux stratégies distinctives à forte valeur symbolique visant à se départir du “goût populaire du nécessaire” (Bourdieu, 1979) tel qu'il domine en prison pour prétendre accéder à un style de vie cellulaire d'un autre ordre ». Les manières de s'y prendre sont alors plurielles : rendre visible certains biens capitalisés en détention et en camoufler d'autres, faire valoir une forme d'artisanat dans la reprise et/ou la transformation du mobilier, prolonger la prise spatiale au-delà de la porte d'entrée. Mais il y a plus. La réflexion avancée établit un rapport étroit entre les configurations cellulaires et les *habitus* des dix détenus sur qui porte l'enquête. Entre « ascétisme épuré » et « surabondance sophistiquée » opère la distribution des « goûts portés aux aménagements cellulaires et l'appréciation hiérarchisée et socialement construite des modalités et formes de ceux-ci ».

De la cellule aux objets qu'elle contient, David Scheer poursuit l'analyse en tentant d'approcher les spatialités carcérales au plus près. Par une focale portée sur la porte de la cellule d'abord, la fenêtre ensuite, l'auteur montre en quoi, à Arnor, Satria et Lembas, ces deux objets opèrent une matérialisation de l'espace cellulaire qui conditionne, en partie du moins, les actions, les déplacements, les interactions, les expériences sensorielles ou les émotions. Produit de l'enchevêtrement de plusieurs logiques carcérales (sécuritaire, technique, humaniste, et marchande), la porte de cellule et le châssis de la fenêtre deviennent

des objets d'expériences, de ressentis qui mettent en lumière cet amalgame de logiques. C'est ainsi qu'en présentant ce qui relève des divers ajustements par et autour de ces objets, David Scheer montre qu'au moins trois des principes qui traversent l'économie carcérale, la contention, la peur de l'évasion et la réhabilitation transitent jusque dans les parcelles les plus infimes du bâti pénitentiaire. Entre souhait d'ouverture, l'histoire de la porte et celle de la fenêtre montrent une tendance à favoriser le prolongement de la parole ou du regard au-delà de la matière brute avec par exemple des ouvertures portées dans le métal ou l'emploi de matériaux transparents, et nécessité de fermeture, les dispositifs doivent rester hermétiques à toutes tentatives de sortie, ce chapitre revient sur l'étendue d'une rationalité pénitentiaire dont les ressorts font vrombir les objets de la prison autant que les conduites qu'ils fixent.

En dernière analyse, ce rapport entend éclairer les usages de lieux réservés aux déplacements. Les couloirs, les coursives et les ronds-points des prisons de Loeg, Sam et Baspen sont alors d'un intérêt premier pour Jennifer Yeghicheyan. Dans ces zones, où les circulations sont sensées demeurer fluides, homogènes et sous contrôle permanent, l'ethnologue identifie pourtant diverses formes de déplacements. Ces mobilités telles qu'elle choisit de les qualifier ne sont pas le seul fait des « *mouvements* », ces déplacements de groupes encadrés par un ou plusieurs personnels pénitentiaires et dont l'objectif est de se rendre d'un point A à un point B sans qu'aucune perturbation ne viennent freiner voir arrêter la progression de l'ensemble. Elles embrassent *a contrario* des conduites multiples, de l'unique locomotion aux allers et venues, aux promenades voir à la déambulation ou à l'errance, jusqu'aux arrêts ; quand les mobilités deviennent des immobilités. La distribution de toutes ces formes de déplacement résulte d'abord d'un capital, entendu ici comme un agrégat de normes, de valeurs, de règles et de codes intériorisés et éprouvés *intra-muros*, qui procure aux détenus un réservoir de manœuvres et livre pour ainsi dire les conditions symboliques de leurs parcours en détention. C'est selon ce cadre que l'auteure identifie trois formes de mobilités, institutionnelles, transgressives et sélectives, alors associées à des modulations du capital contraint tout autant par l'institution, son fonctionnement, ses personnels et la population recluse.

Éléments bibliographiques

Akrich M. & Callon M. (2004), « L'intrusion des prisons privées dans le monde carcéral français. Le programme 13000 », in Artières P. & Lascoumes P. (dir.), *Gouverner, enfermer. La prison modèle indépassable ?*, Paris, Presses de la Fondation des Sciences Politiques, « Académique », pp. 295-319.

Chauvenet A., Orlic F. & Benguigui G. (1994), *Le monde des surveillants de prison*, Paris, PUF, « Sociologies ».

Biau V. (1999), « Marques et instances de la consécration en architecture », *Les cahiers de la recherche architecturale et urbaine*, n°2-3, pp. 15-26.

Bony L. (2015), « La domestication de l'espace cellulaire en prison », *Espaces et sociétés*, n°162, pp. 13-30.

Bouagga Y. (2015), *Humaniser la peine ? Enquête en maison d'arrêt*, Rennes, PUR, « Le sens social ».

Bourdieu P. (1979), *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Minuit.

Brubaker R. (2001), « Au-delà de l'«identité» », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°1, pp. 66-85.

Bruslé T. & Morelle M. (dir.) (2014), « Objets et enfermement », *Champ Pénal*, n°11, [<http://champpenal.revues.org/index.htm>].

Camus C. (2010), « Pour une sociologie «constructiviste» de l'architecture », *Espaces et Sociétés*, n°142, pp. 63-78.

Camus C. (2007), « Conditions de possibilité d'une sociologie de l'architecture », *Lieux communs*, n°10, pp. 119-136.

Camus C. (1996), *Lecture sociologique de l'architecture décrite. Comment bâtir avec des mots ?*, Paris, L'Harmattan.

Champy F. (1999), « Commande publique d'architecture et segmentation de la profession d'architecte. Les effets de l'organisation administrative sur la répartition de travail entre architecte », *Genèses*, n°37, pp. 93-113.

Chantraine G. (2004), *Par-delà les murs*, Paris, PUF, « Partage du savoir ».

Demonchy C. (2004), « L'architecture des prisons modèles françaises », in Artières P. & Lascoumes P. (dir.), *Gouverner, enfermer. La prison, un modèle indépassable ?*, Paris, Presses de la Fondation des Sciences Politiques, « Académique », pp. 269-293.

Ducpetiaux E. (1857), *Des conditions d'application du système de l'emprisonnement séparé ou cellulaire*, Bruxelles, M. Hayez, imprimeur de l'Académie royale de Belgique.

Dupont-bouchat M.-R. (1988), « Ducpétiaux ou le rêve cellulaire », *Déviance et Société*, n°1, pp. 1-27.

Faugeron C., Chauvenet A. & Combessie P. (dir.) (1996), *Approches de la prison*, Bruxelles, De Boeck.

Fischer J. & Delitz H. (dir.) (2009), *Die Architektur der Gesellschaft. Theorien für die Architektursoziologie*, Bielefeld, Transcript Verlag.

Foucault M. (1975), *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, « Tel ».

- Goffman E.** (1973), *La mise en scène de la vie quotidienne. Les relations en public*, Paris, Minuit, « Le sens commun ».
- Grafmeyer Y.** (2009), « Avant-propos », in **Joseph I. & Grafmeyer Y.** (dir.), *L'école de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Malesherbes, Flammarion, « Champs essais ».
- Heullant-Donat I., Claustre J. & Lusset E.** (dir.) (2011), *Enfermement. Le cloître et la prison (VI^e – XVIII^e siècle)*, Paris, Publications de la Sorbonne.
- Houdart S.** (2013), « Peupler l'architecture. Les catalogues d'êtres humains à l'usage des concepteurs d'espace », *Revue d'anthropologie des connaissances*, n°7, pp. 761-784.
- Jaspart A.** (2015), *Aux rythmes de l'enfermement. Enquête ethnographique en institution pour jeunes délinquants*, Bruxelles, Bruylant, « Galets rouges ».
- Joseph I. & Grafmeyer Y.** (dir.) (2009), *L'école de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Malesherbes, Flammarion, « Champs essais ».
- Joseph I.** (2007a), « Éléments pour l'analyse de l'expérience de la vie publique », in Joseph I. (dir.), *L'athlète moral et l'enquêteur modeste*, Paris, Economica, « Études sociologiques », pp. 133-154.
- Joseph I.** (2007b), « Le bureau de poste. Écologie d'un espace de services publics », in Joseph I. (dir.), *L'athlète moral et l'enquêteur modeste*, Paris, Economica, « Études sociologiques », pp. 329-342.
- Joseph I.** (1995a), « Reprendre la rue », in Joseph I. (dir.), *Prendre place. Espace public et culture dramatique*, Condé-sur-Noireau, Plan urbain, « Recherches », pp. 11-35.
- Joseph I.** (dir.) (1995b), *Gare du Nord. Mode d'emploi*, Paris, RATP / Éditions Recherches.
- Landauer P.** (2010), *L'architecte, la ville et la sécurité*, Paris, PUF, « La ville en débat ».
- Le Caisne L.** (2008), *Avoir 16 ans à Fleury. Ethnographie d'un centre de jeunes détenus*, Paris, Seuil, « Essais ».
- Le Caisne L.** (2000), *Prison. Une ethnologue en centrale*, Paris, Odile Jacob.
- Lefebvre H.** (2009), *Le droit à la ville*, Paris, Economica, « Anthropos ».
- Lévy J. & Lussault M.** (2013), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin.
- Lussault M.** (2007), *L'homme spatial. La construction sociale de l'espace humain*, Paris, Seuil, « La couleur des idées ».
- Milhaud O.** (2015), « L'enfermement ou la tentation spatialiste. De "l'action aveugle, mais sûre" des murs des prisons », *Annales de géographie*, n°702-703, pp. 140-162.
- Milhaud O.** (2009), *Séparer et punir. Les prisons françaises : mise à distance et punition par l'espace*, Thèse de géographie, Université Bordeaux 3.
- Morelle M. & Zeneidi D.** (2015), « Géographie de l'enfermement », *Annales de géographie*, n°702-703, pp. 129-139.
- Moulin R.** (1973), *Les architectes*, Paris, Calman-Lévy.
- Ouart T. & Joanne P.** (2015), « L'architecture des nouvelles prisons », in Cholet D. (dir.), *Les nouvelles prisons. Enquête sur le nouvel univers carcéral français*, Rennes, PUR, « Essais », pp. 211-266.

- Park R. E., Burgess E. W. & McKenzie R. D.** (1925), *The City. Suggestions for Investigations of Human Behavior in the Urban Environment*, Chicago, The University of Chicago Press.
- Raffestin C.** (1986), « Ecogenèse territoriale et territorialité » in Auriac F. & Brunet R. (dir.), *Espaces, jeux et enjeux*, Paris, Fayard, pp. 173-183.
- Revel J.** (dir.) (1996), *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Paris, Gallimard / Seuil, « Hautes Études ».
- Ricordeau G.** (2008), *Les détenus et leurs proches. Solidarités à l'ombre des murs*, Paris, Autrement, « Mutations ».
- Rostaing C.** (2009), « Interroger les changements de la prison. Des processus de déprise et de reprise institutionnelle », *Tracés*, n°17, pp. 89-108.
- Rostaing C.** (1997), *La relation carcérale, Identités et rapports sociaux dans les prisons de femmes*, Paris, PUF, « Le lien social ».
- Salle G.** (2012), « De la prison dans la ville à la prison-ville. Métamorphoses et contradictions d'une assimilation », *Politix*, n°97, pp. 75-99.
- Sauvadet T. & Moignard B.** (dir.) (2015), « Espaces d'enfermement », *Espaces et Sociétés*, n°162.
- Scheer D.** (2016), *Conceptions architecturales et pratiques spatiales en prison. De l'investissement à l'effritement, de la reproduction à la réappropriation*, Thèse de criminologie, Université Libre de Bruxelles.
- Solini L. & Basson J.-C.** (2014), « Intra-muros. La mise en scène de la vie carcérale en établissement pénitentiaire pour mineurs », *Champ Pénal/ Penal field*, n°11, [<http://champpenal.revues.org/8908>].
- Solini L. & Basson J.-C.** (2012), « Entre ouverture et fermeture des espaces carcéraux. Les usages sociaux de l'architecture en établissement pénitentiaire pour mineurs », in Dieu F. & Mbanzoulou P. (dir.), *L'architecture carcérale. Des mots et des murs*, Toulouse, Privat, pp. 111-115.
- Soppelsa C.** (2010), « Architecture pénitentiaire. Mémoire historique : l'ambivalence des représentations », *Sociétés & Représentations*, n°30, pp. 83-96.
- Tapie G.** (2014), *Sociologie de l'habitat contemporain. Vivre l'architecture*, Marseille, Parenthèses, « Eupalinos ».
- Touraut C.** (2012), *La famille à l'épreuve de la prison*, Paris, PUF, « Le lien social ».
- Wacquant L.** (1997), « For an Analytic of Racial Domination », *Political Power and Social Theory*, n°11, pp. 221-234.
- Whyte F. W.** (2002), *Street Corner Society. La structure sociale d'un quartier italo-américain*, Paris, La découverte, « Poche ».
- Yeghicheyan J.** (2015), *Accueillir et contenir : les « familles » entre bénévolat et marché. Enquête sur une périphérie carcérale*, Thèse d'ethnologie, Université Montpellier 3.

SAISIR LES SPATIALITÉS CARCÉRALES

De l'usage de la méthode ethnographique

Jennifer Yeghicheyan et Alice Jaspert

La partie suivante vise à présenter la méthode d'enquête tenue par l'équipe de recherche. Les usages de l'espace, nous les saisissons à partir d'une immersion ethnographique au sein des cinq terrains présentés en introduction de ce rapport. À partir de prisons sans lien entre elles, dans la mesure où, pour le moins, Lembas, Arnor, Sarn, Loeg et Baspen, ne sont pas issues des mêmes programmes de construction et ne relèvent pas de la même gestion de la population pénale, il s'agit d'appréhender au plus près les conduites spatiales tout autant que les récits d'action spatiale. Pour les premières, les chercheurs s'attachent à observer les pratiques dans et par l'espace. Rendre compte des usages au sein de lieux de passage, de lieux dits « *de sociabilité* » avec par exemple le gymnase, la zone socio-éducative, la bibliothèque, être positionné au plus près de la fabrique et la transformation des « territoires réservés » (Goffman, 1968, p. 294) pouvant aller de la simple annexion d'un banc dans une cour de promenade au façonnage méticuleux de sa cellule, devient pour ainsi dire le lot des chercheurs de l'équipe. Ils tentent alors de comprendre les modes d'appropriation des espaces par les différentes catégories d'acteurs, de détailler les configurations et reconfigurations notoires réalisées, de venir sur les positions et les postures qui reviennent au sein de certains lieux, de considérer les durées de fréquentation tout autant que les raisons qui motivent la présence des enquêtés au sein de tel ou tel endroit.

S'ajoute à cela, la mise en discours de l'ensemble de ces actions. Le traitement des récits d'action spatiale nous renseigne alors sur les significations que les acteurs attribuent aux espaces qu'ils côtoient. La réflexivité alors portée sur le bâti entend mettre au jour les images, les représentations voire les identités imputées aux différents lieux de la prison. Entrent également dans le relevé des discours ce que les architectes ou les ingénieurs des programmes de construction ont à nous dire sur les manières de penser, façonner, rendre signifiant et négocier les espaces carcéraux dès les premières esquisses « jetées » sur la planche à dessin. Les instruments ayant permis cette saisie exhaustive de données seront donc présentés puis mis en tension avec les ressorts de l'enquête collective. De quelle nature peut-être la collaboration lorsque se croisent au sein des mêmes établissements les regards de chercheurs, femmes et hommes, aux disciplines distinctes ? La seconde partie de ce chapitre entend discuter ce trait central de l'investigation.

LES INSTRUMENTS DE LA MÉTHODE

Mener une enquête de type ethnographique en prison nécessite d'abord plusieurs autorisations. Une première, formelle, émane des instances nationales : la Direction de

l'Administration Pénitentiaire (DAP) pour la France et la Direction Générale des Établissements Pénitentiaires (DGEPI) pour la Belgique. Ensuite, les négociations sont engagées avec les chefs des prisons concernées. Une fois la recherche validée au sein de l'établissement, des réajustements réguliers s'avèrent incontournables avec les différents acteurs de la détention : il s'agit de faire accepter notre présence sur la longue durée.

C'est à Sarn que les contraintes de l'investigation sont les plus fortes. Lors de la présentation de la méthodologie, pour laquelle l'équipe expose le souhait de rester au plus près des expériences carcérales, le directeur s'interroge face aux risques que pourrait susciter la présence d'intervenants extérieurs autorisés à circuler dans l'ensemble de la prison. Au vu de son scepticisme, il est arrêté que nous serons « *pris en charge* », selon l'expression consacrée, c'est-à-dire placés sous la responsabilité d'un personnel ou d'un service. Nous devons dès lors établir à l'avance les plannings et la liste des participants à la recherche afin que les surveillants de la porte d'entrée principale soient tenus informés des chercheurs présents au sein de l'enceinte. Ce terrain est mené par Jennifer Yeghicheyan, Alice Jaspard, Laurent Solini et Sylvain Ferez. Ils intègrent les équipes de surveillants ainsi que celles des personnels privés¹ et interagissent avec les détenus dans les différents services ou étages.

À Baspen, Jennifer est soumise à une prise du même ordre. Elle est invitée à s'entretenir avec le chef d'établissement et ils dressent ensemble la liste des lieux investigués lors du séjour. Très précise au départ, cette formalité s'assouplit progressivement au cours de l'enquête. La chercheuse peut alors l'informer des périodes et des lieux d'observation *a posteriori* et se rendre d'elle-même en détention auprès des agents pénitentiaires. Là, elle négocie sa présence avec les surveillants et les personnels du prestataire privé. Elle établit le contact avec les détenus principalement par le biais d'entretiens et d'observations lors d'activités socio-éducatives (cours scolaire, bibliothèque) ou des journées passées au sein du bâtiment d'hébergement avec les auxiliaires² des étages.

Au centre de détention de Loeg, Jennifer, Jean-Charles Basson, Laurent, Elsa Besson, et Sylvain possèdent la liberté d'aller et venir dans l'établissement de 7h à 18h30 tous les jours sans avoir à prévenir quiconque, la note de service à la porte d'entrée suffit à autoriser leur accès. Ces marges de manœuvre se justifient au regard du fonctionnement du centre : « *tout le monde a la liberté de circulation, je ne vois pas pourquoi vous ne l'auriez pas !* » explique le chef d'établissement lors d'une des premières réunions menées avec l'équipe³. La direction met à sa disposition un bureau dans le couloir du bâtiment où se situent les salles de classe et les bibliothèques. Ainsi, dans le centre de détention, les chercheurs ne sont pas introduits par le personnel de surveillance. Ils se présentent d'eux-mêmes aux différents acteurs.

Cette liberté d'action au sein de Loeg, David semble la trouver au sein d'Arnor et de Lembas. Le chercheur est introduit dans la prison d'Arnor par l'adjudant pénitentiaire qu'il

¹ La maison d'arrêt de Sarn est en gestion déléguée.

² Les « *auxiliaires* » sont les détenus qui sont employés au « *service général* » de la prison.

³ Les acteurs de la détention (surveillants, équipe médicale, équipe scolaire, intervenants extérieurs, personnes détenues) peuvent circuler librement au sein des zones leur étant autorisés selon leur affectation ou statut au sein de la prison.

accompagne pour une visite de l'extérieur, puis de l'intérieur de l'établissement. Ce haut gradé pénitentiaire le présente donc à quelques agents pénitentiaires avant de le laisser, seul, les rejoindre et commencer ses observations. Il entre dans la prison de Lembas pour la première fois alors que le bâtiment est en chantier, accompagnant un architecte. Il rencontre ensuite la direction avant d'observer quotidiennement une prison vide de détenus pendant un mois et fait la connaissance des agents pénitentiaires bien avant l'arrivée des détenus. Pour les uns comme pour les autres, sa présence semble aller de soi puisqu'antérieure à leur arrivée à la prison. Par la suite, il commence presque chacune de ses journées d'observation à Lembas en assistant au briefing matinal de l'équipe de direction qu'il suit bien avant l'arrivée des professionnels de surveillance et de détenus, ce qui n'est pas le cas à Arnor.

Saisir les conduites spatiales : les temps et les lieux des observations

Chaque prison bénéficie de plusieurs mois d'observations⁴ en continu comme en atteste le tableau suivant. Tous les jours de la semaine sont observés ainsi que plusieurs week-ends. Au moins une nuit a été suivie dans chaque établissement, excepté à Loeg où l'observation n'est pas réalisée.

Prison investiguée	Dates d'observation	Durée des observations
Arnor	Avril – juillet 2011	4 mois à raison de 4 à 6 jours par semaine
Lembas	Octobre 2013 – février 2014	5 mois à raison de 4 à 6 jours par semaine
Sarn	Octobre 2014 – janvier 2015	4 mois à raison de 3 à 4 jours par semaine
Loeg	Mars 2015 – juillet 2015	5 mois à raison de 3 à 4 jours par semaine
Baspen	Septembre 2015 – novembre 2015	3 mois à raison de 2 à 3 jours par semaine

En Belgique, David accède à l'ensemble des espaces des deux établissements pénitentiaires : de la zone d'accueil aux cellules disciplinaires en passant par l'ensemble des services (couloir administratif, greffe, service psycho-social, lieux médicaux...), les zones de surveillance (centres de contrôles, postes sécurisés, chemins de ronde, loggias, postes centraux d'informations...), les salles de visites, les espaces de travail (ateliers, service technique, cuisine, buanderie...), les salles d'activités (gymnase, salles de cours et de formation...), les espaces personnels et de l'entre-soi (bureaux, cellules, fumeurs...), les salles techniques (caves, greniers, régie...). Seuls quelques espaces ne sont pas approchés directement, notamment les préaux dans lesquels les agents pénitentiaires n'interviennent pas systématiquement en cas d'incident, mais leur observation (partielle) est possible depuis les postes de surveillance. Dans la prison de Lembas néanmoins, il se rend dans le préau. Cette possibilité témoigne du régime de détention mis en place, plus flexible que dans d'autres établissements. La majorité des journées d'observation consiste donc à observer le quotidien

⁴ Confère annexe n°1 « Récapitulatif des observations ».

des professionnels de la prison et des détenus. Il est important de noter la concentration des observations sur la zone de détention, appelée « *le cellulaire* ».

En France, les chercheurs parcourent l'ensemble des lieux de la détention au sein des deux maisons d'arrêt dans les zones réservées aux détenus telles que les services généraux (cuisine, buanderie, cantine, maintenance), les zones d'ateliers (et de formation professionnelle), les espaces socio-culturels (salles de cours, d'ateliers, salle polyvalente), les terrains de sport, les parloirs, l'Unité Sanitaire et les étages d'hébergement ainsi que les quartiers spécifiques (arrivants, isolement/disciplinaire et mineurs dans le cas de Sam). Ils suivent également les personnels dans les endroits leur étant dédiés (postes de contrôle, vestiaires, salle de repos, salles de pause en détention). Comme en Belgique, les chercheurs ne pénètrent pas dans les cours de promenade. Ils observent néanmoins ces espaces singuliers depuis les postes de surveillance et auprès des personnels lors du « *mouvement promenade* ». Si les échanges avec les personnels de surveillance, du prestataire privé et des intervenants extérieurs s'avèrent relativement aisés, ceux avec les personnes détenues sont plus limités, mais fréquents pendant leur temps de travail ou lors des activités socio-culturelles voire sportives.

Au centre de détention, tous les lieux sont visités. De nombreuses zones font l'objet d'observations plus poussées. C'est le cas du service général (cantine, cuisine, buanderie) où les chercheurs restent dans les lieux, suivent les détenus-auxiliaires et les surveillants dans les livraisons aux étages pour les commandes de la cantine, le changement des draps, la distribution des repas. L'ensemble de la zone industrielle est également visité et Jennifer approfondit ses observations au sein de deux ateliers, l'un appartenant à une entreprise concessionnaire, l'autre à la RIEP (Régie Industrielle des Établissements Pénitentiaires). Les chercheurs assistent aux activités socio-culturelles qui se déroulent dans les salles des rez-de-chaussée gérés exclusivement par les détenus, pouvant parfois participer à la séance (atelier journal, bonzaï, salle du « temps libre » où les détenus jouent aux cartes, aux jeux de société). Ils se rendent aussi à plusieurs reprises dans les bibliothèques (générale et scolaire). Les activités se poursuivent à la salle polyvalente lors de conférences. Celle-ci demeure appelée « *chapelle* » en raison des offices religieux qui y ont cours le dimanche et auxquels les chercheurs assistent également. L'espace sportif est investigué de manière multiple, auprès des personnels et des détenus : dans le gymnase, dans la cour réservée aux matchs officiels le samedi et de manière informelle dans les cours de promenade et les préaux attenants.

L'équipe se rend enfin dans les bâtiments d'hébergement pour des observations ponctuelles et de façon répétée au bâtiment dit « *de responsabilité* ». Après explicitation de leur statut auprès des agents surveillant ce bâtiment, les chercheurs peuvent s'y rendre et accepter les invitations des détenus dans leurs cellules ou dans les jardins occupant une partie de l'espace à ciel ouvert. Le « *magasin* » de la cantine du bâtiment constitue un lieu de sociabilité important que les chercheurs investissent. Ils échangent également avec les détenus et les personnels au quartier de semi-liberté. Certaines observations sont menées principalement auprès des personnels. C'est le cas des espaces thérapeutiques, ici l'Unité Sanitaire et le Service Médico-Psychologique Régional (SMPR), des parloirs et du rond-point central de surveillance. Il en est de même au sein du bâtiment qui renferme les personnes du quartier

arrivant, d'isolement, celles dites « *vulnérables* », et celles à mobilité réduite en plus de quelques travailleurs. Au sein de ce bâtiment, Jennifer suit le travail des personnels lors du parcours des arrivants. Enfin, des observations « flottantes »⁵ (Pétonnet, 1982) sont menées dans les couloirs de circulation et les cours de promenade lorsque les chercheurs déambulent.

En France, les observations sont renforcées par la prise de vues des lieux « à vide »⁶. Si la présence d'un appareil photographique suscite dans l'ensemble des prisons des réactions de méfiance, les modalités de prise de vue sont différentes en maison d'arrêt et en centre de détention. Dans ce dernier, l'équipe photographie les lieux sans l'accompagnement d'un personnel. En maison d'arrêt, l'encadrement par un agent demeure un impératif. Ainsi, à Sarn, Laurent et Jennifer se rendent à la prison un dimanche et sont secondés par une surveillante, celle-ci se chargeant notamment d'ouvrir et de fermer les portes des différents espaces, inoccupés en ce jour de week-end. À Baspen, Jennifer doit également suivre une surveillante. Cependant, les clichés sont réalisés en semaine et quelques espaces ne sont pas photographiés pour ne pas gêner le fonctionnement de la maison d'arrêt, par exemple l'annexe de la bibliothèque. Le recours aux clichés entend permettre la construction d'une articulation forte entre les illustrations et l'analyse en train de se mener. La quasi-totalité des chapitres de ce rapport se voit donc balisée par des plans, des photographies ou encore des esquisses entendues au même titre que les retranscriptions de scènes observées ou de discours entendus.

Saisir les récits d'action spatiale

Les observations sont complétées par des entretiens menés dans les établissements pénitentiaires et en dehors⁷. Au total, 263 entretiens ont été effectués : 177 en Belgique (86 à Armor, 71 à Lembas et 20 hors établissement), 93 en France (33 à Sarn, 30 à Loeg, 23 à Baspen et 7 hors établissement). L'ensemble des acteurs (détenus, agents de tous grades et autres professionnels incluant les employés du prestataire privé, les conseillers du service d'insertion et de probation ou du service psychosocial, et les intervenants extérieurs) s'est prêté à l'exercice. La très grande majorité des entretiens sont enregistrés. De nombreux entretiens informels sont également menés. Par exemple, entretenant dans un premier temps la confusion entre notre posture d'ethnographe et celui d'architecte, les acteurs sont amenés à nous faire part de leurs remarques à propos de l'espace dans lequel ils évoluent, suggérant des aménagements. Les discussions à bâtons rompus dans les couloirs ou à la faveur du partage d'un café (autant du côté des personnels que des détenus) sont autant d'occasions d'explicitier les représentations des acteurs sur l'espace de la prison.

Nous avons mené les entretiens avec les personnels sur leur lieu de travail mais également dans des cafés et pour certains à leur domicile. Pour les détenus, David a toute latitude à Armor et à Lembas, pour se rendre dans leurs cellules. En France, l'organisation en maison

⁵ Pour Colette Pétonnet, cette méthode « consiste à rester en toute circonstance vacant et disponible, à ne pas mobiliser l'attention sur un objet précis, mais à la laisser "flotter" afin que les informations la pénètrent sans filtre, sans a priori, jusqu'à ce que des points de repère, des convergences, apparaissent et l'on parvienne alors à découvrir des règles sous-jacentes » (Pétonnet, 1982, p. 39).

⁶ Les photographies ne doivent pas montrer les acteurs, personnels ou détenus.

⁷ Confère annexe n°2 « Récapitulatif des entretiens ».

d'arrêt s'avère beaucoup plus complexe qu'en centre de détention. À Sarn, les entretiens avec les détenus sont organisés au bâtiment socio-culturel à partir d'une liste strictement établie à l'avance, validée par le chef d'établissement. Coordonner les disponibilités des détenus, souvent des travailleurs, et celles des salles inoccupées rend l'exercice relativement malaisé. Néanmoins, le surveillant accorde le temps nécessaire, la seule contrainte étant la fermeture du centre socio-culturel à 16h15. Les cinq entretiens menés par Alice au quartier mineur ne sont effectués qu'en fin de séjour, une fois une relative familiarité installée. À Baspen, les entretiens avec les détenus se déroulent dans plusieurs lieux. En effet, les personnels souhaitant éviter au maximum les circulations, c'est la bibliothèque de détention qui est privilégiée pour mener les entretiens. Lorsque celle-ci est occupée, nous pouvons utiliser les bureaux d'audience situés avant la grille de détention dans le bâtiment d'hébergement. La bibliothèque a néanmoins l'avantage de ne pas accentuer la formalité de l'exercice vu l'absence de bureau, uniquement aménagée de chaises et d'étagères remplies de livres. Les détenus sont contactés à l'avance lors de rencontres informelles. Toutefois, trois détenus font l'objet d'une demande directe de la part d'un gradé qui souhaite aider au bon déroulement de la recherche. Le choix des détenus procède donc d'un biais important. À Loeg, la disponibilité d'un bureau réservé à l'équipe s'avère précieuse notamment pour la chercheuse qui n'accepte pas les invitations en cellule lorsqu'elle se trouve seule. Excepté cette réserve, la liberté d'organiser les entretiens est totale à l'instar de la posture de recherche dans cette prison.

Les entretiens avec les architectes, et les concepteurs de manière générale, permettent d'appréhender les spatialités non plus habitées, mais figurées. En France, les chercheurs s'entretiennent par téléphone avec deux architectes de la maison d'arrêt de Sarn et rencontrent à leur cabinet deux architectes de celle de Baspen, ceux de Loeg étant décédés. Trois ingénieurs en charge de la rédaction des programmes de construction de l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice (APIJ) leur accordent également un temps important d'entretien. En Belgique, David mène six entretiens avec des membres du personnel de l'administration pénitentiaire centrale (chef de projet, responsable du Service appui bâtiments et sécurité, ingénieur, directeur régional...), sept avec des architectes (de la Régie des bâtiments, de bureaux privés ayant remporté ou non des marchés pénitentiaires) et sept avec des personnes impliquées dans les processus de conception des établissements pénitentiaires (membres de jury de sélection des projets, responsables de bâtiments publics, artistes...). Ainsi, par l'ensemble de ces discours, il s'agit de comprendre ce qui préside à la construction des établissements pénitentiaires, les négociations entre les diverses instances, par exemple, les éléments considérés comme indépassables et les innovations proposées.

Les spatialités dans les documents d'archives

Au-delà des entretiens, les sources écrites permettent de saisir la figuration de l'espace, non plus dans la mise en réflexivité propre aux situations d'entretien, mais dans les discours officiels et les documents techniques de première main. Ainsi, en Belgique David recueille divers documents de conception (cahiers des charges, plans, présentations, procès-verbaux de réunions, contrats de partenariat, programmes de chantiers, etc.). Des documents internes aux

établissements pénitentiaires (listes de personnels et de détenus, règlements d'ordre interne, notes de réunions, écrits de détenus, avis...) sont également réunis.

En France, l'équipe obtient à Loeg des archives dans le bureau du directeur technique. Il s'agit de plans généraux ou portant sur des espaces particuliers tels que la « *chapelle* » ou le gymnase, mais également de dossiers, notes et courriers du Ministère de la Justice et de ses services déconcentrés relatifs aux phases de construction, d'aménagement, de rénovation et de restructuration de l'établissement : descriptifs des travaux, notices techniques, marchés publics de travaux, schémas directeurs, programmes d'équipements. Les chercheurs recueillent toutefois la plupart des archives auprès de la Direction Interrégionale après la validation d'une nouvelle autorisation formelle. Ils accèdent alors à des sources archivées en version papier telles que les textes relevant de la construction et la rénovation : cahiers des charges, devis, opérations de marché, demandes d'investissements, projets menés dans le cadre des programmes régionaux d'équipement, de rénovation ou de maintenance annuels, projets de modification soumis à l'Administration Pénitentiaire par les professionnels de la prison et les schémas directeurs.

En plus de ces archives locales et régionales, l'équipe étudie des documents relatifs à l'échelon national *via* le référentiel du Nouveau Programme Immobilier (NPI) sur support numérique que leur transmet l'APIJ. Les chercheurs ont également pu consulter une partie des « *programmes fonctionnels* », autrement dit les cahiers des charges des programmes « 13000 » et « 13200 ». À travers la consultation des Archives Nationales, Elsa Besson analyse quant à elle la construction du centre de détention de Loeg en s'appuyant notamment sur des projets-spécimens ou des projets pensés par les futurs associés de l'architecte.

Cette enquête s'appuie donc sur un matériel empirique riche construit à partir de la méthode ethnographique, mêlant observations, entretiens formels et informels, recueil documentaire et prises photographiques. Si les chercheurs observent les conduites et saisissent les récits d'action spatiale des acteurs *in situ*, leurs propres conduites et récits ont pu être explicités grâce au travail collectif. Les échanges au quotidien et lors des journées d'étude produisent des réflexions mises à l'épreuve face aux collègues et non seulement consignées dans le journal de terrain. La présence de ses collègues dans un même établissement rend d'autant plus conscientes à chacun leurs déambulations dans la prison. On croise alors un collègue de la même manière que l'on rencontre un surveillant ou un détenu. La présence de ce « même et double » met en exergue l'hétérogénéité des manières de se comporter en tant qu'enquêteur en prison. La diversité de l'équipe de recherche (de genre, d'âges et de disciplines distincts) implique des méthodes de travail différentes. Par exemple, si certains estiment la visibilité du carnet de terrain incongrue, d'autres peuvent l'utiliser de manière stratégique. L'enjeu de la recherche collective tient alors à l'articulation des pratiques entre les uns et les autres, articulation qu'il s'agit à présent de mettre au cœur de l'analyse.

CROISER LES REGARDS POUR APPRÉHENDER LES SPATIALITÉS

Dans cette seconde partie, nous souhaitons prendre au sérieux la dimension plurielle de la recherche et mettre ainsi en réflexivité la posture d'enquête. Les manuels d'ethnographie nous familiarisent avec l'idée d'un chercheur solitaire (Arborio & Fournier, 2010 ; Beaud & Weber, 2010 ; Copans, 2011 ; Ghasarian, 2004) même s'ils mentionnent l'existence d'« enquêtes conjugales » (Copans, 2011, p. 53). Dans beaucoup de recherches dites collectives, le « nous » reste évasif et on ne comprend pas toujours clairement s'il est académique ou s'il traduit un véritable pluriel (Pinçon & Pinçon-Charlot, 2005). Cette figure fictive entraîne la confusion et évince la possibilité de concevoir sérieusement la dimension collective. Tout se passe comme si la figure du chercheur implique nécessairement une dimension strictement individuelle, renforçant l'idée d'un être asexué, insensible, en somme, un simple d'outil d'enregistrement. Les recherches collectives scandent une large part des études sur la prison (Béraud, de Galembert & Rostaing, 2016 ; Bessin & Lechien, 2000 ; Bailleau, Gourmelon & Milburn, 2012 ; Chantraine (dir.), 2011 ; Chauvenet, Orlic & Benguigui, 1994 ; Chauvenet, Orlic & Rostaing, 2008 ; Désesquelles & Touraut, 2015)⁸. Toutefois, elles ne dérogent pas à la tradition académique et la contextualisation de la recherche reste souvent vague quant à l'aspect collectif du travail.

Enquêter à plusieurs revêt diverses significations. Cela implique-t-il nécessairement que les enquêteurs soient présents ensemble, au même moment et dans les mêmes lieux ? Trois formes de coopération sont mobilisées au cours de cette recherche : une collaboration sur l'enquête, une coprésence au sein de l'établissement pénitentiaire et enfin une coprésence sur les scènes d'observation et les entretiens. Le premier niveau de coopération, le plus large, rassemble tous les chercheurs de l'équipe au sein du projet. En effet, bien que les individus soient séparés sur les terrains, les données collectées s'inscrivent dans une démarche et une problématique communes, celle d'une ethnographie au service de l'analyse des spatialités carcérales. Les prisons d'Arnor, Lembas et Baspen font l'objet d'investigations menées par des chercheurs seuls. Toutefois, les données intègrent l'ensemble du corpus. Les divers échanges, appuyés par trois journées d'étude, permettent de questionner l'articulation des terrains et des analyses. Le second niveau implique la coprésence de plusieurs chercheurs dans un même établissement, mais pas nécessairement dans un même lieu et/ou au même moment. Il s'agit donc de terrains séparés au sein d'une même prison. Chacun se rend dans un lieu distinct de ceux de ses coéquipiers et rencontre des acteurs différents. Le troisième et dernier niveau induit une coprésence immédiate. Il s'agit d'observer des scènes ou de mener des entretiens à plusieurs. Les deux derniers niveaux peuvent naturellement s'entrecroiser si les chercheurs se trouvent simultanément dans l'établissement, alternant entre des phases collectives et d'autres, individuelles. Les prisons de Sarn et Loeg sont étudiées avec ces deux niveaux de coprésence.

⁸ D'une manière générale, la Mission de Recherche Droit et Justice apparaît comme un financeur important de la recherche sur le milieu judiciaire et pénitentiaire. Les recherches menées dans ce cadre sont le plus souvent collectives.

La récolte des données s'opère donc suivant des configurations variables : présence solitaire de David dans les deux prisons belges et de Jennifer dans une des trois prisons françaises (Baspen), présence solitaire à laquelle se couple une présence ponctuelle d'autres chercheurs, allant de quelques journées à plusieurs mois, dans les deux autres prisons françaises. Ci-après, nous revenons sur les deux terrains menés à Sarn et à Loeg pour analyser certains enjeux de la coprésence collective, celle-ci se déclinant selon deux formules : présence simultanée de chercheurs « électrons » relativement libres qui se retrouvent à certains moments (dans le bureau qui leur est alloué, pour une pause à l'extérieur, durant les trajets, etc.) et coprésence simultanée pour un certain temps sur une même scène d'observation ou dans une même situation d'entretien ; toutes deux posent, pour commencer, des questions de visibilité.

Questions de visibilité

Suivant certains principes méthodologiques, l'ethnographe, tout en occupant une place qui restera en marge (Bianquis-Gasser, 2004, p. 176), mise sur la relative longue durée du temps partagé en immersion pour tenter de se faire accepter puis de « se faire oublier » par le milieu enquêté et, par-là, ne pas (trop) perturber par sa seule présence la réalité qu'il observe. L'exercice est certainement vain tant les exemples d'une installation remarquée et problématique sont nombreux dans la littérature (Copans, 2011, p. 36-37). La « perturbation » devient un élément même de la méthode (Schwartz, 2012, p. 35-57) qu'il ne s'agit pas de déplorer, mais au contraire, de saisir comme outil de connaissance. La venue d'un chercheur reste toutefois plus ou moins visible *a priori*. Tel peut être le cas dans des établissements caractérisés par le primat de la sécurité, comme les prisons. Déployer une recherche collective en prison, passant par la présence simultanée de plusieurs chercheurs, ébranle d'entrée de jeu la figure de l'ethnographe se voulant discret : la présence démultipliée accentue la visibilité de la recherche.

Pourtant, dès les premières négociations, la présence collective n'est pas mise en question par les responsables. Certes, ils attirent notre attention sur les consignes de sécurité à respecter et, comme explicité précédemment, entourent la présence de différents degrés de « semi-liberté ». Mais aucune objection n'est formulée et les demandes complémentaires d'accès sont accueillies favorablement. À l'analyse, si les responsables nous disent ne pas toujours bien saisir l'intérêt d'une étude « spatiale » de leur établissement, la présence collective semble donner du « crédit » à cette recherche, qui concerne en outre cinq établissements dans deux pays. Certainement imprégné des représentations véhiculées par les grandes recherches quantitatives (Tenevic & Weber, 1992), le crédit accordé nous aide à pénétrer dans les enceintes pénitentiaires.

Gage de « sérieux » pour les responsables, les agents en détention n'adoptent pas nécessairement la même vision. En effet, sur le terrain, la présence, les contacts, les observations se négocient, et se fondent, au jour le jour, et jour après jour avec les acteurs directement concernés, les consignes transmises par les responsables devenant parfois de sérieux obstacles. La visibilité accentuée par la présence collective peut, elle aussi, constituer un obstacle de taille, signifiant en quelque sorte « l'intrusion » forte sinon d'espions, à tout le

moins d'étrangers, dans des lieux où la méfiance est de mise (Jaspart, 2015 ; Bouillon, Fresia & Tallio, 2005). S'il revient à chacun de se présenter et de présenter les objectifs de la recherche pour tenter d'ébrécher cette image, la présence collective peut, semble-t-il, aussi faciliter l'introduction individuelle :

Premier jour, j'accompagne Jennifer. La prison me semble immense, un vrai dédale. Mais Jennifer a déjà ses repères, je la suis, elle me montre les étapes des différents postes de contrôle. Depuis l'entrée, elle me présente aux surveillants et aux auxiliaires que nous rencontrons. Beaucoup repèrent rapidement mon « accent ». Les présentations font vite place à des échanges sur le « grand Nord », une expérience à Bruxelles, une visite de Bruges, le triste temps pluvieux, mais les bonnes frites et le chocolat. Dans l'humour, il y a place pour que j'explique ce que je viens faire ici. [...] Me voilà seule en observation au « *QM* », le quartier réservé aux mineurs. Jennifer et moi entrons ensemble dans la prison, mais nos chemins se séparent suivant son lieu d'observation. Au « *QM* » et dans mes parcours pour y aller ou en partir, je me rends compte que je fais toujours référence à Jennifer pour expliquer ma présence. « Vous avez peut-être déjà rencontré ma collègue qui... ». Certains l'ont, de fait, déjà rencontrée ou aperçue et j'ai l'impression que cela aide les présentations et attise leur intérêt. Plusieurs surveillants nous ont d'ailleurs confondues. Mais la différence – Jennifer est française, connaissant bien la région, je viens de Belgique, je ne connais rien ni du coin, ni des prisons françaises – semble jouer dans les discussions informelles quand nous sommes à deux. Je me souviens, aux ateliers, que le surveillant prend le temps de m'expliquer l'histoire des RPE⁹, avec sa vision des choses, tout en se tournant vers Jennifer pour aborder des événements ou des morceaux de législations précis, comme si, elle, elle devait les connaître.

Journal de terrain, Alice

Accentuant la visibilité de la recherche, la pluralité peut ainsi apparaître tel un point de repère dans la présentation de chaque membre de l'équipe et, simultanément, participer à la poursuite des prises de contact des uns et des autres. La pluralité se caractérise aussi par les marques identitaires et les traits de personnalité différents des chercheurs. Ces caractéristiques personnelles alimentent en retour la dynamique en ouvrant également à des interactions différentes. Par exemple, en attisant la curiosité, une origine étrangère tend à ouvrir les rencontres et les discussions sans partir de référents communs, donnant accès aux significations plus « larges » que les uns et les autres donnent au monde qui les entoure. Dans le propre chef du chercheur, cela facilite la recherche d'une certaine « naïveté dans le regard », d'une « remise à zéro de la problématique » (Vienne, 2003, p. 176-177). Partager la même origine permet, d'un autre côté, d'accéder rapidement à des échanges plus pointus sur des matières spécifiques qui entourent le lieu d'observation, de même que de mieux saisir et rebondir sur des sous-entendus ou des expressions qui peuvent passer complètement inaperçus aux oreilles étrangères. Ainsi, dans des établissements de grande taille et d'importante « densité humaine » tels que Sarn et Loeg, la présence collective apparaît

⁹ Il s'agit des Règles Pénitentiaires Européennes.

comme un appui à l'insertion des différents chercheurs, la pluralité permettant peut-être aussi à chacun d'être moins vu comme une fonction, étrangère ou suspecte, mais comme une personne ouvrant à « une plus grande proximité entre enquêteurs et enquêtés » (Pinçon & Pinçon-Charlot, 2005, p. 65).

Toutefois, cela ne va pas sans décontenancer l'enquêteur plutôt habitué à évoluer seul sur le terrain. Partager « son » terrain avec des collègues, c'est s'exposer à leur regard, mais aussi à d'autres façons de manier les « ficelles du métier » (Becker, 2002). Si tous les membres de l'équipe ont de l'expérience en recherche qualitative, la coprésence, certainement lorsqu'elle est simultanée sur un même lieu, met au grand jour les postures variées, reflets des personnalités, des formations et des expériences antérieures diversifiées. La pluralité fait ainsi apparaître des positionnements concrets, souvent passés sous silence ou présentés « en métaphore » (Copans, 2011, p. 32) dans les comptes rendus des recherches. À l'analyse, ces positionnements s'étirent, par exemple, entre d'un côté une grande discrétion, cherchant à déranger le moins possible les acteurs en présence au risque de déranger, en fait, par un silence embarrassant, et de l'autre, une présence assumée, visant à provoquer les interactions au risque de provoquer les acteurs eux-mêmes. Les postures corporelles renseignent déjà sur la différence des approches méthodologiques par le positionnement dans la pièce, le maintien, la démarche ou le timbre de la voix. Le fait de sortir ou non son carnet ou son magnétophone dès les premiers moments d'immersion peut être lu comme un autre exemple révélateur. Chacun de nous observe ainsi, avec questionnements, un collègue prendre des notes ou enregistrer les premières rencontres pour ne rien perdre de ces précieux moments courant le risque, d'un certain point de vue, de choquer les acteurs en présence et de « gripper » la poursuite de l'enquête.

Samedi après-midi. Je suis avec Sylvain et le gradé de permanence pour le week-end, nous sommes dans son bureau. L'alarme de son « *Motorola* »¹⁰ retentit : bagarre en cour de promenade, un détenu vient de se faire frapper par plusieurs autres. Très vite, il nous fait sortir du bureau, le ferme à clé et commence à courir. Nous lui emboîtons le pas. Nous voilà à l'entrée de la cour dans le sas séparant le bâtiment de l'espace à ciel ouvert aux côtés de quatre surveillants. Seuls le chef et un surveillant, le suivant de près, pénètrent dans la cour. Celle-ci jouxte une autre cour, où de nombreux détenus se pressent contre le grillage pour tenter de percevoir le maximum de ce qui se déroule à côté. Nous suivons la scène à distance, sans bruit. Tout à coup, Sylvain sort son carnet et commence à prendre des notes. Les regards des détenus de la promenade B se braquent sur lui : « qui c'est lui ? », « il note quoi ? », « t'es des RG ? t'es journaliste ? Espèce de balance ! ». Puis, c'est moi qui fait l'objet de multiples remarques sexistes : « regarde, elle est bonne », « marque dans ton truc qu'on a les boules pleines ». Sylvain continue à noter et la pression s'intensifie : « c'est un gay », « espèce de pédé »... Très gênée, je tente de ne rien laisser paraître et

¹⁰ Les « *Motorola* » sont les émetteurs-récepteurs avec lesquels les surveillants peuvent communiquer entre eux à distance.

n'observe plus tant la résolution de la bagarre que cette scène qui me paraît surréaliste.

Journal de terrain, Jennifer.

Ou à l'inverse, observer la retenue de son homologue privilégiant l'habituación progressive au risque, d'un autre point de vue, de repousser à l'infini le moment opportun et d'hypothéquer la mémoire de l'enquête. Les figures sont ici brossées à gros traits et, bien entendu, sur le terrain, elles se déclinent suivant une palette de nuances qui évoluent en outre, pour chaque chercheur, au gré des moments, des atmosphères, des interactions voire de sa propre humeur. Il n'en reste pas moins que partager un terrain peut ébranler le chercheur qui tente généralement de maîtriser sa « présentation de la face » (Cefaï, 2006, p. 51) même s'il sait cette quête illusoire puisque son insertion dépendra en grande partie des acteurs concernés. Quel qu'en soit le ressenti, la confrontation au regard de ses homologues, à d'autres manières de faire et aux perturbations que celles-ci peuvent engendrer invite à prendre davantage conscience de ses propres réflexes, et avec eux de leurs limites. Dans la démarche réflexive, c'est avec un regard différent, enrichi et peut-être décomplexé par la diversité, que chacun peut se saisir de l'expérience collective pour nourrir ses choix méthodologiques.

Équations de regards, d'ouïes et de mémoires

Dans la progression de l'enquête, la présente recherche se fonde, dans deux des établissements français, sur une division de l'équipe en différents lieux pénitentiaires. Le genre des chercheurs est un élément jouant dans la division de la présence et avec elle, pensons-nous, dans la complémentarité de la récolte des données. En effet, une division genrée du travail de recherche permet de diversifier les lieux d'observation plus confortablement. S'il est possible pour une part de contrer cette détermination genrée grâce à la présence de longue durée pour un(e) chercheur(e) seul(e) (Le Caisne, 2000 ; Chauvenet, Orlic & Rostaing, 2008), la mixité de l'équipe favorise une répartition du travail qui semble créer moins de points de tensions. Le nombre et la mixité de l'équipe compensent finalement, pour une part, les effets de perturbations inhérents au terrain. Ainsi, à Loeg par exemple, le gymnase et la dimension sportive sont étudiés principalement par Jean-Charles et Laurent. De même, la présence d'un bureau permet à Jennifer d'y mener les entretiens alors que les hommes peuvent se rencontrer plus facilement dans les cellules. Accepter l'invitation dans une cellule n'est pas anodin : on va « chez quelqu'un » (« tu passes chez moi ? ») et soumis aux regards des autres, on passe devant les cellules des autres pour s'y rendre. Afin d'éviter tout malentendu sur les intentions des propositions, Jennifer préfère limiter les entrées dans les cellules se contentant de « visiter » sans rester dans cet espace. Le seul entretien mené en cellule l'est avec Laurent. En revanche, les chercheurs hommes explorent la dimension cellulaire de manière approfondie en y menant des entretiens ou pour des échanges plus informels.

En mettant la loupe sur la coprésence dans un même lieu, le travail « en couple », même s'il est ici figuré, « permet de ressentir différemment les péripéties d'une pratique en fonction des sensibilités, des représentations et des intérêts masculins ou féminins... » (Pinçon & Pinçon-

Charlot, 2005, p. 66). La présence « en couple », unisexe aussi, permet plus globalement la démultiplication des yeux et des oreilles de l'enquête. Par exemple, quand l'un(e) est pris(e) dans une discussion, l'autre plus en retrait peut continuer à être attentif(ve) à ce qui se déroule parallèlement, « aux détails, aux petites choses qui font la différence » (Martineau, 2005, p. 13). La mise en œuvre de la « maxime », qui dit « attention, il se passe quelque chose d'important derrière vous » (Martineau, 2005, p. 13) semble dès lors plus aisée que pour le chercheur solitaire qui se retrouve souvent happé par aléas des situations. Suivant cette perspective, la coprésence aide à diversifier les actions d'enquête sur une même scène : l'un peut se laisser « prendre au jeu, participer pleinement » tandis que l'autre continue à observer, voire à noter. « La confrontation des témoignages à l'issue de la journée est alors très suggestive sur les distorsions de la perception en fonction des degrés d'implication dans une pratique, qui n'est pas la même en fonction des rapports affectifs et des représentations que l'on entretient avec elle » (Pinçon & Pinçon-Charlot, 2005, p. 66).

Les situations d'entretiens menées en coprésence sont un autre exemple expérimenté. Pouvoir compter sur une division des tâches peut faciliter certaines interviews, certainement lorsque la mobilisation d'un magnétophone n'est pas (encore) accordée. Concrètement, l'un(e) peut mener la rencontre en se concentrant sur sa grille de questions et sur la mise en confort du répondant tandis que l'autre prend des notes, observe plus à distance et rebondit ponctuellement sur certains points que le(a) collègue, pris dans l'interaction, n'entend peut-être pas. Qui plus est, sans magnétophone, il est utile de pouvoir compter sur deux mémoires plutôt qu'une durant la transcription de l'échange. Toutefois, cette technique nous semble devoir être envisagée avec précaution. En effet, elle ne semble pas (trop) perturber l'interlocuteur habitué, par sa fonction et ses responsabilités, à s'adresser à plusieurs personnes. C'est, par exemple, dans ces conditions que sont tenus des entretiens avec des responsables hiérarchiques des établissements ou avec des gestionnaires des services privés, ces derniers sollicitant eux-mêmes parfois l'intervention de collaborateurs dans les parages. Mais cette technique ne semble pas adaptée aux entretiens approfondis proposés individuellement aux détenus et aux surveillants. En effet, dans toute situation d'entretien, il s'agit déjà de négocier et de renégocier la demande d'entretien, pour s'assurer du consentement des personnes et prendre en compte les inquiétudes qu'elles éprouvent, surtout si elles sont « en position de vulnérabilité » (Poupart, 2012, p. 62). Pour ces entretiens, la présence de deux chercheurs semble généralement de nature à augmenter ces inquiétudes et à hypothéquer le lien de confiance qui se construit le plus souvent au cours de l'entretien même, « lorsque l'interviewé constate qu'il est véritablement écouté, que l'intervieweur porte un véritable intérêt à ce qu'il dit, et que selon toute apparence il ne fera pas un usage indu des propos recueillis » (Poupart, 2012, p. 62).

Les expériences collectives de terrain comme « soupapes »

Même s'il mène une recherche individuelle, le chercheur est rarement seul : il est en interaction avec des personnes liées à des différents degrés au terrain étudié, il discute avec des collègues de retour au bureau ou avec des proches dans sa sphère privée. Il peut malgré tout expérimenter différents moments de solitude, tant le devoir de retenue peut se faire sentir

à l'égard des personnes liées au terrain ou le sentiment de « décalages », de « troubles » peut se ressentir sur les autres « scènes sociales du chercheur » (De Man, 2015, p. 132-136). Partager un même terrain procure d'intéressants moments d'échanges intervenant, à nos yeux, comme autant de « soupapes » qui aident à décompresser, prendre distance, se ressourcer et, dans le même temps, « rebondir » sur le terrain. Revenons, pour commencer, sur cette première « nuit » programmée pour Jennifer et Alice à Sarn.

D'après le responsable, tout était en ordre pour que nous puissions être présentes de 18h30 à 22h et assister à la première ronde de nuit. Dès notre arrivée, nous comprenons vite que les surveillants présents ne sont pas informés... L'accueil dénote par rapport aux journées. On « tombe mal » : ils ont déjà des stagiaires avec eux ce soir. Nous assistons, gênées, à la préparation du dîner par quelques surveillants qui se plaignent, au passage, de ces imprévus. Les surveillants nous confient ensuite au gradé de permanence, le plus haut responsable présent la nuit, à cet instant au greffe. Au moment de partir pour la ronde, les deux surveillants et les stagiaires en informent le gradé. « Ce n'est pas intéressant pour vous » nous glisse un surveillant visiblement pressé de partir faire son travail. Nous précisons que nous sommes là pour ça... mais tout se passe très vite. Ils partent, le gradé ne dit mot et nous n'osons pas insister. Sentiment de fiasco. Le gradé poursuit sa présentation du greffe et les démarches à suivre pour la libération de deux détenus prévue ce soir. Un nouveau arrive aussi encadré par des gendarmes. La scène est déstabilisante : d'un côté du greffe, l'homme en pleurs répond aux questions et exécute les ordres au ralenti, de l'autre, le gradé s'affaire et nous explique les démarches d'écrou en accéléré [...]. Une heure et demi après notre arrivée, nous voilà sur le parking devant la prison. « Heu... c'était quoi cette soirée ? ». On se regarde, on éclate de rire. Sur le chemin, nous revenons sur la « soirée », prises dans de nombreux fous-rires.

Journal de terrain, Alice

Se retrouver à deux dans la situation décrite puis à en rire ensemble nous a, pensons-nous, aidées tant à analyser et à dépasser le sentiment d'échec ressenti à l'égard de la recherche qu'à gérer les émotions engendrées par l'observation d'une incarcération. « Pleurer de rire » pour ne pas pleurer... Cela rappelle les « secrets » à garder dans le « drame social du travail » (Hughes, 1996), auquel celui de chercheur n'échappe pas. Sur le trajet du retour, nous revenons sur la soirée pour mettre en commun les données susceptibles de nous intéresser malgré tout pour la recherche (par exemple, la distance créée par la paroi du greffe qui, parallèlement aux démarches administratives froides, participe aux « techniques de mortification » (Goffman, 1968) de l'écrou). Entre deux fous-rires, nous revenons aussi sur « l'échec » de notre « mission » : observer une ronde de nuit et, avec elle, les espaces de la prison en soirée. En décortiquant les événements, nous identifions progressivement les raisons de cet « échec », tout en se distançant du sentiment amer qu'il nous laisse ; nos failles deviennent des éléments d'attention pour préparer la prochaine nuit (identifier le gradé responsable et certains surveillants présents, aller les rencontrer à l'avance, etc.). Véritable soupape de décompression, ce moment partagé est aussi source de (re)motivation.

Liés à la coprésence dans un même établissement (et non uniquement sur une même scène d'observation), différents moments paraissent remplir des fonctions similaires. Ainsi, partager les trajets en voiture, se retrouver pour manger ensemble le midi ou pour une pause dans le bureau alloué permettent à la fois de décompresser en échangeant certains ressentis et à la fois de se motiver en discutant par exemple des buts que chacun se donne pour les heures à venir. D'expérience, le chercheur solitaire qui s'immerge dans un quotidien institutionnel où les routines sont nombreuses et absorbantes peut se surprendre à « s'assoupir » et à remettre à plus tard certains de ses objectifs (Jaspart, 2015, p. 136). À un autre niveau, ces moments sont précieux pour l'échange, le recoupement d'informations ainsi que la comparaison de représentations récoltées en différents lieux de la prison ou auprès de différents groupes d'acteurs. Ils sont alors susceptibles d'aider chaque chercheur dans la rédaction de son carnet de terrain et dans l'engagement de nouveaux points d'attention ou pistes à investiguer par la suite. Pour une même scène observée, outre la confrontation des regards explicitée plus haut, la prise de notes gagne, comme pour l'entretien, à pouvoir compter sur deux mémoires, comme l'explicitent Pinçon et Pinçon-Charlot : « sans compter l'avantage important que constitue la mobilisation de deux mémoires au moment de la mise en forme du travail de la journée. Cette mise en forme ne saurait attendre et elle gagne beaucoup à la stimulation réciproque qui permet de passer au-delà de la lassitude d'une journée bien remplie et même épuisante » (Pinçon & Pinçon-Charlot, 2005, p. 65).

Éléments bibliographiques

- Arborio A. & Fournier P.** (2010 [1999]), *L'observation directe*, Paris, Armand Colin, « 128 ».
- Bailleau F., Gourmelon N. & Milburn P.** (2012), *Les établissements privatifs de liberté pour mineurs : entre logiques institutionnelles et pratiques professionnelles. Une comparaison entre Etablissements Pénitentiaires pour Mineurs (EPM), Quartiers Mineurs en Maison d'Arrêt (QM) et Centres Educatifs Fermés (CEF)*, Mission de recherche Droit et Justice, CESDIP, Études et données pénales n° 112, CESDIP.
- Beaud S. & Weber F.** (2010 [1997]), *Guide de l'enquête de terrain : produire et analyser des données ethnographiques*, Paris, La Découverte, « Grands repères ».
- Becker H.** (2002), *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales ?*, Paris, La Découverte, « Grands repères ».
- Béraud C., de Galembert C. & Rostaing C.** (2016), *De la religion en prison*, Rennes, PUR, « Sciences des religions ».
- Bessin M. & Lechien M.** (2000), *Soignants et malades incarcérés. Conditions, pratiques et usages des soins en prison*, Rapport final, Mission de recherche Droit et Justice.
- Bianquis-Gasser I.** (2004 [1996]), « Observation participante (Technique de l') » in A. Mucchielli (dir.), *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines*, Paris, Armand Colin, pp. 174-181.
- Bouillon F., Fresia M. & Tallio V.** (dir.) (2005), *Terrains sensibles. Expériences actuelles de l'anthropologie*, Paris, CEA-EHESS.
- Chantraine G.** (dir.) (2011), *Les prisons pour mineurs. Controverses sociales, pratiques professionnelles, expériences de réclusion*, Rapport final, Mission de Recherche Droit et Justice.
- Chauvenet A., Orlic F. & Benguigui G.** (1994), *Le monde des surveillants de prison*, Paris, PUF, « Sociologies ».
- Chauvenet A., Orlic F. & Rostaing C.** (2008), *La violence carcérale en question*, Paris, PUF, « Le lien social ».
- Cefaï, D.** (2006), « Une perspective pragmatiste sur l'enquête de terrain », in Paillé P. (dir.), *La méthodologie qualitative. Postures de recherche et travail de terrain*, Paris, Armand Colin, « U », pp. 33-62.
- Copans J.** (2011 [1999]), *L'enquête ethnologique de terrain*, Paris, Armand Colin, « 128 ».
- De Man C.** (2015). *Interactions entre policiers et population dans l'espace public. Des ajustements du cadre de l'expérience policière aux routines d'interactions ordinaires*, Thèse en criminologie, École des sciences criminologiques Léon Cornil. Bruxelles, Université Libre de Bruxelles.

- Désesquelles A. & Touraut C.** (2015), *La prison face au vieillissement. Expériences individuelles et prise en charge institutionnelle des détenus « âgés »*, Rapport final, Mission de Recherche Droit et Justice.
- Ghasarian C.** (2004 [2002]), « Sur les chemins de l'ethnographie réflexive », in Ghasarian (dir.), *De l'ethnographie à l'anthropologie réflexive. Nouveaux terrains, nouvelles pratiques, nouveaux enjeux*, Paris, Armand Colin, pp. 5-33.
- Goffman, E.** (1968), *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris, Minuit, « Le sens commun ».
- Hughes E.** (1996), « Le drame social du travail », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°115, pp. 94-99.
- Jaspart A.** (2015), *Aux rythmes de l'enfermement. Enquête ethnographique en institution pour jeunes délinquants*, Bruylant, « Galets Rouges ».
- Le Caisne L.** (2000), *Prison. Une ethnologue en centrale*, Paris, Odile Jacob.
- Martineau S.** (2005), « L'observation en situation : enjeux, possibilités et limites », in Royer C., Moreau J. & Guillemette F. (dir.) *L'instrumentation dans la collecte des données : choix et pertinence*. Actes du Colloque de l'Association pour la Recherche Qualitative (ARQ), Hors-Série, n°2.
- Pétonnet C.** (1982), « L'observation flottante. L'exemple d'un cimetière parisien », *L'Homme*, n°22, pp. 37-47.
- Pinçon M. & Pinçon-Charlot M.** (2005 [1997]), *Voyage en grande bourgeoisie*, Paris, PUF, « Quadrige ».
- Poupart J.** (2012), « L'entretien de type qualitatif : Réflexions de Jean Poupart sur cette méthode. À partir des propos recueillis et rassemblés par Nadège Broustau et Florence Le Cam », *Sur le journalisme, About journalism/Sobre jornalismo*, n°1, [<http://surlejournalisme.com/rev>].
- Schwartz O.** (2012 [1990]), *Le monde privé des ouvriers. Hommes et femmes du Nord*, Paris, PUF, « Quadrige ».
- Tenevic L. & Weber F.** (1992), « La délégation du travail de terrain en sociologie qualitative », *Genèses*, n°8, pp. 132-145.
- Vienne P.** (2003), *Comprendre les violences à l'école*, Bruxelles, De Boeck.

ORIGINES, CONTINUITÉS ET INNOVATIONS DU PROJET DE LA PRISON DE LOEG

Regard sur les singularités d'une maison centrale – 1959-1966

Elsa Besson

Si l'histoire pénitentiaire en France semble s'être accélérée au fil de la seconde moitié du XX^e siècle, notamment par l'augmentation sensible des normes architecturales, le programme spatial de la prison reste l'objet d'un ensemble d'objectifs complexes, pour certains anciens, au croisement de contraintes sécuritaires, économiques, de la gestion rationalisée des détenus et de l'espoir d'un rachat moral par la mise à l'écart de la société. L'édifice carcéral est bien ce lieu difficile à résumer, à la fois fruit de programmes successifs mis au point au sein de l'Administration Pénitentiaire, et ressort d'enjeux nombreux et parfois contradictoires, voire archaïques : concilier au sein d'un espace unique la punition, le contrôle, la discipline, la dissuasion, la privation, l'instruction, les soins et la réhabilitation, et cette liste est loin d'être exhaustive.

À la maison centrale de Loeg précisément, l'enfermement hors la ville et entre les murs est pensé pour la longue durée, à la différence des autres prisons construites en France par l'architecte Guillaume Gillet à partir de 1959, pour la plupart des maisons d'arrêt supposant des temps de détention plus courts, et des conditions plus strictes d'encellulement. Sans doute, la réponse spatiale proposée est particulière à ce projet car de longues peines y sont exécutées. Elle ne peut être identique aux problématiques que suppose l'enfermement préventif ou de courte durée. Les originalités de ce projet ne sont pourtant pas celles qui, seules, correspondent au programme d'une maison centrale : notamment les contraintes de haute sécurité, la relative souplesse des circulations dans les espaces de la détention ou encore le travail pénitentiaire. Loin d'être non plus la tentative de construction d'un « paradigme licite » (Bonnet, 2006, p. 14) ou, pour le dire autrement, d'un projet-type qui répondrait de manière standardisée à la commande, tel que le XIX^e siècle a essayé de le mettre en place pour les établissements pénitentiaires, la prison de Loeg relève plutôt d'une tentative de renouvellement de l'architecture carcérale : en premier lieu, par l'exploration de nouvelles formes et d'une disposition spatiale inédite, qui cherche à organiser des espaces de détention différenciés, depuis la semi-liberté à l'encellulement plus traditionnel, avec une moindre autonomie de déplacements.

L'analyse du projet, depuis les premiers dessins de l'agence Gillet en 1959, permet de poser les jalons d'une histoire carcérale longue, qui fonde encore à Loeg ses espoirs dans une punition associant enfermement et travail, ainsi que performance de typologies anciennes et explorations architecturales modernes. Pourquoi Guillaume Gillet a-t-il pensé Loeg selon cette forme rare en matière d'architecture carcérale, dans la mesure où elle n'est pas le remploi d'un bâtiment existant, et peut-on parler de prison à la spatialité atypique, cherchant à

inventer là un nouveau paradigme ? Le contexte politique et social contemporain, bouleversé par la Seconde Guerre mondiale, a permis une relative ouverture du champ pénitentiaire à de nouvelles théories, qui méritent d'être précisées dans la mesure où elles ont influencé la pensée de l'enfermement contemporain. Là ne se résument pourtant pas les conditions de possibilité du changement architectural dont Loeg est l'exemple ; à la fois résultat d'une volonté, ou d'une certaine souplesse, politique, et projection de l'architecte, cet établissement est bien en rupture avec les paradigmes spatiaux précédents. Par l'inspiration de dispositions claustrales notamment, le projet est particulièrement original, se plaçant à la croisée de l'innovation et de la tradition, tant dans les fondements du régime de détention, que dans les orientations spatiales qu'il combine.

Plusieurs recherches sur Guillaume Gillet, menées par Franck Delorme, renouvellent de façon considérable, et ce depuis plusieurs années, la connaissance de ses travaux. Une monographie (Delorme, 2013) est à signaler sur cet acteur incontournable de son époque et dont la carrière, marquée par une forte activité dès l'après-guerre, prend une nouvelle dimension avec sa nomination en tant qu'architecte conseil pour le Ministère de la Justice, et architecte en chef et coordinateur de projets d'aménagement du territoire. Sa collaboration avec des ingénieurs de haut vol est une des caractéristiques de sa carrière qu'il est important de souligner, et si son parcours est comparable avec celui de certains architectes des décennies 1950, 1960 et 1970, qui font face à une commande publique alors en plein essor pour reconstruire, puis pour équiper à neuf le territoire, il reste à mener encore nombre de recherches que permet le fonds d'archives considérable qu'il a pris soin de conserver¹. À ce jour, plusieurs travaux se concentrent sur l'architecture religieuse (Delorme, 2012a) que Gillet a profondément bouleversée ; Notre-Dame de Royan [ill. 6] en est l'exemple emblématique, le plus souvent cité et étudié, et sa production concernant l'architecture judiciaire est abordée dans un ouvrage qui traite de la cité judiciaire de Bordeaux et de l'École Nationale de la Magistrature, construite entre 1962 et 1972 (Delorme, 2009).

¹ Le fonds Gillet comporte un grand nombre de pièces écrites tant personnelles que d'agence qui permettent de saisir la culture, les relations de l'architecte, ses préoccupations et également le fonctionnement d'une des agences françaises les plus importantes entre 1945 et 1975.

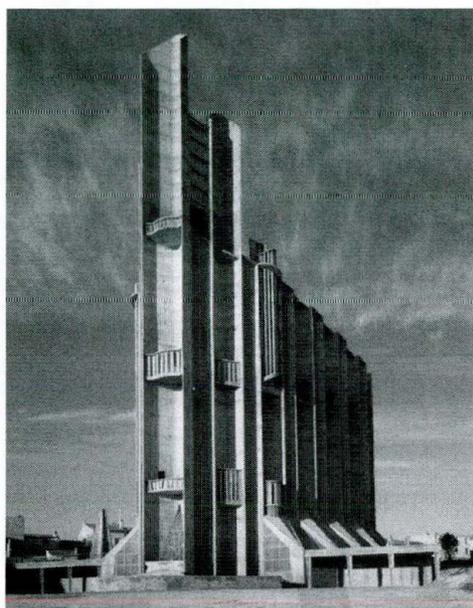


Illustration 6 : Église Notre-Dame, Royan. Cliché Jean-Pierre Dumont, non daté © Fonds Guillaume Gillet. SIAF/Cité de l'architecture et du patrimoine/Archives d'architecture du XX^e siècle. 152 Ifa).

Face à l'ampleur du travail réalisé pour le Ministère de la Justice, mis également en lumière par Franck Delorme (2012b), il est pertinent, au sein d'une recherche pluridisciplinaire telle que nous avons choisi de la mener, d'opérer une analyse à partir des archives de son agence d'architecture². La consultation de ce fonds permet de mettre en évidence des éléments déterminants à la compréhension du projet, et mieux cerner sa genèse, et c'est donc dans la continuité des travaux novateurs de Franck Delorme que ce travail se place, avec Loeg comme objet central, car des problématiques majeures pour l'histoire carcérale se dessinent à l'aune de cette réalisation.

La maison centrale de Loeg, en projet à partir de 1959, devenue centre de détention en 1975, se présente d'emblée singulière par la mise en avant de son originalité et de son exemplarité, qui seraient l'apanage d'un fonctionnement atypique et d'un espace aux dimensions peu communes, bien différent de celui de nombre d'établissements pénitentiaires, construits depuis le XIX^e siècle, où la moindre parcelle est comptée, où les bâtiments sont serrés entre eux et enserrés entre des murs. À Loeg, la principale qualité serait celle d'une profusion de l'espace, comme le souligna le directeur de l'établissement au cours d'un entretien en avril 2015, évoquant notamment l'étirement des circulations. Ces caractéristiques placeraient Loeg dans une position unique, ou plus précisément à part, de l'histoire pénitentiaire française, faisant d'elle un établissement dont les qualités spatiales seraient rares dans le parc carcéral. Situer alors l'importance de la trajectoire professionnelle de Gillet est ici intéressant pour

² Fonds Guillaume Gillet. SIAF/Cité de l'architecture et du patrimoine/Archives d'architecture du XX^e siècle. 152 Ifa.

essayer d'ébaucher ce que prend comme place et comme forme la commande de la prison de Loeg au sein d'une carrière prestigieuse d'architecte auréolée du Grand Prix de Rome. La manière dont se combinent les autres pratiques professionnelles de Gillet dans ce projet, et dont les négociations avec l'Administration Pénitentiaire se déroulent, permettra de comprendre face à quels enjeux s'organise, et se heurte parfois, le projet architectural. Comment s'articule cette pratique, singulière dans l'activité professionnelle d'un architecte, puisqu'il ne s'agit pas de penser le confort, la lumière ou encore le bien-être de l'utilisateur, mais bien la sécurité, l'enfermement, la rationalité stricte de la détention, avec les autres types de projets que réalise l'agence de Gillet ? Comment comprendre ce cas particulier en termes de régime de détention et, ce qui nous intéressera principalement ici, en termes de spatialité, ne semblant pas obéir aux mêmes injonctions que les prisons antérieures et ne ressemblant pas à celles construites ensuite ?

À partir de ces questions larges, la prison de Loeg est étudiée sous trois angles majeurs qui permettent de mettre en évidence ses particularismes : d'abord par le prisme du parcours de son architecte et des négociations avec l'administration commanditaire du projet. Loin de la forme radiale³ ou en peigne⁴, la prison de Loeg se présente d'emblée comme éloignée des typologies usuelles, et il faut se tourner du côté de l'élaboration du projet pour comprendre à la fois le contexte, les enjeux et les négociations qui ont concouru à sa genèse, non seulement du côté de l'architecte mais aussi du commanditaire. En élargissant l'analyse du projet de ses débuts à sa mise en œuvre, fruit d'objectifs pénitentiaires classiques et d'une autonomie de la création architecturale, il s'agit de comprendre la manière dont le projet de Loeg articule deux problématiques majeures mettant en jeu la fonction et la forme. Celle qui relève de caractéristiques héritées du XIX^e siècle peut se résumer brièvement ici à l'enjeu industriel, essentiellement fonctionnel, de la punition pénale. Face à cette problématique pluriséculaire, l'importance de l'expertise et de l'intervention de l'architecte au sein du projet carcéral, se développe et tend à s'imposer, dans la pensée de l'espace d'enfermement à Loeg, notamment par les choix de typologies, par la réflexion sur les formes de la peine, grâce aux différents régimes de détention finement séparés et articulés, ainsi que par la mise en relief de certains espaces, comme la salle polyvalente, par le choix typologique permettant l'économie du mur d'enceinte, repris ensuite à Fleury-Mérogis, etc.

Loeg est d'abord, par sa fonction de maison centrale, un établissement où le travail est un des fondements du programme et donc essentiel pour en comprendre les choix spatiaux. Dans le même temps, le choix formel décline des modèles formels particuliers et place le bâtiment dans un registre spatial ancien, mais renouvelé au prisme d'exigences nouvelles d'enfermement, tel que la question des circulations, des rythmes quotidiens, de la catégorisation des détenus en plusieurs groupes, etc. À partir d'innovations plus fines, réalisées à la marge et qui touchent aux objets et aux matériaux, et pour mettre en perspective le rôle actif de l'architecte au sein de ce programme, sera évoquée enfin la tentative constante

³ La forme radiale se retrouve par exemple à la prison de la Santé, à Paris par Émile Vaudremer en 1867.

⁴ La forme en peigne se retrouve par exemple à la prison départementale de Fresnes en 1894-1898 par Henri Poussin ou encore la prison départementale des Baumettes à Marseille par Gaston Castel pendant les années 1930.

de renouveler les formes et les solutions spatiales par une pluralité de réponses nouvelles, rompant avec une linéarité de l'histoire de l'architecture carcérale du XIX^e et du XX^e siècle. Depuis l'étude des éléments innovants apportés par l'architecte, qui cherchent à remplacer à Loeg des présupposés conçus traditionnellement comme fondateurs de l'espace carcéral, et malgré les multiples contraintes et les ajustements à l'œuvre au cours de la conception et de la construction, la pérennisation d'apports nouveaux reste sensible, dont certains sont repris lors de projets d'établissements construits plus tard.

DE GUILLAUME GILLET À LA GENÈSE DU PROJET DE LOEG : 1959 – 1961

Guillaume Gillet naît le 20 novembre 1912 dans une famille d'intellectuels, liés au monde de l'art et de la littérature. Son père est historien de l'art et conservateur des collections Jacquemart-André à l'abbaye de Chaalis et son grand-père maternel, René Doumic, est critique littéraire et secrétaire perpétuel à l'Académie Française⁵. Avant d'entrer à l'École des Beaux-Arts de Paris, il est scolarisé au lycée Charlemagne, puis au lycée Henri IV. Après avoir hésité longtemps entre la peinture et l'architecture, il choisit la seconde et entre en mars 1931 aux Beaux-Arts (Delorme, 2013), à dix-neuf ans seulement, où il passe très rapidement, en juillet 1932, de la seconde à la première classe, signe d'aptitudes reconnues très rapidement par ses professeurs. Pendant ses études avant la guerre, il est dessinateur chez Auguste Perret, qu'il désignera plus tard comme son maître ; l'influence d'un des architectes français les plus importants du XX^e siècle est revendiquée clairement *a posteriori*. Il fait plusieurs voyages d'études en Espagne, en Grèce et en Turquie ; le voyage comme apprentissage indispensable à la formation d'architecte est classique à cette époque⁶. Aux Beaux-Arts, il se distingue particulièrement et poursuit une scolarité scandée de récompenses qui, si elle est interrompue par la guerre et une captivité longue de cinq années au cours de laquelle il pratique la peinture de manière intensive, permet à Gillet d'obtenir à son retour, le 8 juillet 1946, le Grand Prix de Rome, distinction ouvrant l'accès aux postes les plus élevés et aux commandes publiques prestigieuses.

Ce prix permet au lauréat fraîchement récompensé de séjourner à la Villa Médicis à Rome pour y étudier *in situ* des œuvres antiques de 1947 à 1950. Son retour s'effectue alors dans un pays préoccupé par la reconstruction et les nombreux chantiers qu'elle impose, et pour lesquels son Grand Prix ne peut manquer de lui ouvrir les portes. Il faut enfin signaler qu'il devient rapidement chef d'atelier extérieur à l'École des Beaux-Arts, dès 1953, trois ans seulement après son retour de Rome, puis chef d'atelier officiel, de 1963 à 1971. Il est également membre de la commission supérieure de l'enseignement au sein de l'École, et siège au cours de sa carrière dans nombre d'institutions artistiques de renom. L'ascension de Gillet

⁵ Voir la notice biographique de Marie-Laure Crosnier Leconte, consultable à partir du site internet de l'INHA : <http://www.inha.fr>, onglet AGORHA, base de données du *Dictionnaire des élèves architectes de l'École des Beaux-Arts – 1800-1968*.

⁶ Le Corbusier et Louis I. Khan sont parmi les plus célèbres architectes voyageant pour former leur œil et leur esprit à l'architecture antique, grecque et romaine, mais aussi aux édifices de la Renaissance etc.

au sein du corps professionnel des architectes, ainsi que dans le corps professoral des Beaux-Arts, est rapide, sans heurts : ses compétences sont reconnues par ses pairs et par les instances gouvernementales, qui lui confient dès les années 1950 la direction de projets très ambitieux, depuis les grands plans d'aménagement du littoral méditerranéen, jusqu'au programme de restructuration du parc judiciaire et pénitentiaire national. Pour comprendre la carrière que Guillaume Gillet mène ensuite, il est enfin intéressant de relever que son sujet de diplôme d'architecte, obtenu en 1937, explore un programme religieux. Intitulé « *un pèlerinage local* », il est le signe que l'architecture religieuse est l'objet de ses attentions dès son apprentissage car ce sont les étudiants seuls qui choisissent leur sujet de diplôme, le site, le programme et les contraintes du projet. Dès les débuts de son activité professionnelle, il est rapidement reconnu pour ses projets d'églises et pour l'audace technique et esthétique de Notre-Dame de Royan notamment, ainsi que pour le Pavillon de la France à Bruxelles en 1958, réalisé grâce à une collaboration avec René Sarger et Jean Prouvé [ill. 7].

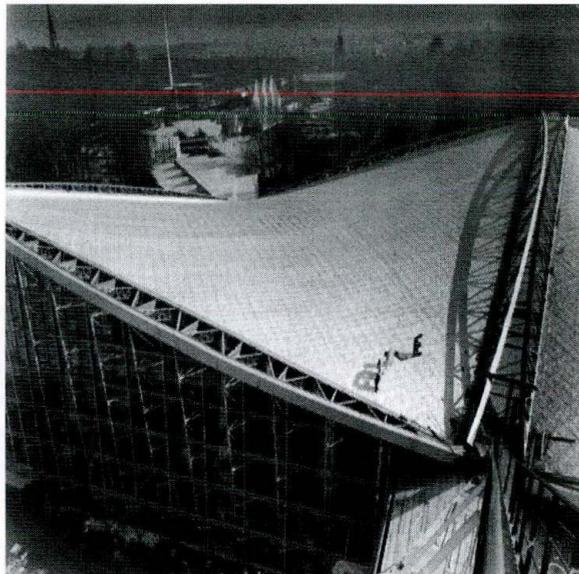


Illustration 7 : Pavillon de la France, Bruxelles. Vue plongeante sur la toiture pendant le chantier (Cliché Duprat. 16 avril 1958). © Duprat, © Fonds Guillaume Gillet. SIAF/Cité de l'architecture et du patrimoine/Archives d'architecture du XX^e siècle. 152 lfa).

Ces édifices explorent tous deux des perfectionnements techniques sans précédent, et une esthétique de la prouesse technique novatrice. Pour le Pavillon de la France, la toiture est composée de deux paraboloides hyperboliques, et inaugurant ici une technique avant-gardiste, avec la première utilisation à grande échelle de couvertures en résilles de câbles prétendus. De la même manière à Royan, en collaboration avec l'ingénieur Bernard Laffaille, des possibilités techniques nouvelles sont explorées, par la maîtrise de la réalisation de voiles de béton de grandes dimensions notamment. Ces premières années de carrière prouvent déjà que, si sa scolarité et les importantes distinctions qu'il y remporte révèlent l'apprentissage aisé au sein d'une formation classique, ses premières réalisations manifestent une grande indépendance de pratique du projet architectural, renouvelant les modèles spatiaux et

techniques traditionnels, et un intérêt profond pour la mise en œuvre, allant parfois jusqu'à la démonstration, de savoir-faire innovants.

Les conditions de la commande pénitentiaire en France dans les années 1950 et 1960 : une autonomie inespérée pour l'architecte ?

À la fin des années 1950, Guillaume Gillet est l'architecte conseil de plusieurs départements et de plusieurs villes et également architecte des bâtiments civils et des palais nationaux, un poste que lui a ouvert le Grand Prix de Rome, qui le destine à recevoir la commande des grands édifices de l'État. Son agence est déjà considérable et la nouvelle fonction d'architecte conseil du Ministère de la Justice qui lui est attribuée lui assure un nombre de projets important. Dès 1958, il travaille à la question d'une nouvelle carte judiciaire. Bernard Cayla, Max Doignon-Tournier et Frédéric Miro sont les principaux collaborateurs qui, au sein de l'agence parisienne, sont occupés à suivre les différents projets de prisons⁷. Alors que Guillaume Gillet est affecté à ce programme dont il n'est en rien un spécialiste, le Ministère ne lui fournit pas pour autant de fil directeur strict ; nulle trace de cahier des charges dans les archives de l'agence, mais seulement de grandes orientations, qui lui laissent *a priori* une marge d'autonomie de projet importante. À l'étude des archives de l'agence, transparait seulement qu'il est associé à Claude Charpentier, déjà l'auteur en avril 1958 d'une étude pour le Ministère de la Justice, intitulée « *Unité pénitentiaire de 350 détenus* », et qu'il est encadré par Jean Malbec, le magistrat à qui est confié la direction des affaires immobilières de la Justice en 1960, à la tête du Bureau des constructions nouvelles. Malbec apparaît comme un personnage clé de l'Administration Pénitentiaire, en matière de réflexion sur l'espace carcéral, comme tend à le prouver sa présence au Congrès de l'« *International Study group on the design of Penal and correctionnal Institutions* », à Londres en 1961, au sein duquel il est invité à faire une conférence. Cette implication dans un réseau international d'acteurs, réunis autour de la question spatiale carcérale, laisse supposer à la fois son intérêt pour des problématiques architecturales, mais aussi une reconnaissance de sa propre expertise dans ce réseau transnational, composé en majorité d'architectes.

À en croire Guillaume Gillet lui-même, lors de son intervention dans l'émission de débats « *Droit de réponse* » diffusée le 13 février 1982 sur la chaîne TF1, dont suit un extrait où il évoque la question de la place de l'architecte dans ce programme, la piste d'un face-à-face avec le magistrat chargé des nouvelles affaires immobilières semble se confirmer :

« - *De quoi avez-vous disposé pour construire une prison ?*

- *J'ai disposé pour commencer ce programme d'un dialogue avec un magistrat, qui était Monsieur Jean Malbec, et qui était un homme assez près du bâtiment. Je crois qu'il s'intéressait personnellement à la question du*

⁷ Notices biographiques de Marie-Laure Crosnier Leconte, consultables à partir du site internet de l'INHA <http://www.inha.fr>, onglet AGORHA, base de données du *Dictionnaire des élèves architectes de l'École des Beaux-Arts*, sauf pour Frédéric Miro, qui n'a sans doute pas suivi de formation à l'École des Beaux-Arts de Paris, ne semblant pas figurer pas dans les dossiers d'admission des élèves.

bâtiment, et il était détaché pour la programmation des nouveaux établissements pénitentiaires [...].

- Mais, est-ce que vous avez eu l'occasion de parler avec des détenus ou des anciens détenus avant de construire la prison ?

- Non, je n'ai pas été ni confronté avec les usagers, qu'ils soient d'un côté ou de l'autre, j'étais en dialogue avec Monsieur Malbec, qui lui, avait fait des enquêtes.

- [...] N'avez pas l'impression que c'est un peu un défaut que l'on peut reprocher aux architectes, que les usagers sont assez peu informés et assez peu consultés ?

- C'est un défaut que l'on peut reprocher au client, c'est comme ça que l'Administration a conçu les choses [...]. »⁸

Outre l'orientation des questions visant à soulever le problème des prisons construites depuis peu, et en particulier, sous-jacente ici, le cas de Fleury-Mérogis construite par Guillaume Gillet également, en débat au cours des années 1980, l'interview souligne le peu de directives guidant le travail de l'architecte. Les rapports conservés des réunions durant l'élaboration et la construction de Loeg⁹ prouvent d'ailleurs l'implication importante de Jean Malbec sur toute la durée de la réalisation du projet. Interlocuteur permanent entre le Ministère de la Justice et l'agence Gillet, c'est lui qui demande directement des modifications sur le projet, qui impose l'ajout de certains éléments (par rapport aux miradors, exigés en quinconce, ou à la suppression de la salle des fêtes, par exemple). Malbec n'apparaît pas seul pour autant ; par exemple, dans le compte-rendu de la visite à l'agence, daté du 28 octobre 1960, apparaissent uniquement les divers avis de Monsieur Marty, directeur de la prison de Fresnes, à propos du projet en cours. Au même titre que des conseils pour gérer le personnel dès la mise en service de l'établissement (« pour le personnel, prévoir une salle des fêtes indispensable pour que les surveillants fassent corps »), des remarques très précises sont consignées : « cuisine – prévoir une grande cuisinière avec de grands fours pour la cuisson des plats, les marmites ne donnant que des aliments bouillis et collants ».

Ces rapports révèlent les tensions qui parcourent le dessin de la maison centrale, synthèse entre micro-ajustements de détails et grandes orientations spatiales, porteuses à la fois d'enjeux sécuritaires, fonctionnels et managériaux notamment, qui nécessitent des combinaisons successives au cours du projet. Si d'autres acteurs de l'Administration Pénitentiaire interviennent, il apparaît que l'avancement du projet de Loeg dépend de l'avis et de la validation de chaque élément par Malbec. Dans l'ensemble, ses remarques tendent à rationaliser la forme générale du projet, à densifier et à compresser les espaces, pour éviter de trop grandes distances entre les services et permettre des circulations plus rapides. En effet, en raison de l'étirement très important des circulations entre les différents régimes de détention, au début du projet de Loeg, des chariots *Fenwick* étaient prévus pour transporter la nourriture

⁸ Transcrit par mes soins, d'après l'émission diffusée le 13 février 1982 sur TF1 - *Droit de réponse*, de Michel Polac, disponible sur le site de l'INA, remise au jour par Franck Delorme (2012b).

⁹ Fonds Guillaume Gillet. SIAF/Cité de l'architecture et du patrimoine/Archives d'architecture du XX^e siècle. 152 Ifa - Objet GILGU-D-60-12.

des cuisines aux espaces de détention. Le projet tend au fil des dessins à devenir plus compact et abandonne alors l'idée d'une mécanisation des déplacements [ill. 8].

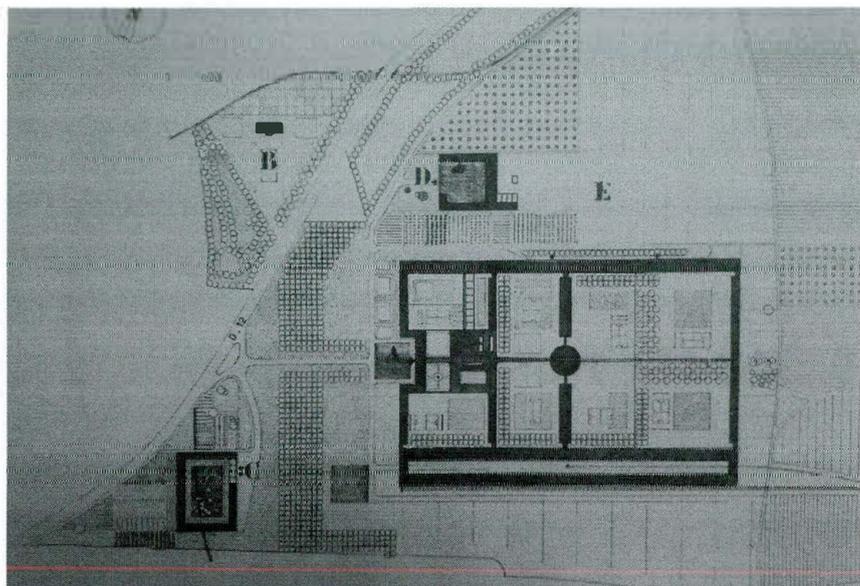


Illustration 8 : Plan d'ensemble de la maison centrale de Loeg, daté de janvier 1960.
© Fonds Guillaume Gillet. SIAF/Cité de l'architecture et du patrimoine/Archives d'architecture du XX^e siècle. 152 lfa - Objet GILGU-D-60-12. 1960-1969.

Une autre évolution du projet mérite d'être évoquée ensuite : dans une des dispositions proposées en 1961, les bâtiments de travail, ceux de la détention, et les espaces d'entrée et d'administration servent de murs d'enceinte par leur orientation centripète qui n'offre aucune ouverture vers l'extérieur. Guillaume Gillet garde cette solution spatiale économique et radicale jusqu'à la construction de la maison centrale. Peu avant son ouverture, l'Administration Pénitentiaire et le Ministère de la Justice font rajouter un mur périphérique, contre l'avis de l'architecte [ill. 9].

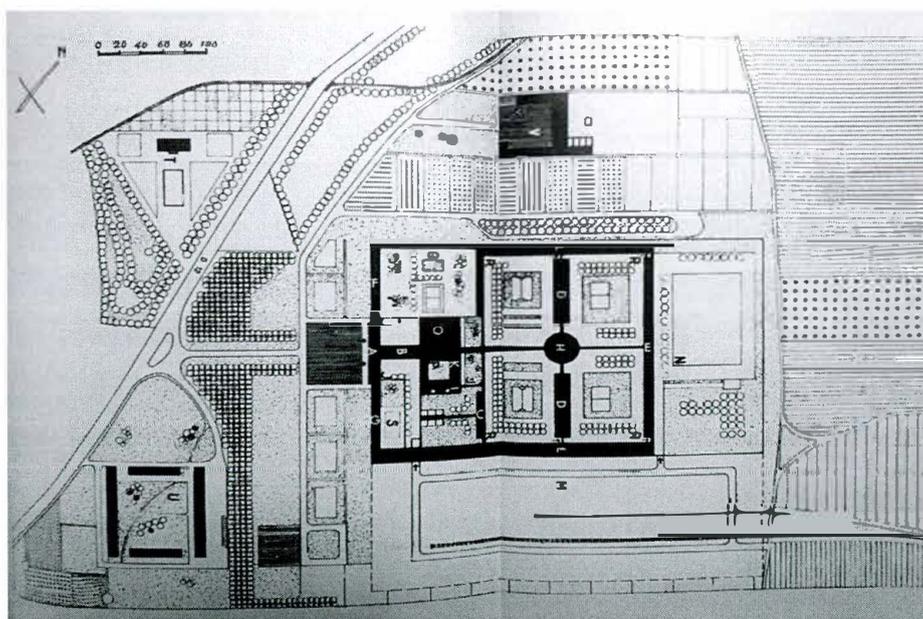


Illustration 9 : Plan d'ensemble de la maison centrale de Loeg, vers 1961, publié dans *Problèmes immobiliers*, Ministère de la Justice, Direction de l'Administration Pénitentiaire, « Études et documentation », 1961.

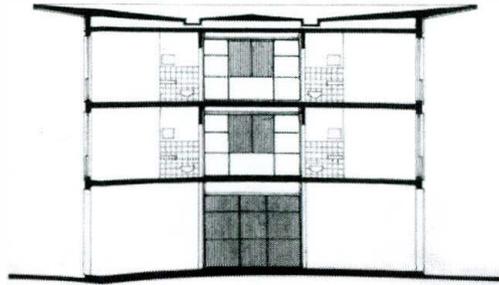


Illustration 10 : Coupe d'un bâtiment de détention de la maison centrale de Loeg, vers décembre 1961. © Fonds Guillaume Gillet. SIAF/Cité de l'architecture et du patrimoine/Archives d'architecture du XX^e siècle. 152 Ifa - Objet GILGU-D-60-12. 1960-1969.

Il semble que la disposition de 1961, dévoyée ensuite par la construction du traditionnel mur d'enceinte, s'inscrit dans la pratique de l'architecture telle que Gillet la conçoit ; proposition à la fois pertinente, par l'économie de matériaux et de moyens qu'elle suppose, et novatrice, par l'image nouvelle que la prison donne d'elle-même depuis l'extérieur, par la réduction de la mise à distance de l'espace de la détention et par la clôture de l'ensemble sans dispositif superflu. Pour répondre à la contrainte sécuritaire, Gillet choisit non pas de réfléchir en plan, comme la tradition pénitentiaire le voudrait, en proposant une ligne d'enceinte infranchissable, mais de travailler plutôt la coupe des bâtiments périphériques de détention, qui forment la limite avec l'extérieur : le dispositif des toitures, formant une avancée à l'inclinaison forte, devait empêcher à lui seul toute tentative d'évasion [ill. 10].

Il faut aussi, pour replacer cette tentative radicale d'évolution non seulement de l'espace carcéral, mais aussi du rapport entre l'intra et l'extra-muros, se tourner du côté de la circulation de modèles à une échelle internationale, initiée dès le milieu du XIX^e siècle. La question des échanges avec des professionnels étrangers qui se pose ici, en plus des négociations avec Jean Malbec, permet d'éclairer mieux cette proposition finalement rejetée de suppression du mur d'enceinte séculaire. Dans les comptes-rendus d'un voyage en Allemagne de Jean Malbec en juin 1961, est évoqué, parmi les rapports de visites de plusieurs établissements pénitentiaires et judiciaires, le cas de la prison de Detmold, tout récemment mise en service¹⁰. De ce cas particulier décrit en quelques paragraphes seulement, un aspect spatial remarquable est souligné : une des contraintes retenues dans l'élaboration du projet est de ne pas faire une architecture démonstrative, mais plutôt de se fondre à la fois dans l'entourage bâti et dans l'environnement naturel arboré. Pour cela, l'architecte de la prison de Detmold a dessiné une prison sans murs hauts, ni grilles visibles et en disposant les bâtiments cellulaires vers l'intérieur. Le projet d'origine de la maison centrale de Loeg obéit précisément à cette idée, puisque la hauteur des bâtiments qui forment la clôture est de trois

¹⁰ Fonds Guillaume Gillet. SIAF/Cité de l'architecture et du patrimoine/Archives d'architecture du XX^e siècle. 152 Ifa – Cote 2528/1-2 : établissements pénitentiaires.

niveaux seulement (rez-de-chaussée et deux étages), et qu'aucun mur ou mirador, traditionnellement associés à l'imaginaire de la prison, ne viennent entourer l'établissement dans les premiers dessins. Il est possible donc de voir là une tentative de l'architecte, particulièrement attaché au renouvellement du langage architectural et peu enclin à se satisfaire de modèles pré-existants, qu'ils soient spatiaux ou techniques, mais peut-être aussi de son principal interlocuteur au Ministère de la Justice qui, suite à l'observation de modèles étrangers, a voulu introduire en France de nouvelles dispositions, en rupture avec les modèles historiques.

Un projet de construction pris entre des contraintes économiques et une rationalisation de l'espace

Pour comprendre mieux les enjeux principaux qui parcourent le projet de Loeg, la brochure intitulée « *Problèmes immobiliers* », datée de 1961 et publiée par la Direction de l'Administration Pénitentiaire, alors que la prison de Loeg est encore en construction, permet de mieux saisir certains des aspects majeurs de la normalisation de l'espace carcéral. Dans ce court ouvrage, l'Administration Pénitentiaire essaye de faire le point sur la situation carcérale en France, quinze ans après la réforme Amor, alors que le parc immobilier est loin d'être adapté aux nouvelles exigences mises en place par le Ministère de la Justice et les services de la Pénitentiaire. Nombre d'établissements sont encore des remplois de bâtiments aux fonctions d'origines variées (couvents, châteaux, etc.), et leurs dispositions spatiales ne favorisent pas la mise en œuvre des méthodes nouvelles d'enfermement. Il est frappant d'y lire à quel point les discours décrivant la situation carcérale française sont constants ; seuls la forme et le vocabulaire ont quelque peu changé depuis le XIX^e siècle. S'impose encore et toujours une volonté proclamée d'adaptation à de nouvelles exigences pénales, mais ce désir de changement est soumis à la condition de l'économie des moyens financiers, soit dans un langage administratif : la « réévaluation progressive de cet équipement représentant pour l'État un capital non négligeable », tout cela « dans des limites financières raisonnables », en utilisant « des notions résolument neuves » (Ministère de la Justice & DAP, 1961, p. 4).

Dans cet ouvrage officiel, Loeg et Valenciennes, alors en construction, sont désignés comme les établissements porteurs de ces enjeux constants, et sont présentés comme des modèles pour l'Administration, qui se réfère explicitement à l'héritage légué par Paul Amor et à la volonté de renouveler le regard sur la prison et sur les pratiques pénales, affichés par les tenants de la réforme de la défense sociale nouvelle¹¹, après le traumatisme des camps et de la déportation massive (Carlier, 2009). Sans entrer trop avant dans les détails du mouvement de réforme à l'œuvre dans les années d'après-guerre, il faut noter la mise en place de la notion de milieu ouvert ; la semi-liberté et la liberté conditionnelle sont pensées pour que la transition entre la prison et la société ne soit plus brutale et annihilant la possibilité de réadaptation. La tentative d'introduction de cette réforme pénitentiaire, novatrice en France, correspond au

¹¹ Pierre Cannat notamment, à la tête d'un centre d'études pénitentiaires à la prison de Fresnes, magistrat et contrôleur général des services pénitentiaires, forme en 1946 et en 1947 tous les sous-directeurs de prison. Son enseignement est réuni sous le titre *La Réforme pénitentiaire : Cours enseigné au Centre d'études de Fresnes*, en 1949.

régime dit irlandais, supposant une progression dans le traitement pénitentiaire selon le mérite de chaque détenu, qui avait été, durant la seconde moitié du XIX^e siècle, majoritairement contesté et rejeté par les doctrinaires français. Mais cette vision plus ouverte et évolutive de la peine de prison est, dès le début, en butte à l'exigence sécuritaire que l'Administration Pénitentiaire veut toujours plus importante, notamment pour lutter contre les évasions qui émaillent la période de guerre contre l'Algérie. Entre les années d'immédiate après-guerre et le début du programme de construction des établissements pénitentiaires confié à Gillet, la position de l'Administration Pénitentiaire change ; il faut certes moderniser le parc carcéral, mais dans le but d'enfermer plus sûrement en renforçant les dispositifs sécuritaires. Le programme de modernisation du régime est lancé en 1958, alors que nombre d'établissements ne correspondent toujours pas à la règle première de l'emprisonnement cellulaire individuel, pourtant en vigueur. Loeg et Valenciennes font rapidement figure d'exemples, car tous deux sont les premiers établissements à sortir de terre, et pour cela désignés comme emblématiques, porteurs des espoirs de renouvellement du parc carcéral vétuste. Le constat que fait Robert Schmelck, après sa nomination en 1961 à la tête de l'Administration Pénitentiaire, est à ce titre radical : l'architecture des prisons françaises n'est plus adaptée, leur état est déplorable, mais comme il est récurrent dans l'histoire pénitentiaire, le budget évalué pour la modernisation des prisons ne sera jamais accordé à la hauteur de la demande de l'Administration Pénitentiaire (Carlier, 2009). Seulement onze établissements sont construits entre 1959 et la fin des années 1970 ; une maison centrale, neuf maisons d'arrêt et un centre pour jeunes détenus, presque tous de la main de Guillaume Gillet et de ses collaborateurs.

Entre la nouveauté de la réforme de la détention et les exigences sécuritaires et économiques, le maître-mot reste bien celui de rationalisation, et ce depuis le XIX^e siècle, alors même que le programme carcéral est parcouru par un ensemble de missions contradictoires qui le tiraillent vers des fins parfois très différentes, voire antithétiques. À la fin des années 1950, il existe toujours une division du parc immobilier entre maisons d'arrêt et maisons centrales. Pour les secondes, il est noté dans la brochure « Problèmes immobiliers » : « les établissements de longues peines, au contraire, requièrent une organisation plus complète de la vie des condamnés, ceux-ci devant y passer une partie quelquefois importante de leur existence. Dès lors, l'aménagement des conditions de détention, du travail, des loisirs, va prendre une importance appelée à se traduire dans le parti architectural » (Ministère de la Justice & DAP, 1961, p. 5). Cette attention présentée comme nouvelle, en rupture avec des espaces qui jusqu'à présent n'étaient pas pris en compte dans le projet de prison (la nécessité de créer des espaces dévolus aux loisirs par exemple), doit être conjuguée avec l'exigence récurrente d'une « rationalisation plus grande », d'une « répartition plus judicieuse des locaux et une efficacité plus grande dans les circulations » (Ministère de la Justice & DAP, 1961, p. 5). La question de l'intégration, à la nouvelle prison présentée comme idéale, d'un niveau de sécurité important, tout en visant l'économie des moyens mobilisés, est une des constantes essentielles des doctrines pénitentiaires. C'est la raison mise en avant, par exemple, pour justifier la concentration à Loeg des espaces de services dans le périmètre de l'entrée : cette disposition doit éviter des besoins en personnel trop importants pour gérer l'ensemble de l'établissement, et doit rendre l'usage des lieux plus rationnel et plus simple aux différents

usagers, qu'ils appartiennent au corps pénitentiaire, médical ou encore qu'ils soient visiteurs [ill. 11].

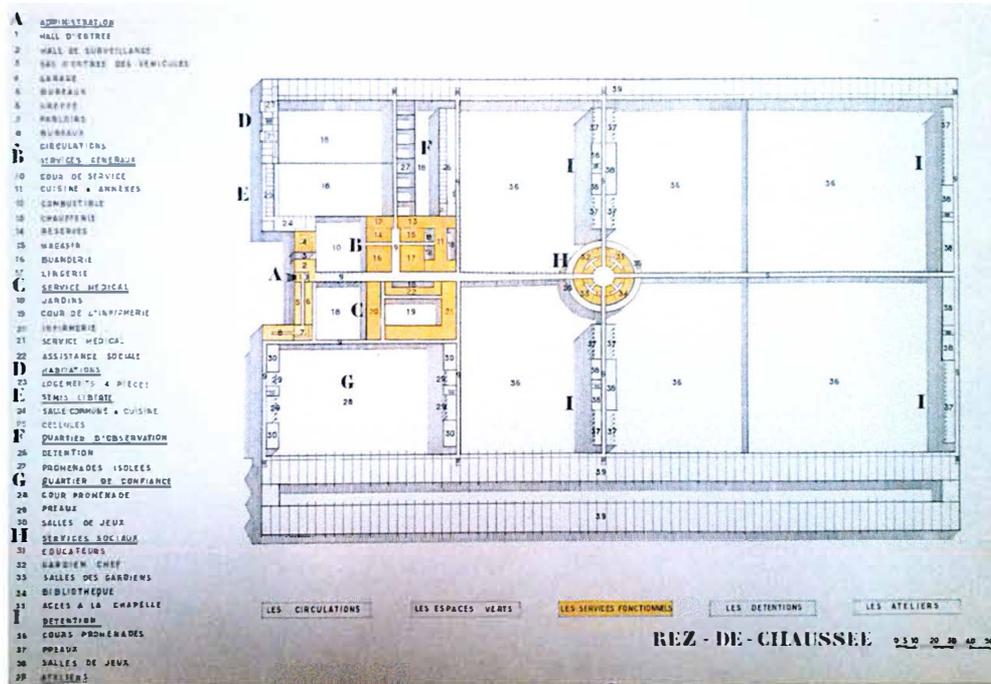


Illustration 11 : Carnet de plan de la maison centrale de Loeg, daté de janvier 1960 – extrait : plan des services fonctionnels. © Fonds Guillaume Gillet. SIAF/Cité de l'architecture et du patrimoine/Archives d'architecture du XX^e siècle. 152 Ifa - Objet GILGU-D-60-12. 1960-1969.

La volonté d'« humaniser » la prison par le parti architectural est un vœu pieux, omniprésent dans cet ouvrage, et l'objectif de l'Administration Pénitentiaire est de le réaliser notamment à travers les choix des matériaux, le soin apporté aux façades, ainsi que par l'intégration dans le cadre naturel général et l'aménagement d'espaces verts autant à l'intérieur qu'à l'extérieur du périmètre. Il faut reconnaître que sur ces points, Loeg rompt avec les conceptions antérieures, à l'origine des impératifs architecturaux habituels de la prison ; c'est-à-dire notamment l'importance de la densité du bâti pour faire des économies sur la place occupée au sol et donc sur le prix du foncier, le peu d'intérêt pour les problèmes d'ensoleillement, d'orientation et de vis-à-vis des fenêtres des cellules, et pour les matériaux, choisis pour leur performance en matière de solidité et de résistance, mais surtout pour leur prix, etc. Gillet a en effet toute latitude, vu l'ampleur du site acquis par l'Administration Pénitentiaire, de proposer des espaces aux dimensions peu communes, et de donner au programme des caractéristiques inédites, dans une démarche similaire avec celle qu'il adopte pour ses précédentes réalisations (reprise et bouleversement de l'esthétique de l'église, par exemple, avec Notre-Dame de Royan).

La maison centrale de Loeg fait ainsi figure d'exemple, presque malgré elle, non seulement parce qu'elle est la seule réalisée, dans un contexte complexe, entre la baisse de la population incarcérée à partir de 1959, avec la mise en œuvre du nouveau code de procédure pénale, et le mouvement d'augmentation de la population incarcérée dans le cadre de la guerre contre

l'Algérie¹², mais aussi parce qu'elle incarne la possibilité d'appliquer un régime de détention évolutif, sur un site très grand, sans contraintes particulières de terrain ou de proximité avec un tissu urbain. Le plan de Loeg permet la réalisation des différentes phases du régime progressif, qui imposent des mises à distance suffisamment grandes entre les différents espaces de détention, tout en restant, dans sa disposition générale, un « établissement unitaire » (Ministère de la Justice & DAP, 1961, p. 9). Gillet propose ainsi des qualités de construction et de dessin de l'espace finement développées, par exemple la « chapelle » et le « quartier de confiance » qui seront détaillés plus loin. Il faut aussi évoquer le couloir principal, offrant des vues vers des cours intérieures disposées de part et d'autre, ou encore la dimension des espaces de promenade qui permettent d'éviter des proximités trop importantes entre les bâtiments de la détention.

Pourtant, face à cette possible matérialisation d'un renouveau de l'espace de la maison centrale, certains éléments trahissent l'inertie très grande qui prévaut au programme carcéral. Les cellules obéissent à une stricte standardisation avec des dimensions de 2,40 m sur 4 m et 2,60 m de hauteur sous plafond [ill. 12]. Aucune modification n'est introduite ici depuis le XIX^e siècle, sauf en ce qui concerne la hauteur sous plafond qui est ramenée à un standard correspondant à celui de la majorité des logements construits après-guerre. Cette hauteur est plus réduite donc que dans les plans types proposés notamment en 1878 par des architectes majeurs de prisons du dernier tiers du XIX^e siècle, Alfred Normand et Émile Vaudremer (1878)¹³ [ill. 13].

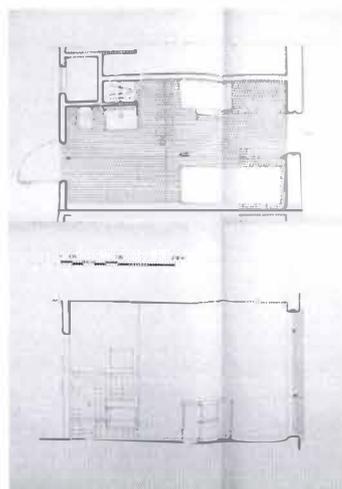


Illustration 12 : Détail d'une cellule type, octobre 1962. © Fonds Guillaume Gillet. SIAF/Cité de l'architecture et du patrimoine/Archives d'architecture du XX^e siècle. 152 Hâ - Objet GILGU-D-60-12. 1960-1969.

¹² Conférence de Fanny Layani, doctorante au CHS - Centre d'Histoire sociale du XX^e siècle, Paris – « L'impact de la guerre d'Algérie sur le système pénitentiaire français », Journées d'études internationales de la DAP ; *L'Administration Pénitentiaire : 1945, 1975, 2015. Naissance des réformes, problématiques et actualité* – 14 et 15 décembre 2015, Paris, Ministère de la Justice.

¹³ Alfred Normand est architecte du gouvernement, inspecteur général des bâtiments pénitentiaires et Émile Vaudremer, architecte en chef de la Ville de Paris.

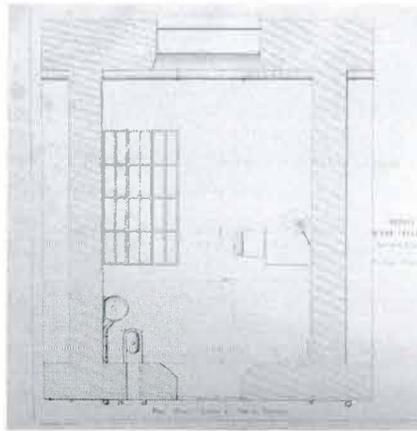


Illustration 13 : Détail d'une cellule type, extrait de l'ouvrage d'Alfred Normand, et d'Émile Vaudremer, *Projets-spécimens pour servir à la construction des prisons départementales suivant le régime de l'emprisonnement individuel dressé d'après les ordres de son Excellence Monsieur le ministre de l'Intérieur*, Paris, 1878.

La conservation de la norme de l'espace de la cellule, sans en interroger ses fondements séculaires, devenus standards, est le signe d'une inertie des contraintes spatiales, qui subsiste encore à Loeg : aucun changement de dimensions n'y est apporté, sauf pour les cellules du quartier dit « *de confiance* » dans lesquelles les détenus profitent d'un régime différencié, avec des conditions d'enfermement plus souples. Les archives ne font mention d'aucune discussion pendant le projet au sujet de celles, « classiques », qui constituent la grande majorité des cellules de l'établissement. Les tentatives de renouvellement des dimensions et des dispositions traditionnelles se heurtent donc à des conceptions spatiales archaïques de la prison, mises au point, véhiculées et conservées par l'Administration Pénitentiaire. Les mesures types des cellules, le fantasme du mur d'enceinte, alors même qu'il est possible de s'en passer, les miradors, restent autant de signifiants de la prison, ancrés dans un imaginaire tenace, et sont les signes de la distance entre le renouveau de la conception de la peine, prôné dès l'après-guerre, et le poids des missions, parfois contraires, attribuées à la spatialité carcérale, entre ouverture à de nouvelles théories et permanences de standards, qui ne font *a priori* pas l'objet de critiques.

AMBIVALENCES DU PROJET INDUSTRIEL ET RÉACTUALISATIONS DE MODÈLES ANCIENS

Dans une ambiguïté similaire à celle évoquée précédemment, entre inertie des conceptions spatiales et propositions novatrices, il faut évoquer aussi l'affrontement de deux logiques difficilement associables : d'un côté l'instauration de fonctions anciennes attribuées à la peine de prison, reproduites par l'Administration Pénitentiaire et de l'autre, les explorations architecturales, relevant de la forme que met en place Guillaume Gillet. La question de l'économie pénale après les bouleversements de la guerre, et plus précisément le changement

dans l'approche de l'architecture de la prison en France, est à soulever pour mieux comprendre le contexte dans lequel se place le projet de Loeg. Ce dernier permet de voir se confronter nettement deux logiques : celle qui émane de l'Administration Pénitentiaire et qui prolonge des mécanismes anciens qui fondent la peine longue sur le travail industriel, et celle de l'architecte qui explore, pour la partie de la détention, un programme de manière novatrice. La prison de Loeg réussit à réaliser un équilibre spatial délicat, en séparant nettement les deux types d'espaces, aux logiques antagonistes.

Avant de parler de Loeg précisément, il faut rappeler brièvement ce qu'est une maison centrale et quels enjeux président à l'érection de ce type de bâtiment pénitentiaire. L'ouvrage de référence de Jacques-Guy Petit, *Ces peines obscures* (1990), issu de sa thèse, et un travail de mémoire mené sur les doctrines pénitentiaires et spatiales en France entre 1750 et 1830 (Besson, 2013) sont convoqués pour mieux saisir les origines du travail pénal. Dès le Directoire, des structures pénitentiaires nouvelles sont mises en place, à la charge de l'État directement, et non pas, à l'instar des maisons d'arrêt, des conseils généraux, pour réaliser un maillage homogène sur tout le territoire et pour maintenir l'ordre dans des régions frontalières où des troubles existent. Leur rôle est, dès l'origine, également économique : accroître les capacités de production côté continental pour pallier à la baisse des transactions avec l'Angleterre et l'Outre-mer. Le travail est donc au centre de ce projet carcéral particulier : par la privation de la liberté et par la mise au travail forcé des pauvres, la maison centrale a comme fin de satisfaire au désir de mieux contrôler des populations marginales (mendiants, vagabonds, prostituées, etc.). Cette solution s'inscrit dans la continuité du système de travail forcé et d'exil hors de la métropole que sont les galères et les bagnes de l'Ancien Régime. La maison centrale, associant isolement hors de la société entre des murs et travail obligatoire, est pourtant présentée à la fin du XVIII^e siècle, et tout au long du XIX^e siècle, comme une idée nouvelle dont l'efficacité est certaine. Dans les discours politiques des débuts de la III^e République, ce travail carcéral est toujours ambivalent, entre moyen de rachat, à la fois moral et économique, menace de concurrence pour les ouvriers libres et honnêtes, et solution pour empêcher l'oisiveté tant redoutée des prisonniers. En ce qui concerne les condamnés enfermés dans les maisons centrales, il est même envisagé de les faire travailler hors de la prison à de grands travaux publics (Badinter, 1992, p. 209-213), rejoignant là un projet utopique de prison industrielle itinérante, développé par l'architecte Pierre-Louis Baltard dès 1829. Pour la première moitié du XX^e siècle, l'enquête photographique réalisée par Henri Manuel dans les années 1930 dévoile bien la part importante occupée par le travail dans les maisons centrales françaises, même pendant une période de crise économique importante¹⁴.

Dans l'héritage de cette pensée pénitentiaire séculaire, sont mis en place, dès les débuts du projet de Loeg, les contours d'une maison centrale où le travail occupe une place majeure dans l'organisation générale de l'espace. Le travail s'inscrit au sein de cet établissement dans la gestion de la détention plus que dans la nécessité économique extérieure, et est en ce sens dans une certaine continuité avec les enjeux de l'entre-deux guerres, période où la rentabilité et la finalité du travail pénal ne sont pas centrales, mais où la peur de l'oisiveté impose

¹⁴ Fonds photographique Henri Manuel, accessible en ligne sur le site de l'École Nationale de l'Administration Pénitentiaire (ENAP).

d'occuper les condamnés. Dès les premiers plans proposés au Ministère de la Justice et à l'Administration Pénitentiaire, en janvier 1960, les ateliers prennent une position stratégique au sein du projet, précisément à la lisière des espaces de détention. Guillaume Gillet commence par positionner de part et d'autre du dispositif d'ensemble une ferme, dont l'idée est finalement rapidement abandonnée, et des ateliers industriels [ill. 14].

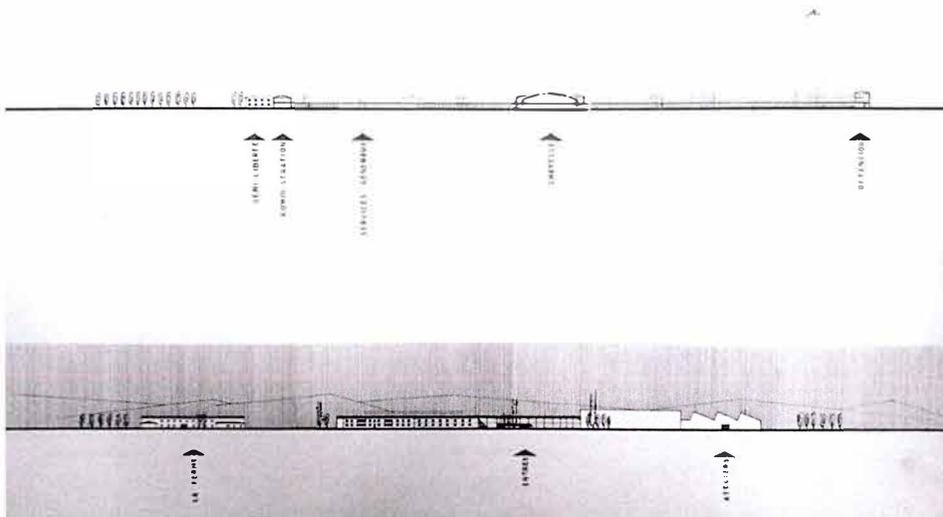


Illustration 14 : Carnet de plan de la maison centrale de Loeg, daté de janvier 1960. Extrait : coupe et façade sur les ateliers industriels et la ferme. © Fonds Guillaume Gillet. SIAF/Cité de l'architecture et du patrimoine/Archives d'architecture du XX^e siècle. 152 Ifa - Objet GILGU-D-60-12. 1960-1969.

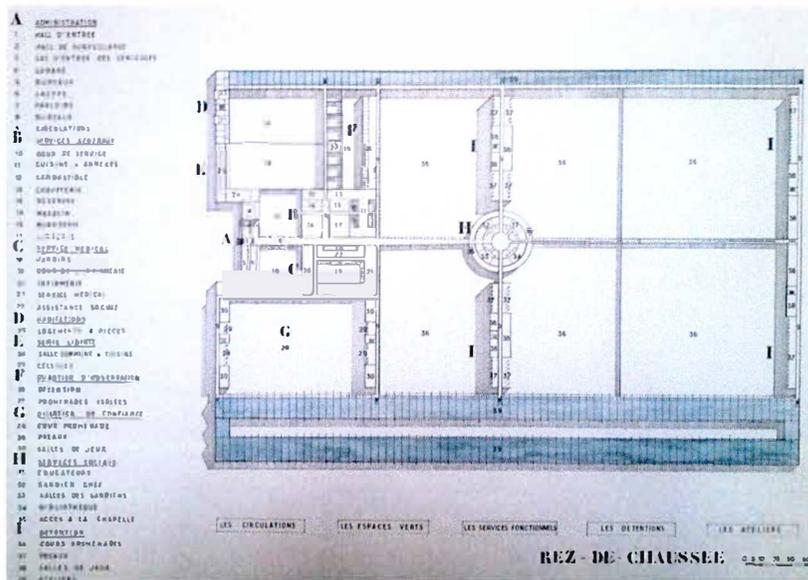


Illustration 15 : Carnet de plan de la maison centrale de Loeg, daté de janvier 1960. Extrait : plan des ateliers industriels. © Fonds Guillaume Gillet. SIAF/Cité de l'architecture et du patrimoine/Archives d'architecture du XX^e siècle. 152 Ifa -

Le plan met en place des espaces de travail qui ferment des deux côtés du grand parallélogramme que forme le plan d'ensemble de la prison, en guise de clôture épaisse, et générant ainsi une partie de l'enceinte [ill. 15].

Cette proposition de la ferme ne trouve pas de suite, peut-être par la difficulté qu'il y aurait à l'intégrer à un établissement à la forme unitaire et au fonctionnement homogène, alors même que la production agricole suppose des espaces ouverts de grande dimension, difficilement contrôlables. Cette proposition n'est pas sans rappeler les colonies agricoles du XIX^e siècle, notamment mises en place pour les mineurs, qui fonctionnaient à partir de la conviction qu'une peine au grand air et des activités aux champs permettraient aux délinquants de retrouver morale et amour du travail. Sur cette première étape de dessin est visible l'ambition du projet, très importante à ses débuts, qui vise à faire de Loeg une prison où le travail pénitentiaire est moderne, inscrit dans la production industrielle contemporaine [ill. 16].



Illustration 16 : Maquette d'étude de la maison centrale de Loeg, non datée, en carton plume et végétation sur liège © Fonds Guillaume Gillet. SIAF/Cité de l'architecture et du patrimoine/Archives d'architecture du XX^e siècle. 152 Ifa 5053.

Cette volonté de faire une prison industrielle, bien plus qu'une prison agricole, s'annonce notamment par le rattachement physique aux axes de transport et de commerce ferrés, de la maison centrale, et par la taille très importante que prennent progressivement les ateliers au cours du projet, au début couronnés par des toitures en sheds, dans une esthétique emblématique de l'architecture industrielle. Cette importance apparaît clairement dans un rapport de réunion, daté du 28 novembre 1960¹⁵ qui mentionne la nécessité de modifier le plan masse proposé en amont : il faut « *descendre l'implantation des bâtiments vers le Nord Ouest, afin de donner la place maximum aux ateliers* », d'après les membres de l'Administration Pénitentiaire et les collaborateurs de l'agence Gillet présents.

Le lien de la prison à la ville, alors même qu'elle est construite hors d'un contexte urbain, n'est pas sans rappeler la problématique aux origines de la prison de Fresnes dans la dernière décennie du XIX^e siècle. Il s'agissait, pour décider de la construction de la nouvelle prison du département de la Seine, de choisir un site proche des voies ferrées existantes. Avant la

¹⁵ Fonds Guillaume Gillet. SIAF/Cité de l'architecture et du patrimoine/Archives d'architecture du XX^e siècle. 152 Ifa - Objet GILGU-D-60-12. 1960-1969.

construction, il fut même question de raccorder l'établissement par un tramway à la ligne Paris-Arpajon, dont les lignes passaient à quelque 800 mètres. Cette problématique du raccordement d'une prison grâce à des voies ferrées est signe de l'importance décisive que revêt à Loeg l'idée d'un travail pénitentiaire. Il s'agit d'inscrire la production carcérale dans un réseau de communication performant, renouant ainsi avec les théories du XIX^e siècle, ferventes adeptes d'une prison industrielle bien organisée, rythmant la vie quotidienne des condamnés de manière stricte. Un rapport de visite daté du 8 décembre 1960¹⁶ mentionne le raccordement au réseau SNCF et les modalités de demande de devis auprès de l'entreprise. L'idée, si elle n'est finalement pas réalisée, malgré une tentative bien réelle, est révélatrice de la dimension fondatrice du travail dans ce type d'établissement, qui ne se retrouve dans aucun des autres projets pénitentiaires construits par Gillet, s'agissant de maisons d'arrêt ne soulevant pas cette problématique ancienne de l'efficacité de la punition par l'enfermement associé au travail quotidien.

Cette place particulière du travail n'est cependant pas la seule base de la prison, et la réalisation des ateliers ne propose aucune nouveauté formelle ou spatiale. L'Administration Pénitentiaire exprime cet intérêt secondaire apporté au projet architectural des ateliers par ce détour de langage, laissant supposer le caractère mineur de la question pour le commanditaire : « *l'architecture des ateliers étant étroitement liée aux industries auxquelles ils serviront de cadre, leur physionomie définitive sera ultérieurement précisée* » (Ministère de la Justice & DAP, 1961, p. 11). Il n'est donc pas question d'y introduire les exigences dont sont porteurs les espaces de détention et, de fait, il n'y a pas de caractérisation particulière des ateliers, qui correspondent bien à ceux, classiques, du secteur industriel hors les murs, somme toute assez banals dans leur aspect, leurs matériaux et leur disposition, comme le montrent les photographies du chantier [ill. 17].

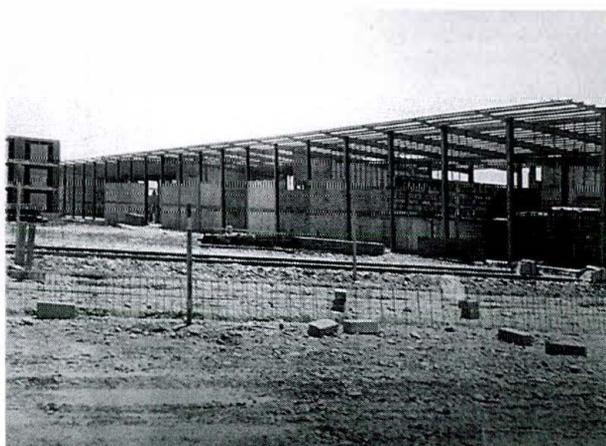


Illustration 17 : Photographie du chantier de la maison centrale de Loeg, les ateliers industriels en construction © Fonds Guillaume Gillet. SIAF/Cité de l'architecture et du patrimoine/Archives d'architecture du XX^e siècle. 152 Ifa – 1023/2.

¹⁶ Fonds Guillaume Gillet. SIAF/Cité de l'architecture et du patrimoine/Archives d'architecture du XX^e siècle. 152 Ifa - Objet GILGU-D-60-12. 1960-1969.

Il faut souligner toutefois les quelques similitudes parmi les solutions spatiales finalement choisies. Le dessin des bâtiments en coupe se base sur la même silhouette : une couverture avec une avancée empêchant de pouvoir accéder depuis la façade à la surface de toiture [ill. 18], et la disposition générale reprend bien la même orientation centripète des bâtiments de détention, et forme la clôture de l'espace industriel [ill. 19].

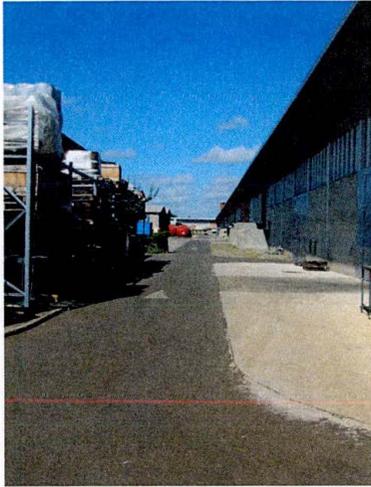


Illustration 18 : L'intérieur de la cour centrale des ateliers industriels de la maison centrale de Loeg. Photographie prise par Laurent Solini, juillet 2015.

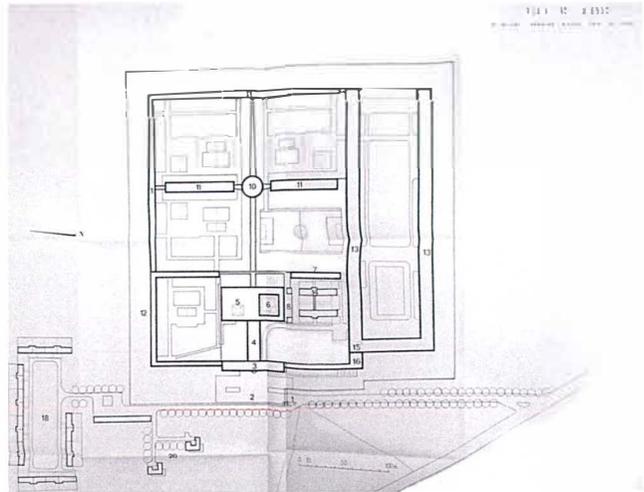
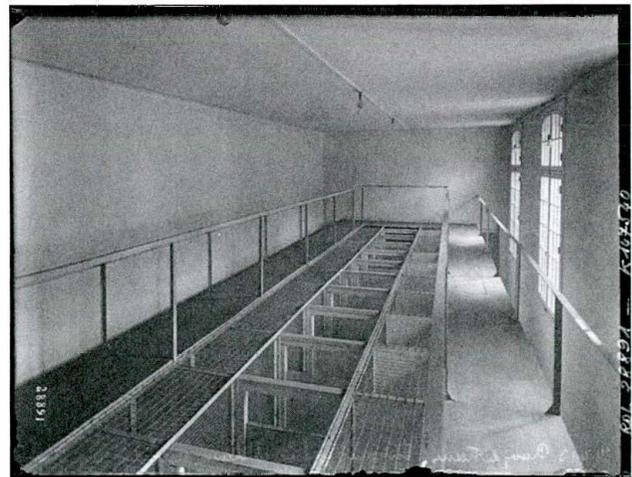


Illustration 19 : Plan masse de la maison centrale de Loeg, daté de décembre 1961. © Fonds Guillaume Gillet. SIAF/Cité de l'architecture et du patrimoine/Archives d'architecture du XX^e siècle. 152 Ifa - Objet GILGU-D-60-12. 1960-1969.

Un autre élément permet de distinguer les enjeux du travail à Loeg : la surveillance particulière appliquée aux espaces industriels, par une passerelle en hauteur [ill. 20], qui n'apparaît pas dans les archives de l'agence, mais qui est sans doute pensée dès la construction car elle est associée à un chemin de ronde reliant les miradors. Une reprise de dispositions déjà expérimentées ailleurs est à noter : par exemple à Fresnes pour les cours de promenades cellulaires, ou au parloir, pour surveiller en surplomb les détenus et leurs visiteurs [ill. 21].



Illustration 20 : Rez-de-chaussée des ateliers industriels de la maison centrale de Loeg, vue de la passerelle en caillebotis. Photographie prise par Laurent Solini, juillet 2015.



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Illustration 21 : La prison de Fresnes, le chemin de ronde [photographie de presse], Agence Meurisse, 1913. Bibliothèque nationale de France, département Estampes et photographie, EI-13 (2488).

À Loeg, non seulement une solution spatiale similaire est choisie, mais aussi une mise en œuvre qui reprend les mêmes types de matériaux, c'est-à-dire des caillebotis métalliques. Faire travailler les détenus condamnés à de longues peines, tout en les surveillant de manière discrète : la référence au panoptique de Bentham pourrait être faite spontanément. En réalité, il ne s'agit pas de la même disposition spatiale, mais des similitudes peuvent être notées, notamment la surveillance inopinée que ce chemin de ronde permet, qui ne laisse pas toujours apercevoir le gardien depuis le rez-de-chaussée. Ce chemin de ronde est surtout un moyen pour l'Administration Pénitentiaire de garder un œil sur les détenus au travail. Dans ce lieu qui fonctionne de manière autonome par rapport au reste de la prison, soumis d'abord à l'impératif de rendement industriel et à l'organisation de l'entreprise, il a donc fallu introduire des dispositifs de surveillance, bien différents de ceux de la détention.

Des typologies traditionnelles mobilisées ?

La base formelle générale du projet de Loeg n'est pas sans rappeler les typologies expérimentées et théorisées au cours de la seconde moitié du XVIII^e siècle, notamment par Jean-Nicolas-Louis Durand (1800) [ill. 22].

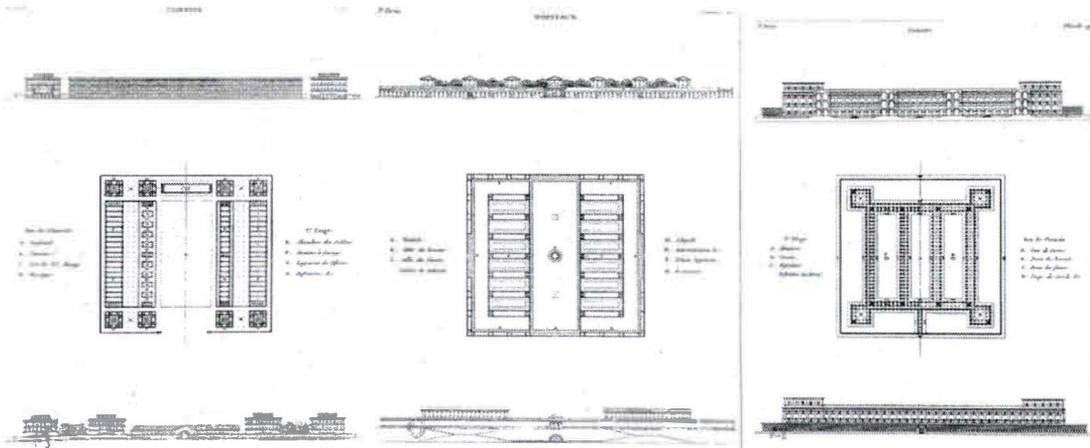


Illustration 22 : Plans types de rez-de-chaussée, de gauche à droite : casernes, hôpitaux, prisons, extraits de l'ouvrage de Jean-Nicolas-Louis Durand (1800), *Recueil et parallèle des édifices de tout genre, anciens et modernes* : remarquables par leur beauté, par leur grandeur, ou par leur singularité, et dessinés sur une même échelle, Paris, impr. de Gillé fils.

Les plans carrés ou parallélépipédiques permettaient de mettre en place, pour des institutions en profonde refonte (l'hôpital, la prison, la caserne, etc.), des espaces pouvant être divisés et sous-divisés en autant de fragments nécessaires à l'isolement des malades ou des prisonniers. La formation de Guillaume Gillet à l'École des Beaux-Arts laisse d'autre part supposer qu'il a une bonne connaissance des architectes classiques des XIX^e et XX^e siècles, même si dans les archives consultées, il n'y a pas de traces écrites de cet héritage. Les choix spatiaux à Loeg laissent pourtant penser que cette forme, rare s'il en est, n'est peut-être pas le seul résultat de la commande et du programme, sachant qu'il n'y a pas de cahier des charges précis. Ce projet témoigne d'une résurgence remarquable du type centré, par l'organisation de l'espace polarisé par le volume central cylindrique, et si l'on est loin du principe panoptique qui met en œuvre

des mécanismes spatiaux permettant une surveillance plus subtile, invisible et aléatoire, la volonté de contrôle des flux, sinon du regard, est sensible ici avec le dispositif du rond-point comme verrou des circulations. La forme générale ne correspond pas à celle d'un plan en grille, comme il serait possible de le penser à première vue, car il est fait usage systématiquement de l'espace clos ouvert sur un cœur gazonné et arboré, autour duquel s'organisent les différents espaces de détention, jusqu'aux espaces de soin, dans une déclinaison à petite échelle d'un principe conventuel, ou de celui utilisé pour la typologie hospitalière classique¹⁷ [ill. 23].



Illustration 23 : Cour intérieure du SMPR de la prison de Loeg.
Photographie prise par Laurent Solini, juillet 2015.

L'organisation centripète des bâtiments de détention, dont toutes les ouvertures sont tournées vers l'intérieur, et l'aménagement en espaces verts de l'ensemble des cours, orientent en effet plutôt vers ces typologies que vers celle de la grille, même s'il n'y a pas de référence explicite et directe, dans les archives de l'architecte, à des dispositions claustrales dont il se serait inspiré.

La maison centrale de Loeg est donc particulière car il y est entrepris ce que l'on pourrait appeler une *réécriture* de modèles ancestraux. La forme spatiale conventuelle est déclinée d'abord en quatre parties, qui s'articulent pour former un grand carré qui écarte de fait la partie des ateliers de travail industriel, exclus du système centripète de la détention qui est soumise à une logique spatiale et fonctionnelle propre de l'enfermement. Cette disposition, que l'on retrouve notamment dans des exemples de prisons et d'hospices que choisit Louis-Pierre Baltard (1829) dans l'*Architectonographie des prisons* pour illustrer son propos, est utilisée autant pour l'enfermement pénal, par exemple le projet de reconstruction de la prison des Madelonnettes, antérieur à 1829 [ill. 24], que pour accueillir délinquants, malades et miséreux à l'Hospice de Gènes, dans une logique de catégorisation des détenus et des malades pour mieux contrôler enfermement et soins [ill. 24].

¹⁷ Voir l'hôpital de Douai, construit entre 1756 et 1761 par Michel-François Playez, détaillé par Laget P.-L. & Laroche C. (2012).

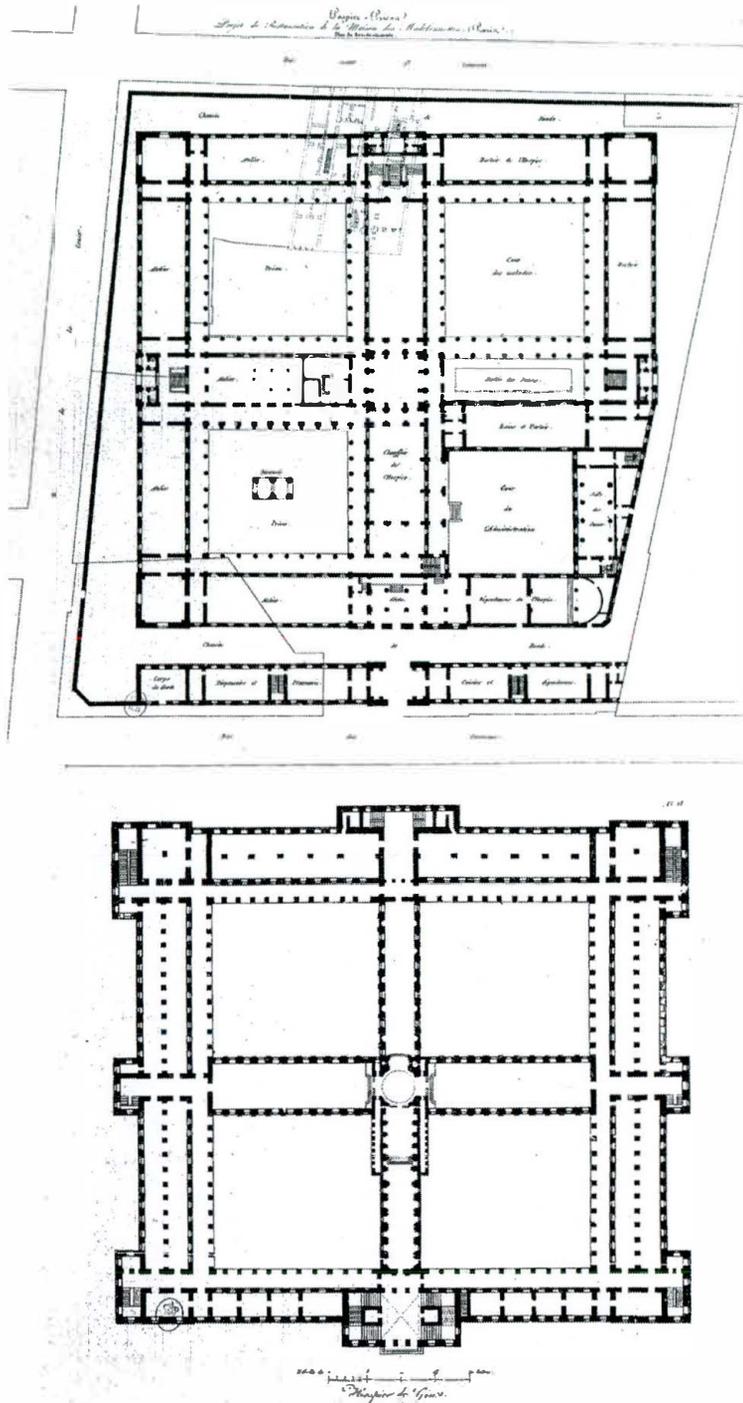


Illustration 24 : Plans de rez-de-chaussée, de haut en bas : la prison des Madelonnettes et l'Hospice de Gènes, extraits de l'ouvrage de Pierre-Louis Baltard (1829), *Architectonographie des prisons, ou Parallèle des divers systèmes de distribution dont les prisons sont susceptibles, selon le nombre et la nature de leur population, l'étendue et la forme des terrains*, Paris.

La déclinaison du carré en quatre espaces aux proportions et aux dispositions similaires permet de séparer nettement quatre lieux de détention pouvant fonctionner de manière totalement autonome, comme le prouve aujourd'hui l'usage du bâtiment dit « *de confiance* », en autarcie et fermé aux autres détenus. Chaque unité est organisée sur des bases identiques : un espace vert central, qui sert de promenade et de déambulation (sauf pour un des grands carrés, aujourd'hui réservé au terrain de sport servant aux rencontres importantes lorsque des équipes extérieures viennent disputer un match à Loeg), des espaces au rez-de-chaussée des bâtiments de détention qui sont pour certains ouverts et couverts, orientés vers l'espace vert sur le modèle du portique, et pour d'autres dédiés au travail (télé-travail notamment, dans le quartier de confiance), aux salles de cours, de loisirs, ainsi qu'à différents bureaux. Sur le plan proposé en janvier 1960, sont bien distingués les nombreux préaux en rez-de-chaussée, associés aux salles de jeux, ainsi que le rappelle le rapport du 27 janvier 1961¹⁸, qui demande à ce que ces espaces de plain-pied n'accueillent pas de cellules et restent libres à d'autres affectations, non encore déterminées au début du projet.

En revanche, les sous-divisions du rectangle d'ensemble, le projet n'ayant pas encore la forme du carré à cette date, ne correspondent pas à des dispositifs inspirés du cloître : il s'agit ici plutôt d'espaces isolés les uns des autres par plusieurs dispositifs, notamment par des murs, des espaces de promenade, un couloir axial de circulation, et par les ateliers de travail. Dans le projet tel qu'il évolue au cours de l'année 1961, les bâtiments qui entourent chaque cour ont gagné en épaisseur, sont uniquement ouverts vers l'intérieur et ne donnent aucune vue sur les dispositifs de clôture de la prison. La forme carrée choisie après cette date donne une plus grande compacité à l'organisation spatiale générale, en réponse à la critique formulée par le directeur de la prison de Fresnes en octobre 1960, évoquée plus haut [ill. 9]. Par ces dispositions, l'espace reste introverti et centripète à Loeg, à la différence des prisons construites sur un modèle radial, en peigne, ou encore en boomerang, et ce choix spatial permet aisément de créer plusieurs quartiers distincts, pouvant fonctionner indépendamment les uns des autres. Le projet évolue vers une réécriture de typologies inspirées du couvent, jusqu'au résultat construit, qui explore particulièrement ce modèle dans le secteur de confiance, alors que les quatre autres espaces, par leur plus grand dimensionnement, l'étage supplémentaire des bâtiments de détention et la très grande superficie des cours intérieures, ne correspondent finalement qu'assez mal aux caractéristiques claustrales.

Dans la revue technique *Tuiles et Briques*, dont l'article dactylographié est conservé dans les archives de l'agence, Guillaume Gillet invoque, pour expliquer une telle disposition spatiale, la nécessité de créer des quartiers distincts les uns des autres : le quartier d'observation, le quartier des détenus en régime normal, le quartier de confiance et le quartier de semi-liberté. Dans cette justification qui mobilise uniquement l'aspect fonctionnel, il choisit ainsi de mettre la raison du commanditaire avant son choix propre d'architecte. Pour ce qui concerne le fonctionnement des circulations et des bâtiments, l'explication qu'il en donne est bien maigre : « *il a été recherché des circulations rectilignes reliant les différentes parties du projet permettant des parcours faciles et surtout une surveillance constante des galeries et*

¹⁸ Fonds Guillaume Gillet. SIAF/Cité de l'architecture et du patrimoine/Archives d'architecture du XX^e siècle. 152 lfa - Objet GILGU-D-60-12. 1960-1969.

des façades. Les bâtiments, d'un ou de deux étages sur rez, ont leurs façades orientées à l'Est ou à l'Ouest.» Plus qu'une explication approfondie des choix formels et fonctionnels effectués au cours du projet, il choisit de livrer une description simplifiée de Loeg. Malgré qu'aucune référence explicite à des modèles antérieurs n'apparaisse dans cette justification elliptique, cette forme particulière s'inscrit néanmoins dans une histoire formelle ancienne, dont les déclinaisons réalisées à Loeg manifestent la maîtrise typologique de Gillet et de ses collaborateurs.

La reprise d'une forme classique est alors, paradoxalement peut-être, une innovation dans l'histoire de l'architecture carcérale en France, fondée sur l'idée de la clôture générée par la disposition spatiale des bâtiments de détention. Alors que des prisons au XIX^e siècle sont installées, par commodité et par souci d'économie, dans d'anciens couvents, ni ce siècle, ni le suivant, ne voient à notre connaissance de projet dessiné expressément pour la fonction carcérale sur la forme centrée, telle qu'elle fût déclinée pour l'hôpital ou le couvent. Traditionnellement donc, pour clôturer l'espace, les prisons sont entourées de hauts murs, pour d'évidentes raisons de sécurité, mais aussi parce que la disposition spatiale des bâtiments ne permet que rarement une autre solution constructive, le modèle radial, en peigne, pavillonnaire ou en forme de boomerang ne disposant qu'exceptionnellement d'un front bâti continu, épais et aveugle. Il faut encore, pour compléter cette analyse de l'exploration typologique de Loeg, soulever la question de la « chapelle », centrée de manière traditionnelle – une des caractéristiques essentielles de l'architecture carcérale depuis le XIX^e siècle. Ici, l'aménagement intérieur ne diffère pas, par le soin apporté au dessin du mobilier intégré [ill. 25], de certaines commandes pour lesquelles Gillet a pensé les détails et les meubles, en particulier pour ses projets d'églises.

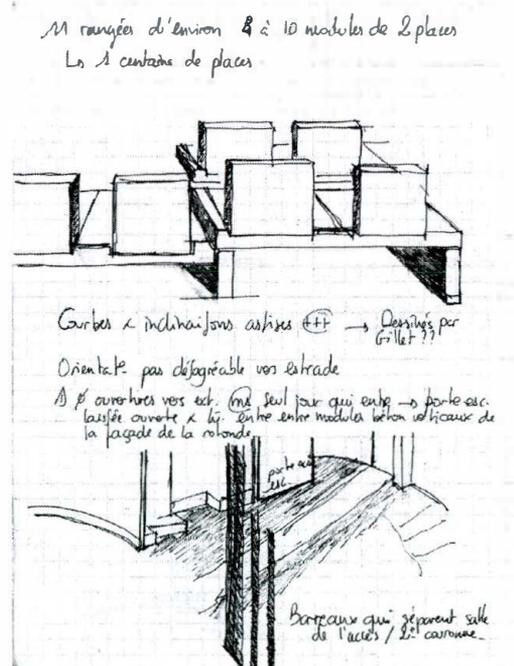


Illustration 25 : Croquis de la visite de la chapelle/salle polyvalente de la prison de Loeg, avril 2015 réalisé par Elsa Besson.



Illustration 26 : Photographie de l'extérieur du rond-point central, à l'ouverture de la maison centrale de Loeg, Photographie Yan, 1967-1968 © Fonds Guillaume Gillet. SIAF/Cité de l'architecture et du patrimoine/Archives d'architecture du XX^e siècle. 152 Ifa – 1023/3.

La position centrale de la salle polyvalente, souvent désignée sur les plans par le terme de « *chapelle* », marque le pivot central et donne un repère spatial fort à l'ensemble – notamment par le fait qu'il y a une sorte de « dent creuse » entre les ailes de détention qui partent du point central – et qui marque bien le volume autonome, rendant plus visible le rond-point [ill. 26].

Cette question du détachement et de la mise en valeur du volume de la chapelle/salle polyvalente par rapport aux autres bâtiments pour le rendre indépendant, le donner à voir et à lire de manière claire, tel que le met en œuvre le projet de maison d'arrêt d'Albi notamment, est particulièrement manifeste à Loeg [ill. 27].

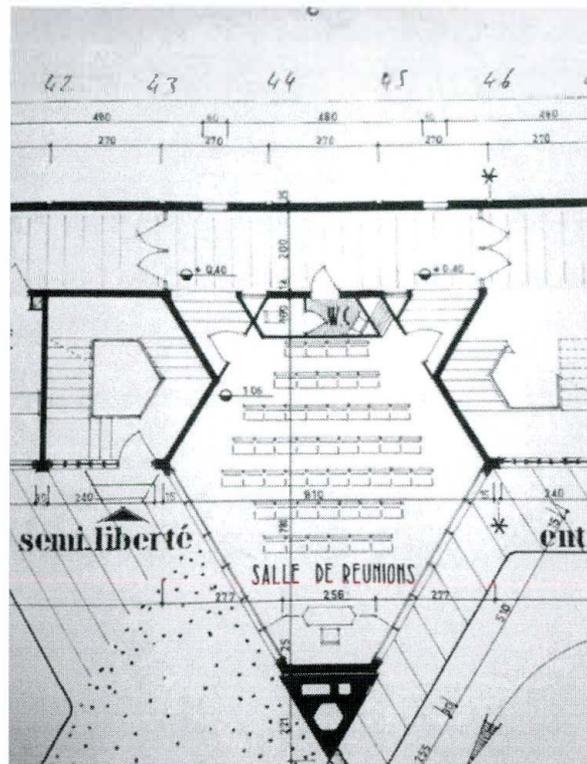


Illustration 27 : Détail du plan de la chapelle/salle polyvalente de la maison d'arrêt d'Albi, daté d'octobre 1963 © Fonds Guillaume Gillet. SIAF/Cité de l'architecture et du patrimoine/Archives d'architecture du XX^e siècle. 152 1fa – GILGU-D-63-07. Maison d'arrêt d'Albi – 1963-1968.

La chapelle devient ainsi le pivot de toute l'organisation spatiale, et ce volume central concentre les circulations en rez-de-chaussée, polarise l'espace. À la maison d'arrêt d'Albi, cet espace est plutôt l'événement qui rompt avec la linéarité du front bâti continu, comme projeté en avant de l'espace de détention. Les espaces intérieurs des chapelles ont des caractéristiques que l'on pourrait qualifier de sacrées, et ces lieux sont organisés autour d'un axe, qui crée une symétrie parfaite de l'espace et qui oriente vers une scène [ill. 28].

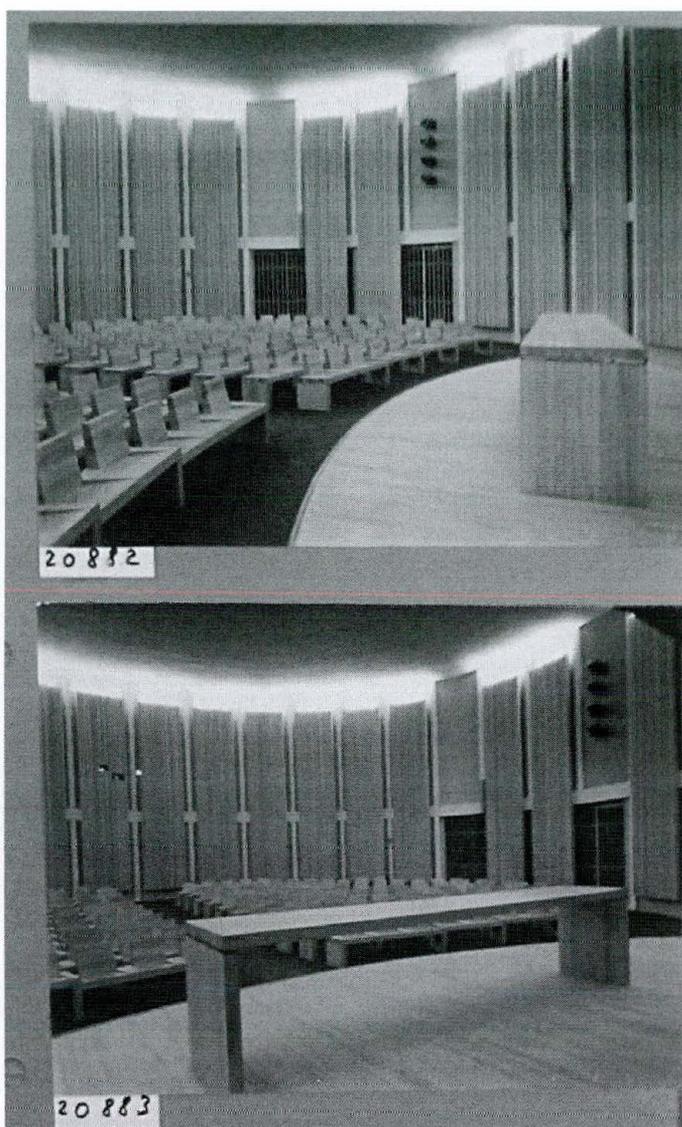


Illustration 28 : Photographie de l'intérieur de la chapelle/salle polyvalente, à l'ouverture de la maison centrale de Loeg, Photographie Yan, 1967-1968 © Fonds Guillaume Gillet. SIAF/Cité de l'architecture et du patrimoine/Archives d'architecture du XX^e siècle. 152 Ifa – 1023/3.

À Loeg, l'aménagement intégré et la surélévation de la scène/autel rappellent de manière évidente une église et donnent à l'espace une solennité particulière. Il faut rappeler que Loeg est dessiné en même temps que certains des projets d'églises de l'agence Gillet : Notre-Dame de Royan est inaugurée en 1958, les projets d'églises qui suivent sont tous postérieurs et la question de l'espace religieux étant alors centrale pour l'activité de l'agence.

UN PROGRAMME CARCÉRAL REVISITÉ

Après avoir essayé de retracer la genèse du projet de Loeg, parcouru par des négociations avec le commanditaire, menant parfois à un changement général de la philosophie du projet

originel, il est pertinent de se pencher sur quelques-unes des innovations mises en place à Loeg, à une échelle plus petite que celle choisie précédemment, pour donner un aperçu de quelques-uns des objets et des détails architecturaux qui essaient de renouveler le langage de l'espace carcéral. La disposition centripète d'ensemble a été longuement questionnée, et il faut ajouter encore un aspect majeur qu'apporte cette organisation à l'espace de la détention, non plus seulement considéré en dessin, mais vécu. Cette orientation permet en effet de rendre invisibles les dispositifs de sécurité habituels qui, dans une disposition radiale ou en peigne par exemple, ne peuvent manquer d'être omniprésents à la vue. À Loeg, il n'est pas possible, depuis les bâtiments de détention et depuis les cours intérieures de promenade, de voir les grilles extérieures, ni le mur d'enceinte surmonté de fils barbelés *concertinas*, de caméras et de miradors [ill. 29]. Cette invisibilité des aménagements extérieurs ne fonctionne pas pour les éléments bâtis séparant nettement les différents régimes de détention : les barbelés sont apparents, mais de manière ponctuelle seulement, aux endroits où les murs sont jugés trop bas [ill. 30].

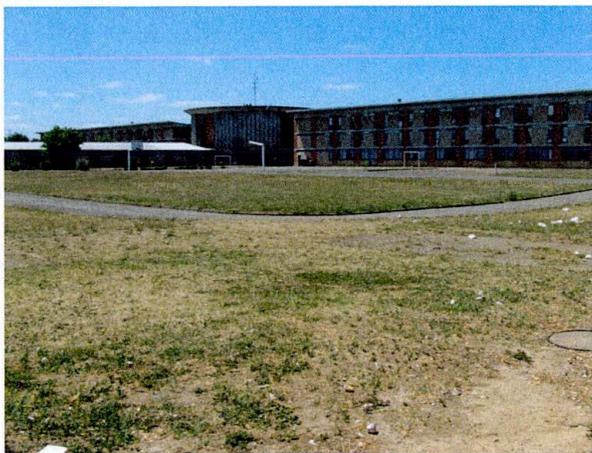


Illustration 29 : Vue de la cour intérieure d'une des cours de détention de la prison de Loeg. Photographie prise par Laurent Solini, juillet 2015.



Illustration 30 : Dispositifs sécuritaires ajoutés, cour 1 de la prison de Loeg. Photographie prise par Laurent Solini, juillet 2015.

Outre ces barbelés, qui ont été rajoutés à l'usage, pour empêcher des communications indésirables entre des zones différenciées de la détention, l'innovation est en quelque sorte en négatif, et tient à l'occultation des dispositifs extérieurs traditionnels.

Les qualités de certains espaces de circulation sont à souligner, notamment celle du grand couloir central, qui permet de desservir les espaces de services de part et d'autre (parloirs, Service Médico- Psychologique Régional, cuisines, buanderie, Unité Sanitaire, etc.) et qui mène au rond point central, nœud des circulations pour accéder aux espaces de détention. La gradation de la lumière naturelle et des vues vers les cours intérieures latérales est particulièrement sensible : ce large couloir, de plus en plus éclairé, permet d'accéder progressivement, grâce au sol légèrement en pente, depuis le point le plus proche du poste de contrôle, du côté de l'entrée de l'établissement, au rond-point central [ill. 31].



Illustration 31 : En haut : vue depuis l'entrée de Loeg, vers le rond-point central, en bas : vue avant d'accéder au rond-point central. Photographies prises par Laurent Solini, juillet 2015.

La mise en valeur de ce dernier, divisé en deux fonctions, mérite d'être décrit plus précisément. Au rez-de-chaussée, la fonction principale du hall circulaire, accueillant en son centre un bureau de surveillants, est de contrôler les flux de circulation par l'ouverture et la fermeture des grilles donnant accès aux ailes de détention et au couloir principal [ill. 32].



Illustration 32 : Photographie de l'intérieur du rond-point central, au rez-de-chaussée, sous la chapelle/salle polyvalente, à l'ouverture de la prison de Loeg, Photographie Yan, 1967-1968 © Fonds Guillaume Gillet. SIAF/Cité de l'architecture et du patrimoine/Archives d'architecture du XX^e siècle. 152 Ifa – 1023/3.

À l'étage, la chapelle/salle polyvalente, dont il a été question plus haut, accueille divers événements : des conférences, des projections de films, des cérémonies religieuses, etc. Ce volume, particulièrement distingué par sa position comme il a été souligné précédemment, l'est aussi par l'écriture architecturale et les matériaux employés. Mis en valeur par une « dent creuse », les bâtiments voisins ne s'y rattachant que par le rez-de-chaussée, il devient monument, et cette disposition renforce le rôle de pivot de l'ensemble du plan de Loeg [voir ill. 19]. L'usage de la brique est présent, mais de grandes lames de béton viennent rythmer l'extérieur du cylindre, à partir de la dalle du plancher du niveau supérieur accueillant la chapelle/salle polyvalente, isolant particulièrement le volume par rapport aux deux bâtiments de détention en retrait et par rapport à la ligne basse et continue du grand couloir principal.

Dans une démarche similaire d'expérimentations novatrices, propres à Loeg et à son site, il est intéressant de relever le soin qu'apportent Guillaume Gillet et ses collaborateurs au dessin précis de certains éléments. Sans être décrits de manière exhaustive ici, l'attention aux détails est particulièrement visible dans la composition des façades, dans le choix des matériaux utilisés pour les modules fabriqués sur place pendant le chantier jusqu'à l'agencement des vitrages des cellules. Gillet a tenu à chercher une solution pour éviter l'omniprésence des barreaux aux ouvertures de la cellule en façade. De la même manière que dans les autres projets de prisons réalisées ensuite par son agence, les barreaux aux fenêtres des cellules ne sont posés qu'aux parties vitrées ouvrantes, les parties fixes étant constituées d'un verre suffisamment solide pour ne pas être brisé [ill. 33].



Illustration 33 : Cellule du bâtiment pour les arrivants : dispositifs des baies de la prison de Loeg. Photographie prise par Laurent Solini, juillet 2015.

Cette disposition cherche à éviter la trop grande sensation d'enfermement en cellule et à créer des ouvertures qui, à hauteur d'œil, ne sont pas barrées de tiges métalliques. L'expertise de l'architecte est manifeste qui, conscient du programme dont il a la charge, cherche à améliorer ces éléments posés par l'Administration Pénitentiaire comme essentiels, fondateurs de l'image de la prison, et essaye d'atténuer la sensation de l'enfermement que symbolisent et provoquent les barreaux en les supprimant là où ils ne sont pas absolument nécessaires. D'ailleurs, si les cellules des bâtiments de détention « classiques » accueillant la plupart des détenus restent, malgré l'effort de réduction de la quantité de barreaux, sur un mode de standardisation ancien, reproduisant des mesures déterminées au XIX^e siècle toujours appliquées par l'Administration Pénitentiaire en 1960, la plus grande dimension des cellules du quartier dit de confiance (12 m² à la place de 9m²) permet aux détenus choisis par la direction de l'établissement de bénéficier de conditions d'encellulement un peu plus confortables : dans un espace aussi contraint que l'est celui de la cellule, trois mètres carrés supplémentaires sont précieux. À propos du dessin précis des ouvertures, il faut enfin mentionner les lames de béton alternant avec des parties vitrées, qui rythment en rez-de-chaussée les murs de part et d'autre des couloirs de la détention [ill. 34].



Illustration 34 : Dispositifs d'ouverture des murs vers les espaces du rez-de-chaussée, couloir E de la prison de Loeg. Photographie prise par Laurent Solini, juillet 2015.

Ces éléments font à la fois référence au dessin des montants en béton qui enserrant le volume cylindrique du rond-point, mais ne sont pas sans évoquer aussi le rythme des barreaux, signe par excellence de la prison. Ces lames de béton projetant une ombre portée sur les couloirs rappellent que l'architecture carcérale a parfois une tendance à la démonstration. Ils révèlent dans le même temps jusqu'à quel niveau de détail le dessin de Loeg a été mené ; ces ouvertures en rez-de-chaussée donnent vers les salles de la bibliothèque, les salles de classe et des bureaux, et permettent une porosité et une visibilité ponctuelle entre les circulations et les espaces d'activité, et apportent une scansion lumineuse appréciable dans un couloir sans cela peu éclairé naturellement et monotone.

Pour compléter ce bref aperçu des apports à une échelle plus fine, de l'expertise de l'architecte à la maison centrale de Loeg, il faut aborder la pensée technique qui sous-tend le projet et qui met en œuvre des matériaux choisis avec pertinence. Il apparaît en effet, en parcourant les dossiers concernant la phase de construction de Loeg, que Guillaume Gillet fait montre d'un intérêt certain pour l'architecture locale et régionale (Delorme, 2012b) [ill. 35].

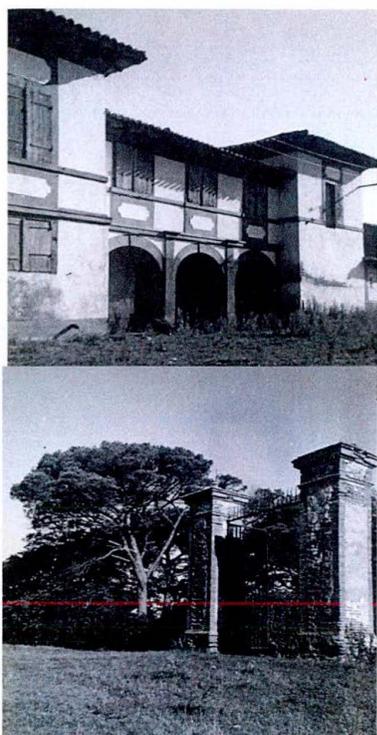


Illustration 35 : Photographies des terrains de Loeg avant le début de la construction, sans date © Fonds Guillaume Gillet. SIAF/Cité de l'architecture et du patrimoine/Archives d'architecture du XX^e siècle. 152 Ifa – 1023/2.



Illustration 36 : Façade d'un bâtiment de détention de la prison de Loeg. Photographie prise par Laurent Solini, juillet 2015.

Des photographies, conservées dans un dossier retraçant le suivi de chantier de la maison centrale, prises entre 1960 et 1964, montrent le site avant les débuts du chantier : une maison ancienne et un portail majestueux en brique, quelques vieux arbres s'élevaient sur ce vaste terrain, en partie marécageux. Sur la photographie de la maison qui se dressait sur le site, un large débord de la toiture est visible, pour protéger notamment la façade du soleil. La photographie contemporaine d'un des bâtiments de détention montre la reprise de ce profil de toiture ; cette avancée sert la contrainte sécuritaire comme il a été dit plus haut, mais aussi protège les façades du soleil et du ruissellement de la pluie. La prise en compte du contexte ne s'arrête pas à cet élément de toiture. À la maison centrale de Loeg et à la maison d'arrêt d'Albi, l'utilisation de la brique rouge n'est pas le fruit du hasard. En effet, ce matériau traditionnel des régions proches de Toulouse, et dont la cathédrale d'Albi est une démonstration de la mise en œuvre à une échelle hors du commun, est employé pour son caractère local. Dans les deux établissements, c'est en parement de façade qu'elle s'affiche [ill. 36] : Guillaume Gillet fait une description dans la revue *Tuiles et Briques*, en 1967¹⁹, sans entrer dans les détails, de la logique constructive de Loeg et de l'efficacité de l'emploi de matériaux, selon leur destination. « *l'ossature est en béton armé, les planchers en dalles*

¹⁹ Fonds Guillaume Gillet. SIAF/Cité de l'architecture et du patrimoine/Archives d'architecture du XX^e siècle. 152 Ifa - Objet GILGU-D-60-12. 1960-1969.

pleines, les murs de refends porteurs séparant les cellules sont en béton banché et assurent la liaison avec les façades. Les éléments de remplissage des façades sont de deux sortes :

- panneaux à parements extérieurs en gravillons concassés et
- trumeaux à parements extérieurs de briques, type vieux "Toulouse".

Ces panneaux préfabriqués sur le chantier alternent en façade et sont composés d'éléments assurant une bonne isolation thermique. Des feuillures ménagées dans ces panneaux permettent la bonne fixation des châssis métalliques.

Les briques de parement ont été placées en fond de moule, le réglage des lits horizontaux était assuré par des tubes de caoutchouc de 12 mm de diamètre, raidis intérieurement par des ronds à béton, appareillage vertical joint à vif. Les murs pignons ont également été préfabriqués par éléments horizontaux. »

La rationalisation du chantier est ici expliquée succinctement, et ces quelques éléments livrés par l'architecte montrent que les préoccupations constructives du chantier sont de plusieurs ordres : à la fois technique, visant à la rapidité et à la simplicité de l'exécution, ainsi qu'à l'isolation du bâtiment, esthétique avec l'utilisation de la brique et le soin apporté au dessin des façades, mais aussi relevant de la sécurité et de la solidité des matériaux [ill. 37].

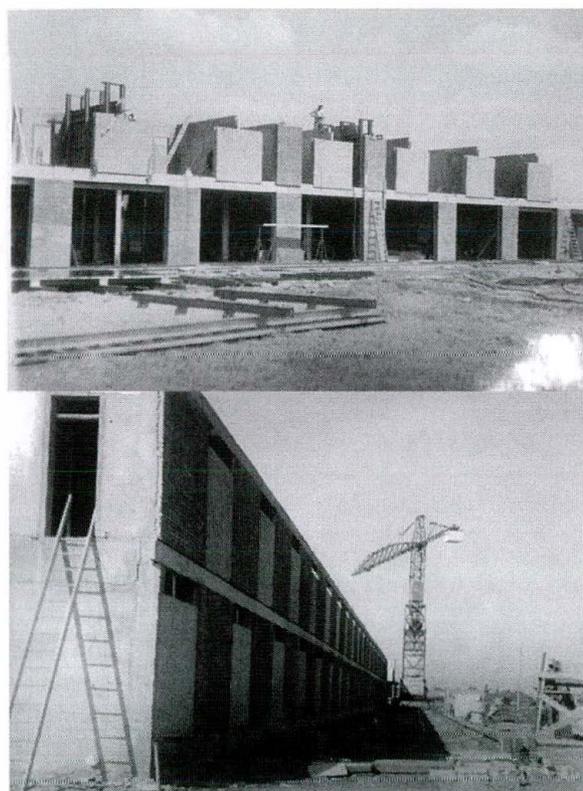


Illustration 37 : Photographies du chantier de la prison de Loeg, les ateliers industriels en construction, été 1964 © Fonds Guillaume Gillet. SIAF/Cité de l'architecture et du patrimoine/Archives d'architecture du XX^e siècle. 152 Ifa – 1023/2.

Les archives de l'agence rendent compte, par nombre de photographies, de l'importance de la construction et des différentes phases de chantier, chacune dûment documentée, comme le montrent la série de photographies de la fabrication des modules de façade de la maison d'arrêt La Talaudière à Saint-Étienne [ill. 38].

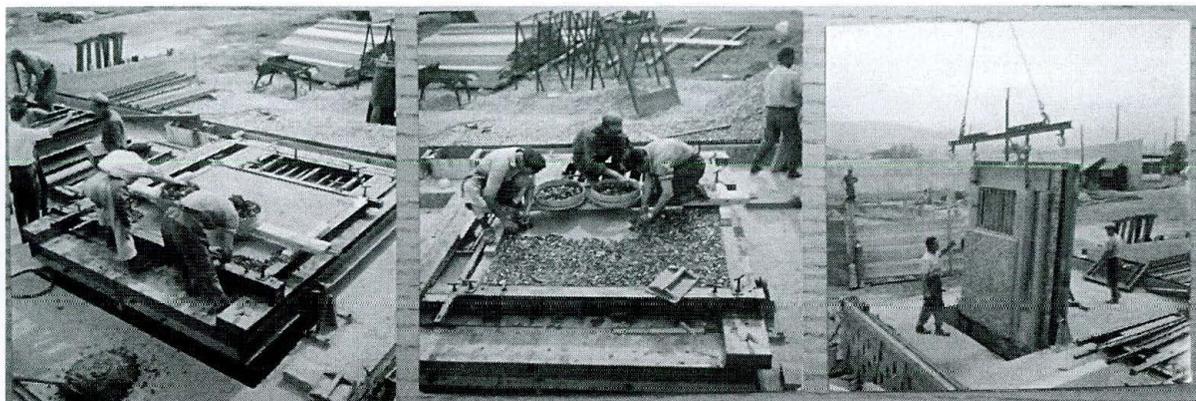


Illustration 38 : Photographies du chantier de la prison de La Talaudière, Saint-Étienne, sans date © Fonds Guillaume Gillet. SIAF/Cité de l'architecture et du patrimoine/Archives d'architecture du XX^e siècle. 152 Ifa – 1023/1.

Avec la préfabrication sur place de ces modules, levés puis assemblés au fur et à mesure de la construction, le savoir-faire constructif à l'œuvre dans toute la carrière de Gillet, doublé d'une grande curiosité technique, est ostensible. Il est l'expression d'une modernité architecturale prenant en considération de manière fine de l'environnement par l'usage de matériaux locaux, et recherchant une véritable écriture des façades, allant jusqu'à s'engager, avec la prison de Fleury-Mérogis par exemple, dans des dispositifs techniques plus complexes [ill. 39].

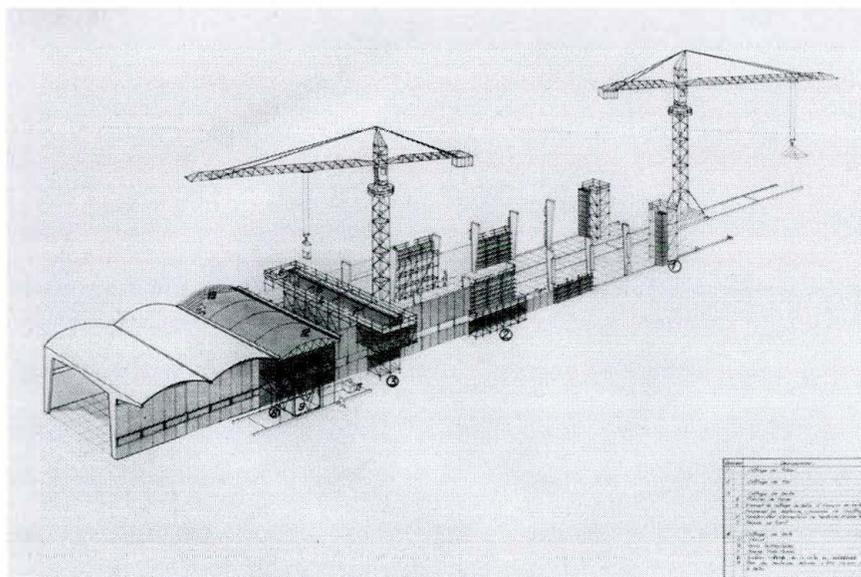


Illustration 39 : En haut : vue du système de chemin de grue utilisé pour la construction des bâtiments annexes. Cliché anonyme. Non daté. © Droits réservés, © Fonds Guillaume Gillet. SIAF/Cité de l'architecture et du patrimoine/Archives d'architecture du XX^e siècle. 152 Ifa 23/4.

ENTRE OUVERTURE ET FERMETURE DES ESPACES DE LA PRISON : RETOUR SUR LES MOUVEMENTS APORÉTIQUES DE L'ARCHITECTURE CARCÉRALE EN FRANCE

Le thème de la réforme est récurrent en histoire du droit, depuis l'adoption d'une économie pénale moderne en France, dès la Révolution, et le phénomène est observable au même moment en Angleterre, avec la figure de Jeremy Bentham notamment, ainsi qu'aux États-Unis d'Amérique, avec la mise au point de nouveaux systèmes d'enfermement basés sur l'encellulement individuel. La volonté de réforme tendrait à révéler alors un moment essentiel de questionnement de la philosophie pénale et pénitentiaire²⁰, mais dès la fin du XIX^e siècle, et de façon bien sensible dans les bulletins de la Société générale des prisons par exemple, un désintérêt progressif de la part des politiques pour la prison est visible, en négatif dès 1885 dans les programmes des élections législatives, par l'absence de programme pour une réforme profonde de la prison (Badinter, 1992). Pour l'époque qui nous intéresse plus précisément, l'après-guerre se présente précisément comme une période exemplaire de cette volonté récurrente de changement de philosophie pénitentiaire, finalement rattrapée par les vicissitudes de la guerre en Algérie. Pourtant l'espoir est grand de remanier un système pénitentiaire qui, depuis l'entre-deux-guerres, n'a été que peu débattu et où primaient surtout des questions martiales et guerrières. Pendant la crise profonde qui suit la Première Guerre mondiale, et qui rend nécessairement les questions de réforme pénitentiaire et d'architecture carcérale secondaires, on constate dans les réseaux d'experts un intérêt moindre à la question du projet pénitentiaire, que suit un retrait de la figure de l'architecte, absent des réseaux de débats doctrinaux.

Loeg, si elle n'a pas le même écho que Fleury-Mérogis auprès de l'opinion publique, célèbre sans doute pour ses caractéristiques hors du commun, ses dimensions uniques en Europe au moment de son inauguration avec ses 2850 places, ses détenus célèbres, sa proximité avec Paris, etc., reste emblématique d'une rupture dans la pensée de l'architecture carcérale par l'interprétation d'un type spatial particulier qu'elle propose et par ses espaces aux dimensions et aux qualités étonnantes. Peut-être est-ce la fonction de maison centrale qui a joué en la faveur de l'innovation et de l'espace, ainsi que la commande particulièrement souple de la part de l'Administration Pénitentiaire ? Peu d'écho dans l'opinion publique pour Loeg à notre connaissance, et peu d'explication par Guillaume Gillet à ce sujet, tout en discrétion lorsqu'il s'agit de ses projets d'établissements pénitentiaires. Lorsqu'il accepte de venir s'exprimer en public et en direct en 1982 dans une émission de grande audience, où la polémique sur la prison et son utilité sociale bat son plein, une dizaine d'années après les grandes émeutes qui ont secoué la France, il justifie ainsi son activité d'architecte de prisons : *« je ne suis pas spécialiste des prisons mais j'en ai construit plusieurs, peut-être une dizaine, les circonstances se sont trouvées comme cela et ce programme est un programme qui est grave,*

²⁰ Conférence d'Hinda Hedhili-Azéma, maître de conférences en histoire du droit, Université de Bordeaux IV – « La réforme pénitentiaire impulsée par Paul Amor », Journées d'études internationales de la DAP *L'Administration Pénitentiaire : 1945, 1975, 2015. Naissance des réformes, problématiques et actualité* – 14 et 15 décembre 2015, Paris, Ministère de la Justice.

*qui est parfaitement humain, et que j'ai accepté avec toute simplicité mais toute conscience. »*²¹

Sans doute, les différentes facettes évoquées précédemment, si elles ne sont pas exhaustives, permettent de mieux cerner Loeg dans l'histoire longue de l'architecture carcérale, malgré le peu d'informations données par son auteur. Loeg tend à réactualiser l'idée d'une performance de la forme du cloître comme espace d'introspection, de repentance et d'isolement, tout en y associant l'idéologie du travail pénitentiaire cher à l'Administration Pénitentiaire. Contraint par un ensemble d'objectifs relevant de normes pénitentiaires pour certaines antithétiques, associant l'espace carcéral à la matérialisation du rêve de la peine idéale et parfaite, Loeg révèle un ensemble d'ambivalences propres au projet architectural de la prison. L'espace traditionnel est remanié, parcouru par la volonté d'innovation caractéristique du travail de Gillet et de son agence, mais reste une réalisation qui ne trouvera pas d'écho ni à son époque alors même qu'elle fût présentée par l'Administration Pénitentiaire comme un modèle, à l'instar de la maison d'arrêt de Valenciennes, ni dans les années qui suivirent sa mise en service.

Il faudrait, pour être plus exhaustif, comprendre le projet de Loeg dans cette série plus large de réalisations, toutes bâties entre 1959 et 1981. Le travail d'architecte des prisons que Guillaume Gillet réalise pour l'Administration Pénitentiaire pour l'ensemble des dix établissements construits n'est alors pas sans évoquer les travaux d'une lignée prestigieuse d'architectes de prisons du XIX^e siècle, plus précisément au cours des décennies 1820-1850, qui s'emparèrent de la typologie carcérale et qui expérimentèrent des solutions spatiales très différentes, souvent complexes. Il est intéressant de constater que, si près d'un siècle sépare Gillet de ses illustres prédécesseurs en matière d'architecture carcérale, les diverses typologies qu'il réalise ont quelque chose à voir avec des expérimentations de types carcéraux du siècle précédent. Loin de se suffire d'un même schéma, d'un modèle à moduler ou à répéter indéfiniment tel que les doctrinaires voudraient le mettre en place par souci d'efficacité et d'économie notamment, ces architectes dessinent alors maintes réponses spatiales à la question de la prison, nouvelle depuis la fin de l'Ancien Régime et l'instauration du code pénal napoléonien (Delorme, 2012b).

Avec le travail réalisé par Guillaume Gillet, ce n'est pas de théorie spatiale dont il est question, mais bien d'expérimentations pratiques par lesquelles il explore une pluralité de solutions, réalisées et non pas seulement projetées. Il est important de garder à l'esprit que cette recherche d'une réinvention de la typologie carcérale ressurgit à chaque nouveau projet que la maison d'arrêt de Valenciennes et la maison centrale de Loeg inaugurent. Les plans des autres établissements pénitentiaires sont très intéressants, notamment Albi [ill. 40], Saint-Étienne [ill. 41] et Valenciennes [ill. 42].

²¹ Émission diffusée le 13 février 1982 sur TF1 - *Droit de réponse*, de Michel Polac, disponible sur le site de l'INA.

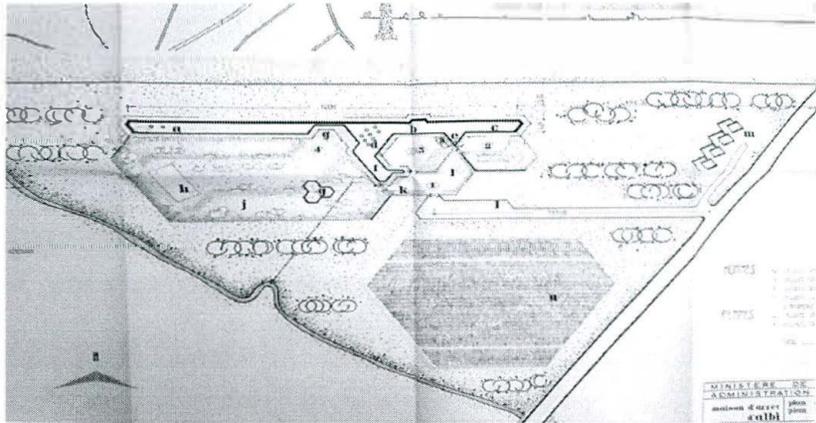


Illustration 40 : Plan d'ensemble de la maison d'arrêt d'Albi, daté d'octobre 1963 © Fonds Guillaume Gillet. SIAF/Cité de l'architecture et du patrimoine/Archives d'architecture du XX^e siècle. 152 Ifa – GILGU-D-63-07. Maison d'arrêt d'Albi – 1963-1968.

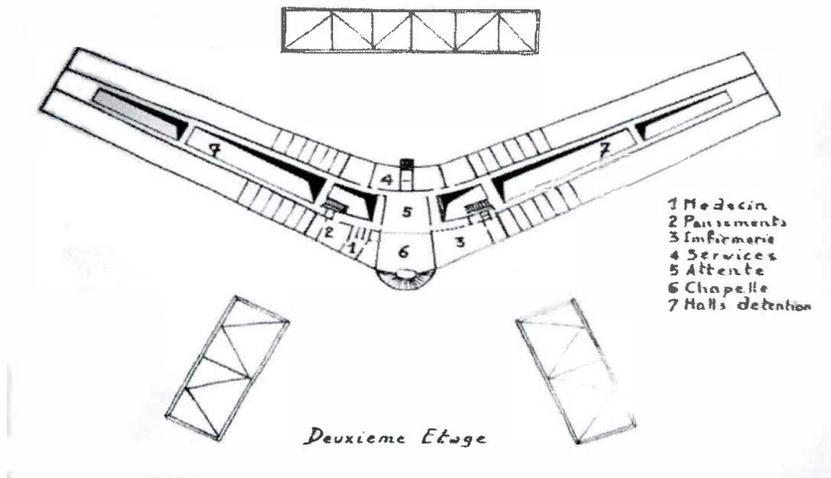


Illustration 41 : Plan du second étage de la maison d'arrêt de Valenciennes, sans date © Fonds Guillaume Gillet. SIAF/Cité de l'architecture et du patrimoine/Archives d'architecture du XX^e siècle. 152 Ifa – GILGU-D-59-05 : Maison d'arrêt de Valenciennes – 1959-1965.

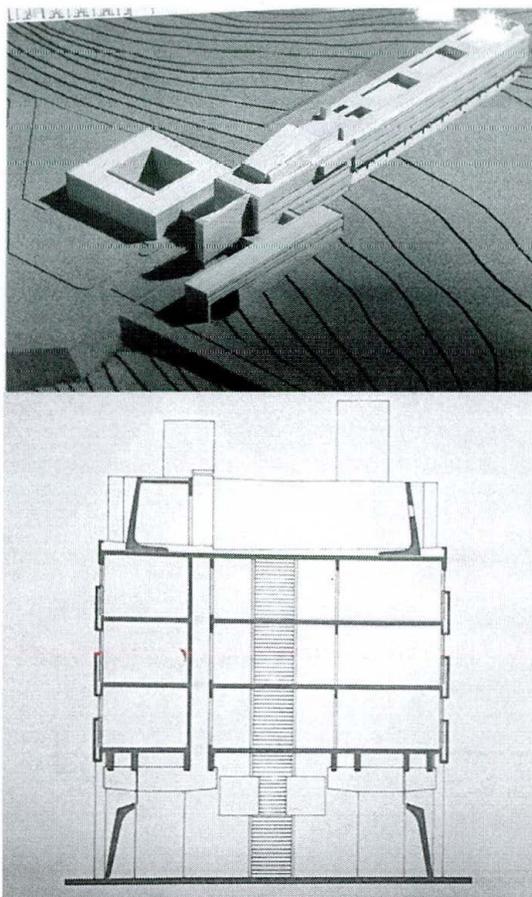


Illustration 42 : En haut : photographie de la maquette de la prison de La Talaudière, Saint-Étienne, sans date. En bas : coupe de la barre principale de la prison de la Talaudière, Saint-Étienne, sans date. © Fonds Guillaume Gillet. SIAF/Cité de l'architecture et du patrimoine/Archives d'architecture du XX^e siècle.

Pour la justification de la forme de cette dernière, la brochure du Ministère de la Justice est à nouveau précieuse (Ministère de la Justice & DAP, 1961, p. 7) : en effet, le site comprend deux hectares intra-muros et n'offre donc pas beaucoup de liberté dans la disposition des bâtiments. Le terme de « boomerang » est déjà utilisé pour décrire le plan de la maison d'arrêt de Valenciennes : les bâtiments de détention prennent en effet une forme qui s'infléchit en son centre en un angle obtus, forme appelée à une grande postérité, non pas pour les autres prisons de Gillet mais pour celles construites plus récemment. Des innovations techniques de détail sont aussi proposées par Gillet, comme il le fait en même temps pour le projet de Loeg : par exemple, il remplace aussi à Valenciennes et à Fleury-Mérogis les fenêtres des cellules traditionnellement à barreaux par des vitres sécurisées. La grande capacité de renouvellement de la forme à l'œuvre dans le travail de Gillet est alors visible : pas question dans sa démarche de reproduire des schémas préexistants, mais bien plutôt de proposer une vision à chaque fois nouvelle de l'espace et des détails qui parcourent la prison, parfois à contre-pied des conceptions figées de l'Administration Pénitentiaire.

Éléments bibliographiques

Badinter R. (1992), *La prison républicaine*, Paris, Fayard.

Baltard P. (1829), *Architectonographie des prisons, ou parallèle des divers systèmes de distribution dont les prisons sont susceptibles, selon le nombre et la nature de leur population, l'étendue et la forme des terrains*, Paris.

Besson E. (2013), *La prison écrite ; fabrication de l'espace carcéral dans les discours juridiques et architecturaux*, Mémoire de Master 2 d'architecture, ENSAPLV.

Bonnet A. (2006), *L'enseignement des arts au XIX^e siècle – La réforme de l'École des Beaux-Arts de 1863 et la fin du modèle académique*, Rennes, PUR.

Carlier C. (2009), « Histoire des prisons et de l'Administration Pénitentiaire française de l'Ancien Régime à nos jours », *Criminocorpus*, [<http://criminocorpus.revues.org/246>].

Delorme F. (2013), *Guillaume Gillet*, Paris, Éditions du patrimoine, Centre des monuments nationaux, « Carnets d'architectes ».

Delorme F. (2012a), *L'église Notre-Dame de Royan, Guillaume Gillet et le gothique moderne*, Bordeaux, le Festin.

Delorme F. (2012b), « Guillaume Gillet, architecte : acteur majeur du renouveau du parc pénitentiaire dans les années 1960 », in M'Banzoulou P. & Dieu F. (dir.), *L'architecture carcérale. Des mots et des murs*, Toulouse, Privat.

Delorme F. (dir.) (2009), *Juger au cœur de la cité, l'îlot judiciaire bordelais, histoire et architecture du XV^e siècle à nos jours*, Bordeaux, Confluences.

Durand J.N.L. (1800), *Recueil et parallèle des édifices de tout genre, anciens et modernes : remarquables par leur beauté, par leur grandeur, ou par leur singularité, et dessinés sur une même échelle*, Paris, Imprimerie de Gillé fils.

Laget P.-L. & Laroche C. (2012), *L'hôpital en France: histoire et architecture*, Lyon, Lieux dits.

Ministère de la Justice, & Direction de l'Administration Pénitentiaire (1961), *Problèmes immobiliers*, « Études et documentation ».

Normand A. & Vaudremer E. (1878), *Projets-spécimens pour servir à la construction des prisons départementales suivant le régime de l'emprisonnement individuel dressé d'après les ordres de son Excellence Monsieur le ministre de l'Intérieur*, Paris.

Petit J.G. (1990), *Ces peines obscures, la prison pénale en France 1780-1875*, Paris, Fayard, « Grandes études historiques ».

SOIGNER ET PUNIR

Les paradoxes d'un espace de soins psychiques ambulatoires dans les murs

Sylvain Ferez & Gérard Neyrand

Les études sur la santé mentale des détenus dressent toutes le même constat d'une surreprésentation des troubles psychiatriques (Coldefy-Prieto, Faure & Prieto, 2002 ; Mouquet, 2005 ; Falissard, Loze, Gasquet, Duburcq, de Beaurepaire, Fagnani & Rouillon, 2006). Une enquête de 1997 évalue la fréquence de ces troubles dès l'entrée en prison à 20% chez les hommes et à 30% chez les femmes (Mouquet, 1999). Fin 2004, une étude commanditée par l'Administration Pénitentiaire et la Direction Générale de Santé (DGS) évoque 45% de détenus présentant des états dépressifs graves et 27% des troubles psychotiques aigus (Duburcq, Coulomb, Bonté, Marchand, Fagnani & Falissard, 2004). À cela s'ajoute la fréquence des suicides – 104 en 2001, 122 en 2002 et 120 en 2003 (Brahmy, 2005) –, généralement perçus comme des conséquences fâcheuses des troubles psychiatriques. Il ne s'agit pas ici d'éclairer les facteurs explicatifs de la surreprésentation de ces troubles, mais de chercher à comprendre ses effets sur l'expérience de la détention et sur les usages d'un Service Médico-psychiatrique Régional (SMPR), au sein d'un établissement particulier, le centre de détention de Loeg.

Ce SMPR dépend d'un établissement public dédié à la santé mentale. Il propose des prises en charge de niveau 1, c'est-à-dire ambulatoires. Il s'agit surtout d'assurer le maintien en secteur pénitentiaire, en évitant l'hospitalisation. Composé de cinq praticiens hospitaliers, cinq infirmiers, cinq psychologues, deux psychomotriciennes, une assistante sociale et une secrétaire, le service s'organise sur le modèle des Centres Médico-Psychologiques (CMP) et des Centres d'Accueil Thérapeutiques à Temps Partiel (CATTP) du « milieu libre »¹ : *« on essaie surtout de déployer le maximum de soins en ambulatoire ici (c'est le niveau des soins défini par tous les textes réglementaires), et donc d'avoir un rôle finalement de CMP en prison, au lieu d'être dans un quartier, dans un secteur, pour la population à l'extérieur. »*²

La plaquette qui présente le service distingue plusieurs formes de prise en charge. Un entretien d'accueil est proposé à chaque arrivant, dans une logique de dépistage. Le Dr Jean note que 14 à 15% des détenus accueillis sont diagnostiqués « psychotiques », soit une très forte proportion par rapport aux autres établissements pénitentiaires. Avec 10 à 12%, la part de ceux suivis pour des addictions ou une toxicomanie est,

¹ Les CMP ont une mission d'accueil et de coordination des actions de prévention, de diagnostic, de soins ambulatoires. Les CATTP mettent en place des ateliers thérapeutiques et diverses actions de soutien.

² Extrait d'entretien avec le Dr Jean, responsable du SMPR de Loeg.

elle, à peu près conforme à ce que l'on trouve ailleurs. Enfin, le Dr Jean évoque « 17% d'auteurs de violences sexuelles », avant d'ajouter : « puisqu'on est l'un des 22 établissements dédiés à la prise en charge ». L'équipe médicale se réunit chaque lundi pour, au cas par cas, décider des orientations thérapeutiques, qui peuvent conduire à l'engagement dans des groupes de paroles, dans des groupes à visées thérapeutiques et/ou dans des ateliers (terre, loisirs, arts plastiques, écriture). Le SMPR est situé à l'entrée de la détention, dans le couloir principal menant du PCI (Poste Central d'Information) au rond-point central, après l'Unité Sanitaire (US), en face de la cuisine, de la cantine et de la buanderie, les services les plus en amont de la détention. Les cellules les plus proches sont celles du quartier néo-arrivants (bâtiment A) et des deux bâtiments les plus en marge de la détention, le « bâtiment H » (« bâtiment de responsabilité ») et le « bâtiment S » (« semi-liberté »), en raison des régimes privilégiés dont bénéficient les détenus qui les occupent. Les bâtiments B, C, D, E, F et G, qui accueillent le reste des détenus, plus loin de l'entrée, sont plus proches des activités socio-éducatives et culturelles, qui ont lieu dans des salles donnant sur les deux couloirs perpendiculaires à l'axe d'entrée, desservis à partir du rond-point central [ill. 43].

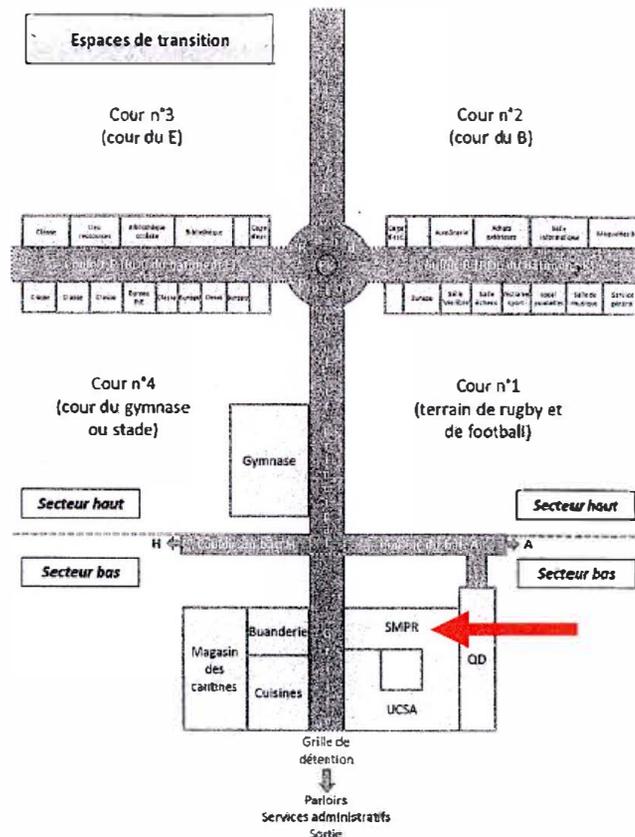


Illustration 43 : Emplacement du SMPR au sein de l'établissement (schéma issu du mémoire de Master 1 « géographie et aménagement » réalisé par un étudiant, détenu à Loeg.)

Il existe aujourd'hui 27 SMPR en France (Bellanger, 2014). Leur création, par la loi du 25 juillet 1985, officialise l'organisation sectorielle de la psychiatrie publique initiée par la circulaire du 15 mars 1960³. Elle joue un rôle précurseur dans le transfert ultérieur de l'ensemble de la médecine pénitentiaire au service public hospitalier avec la création des UCSA suite à la loi de 1994, avant la réunion des SMPR (chargés de la santé mentale) et des UCSA (chargées des soins somatiques)⁴ en Unités Sanitaires (US) par la circulaire du 30 octobre 2012. Participant d'un mouvement d'ouverture et de mise à distance du « grand enfermement », ces unités sont conçues comme des lieux de prise en charge ambulatoire dans un monde carcéral qui, bien que clos, s'efforce d'humaniser les formes de la détention. Quels sont les effets de cette inscription paradoxale d'une enclave hospitalière résolument fondée sur le principe des soins ambulatoires au sein de l'enceinte pénitentiaire ?

Une enclave désigne, par définition, un espace hors les murs qui est inséré dans les murs de la détention. Le principe de soins ambulatoires implique, de fait, un maintien des circulations entre l'espace de soins enclavé et l'univers carcéral qui l'englobe. Pour l'Institut national de la statistique et des études économiques, « les soins ambulatoires (ou soins de ville) comprennent les soins effectués en cabinet de ville, en dispensaire, centres de soins ou lors de consultations externes d'établissements hospitaliers publics ou privés »⁵. Dans les politiques de santé publique, l'aspect ambulatoire (du latin *ambulans*, qui marche) s'oppose à l'hospitalisation ou l'internement. Elle est en lien étroit avec la vision d'un secteur ou d'une cité où il est possible de déambuler. Son apparition dans l'espace carcéral a ainsi de quoi surprendre.

En fait, l'émergence de ces structures renvoie à un mouvement de décloisonnement de l'univers carcéral par l'intervention d'institutions extérieures à l'Administration Pénitentiaire (Bessin & Lechien, 2000). Elle s'opère au moment où s'exprime la volonté que les nouvelles prisons s'inspirent davantage des formes de l'architecture « civile » que des anciens principes de l'architecture « pénitentiaire » (Bibal & Ménard, 1985). Malgré cette volonté, et le fait qu'ils soient tous deux des espaces de soins ambulatoires juxtaposés à la détention et enclavés dans l'enceinte carcérale, le SMPR et l'UCSA⁶ du centre de détention de Loeg ne sauraient être confondus. Leurs

³ Le décret du 14 mars 1986 distingue trois secteurs : le secteur de psychiatrie générale, le secteur de psychiatrie infanto-juvénile et le secteur de psychiatrie en milieu pénitentiaire (associé aux SMPR). Chaque SMPR est rattaché à un établissement hospitalier, Centre Hospitalier Universitaire, Centre Hospitalier Régional ou hôpital psychiatrique (David, Paulet & Laurencin, 2012).

⁴ Confère *Guide méthodologique relatif à la prise en charge sanitaire des personnes détenues*, Ministère de la santé et de la protection sociale et Ministère de la justice, septembre 2004.

⁵ Cette définition des soins ambulatoires ajoute : « ils se composent des soins dispensés au titre de l'activité libérale par les médecins, les dentistes et les auxiliaires médicaux (les infirmiers, les kinésithérapeutes, les orthophonistes, les orthoptistes), des actes d'analyse effectués en laboratoire et des soins dispensés en cures thermales ».

[<http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/soins-ambulatoires.htm>].

⁶ En dépit de la disparition des « UCSA », les différents acteurs continuent à utiliser ce terme pour désigner l'« Unité Sanitaire ». Ainsi, ils entretiennent et soulignent la distinction entre l'unité de soins psychiques et celle de soins somatiques.

agencements spatiaux laissent en effet d'emblée entrevoir des écarts qui interdisent un traitement uniforme de la problématique générale du soin en prison, telle qu'elle est appréhendée dans certains travaux (Bessin & Lechien, 2000, 2002 ; Chassagne, 2015).

La première partie du texte revient ainsi sur les ressorts de la transformation qui a conduit, à partir de l'ancienne « infirmerie », à scinder et à réaménager l'espace pour créer puis étendre le SMPR. Il s'agira de montrer combien cette reconfiguration, en fondant un univers spécialisé dans le soin psychique, relègue l'UCSA au rang de lieu d'une médecine simpliste dédié aux premiers soins du corps. Il conviendra ici d'identifier à quel point les agencements spatiaux servent de support à l'opposition entre les dispositions austères de la médecine somatique et les cadres plus aérés, lumineux et colorés du travail psychique, sinon spirituel. La deuxième partie du texte questionne néanmoins cette apparente mise à distance de l'univers-prison dans l'enclave du SMPR. Elle éclaire finalement les processus de reprise carcérale par lesquels l'enveloppe et le contrôle qui prévalent en détention parviennent à s'immiscer dans cette enclave.

LES RESSORTS D'UNE TRANSFORMATION

Les locaux du SMPR sont en forme de T. Avant leur extension, ils étaient en forme de L inversé [ill. 44]. À l'entrée, un grand hall est décoré d'un tableau coloré. L'imposante rampe en bois pour l'accès des fauteuils roulants ne laisse guère de place. Deux marches permettent de s'en passer ; juste avant, le portique de sécurité marque un passage obligé. En face, une porte communique sur une cour. Sur la gauche, le bureau des surveillants, un aquarium vitré aux trois quarts situé, possède deux fenêtres sur un jardin. Alors qu'un de ses pans vitrés donne sur l'entrée, l'autre ouvre la vue sur le couloir qui dessert le bureau de l'assistante sociale, une salle d'attente et des salles d'activités. Au bout de ce premier couloir, un embranchement à gauche va vers l'extension. Le couloir qui part perpendiculairement à droite dessert la pharmacie et des bureaux pour recevoir les détenus (qui donnent sur la « cour des fumeurs »). Au fond, la porte mitoyenne avec l'UCSA est condamnée, les deux services fonctionnant de façon indépendante, dos-à-dos. Le miroir convexe à l'angle des deux couloirs assure la continuité de la vue entre le bureau des surveillants et cette porte close.

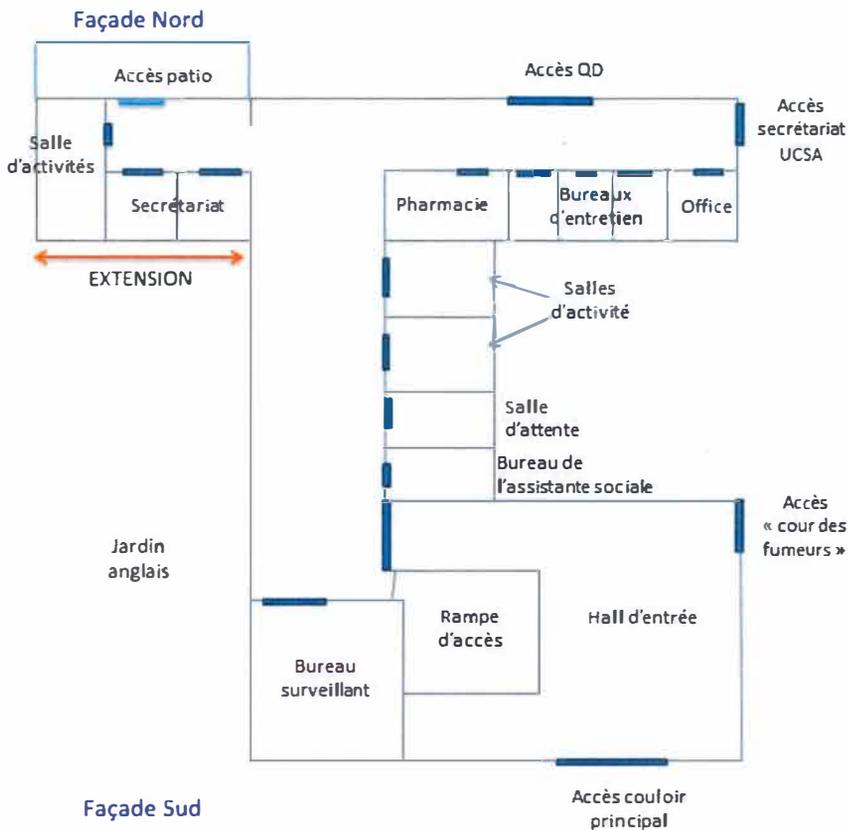


Illustration 44 : Plan du SMPR (vue d'ensemble). Croquis réalisé par Jennifer Yeghicheyan (le schéma n'est pas à l'échelle).

Situés dans la partie dévolue aux services, juste après la grille de détention, l'UCSA et le SMPR sont à bien des égards exemplaires des localités carcérales qui se trouvent en amont de la détention, à proximité de l'entrée principale. S'ils appartiennent à la même Unité Sanitaire, la porte qui les relie reste toutefois fermée. De même, la cour intérieure qu'ils partagent n'est quasiment pas fréquentée. Interdite aux patients/détenus, seules les infirmières de l'UCSA y viennent parfois pour une pause-cigarette. En fait, l'Unité Sanitaire est divisée en deux entités distinctes, entre lesquelles les relations sont minimales et pas toujours harmonieuses. Le SMPR, qui a été l'objet d'une extension en 2011, paraît plus spacieux, lumineux, soigné. Le sentiment d'une enclave fondée sur la mise à distance de l'espace-prison y est plus palpable qu'à l'UCSA, en apparence plus conforme à la « vraie prison ». Il convient ici de ne pas oublier que, à partir de 1986, la mise en place des SMPR a constitué une « avant-garde de la Santé publique à l'intérieur des établissements pénitentiaires jusqu'en 1994 » (Bellanger, 2014, p. 15).

Le SMPR n'en apparaît cependant pas moins comme une localité exemplaire des effets de la carcéralisation du soin psychique (Bérard & Chantraine, 2008). Tout en étant une localité « a-carcérale », puisqu'institutionnellement rattachée à l'univers hospitalier, le service reste néanmoins enclavé au sein de la détention, la santé psychique s'en trouvant en quelque sorte « carcéralisée » (Trouillard Perrot, 2007). Au centre de détention de Loeg, il faut attendre 1996 pour que, à l'issue d'une série

de réunions entamée en 1994⁷, l'espace préalablement dédié à l'infirmerie soit divisé pour créer deux services séparés : le SMPR et l'UCSA. Le 4 septembre 1996, le directeur du centre envoie à la Direction Régionale des Services Pénitentiaires « *le relevé des demandes formulées par le personnel médical* » suite à une réunion sur l'« *aménagement du SMPR* » qui a réuni, le jour précédent, trois agents de l'Administration Pénitentiaire et trois membres du SMPR (dont deux médecins).

Un lieu « différent »

À écouter certains détenus qui fréquentent le SMPR, celui-ci s'apparenterait à un espace autre, voire un « espace-refuge »⁸, permettant pour un temps d'échapper à l'ambiance lourde de la détention. Faut-il pour autant y voir des « coulisses » de la violence carcérale (Bessin & Lechien, 2002, p. 78) ? Cette hypothèse des services de soins comme « coulisses » de la violence nous paraît problématique. Elle nécessiterait, *a minima*, de préciser quelle est l'avant-scène et quelles performances collectives s'organisent dans ces coulisses (Goffman, 1973). Pour cela, il conviendrait notamment de mettre en lumière ce qui, par-delà l'impression de relâchement, permet à des « équipes » de préparer les scènes de la violence carcérale. Une autre hypothèse consisterait à envisager le SMPR tel un lieu totalement autre, une hétérotopie au sein de la détention (Foucault, 2009). Elle semble difficilement tenable. Au regard des données collectées, l'appréhension du SMPR comme une simple enclave (au sens géographique) nous paraît en définitive plus heuristique, si l'on garde en tête le paradoxe lié au projet que cette enclave impose sa propre logique de soins ambulatoires dans l'univers clos qui l'ençoit.

Liam, un détenu, a beaucoup fréquenté le SMPR depuis son arrivée à Loeg : « *j'étais tellement mal, les psychologues ne pensaient pas me récupérer* ». Après une phase d'espacement de ses rendez-vous, le décès d'un codétenu produit un « *stress post-traumatique* » qui l'oblige à consulter de nouveau trois fois par semaine : « *le SMPR, c'est particulier... [...] ça me fait plus penser à une unité hospitalière en fait* ». Vue de la détention, la normalité hospitalière devient ici une particularité, par contraste. Luc, un autre détenu, présente ainsi d'emblée le SMPR comme un lieu « *différent* » : « *on se retrouve dans un bureau, donc on se sent un petit peu ailleurs. Les gens sont avenants, on parle d'une autre manière, on sent moins la prison* ». Comme Liam, il a fréquenté le SMPR dans le cadre d'une « *démarche volontaire* », parce qu'il avait, selon ses dires, « *vraiment besoin d'aide* » : « *il a fallu trouver des solutions pour pouvoir faire face à tous les évènements, c'était vraiment insupportable* ». En plus d'un suivi en entretiens individuels avec le psychiatre et avec une psychologue, il a

⁷ Un dossier des archives de la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires retrace ces réunions.

⁸ Le terme est employé par un étudiant de géographie ayant réalisé son mémoire sur le centre de détention de Loeg. Il distingue trois types d'espaces en fonction du type d'interaction possible avec les détenus et les personnels : « espace-refuge », « espace social à confrontation indirecte », « espace social à confrontation directe ». Pour des raisons d'anonymat nous ne pouvons citer son travail, mais qu'il soit ici remercié de nous l'avoir fait partagé.

bénéficié de l'aide d'une psychomotricienne. Initialement, il avait pourtant de fortes réticences : « *je me disais : "mince, moi je ne suis pas fou ! Je n'ai pas besoin d'une psychologue, je n'ai pas besoin de tout ça ! Ça ne sert à rien !"* ». Il est désormais convaincu de l'intérêt de recourir à des professionnels, et pense qu'un usage plus précoce lui aurait permis « *d'éviter beaucoup d'erreurs* », y compris peut-être de se « *retrouver en prison* ».

Côté soignant, on décrit un fonctionnement normal de service psychiatrique de secteur. Ludivine, infirmière, précise qu'il n'y a pas d'obligation de suivi et que le personnel soignant est soumis au secret médical. Le SMPR envoie une convocation à chaque nouvel arrivant pour une consultation dans les quinze premiers jours de détention. Le détenu est reçu en entretien d'accueil. Il s'agit surtout de présenter le service. Le Dr Jean souligne les avantages de ce centre de détention modèle par rapport à une maison d'arrêt : « *il y a une certaine liberté de mouvement ici, puisqu'ils sont ouverts de 7h du matin à midi, et de 13h à 19h, je crois. Donc des gens qui ne vont pas bien peuvent venir d'eux-mêmes, sans écrire avant, sans passer par tout un processus de...* ». Il précise que le SMPR fait en sorte de pouvoir recevoir tous les détenus le souhaitant, dès lors que la démarche vient d'eux : « *c'est quand même différent, hein, ce n'est pas... On ne nous somme pas de voir telle personne pour telle ou telle raison* ».

À première vue, cette enclave qui se démarque de l'univers de la détention s'offre donc comme un modèle de prise en charge ambulatoire en psychiatrie. Le contraste avec le monde carcéral s'inscrit dans une spatialité propre. Cette dernière frappe les enquêteurs par l'impression que leur laisse la première visite des lieux, alors que ceux de l'UCSA, découverts peu de temps avant, n'ont pas produit le même effet. Les locaux du SMPR semblent plus neufs, plus aérés, plus accueillants. Si les sas d'entrée des deux services ont des configurations similaires (avec un bureau pour les surveillants, un portique de sécurité, un accès avec deux marches et une rampe au SMPR, et de plain-pied à l'UCSA), l'ambiance n'est pas la même. Au SMPR, le regard est d'emblée capté par la rampe d'accès imposante et par un tableau figurant un paysage aux couleurs vives ; en-dessous, des plantes vertes sont disposées sur une commode métallique [ill. 45].

À l'UCSA, l'attention se porte davantage sur le portique de sécurité. Dans le prolongement, un couloir laisse entrevoir, sur le côté, une salle d'attente exigüe délimitée par des barreaux en béton épais (identiques à ceux qu'on peut trouver en détention).



Illustration 45 : Détail du mur en face de la porte d'entrée du SMPR. Photographie prise par Laurent Solini, juillet 2015.

Bref, même s'ils doivent collaborer, les deux services SMPR et UCSA sont devenus distincts, chacun avec son entrée sur le couloir central (dont les portes sont rarement ouvertes et qui fonctionnent selon un rythme propre), et bien qu'ils se ressemblent vus de l'extérieur, des écarts sont immédiatement perceptibles en y pénétrant. Ces différences se confirment en observant plus finement les locaux. Elles sont même amplifiées, tant par les dissimilitudes de matériaux de construction (avec la présence exceptionnelle du bois au SMPR), que par les couleurs, les entrées lumineuses (taille et qualité des portes et fenêtres), la texture des murs (absorbant la lumière ou la réfléchissant), les formes d'aménagement liées à l'ameublement et à la décoration (donnant plus ou moins d'importance aux plantes et aux images colorées). Mais il y a plus. Ces supports matériels semblent fonctionner comme autant de vecteurs d'ambiance. La lumière et la verdure paraissent ainsi contribuer à la sérénité et au silence particulier qui règne au SMPR, où les interactions sont plus calmes et marquées par l'attention réciproque que dans le reste de la détention. Lorsque le surveillant présent vient échanger avec un détenu qui entre, il s'adresse à lui sur un ton qui rappelle davantage celui adopté par le personnel soignant que les interactions habituelles entre surveillants et détenus. Au souci de la discrétion s'ajoute le choix d'un langage et d'un ton résolument « hospitalier », dans un souci d'accueil. Dans ce cadre, les « *bonjours* » et autres usages liés à la familiarisation des interactions sont de rigueur. Les surveillants n'hésitent pas à donner des marques d'attention, sinon d'intérêt. Ils s'inquiètent par exemple de savoir « *comment ça va* ». L'affectation à la surveillance du SMPR ne paraît d'ailleurs pas tout à fait hasardeuse. Elle semble associée à des dispositions relationnelles spécifiques, renvoyant à une douceur de voix et de traits, mais aussi à des singularités vestimentaires produisant une distinction à l'égard du reste des surveillants.

Les paroles à mi-voix contribuent par ailleurs à conférer un climat particulier, en relation avec la dimension psychique, sinon spirituelle, à laquelle le lieu est dédié.

Non que le temps soit suspendu ou arrêté, puisqu'une pendule d'école se trouve sur le mur en face de la porte d'entrée, mais l'enclave offre l'opportunité d'entrer dans un autre rapport subjectif au temps, en rupture avec les autres expériences de la temporalité carcérale. L'intégration du soin psychiatrique dans l'enclave thérapeutique hospitalière paraît donc à première vue parvenir à imposer sa temporalité au sein des multiples temporalités de la détention. Plus globalement, l'atmosphère particulière du SMPR n'est pas sans rappeler celle qui règne dans les lieux réservés aux services religieux, même si ces derniers sont localisés au cœur de la détention, dans les couloirs réservés aux activités socioculturelles (qui partent du rond-point central, à la perpendiculaire du couloir d'entrée [ill. 38]). Le contraste avec le reste de la détention correspond à une ambiance et à un type de relations, qui renvoient à des caractéristiques spatiales et décoratives : un souci particulier de la décoration s'exprime chez certains surveillants du SMPR. Christophe (surveillant au SMPR en 2011-2012) déplore ainsi le manque d'attention porté à la décoration de ce lieu. Il regrette un manque d'audace. Pourquoi ne pas envisager de mettre des aquariums avec des poissons, ou de travailler la lumière par un jeu de voiles sur les fenêtres générant une variation des « *sensations de couleur* » ?

Au SMPR, le calme règne et les interactions se font à voix basse. La clarté et la blancheur liée à la surface de vitrage s'accompagnent d'une profondeur de champ spécifique (grâce aux nombreuses vitres donnant sur deux jardins), de matériaux de construction rares en prison (notamment le bois) et d'un souci de décoration intérieure (avec des plantes vertes). Au sein des services médicalisés, le contraste entre détention (ou « *vraie détention* ») et « *hors détention* » recoupe l'opposition entre une fonction psychothérapeutique supportée par l'espace dégagé, lumineux, boisé et coloré du SMPR, et les dispositions austères qu'incarne l'apparence plus vétuste et bétonnée des locaux réservés aux soins somatiques.

« *Côté jardin et côté cour* »...

L'opposition du psychique et du somatique s'exprime donc au travers de contrastes spatiaux. Dans ce cadre, il n'est pas hasardeux que le SMPR se développe selon l'axe d'une extension qui prolonge les locaux côté jardin, tournant le dos à l'UCSA et à la zone tampon de la cour située entre les deux services. Ici, le soin psychique dégage l'horizon d'un espace fleuri. Côté cour, l'espace intermédiaire avec l'UCSA est moins verdoyant et entretenu. Depuis le couloir qui permet de s'enfoncer dans le service à partir du bureau des surveillants, le « *jardin anglais* » et l'extension participent d'une même perspective, les fenêtres qui donnent sur le jardin offrant une vue sur la façade boisée de cette extension [ill. 46].

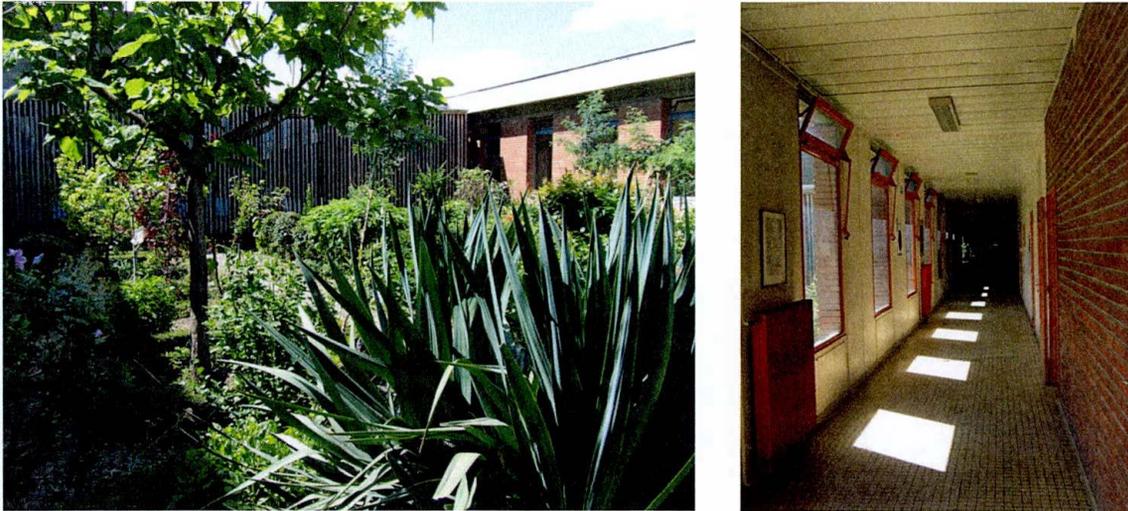


Illustration 46 : Couloir principal (à droite) ; vue de la fin de ce couloir et de l'extension depuis le « *jardin anglais* » (à gauche). Photographie prise par Laurent Solini, juillet 2015.

Le « *jardin anglais* » est un jardin d'ornement. Il n'a jamais été utilisé pour des activités à visée thérapeutique, ni autres. Il n'y a pas d'accès depuis le SMPR. L'entrée se fait par une porte vitrée qui se trouve dans le « *couloir des services* » [ill. 47], juste après celle du SMPR (située après la porte de l'UCSA). François, chargé de l'entretien de cet espace vert, est le seul détenu autorisé à y pénétrer. Les surveillants du SMPR ne disposent pas de la clé qui lui permet de récupérer son outillage de jardinage. François montre ainsi hardiment la note de service (avec sa photo) qui régit cet accès à l'enquêtrice. Il prend plaisir à exhiber les fleurs qu'il ramasse auprès des surveillants ou des enquêteurs, pour lesquels il organise une petite visite guidée. Autant dire qu'il est très fier de « *son* » jardin, près de 200 m² qu'il entretient quotidiennement.

Philippe, le surveillant titulaire, échange régulièrement avec François par la fenêtre de son bureau⁹. François lui donne souvent des fleurs, comme à d'autres d'ailleurs. Lorsqu'il n'est pas au travail dans son jardin, il n'est pas rare qu'il soit à la recherche d'une surveillante ou d'une intervenante extérieure pour lui offrir un bouquet. Bien que le « *jardin anglais* » soit visible du « *couloir des services* » par une vitre entrecoupée de barreaux [ill. 47], c'est du couloir qui s'enfonce dans le SMPR qu'il semble être le plus en valeur. Pourtant, Christophe évoque un projet de construction de parloirs qui pourrait conduire à le détruire. Non seulement l'idée de supprimer cet espace vert le désole, mais il se dit inquiet pour François : « *il lui reste encore quelques années à faire, si on lui retire son jardin, qu'est-ce qu'il va devenir ?* ».

⁹ Comme les fenêtres qui équipent les cellules, elle s'ouvre par le bas.



Illustration 47 : Entrée du « *jardin anglais* » depuis le « *couloir des services* ». Photographie prise par Laurent Solini, juillet 2015.

Si la cour sur laquelle donnent les autres fenêtres du SMPR, mais aussi celles de l'UCSA, est un peu plus grande que le « *jardin anglais* », elle est moins ornementée et entretenue, avec deux arbres, quelques arbustes jaunis et, curieusement (car elle n'est pas fréquentée la nuit), trois lampadaires et deux bancs publics [ill. 48]. Certains surveillants parlent de la « *cour des fumeurs* », en évoquant les infirmières de l'UCSA... La fenêtre du bureau du Dr Jean donne sur cette cour des fumeurs. Lorsqu'il nous reçoit, face à son écran d'ordinateur, il lui fait dos. L'interviewer, à la place du patient, peut ainsi profiter de la vue... [ill. 48].

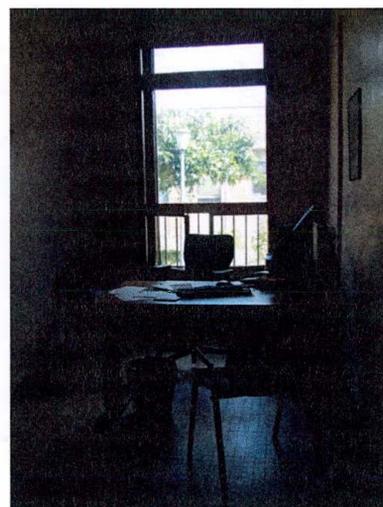


Illustration 48 : La « *cour des fumeurs* » vue depuis l'entrée SMPR (à gauche) et d'un bureau (à droite). Photographie prise par Laurent Solini, juillet 2015.

L'extension en bois ou le « chalet »

Dès l'entrée dans les locaux, deux caractéristiques immédiatement repérables semblent contribuer à l'ambiance spécifique du SMPR. La vue sur des espaces verts et arborés offre une perspective remarquable, tout comme l'extension en bois qui donne sur le « *jardin anglais* ». Les archives de la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires (DISP) comportent des documents sur la réflexion préalable à la réalisation de cette extension (2009-2010), et notamment le dossier de réponse à appel d'offres du cabinet d'architectes retenu. Daté du 25 octobre 2010, ce dossier s'appuie sur l'extrait de compte-rendu d'une réunion du 8 juin 2009 en vue d'« une extension par construction d'une aile supplémentaire, perpendiculaire à l'unité actuelle nécessaire et suffisante pour accueillir 3 bureaux et 1 salle d'activités »¹⁰.

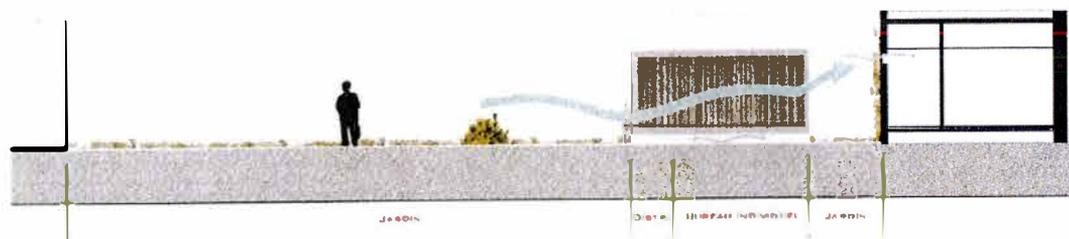
Dans le dossier, l'architecte présente le site et le contexte selon plusieurs niveaux de contraintes. Il s'agit notamment pour lui de prendre en considération « la dimension sociale et psychologique » de l'accueil des « « détenus patients » » et le travail des « médecins traitants ». Le projet se veut donc attentif aux impératifs liés aux fonctions des uns et des autres, en offrant à la fois un cadre de travail confortable et un « espace apaisant, sécurisé et conforme » : « la qualité de l'espace est pour beaucoup dans la relation médecins-détenus (patients), elle peut être un facteur principal pour apaiser les esprits et rendre le détenu plus calme et plus communicatif ». L'architecte souligne par ailleurs que « la dimension architecturale et paysagère », par-delà « sa fonctionnalité », met en avant le jardin dans lequel l'extension s'implante constituant ainsi « un espace très important pour le personnel du bâtiment, « *notre seul espace de respiration* » d'après une personne du corps médical ». Le module qu'il propose vise à « s'intégrer délicatement dans le paysage sans le dénaturer », au sein d'un espace non structuré, avec un double objectif : « élément fondateur et centralisateur de l'espace extérieur et lieu fonctionnel et confortable pour les espaces extérieurs ».

Dans la deuxième partie du dossier, l'architecte traite de « l'existant » et spécifie le désir de conserver les « lumières et ventilations naturelles ainsi que les échappées visuelles » offertes par la configuration actuelle de la cour : « la cour SMPR est entourée sur ces quatre façades par des circulations. Des ouvertures verticales rythment la façade Ouest alors que la façade Est et Sud des bandeaux horizontaux permettent la ventilation des couloirs sans offrir une visibilité à l'extérieur ». En l'absence « d'éléments fédérateurs et structurels », cette cour, où l'espace vert est limité par des parois maçonnées, serait « vécue comme un vide ». Le texte insiste : « c'est plutôt un délaissé non bâti qu'un espace de fonctionnalité autonome et complémentaire à l'espace bâti. L'attachement du personnel à cet espace n'est pas justifié par sa grande qualité paysagère, mais par sa rareté dans le milieu pénitentiaire ». Une annotation manuscrite placée dans la marge du dossier

¹⁰ Les archives étudiées ne comportent pas davantage d'informations sur cette réunion du 25 octobre 2010. L'ensemble des expressions et passages cités dans les trois paragraphes qui suivent sont extraits du dossier présenté par l'architecte qui a été retenu pour réaliser les travaux.

(probablement par un agent de l'Administration Pénitentiaire) signifie toutefois ici un désaccord, pointant l'importance de la perspective, de la respiration et de l'apport lumineux lié à cet espace.

Au final, deux hypothèses d'insertion de l'extension sont proposées par l'architecte. Une première, avec une implantation au fond du « *jardin anglais* » (mitoyenne avec la façade Sud de ce dernier) située dans la continuité du couloir du fond du SMPR (à l'opposé de la porte condamnée avec l'UCSA). Selon l'architecte, ce scénario « reproduit le schéma existant sans apporter une plus-value paysagère et architecturale à l'ensemble ». Là aussi, une annotation manuscrite signale qu'un « dégagement de l'espace cour est souhaité ». C'est le second scénario proposé. L'extension est ici décalée de la façade pour laisser entrer de la lumière par le sud, réduire l'humidité (et les surcoûts énergétiques de chauffage) grâce une « ventilation naturelle traversante qui rend l'air pur et sain », et éviter « tous travaux liés à l'interface » [ill. 49].



Un bâtiment sain et pérenne est un bâtiment qui profite d'une bonne ventilation.

Illustration 49 : Scénario d'implantation de l'extension initialement privilégié par le cabinet d'architectes (coupe transversale, 25 octobre 2010) extrait des documents d'archives de la DISP.

L'extension ne sera finalement séparée de la façade Sud que par un petit patio donnant sur le couloir de circulation [ill. 44], les bureaux étant implantés vers la façade Nord, côté jardin [ill. 50]. Il n'en reste pas moins que la réflexion s'inscrit dans une série de contraintes liées à la spécificité de la localité SMPR. Ici, si les aspects sécuritaires restent discrets, un autre souci est plus clairement affiché : « nous pensions qu'en créant des espaces agréables à vivre (pour le personnel) et des lieux sereins (pour les détenus) nous pouvons améliorer le contact humain et ainsi faciliter la mission des médecins traitants ». Il s'agit en fait de concilier deux fonctions qui peuvent produire des contradictions : surveiller (et punir) et soigner (et accueillir).

L'extension, aussi appelée « chalet », constitue le sous-espace le plus soigné et le plus emblématique du SMPR. Si le couloir qui part du bureau des surveillants pour s'enfoncer dans le service [ill. 41 à droite] se démarque du couloir de l'UCSA par sa clarté et sa vue sur le « *jardin anglais* », il n'est toutefois pas totalement neuf. Le seuil de l'extension (où le bois occupe une place importante) produit ainsi un nouveau contraste, notamment en raison de la vue sur le patio [ill. 45]. Aussi, la mise en service de l'extension a contribué à accentuer l'opposition entre soin somatique et soin psychique.



Illustration 50 : Couloir de l'extension (à gauche) et patio au dos de l'extension (à droite). Photographie prise par Laurent Solini, juillet 2015.

Le Dr Jean, arrivé dans le service depuis 2011, a toujours connu les locaux tels qu'ils sont aujourd'hui, notamment avec son extension en bois, « *financée par des crédits alloués pour la prise en charge des auteurs de violences sexuelles* ». En plus de permettre l'agrandissement de locaux, Ludivine, infirmière au SMPR, précise que ces crédits ont permis de recruter du personnel, notamment des psychologues, et d'étoffer la prise en charge en proposant plus d'ateliers. La fonction psychothérapeutique s'est ainsi vue renforcée, creusant l'écart avec la médecine somatique de l'UCSA. Bref, l'extension a contribué à accentuer la reconfiguration initiée en 1996 par la division de l'infirmierie, en mobilisant de nouveaux moyens et davantage d'intervenants pour un accueil plus fourni. Elle a aussi participé à éloigner spatialement les équipes des deux services. Ainsi, depuis cette construction, le SMPR et l'UCSA ne partagent plus le même secrétariat et ont moins de liens.

La mise en fonction de l'extension, peu avant l'arrivée à la tête du service du Dr Jean, accélère donc une série de mutations associée à, outre une division spatiale, une division du travail médical. Une dizaine de mois après avoir quitté son poste de surveillant dans le service, lors d'un remplacement, Gilles constate un changement radical au moment où le Dr Jean prend ses fonctions. Ce dernier reconnaît volontiers que les relations avec l'UCSA se limitent aujourd'hui à une cohabitation : « *nous sommes assez séparés quand même, et c'est peut-être un peu dommage. On aimerait quelque chose de plus intégré, mais en pratique c'est un peu compliqué* ». Il n'existe plus de passage physique entre SMPR et UCSA, malgré leur contiguïté. Une porte arrière fait l'interface, mais elle est condamnée, séparant le bâtiment en deux. La cour commune sur laquelle ils donnent, inutilisée, s'apparente à une zone tampon. Le Dr Jean regrette que les deux services offrent des prises en charge totalement distinctes, liées à leur rattachement à des établissements hospitaliers (l'hôpital psychiatrique pour le premier, le Centre Hospitalier Universitaire pour le second) caractérisés par des cultures différentes : « *entre le psychiatrique et le somatique, c'est clair que... [...] les ponts sont difficiles à lancer. [...] Il y a des liens, mais enfin c'est deux*

cultures différentes et deux dimensions institutionnelles très différentes quand même aussi. Ça, je crois que ça n'aide pas après, sur place, à promouvoir des relations au niveau où elles mériteraient d'être ». Le psychiatre note d'ailleurs que la situation est similaire hors de l'espace carcéral, où les lits des unités d'hospitalisation des détenus pour des soins psychiques (UHSA) et pour des soins somatiques (UHSI) sont séparés. Un des surveillants titulaires parle plus prosaïquement d'une « *guéguerre* » entre UCSA et SMPR, notamment parce que le second ferme le week-end. En arrière-plan, précise-t-il, un cliché prévaut : « *là c'est la tête, là-bas c'est le corps* ».

Au final, on peut dire qu'avec l'extension, le SMPR propose un axe de projection qui paraît tourner le dos à l'UCSA et ouvrir une perspective dans une direction opposée. Plus que l'extension, c'est le « *jardin anglais* », comme espace vert et fleuri que le regard traverse pour saisir la façade en bois des locaux ajoutés, qui parachève le contraste introduit avec l'ancienne infirmerie. La visibilité est ici moins en rapport avec la transparence (comme support de la surveillance), qu'avec une ouverture à la rêverie et, plus globalement, à une évasion imaginaire si difficile au sein de la détention et de ses marges. Le réaménagement de l'infirmerie puis l'extension du SMPR semblent nourrir une logique de relégation de l'UCSA au registre méprisé d'une médecine de premiers soins somatiques quelque peu simpliste. Par-delà l'opposition spatiale (qui s'exprime de façon exemplaire dans le contraste entre « *jardin anglais* » et « *cour des fumeurs* ») et décorative (au travers du couple bois/béton, de la présence/absence de décorations, de plantes, de vitres et/ou de sources de lumière naturelle), une division fonctionnelle s'opère entre le soin psychique, associé à la parole et aux ateliers, et le soin somatique, associé aux dispositions austères véhiculées par la vétusté de l'UCSA.

UN NOUVEL ASILE

Est-ce à dire que, contrairement à l'UCSA, le SMPR est un service ambulatoire comme les autres ? Rien n'est moins sûr. En dépit des premières impressions liées à son fonctionnement et au climat qui y règne, il ne s'apparente pas à un service de psychiatrie ambulatoire comme les autres. L'euphémisation des dispositifs de surveillance, pour l'essentiel concentrés à l'interface entre l'enclave hospitalière et la détention (au niveau de la porte et du sas d'entrée), ne permet pas d'effacer deux aspects liés à son ancrage au sein de l'univers de la détention : premièrement, la force et la spécificité des représentations de la maladie mentale en prison (liées aux racines historiques communes de l'enfermement carcéral et psychiatrique) ; deuxièmement, le poids de l'organisation relationnelle des sous-espaces de l'établissement, qui oblige à saisir les vécus et les usages de cette enclave atypique relativement à l'expérience de l'ensemble des localités entre lesquelles les détenus circulent quotidiennement.

Une surveillance discrète

Les dispositifs de sécurisation les plus conséquents et les plus visibles se trouvent à l'entrée du SMPR, à l'interface entre l'enclave et la détention. La sécurisation active du lieu est faible, avec la présence d'un seul des deux surveillants titulaires durant quasiment les trois mois d'observation. L'unique surveillant présent ne se sent pas pour autant en insécurité. Ses interactions avec les détenus sont plus « *souples* » qu'en détention : « *ici, on n'a pas le même type de relations, c'est... c'est plus humain* ». L'un des titulaires souligne ainsi son sentiment d'accomplir un travail de secrétariat médical, bien que son poste soit associé à une fonction de surveillance. Il développe d'ailleurs des relations privilégiées avec certains détenus, qu'il accueille parfois dans son bureau pour échanger sur le quotidien. Il arrive même qu'il leur offre un café, puisqu'il dispose d'une machine expresso. Un jour, le surveillant lance à un détenu retraité passé le voir : « *du bon café comme ça, vous ne devez pas en avoir bu depuis longtemps, non ?* ». Il a par ailleurs une relation particulière avec François, le détenu chargé de l'entretien du « *jardin anglais* », avec lequel il échange régulièrement par la fenêtre, et qui vient parfois discuter et boire un café dans son bureau.

La faible sécurisation active du lieu n'est toutefois possible qu'en raison de l'existence de dispositifs de sécurité passive relativement discrets (hormis le portique de sécurité du sas d'entrée), de caméras (dont une qui permet de voir qui sonne à la porte d'entrée) et de miroirs offrant une visibilité sur les couloirs qui partent à la perpendiculaire [ill. 51]. On retrouve ici un certain nombre de dispositifs utilisés pour assurer la surveillance discrète d'espaces publics urbains (gares, aéroports, enceintes sportives).

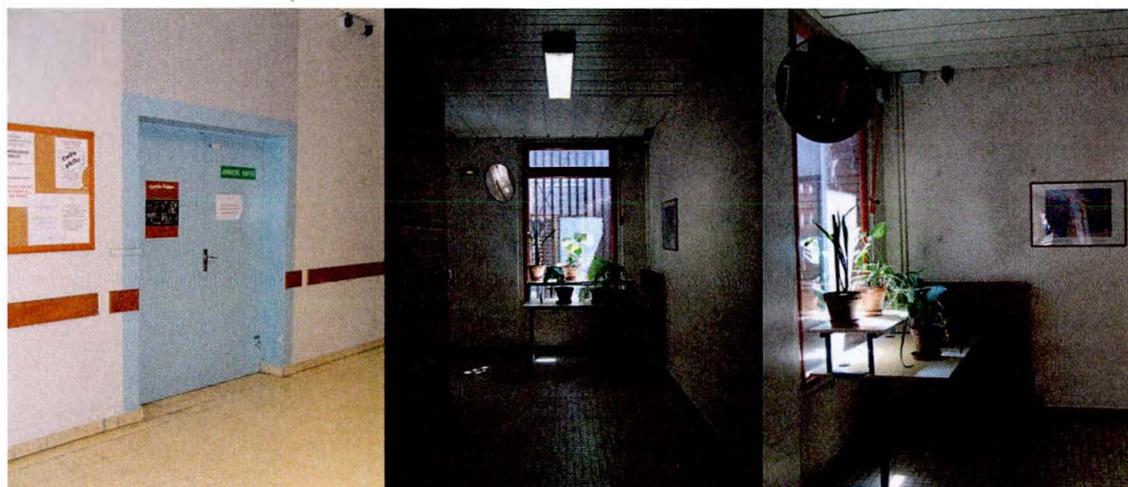


Illustration 51 : Dispositifs de sécurité passive à l'entrée et au fond des couloirs du SMPR. Photographie prise par Laurent Solini, juillet 2015.

De même, au fond des locaux, en face des bureaux réservés aux entretiens, il existe un « *passage secret* » donnant un accès direct au quartier disciplinaire [ill. 38 et 44]. D'après les surveillants, cette porte discrète n'avait pas été prévue au départ, mais

peut s'avérer pratique. Chacun reconnaît que ce passage n'est pas souvent utilisé. Quoi qu'il en soit, on note l'effort pour tenter de faire oublier, sinon de dissimuler, la présence de ce passage. Il n'est pas spontanément mentionné, hormis de manière allusive. Face aux questionnements, son évocation elliptique paraît susciter la gêne. Sa forte visibilité ne contribuerait-elle pas à rompre le sentiment de distance à l'égard d'un monde carcéral dont le quartier disciplinaire figure un parangon ? Ne s'agit-il pas de masquer une proximité physique rendant possible une entrée/sortie qui, loin de l'image du soin volontaire et ambulatoire, ravive le spectre d'une logique d'enfermement (psychiatrique et pénitentiaire) qu'il convient de gommer ? Et ce faisant, de maintenir une vision du soin psychique (selon le modèle de la demande comme nécessaire à la mise en place du soin) dans un espace conçu comme thérapeutique et non comme carcéral ?

Comme on l'a vu, les dispositifs de surveillance les plus visibles sont concentrés dans le hall à l'entrée des locaux du SMPR [ill. 44]. Si le passage sous le portique de sécurité est obligatoire, le surveillant n'interpelle pas systématiquement les détenus lorsqu'il sonne. Certains s'appliquent néanmoins à faire le nécessaire pour ne pas le faire sonner, enlevant montre, ceinture, etc. (une petite caisse permet de les faire passer à côté du portique) même lorsque le surveillant n'est pas en vue. Claude, un détenu, a toujours connu le SMPR avec ce portique : *« bon, ça n'est pas dérangent, ça sonne et puis... »*. Il n'a pourtant pas toujours été là. Le 25 septembre 2008, suite à des agressions dans d'autres SMPR, une note du directeur de l'établissement annonce que les surveillants seront désormais équipés de détecteurs de métaux manuels, et devront procéder à une fouille par palpation de chaque entrant. Gilles est alors le seul surveillant affecté dans le service, où il a travaillé de 2007 à 2009. Certains détenus le surnomment encore *« Harry Potter »*, en raison des grands gestes qu'il faisait autour d'eux avec le détecteur, tel un magicien avec sa baguette, exprimant ainsi la singularité de son hexis corporelle (reflet des dispositions particulières des surveillants affectés au SMPR) parmi l'ensemble des surveillants du centre de détention. À cette époque, il n'y avait pas de caméra à l'entrée du service. Gilles contrôlait les arrivées grâce à un judas *« par lequel d'ailleurs on ne voyait rien »*, en se déplaçant constamment du bureau à la porte.

Depuis, outre la mise en place de la rampe d'accès pour les fauteuils roulants, le sas d'entrée a été équipé d'un portique de sécurité et de deux caméras (dont une pour la porte d'entrée). La configuration du bureau des surveillants a aussi évolué. À l'origine, ce devait être une chambre, probablement ensuite aménagée en *« espace de parole »*. Lorsque Gilles travaillait au SMPR, ce bureau jouait un rôle de sas. Progressivement, il s'était aperçu qu'il lui fallait gérer des gens dont il ne connaissait pas la pathologie. Il avait pris le parti d'en faire un lieu pour désamorcer les tensions : *« vous devez le savoir, en psychiatrie, il n'y a jamais d'urgence... mais on peut avoir des gens pressés »*. Il faut dire qu'à cette époque (2007-2009), le service cherchait à *« différer »* au maximum les consultations afin que les détenus ne s'habituent pas à être reçus immédiatement. Dans ce cadre, outre la gestion des entrées/sorties des

détenus ayant rendez-vous, le surveillant avait pour mission de « *filtrer* » ceux sans rendez-vous. C'est ainsi qu'il avait installé un « *fauteuil visiteur* » face à son bureau.

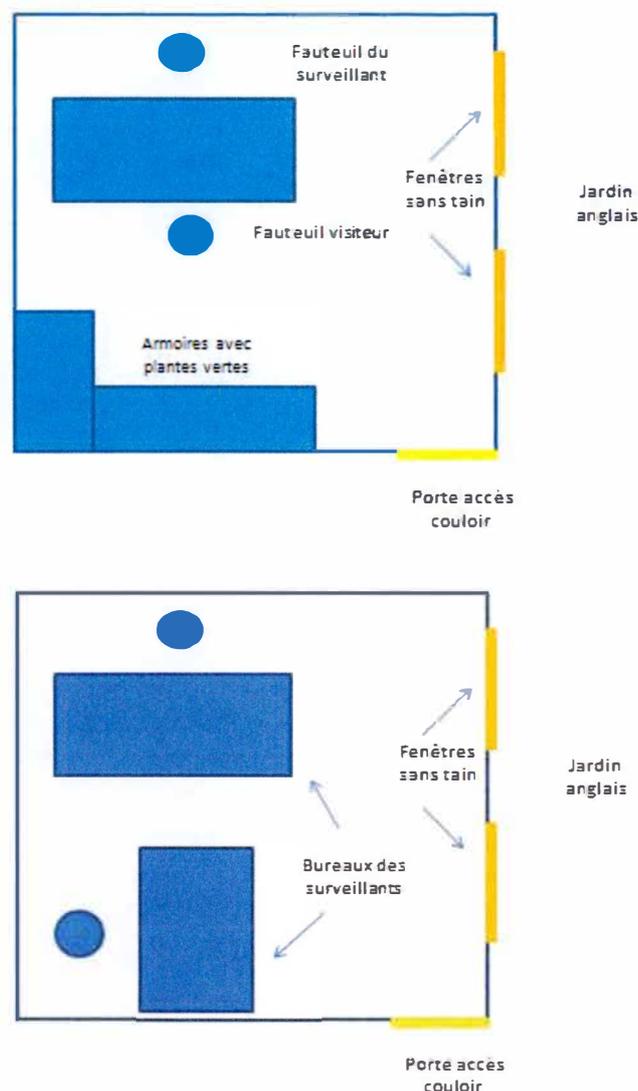


Illustration 52 : Évolution du bureau des surveillants (en 2008 à gauche, en 2015 à droite). Croquis réalisé par Jennifer Yeghicheyan (le schéma n'est pas à l'échelle).

Par-delà l'effacement des dispositifs de sécurité active et l'assouplissement des règles d'interaction et des modes d'adresse (avec le tutoiement), une surveillance discrète persiste pourtant, dont l'efficacité ne doit jamais nuire à l'ambiance du lieu. Au final, l'ensemble des petits aménagements opérés par Gilles dans le sas d'entrée et dans le bureau des surveillants visaient surtout à favoriser une atmosphère paisible. Il a ainsi retiré le sans-tain des vitres au-dessus des fenêtres du bureau et au milieu de la porte entre le sas d'entrée et la « *cour des fumeurs* ». Il s'agissait de donner plus de lumière aux plantes vertes du bureau. La plupart des changements réalisés sont ensuite restés en l'état [ill. 52]. Les commodes métalliques qu'il a récupérées pour poser ses plantes ont en revanche été déplacées dans le hall, à côté du portique [ill. 45]. Il avait également décoré le bureau d'estampes japonaises et d'une photographie du Mont Fuji.

Aujourd'hui, ce bureau est un lieu de sociabilités diverses, où l'on boit le café avec des surveillants de passage, mais aussi parfois avec un détenu en visite de courtoisie¹¹. Cette proximité entre le surveillant et certains détenus qui l'informent sur les rumeurs circulant en détention, n'est pas sans générer des suspicions, les échanges avec des surveillants exposant les détenus au risque de passer pour des « *balances* »¹². Malgré ces signes de proximité apparente, la fréquentation du bureau n'entraîne toutefois aucune confusion, un travail permanent étant mis en œuvre pour rappeler l'écart de statut.

Un détenu rentre dans le bureau pour demander au surveillant titulaire l'heure de son rendez-vous. Après lui avoir serré la main, il pose sa question. L'information obtenue, le détenu lance : « *j'ai très peur pour vous...* ». S'en suit, sur le mode taquin, un échange sur le prochain match de football où les deux inter-actants se « charrient » mutuellement. Le détenu a le dernier mot : « *ce qui va me faire le plus mal, c'est les mâchoires... quand je vais rire lundi!* ». Travaillant à la buanderie (face au SMPR), il demande à Julien s'il peut y retourner et être appelé lorsque ce sera son tour. Alors qu'il s'apprête à partir, le surveillant de la buanderie entre au SMPR et hausse le ton : « *qu'est-ce que tu fais là?! T'as rendez-vous?* ». Si le détenu comprend immédiatement qu'il s'agit d'humour, il joue le jeu. Il reconnaît néanmoins plus tard : « *peut-être que c'est un peu lourd à la longue, car le surveillant est souvent comme ça...* ». D'autres détenus qui passent au SMPR pénètrent spontanément dans le bureau et nouent des liens assez familiers avec le surveillant. L'un d'eux fait exception : il n'ose pas entrer, attend que tout le monde soit sorti. Il n'est pas allé aux ateliers et n'a pas rendez-vous. « *ben, tu te mets sur la ligne, le personnel va arriver* ». Le surveillant sent qu'il y a autre chose :

« - *Tu veux un papier?*
 - *Oui, s'il te plaît pour les ateliers.*
 - *Ben, oui...!* »

Julien reconnaît que, spontanément, les détenus le tutoient. Que la surveillance soit assurée par lui ou Philippe, ces derniers saluent presque systématiquement le surveillant présent en entrant et en quittant le SMPR. Outre la gestion des entrées/sorties et les échanges dans le bureau, les surveillants sont souvent en interaction avec les détenus de la salle d'attente, tout de suite à droite au début du couloir qui s'enfonce dans le service. Certains vont s'y assoir, alors que d'autres préfèrent attendre leur consultation dans le couloir. En fait, note Philippe, la règle

¹¹ Dans une même matinée, Philippe accueille les surveillants du bâtiment S (qui accompagnent un détenu), ceux de la buanderie (qui se trouve en face), mais aussi le détenu qui entretient le « *jardin anglais* ».

¹² Avec les conséquences durables que peut engendrer cet étiquetage négatif sous une figure dépréciée dans l'univers carcéral (celle de la « balance »), qui appelle des processus de mise à l'écart et des brimades de la part des autres détenus (Chantraine, 2004 ; Le Caisne, 2000).

voudrait que tout le monde aille en salle d'attente. Dans la pratique, il y a une tolérance. Cela l'amène parfois à hausser le ton. Par exemple, un matin, un détenu qui patiente dans le couloir en profite pour demander quelque chose à chacune des personnes qui passent. Au bout d'un moment, Philippe se dirige vers lui et l'interpelle : « [nom de famille du détenu] ! *Salle d'attente !* ». Julien admet qu'il laisse aussi les détenus attendre dans le couloir, car la salle d'attente est exigüe : « *ils sont déjà enfermés toute la journée ! Enfin pas ici, mais c'est petit... Tant qu'ils sont calmes, pour moi, y a pas de problème. S'ils commencent à parler fort : salle d'attente !* ».

Contrairement à la salle d'attente de l'UCSA, où les détenus sont visibles, il est impossible de voir ce qui se passe dans celle du SMPR depuis le bureau des surveillants. La porte reste donc toujours ouverte. Gilles, surveillant remplaçant, préfère qu'il en soit ainsi, même ça n'est pas réglementaire. Il note d'ailleurs d'autres entorses au règlement, dont il n'est pas responsable. Par exemple, les détenus en confinement ne devraient pas rencontrer d'autres détenus. Or il n'y a qu'une salle d'attente au SMPR. Lorsqu'un détenu en confinement a une consultation, il l'invite à se mettre un peu en retrait au fond de la salle d'attente, tout en demandant aux autres d'attendre en dehors. Dans tous les cas, il préfère que les détenus restent visibles durant leur attente. Il se trouve en quelque sorte à cheval entre soutien et contrôle, à l'image de l'ensemble du service.

Les règles qui encadrent l'accès au « *jardin anglais* » et à la « *cour des fumeurs* » semblent en définitive exemplaires du jeu de la déprise et de la reprise carcérale. Offert au regard comme vecteurs d'ambiance, ces espaces sont interdits aux détenus pour des motifs sécuritaires. Ceux qui attendent leurs consultations savent très bien qu'ils ne peuvent pas pénétrer dans la « *cour des fumeurs* » ; alors même que les fenêtres de la salle d'attente donnent directement sur deux bancs métalliques [ill. 53]. Claude déclare ainsi : « *on ne s'en sert pas, on n'a pas le droit. C'est dommage, parce que bon, il y a des arbres. On pourrait se mettre sur le banc, tranquillement... mais ça pourrait dérapier ! Alors il n'y a personne ; on va en salle d'attente, et voilà...* ».



Illustration 53 : Banc métallique de la « cour des fumeurs ». Photographie prise par Laurent Solini, juillet 2015.

Pour des motifs sécuritaires, les deux espaces à ciel ouvert sur lesquels donne l'Unité Sanitaire ne sont pas accessibles aux détenus. Plus que le simple fait d'offrir un lieu où les détenus échappent à la surveillance (dans un lieu à ciel ouvert difficilement contrôlable), c'est la perspective de dissimulation d'objets interdits (notamment en vue de trafics) qui inquiète. Ainsi, François, seul détenu autorisé à fréquenter le « *jardin anglais* », est très vigilant à ce qu'aucun codétenu n'accède à « *son* » jardin, afin d'éviter qu'on y retrouve, cachées, des affaires qui le mettraient en faute vis-à-vis de l'Administration Pénitentiaire. Le Dr Jean confirme que cette dernière ne souhaite pas ouvrir ces deux espaces verts aux détenus pour des raisons de sécurité : « *il y a une personne qui vient faire l'entretien, c'est tout ; enfin je crois que ce serait des espaces difficiles à surveiller* » ; « *ce ne sont pas des espaces ouverts ; ou bien ouverts à la vue, c'est tout, ce qui n'est déjà pas mal... [...] ça permet de voir, c'est plutôt agréable* ».

Le « spectre » de la maladie mentale

L'effet de la présence discrète des dispositifs de surveillance et de contrôle au sein du service ne suffit cependant pas à rendre compte à quel point le SMPR est repris dans l'univers carcéral. En dépit des efforts déployés, notamment architecturaux et décoratifs, l'enclave renoue malgré elle avec l'imaginaire asilaire en raison du poids des représentations de la maladie mentale dans l'espace adjacent. Aussi, les usages et vécus de l'enclave médico-psychiatrique ne peuvent être saisis qu'en relation avec l'expérience de l'ensemble des localités entre lesquelles les détenus circulent quotidiennement. Dans ces dernières, chacun compose avec le sentiment d'une présence diffuse de la folie.

Dès les premiers jours d'observation, l'équipe d'enquêteurs est frappée par l'ambiance singulière qui règne en détention. Une ambiance qui tranche avec le climat

des maisons d'arrêt préalablement fréquentées. Ici, les tensions semblent moins directement palpables. Aucune agressivité ne transparait dans les interactions. Les hurlements et les cris sont rares. Dans la journée, lorsque la plupart des détenus travaillent aux ateliers, certains déambulent dans les couloirs et/ou les cours. Les bras sont ballants, les mines plus ou moins patibulaires. Les regards se croisent discrètement, parfois associés à un salut ou un signe de reconnaissance, mais pas toujours. Ils sont parfois vides ou fuyants, laissant planer une impression étrange. Durant les premiers temps d'observation, cette présence flottante de la folie produit un peu d'inquiétude et de malaise. Puis, elle devient familière.

Christophe, qui était dans l'équipe du premier SMPR de France (Val-de-Reuil, 1989-1991), pointe une tendance à « *médicaliser* » la population pénale : « *ce ne sont plus des détenus, ce sont des malades ; alors malades, malades sociaux...* ». Pour lui, il est clair que le faible nombre d'incidents dans l'établissement est en partie lié au fait que les détenus sont « *suivis* ». Pour le reste, la maladie mentale est souvent évoquée de façon implicite et détournée. Lorsqu'il explique les techniques utilisées pour accompagner et, si besoin, séparer les détenus, Philippe (surveillant titulaire au SMPR) précise ironiquement : « *oui, parce qu'ici, on a la crème des crèmes !* ». Manière de désigner, par antiphrase, ceux qui sont parfois caractérisés comme des « *cas psychiatriques* ».

Ludivine, infirmière au SMPR, souligne que 400 détenus sont suivis par le service, soit 70% des personnes incarcérées dans l'établissement. Elle ajoute que les demandes de suivi psychologique sont nombreuses, avant d'ajouter que le nombre de prises en charge est fluctuant et que, comme dans un service de secteur psychiatrique « *extérieur* », il faut composer avec la diversité des cas. Le personnel médical insiste en outre sur la nécessité de s'adapter aux besoins d'une population vieillissante dans un établissement accueillant des « *longues peines* ». Le Dr Jean note qu'environ 30% des détenus ont plus de 60 ans : « *c'est corrélé à des condamnations pour des infractions à caractère sexuel, pour beaucoup...* ». Il ajoute qu'au cours de l'année échue, sur les 750 détenus passés dans la prison, quasiment 500 ont été suivis par le SMPR, soit environ deux tiers !

Si, d'un côté, le SMPR entend proposer une approche inclusive de la maladie mentale en permettant le suivi des troubles psychiatriques en ambulatoire, de l'autre, il convient de souligner qu'il suit des patients qui vivent dans un secteur fermé (celui de la détention) où ces troubles sont largement surreprésentés. Les représentations et les usages du SMPR, comme localité inscrite dans un univers spatial et mental structuré par les régularités du monde carcéral, dépendent de cette situation. Non que les déplacements pour se rendre au SMPR soient contraints. Au contraire, les consultations autorisent des circulations (sans billet) hors de tout « *mouvement* » collectif encadré¹³, dans une prison où la plupart des grilles sont ouvertes et où les

¹³ L'Administration Pénitentiaire parle de « *mouvement* » pour tout déplacement collectif encadré et sécurisé par des surveillants. Dans l'établissement étudié, ces « *mouvements* » sont exclusivement

détenus bénéficient d'une grande liberté de déplacement (liée à un temps important d'ouverture des cellules). À 9h, certains détenus viennent chercher leurs traitements. Si la porte est fermée, ils attendent adossés au mur d'en face, en silence, même lorsqu'ils sont plusieurs. Ils se trouvent alors à la vue de petits groupes de détenus (trois à six personnes) qui se forment régulièrement dans le couloir principal d'entrée dans la détention. Les détenus qui se rendent au SMPR croisent donc ces groupes, dans lesquels on est attentif à l'ensemble des circulations. La plaquette qui présente le service précise qu'un temps d'accueil est prévu le vendredi de 9h30 à 11h. Il est possible de prendre contact par écrit, en déposant une lettre dans la boîte devant le service. À partir de 11h30, aucun détenu ne doit être dans les locaux : l'équipe médicale se rassemble pour sa réunion de synthèse journalière. Les rendez-vous reprennent à partir de 14h. Certains détenus peuvent ensuite venir sans rendez-vous à partir de 16h, où il est de nouveau possible de récupérer les traitements médicaux.

Mais le passage obligé dans le couloir principal n'est pas sans risquer de produire des effets de stigmatisation sur les patients, vite associés aux images négatives projetées sur le malade mental, car, comme le rappelle Roeland : « en définitive, toute volonté d'ouverture du système asilaire a toujours achoppé sur la question du statut juridique du "fou" (devenu "malade mental"), synonyme pour la population française de "violeur, criminel et violent" » (2009, p. 527). Or, ici tout le monde connaît tout le monde, et il n'est guère possible de prétendre à l'anonymat. Comme le notent Bessin & Lechien (2000), dans un univers où « tout se sait », personne n'échappe aux contrôles et aux régulations sociales liées aux commérages et à la rumeur, et aux logiques d'exclusion associées (Elias & Scotson, 2001). L'offre de soins ambulatoires, loin de s'assortir de l'anonymat des usages qui en sont faits, doit composer avec ce risque d'étiquetage.

Dans l'univers carcéral, chacun procède, selon ses informations, à un étiquetage des détenus (y compris, et surtout, les détenus entre eux) à partir de catégories émiques qui, en renvoyant les autres à une vision profane de la folie, visent avant tout à s'en démarquer. Un détenu interrogé par Trouillard Perrot distingue ainsi spontanément les « psychopathes », les « drogués » et les « cachetonnés » (2007, p. 44). D'un côté, le simple fait d'aller au SMPR, d'attendre son tour et/ou de se voir prescrire des cachets contribue à la visibilité de la folie. De l'autre, cette visibilité favorise l'attribution d'étiquettes plus ou moins négatives en raison du lien établi entre le traitement prodigué et les crimes ou délits à l'origine de l'incarcération. Si l'usage du SMPR expose à une « identité sociale virtuelle » (Le Caisne, 2000), c'est donc en partie parce qu'il semble informer sur la faute commise, cette dernière étant elle-même située sur une échelle partagée (Chantraine, 2004).

À Loeg, l'ombre de la figure du « *pointeur* » produit des logiques de stigmatisation entre détenus, mais aussi des régimes de traitement spécifique des détenus par les surveillants. Si l'échelle de gravité des délits peut varier selon les acteurs, tous s'accordent sur un jugement moral extrêmement sévère à l'égard des délits sexuels à l'encontre des femmes ou, pire, des enfants. Évidemment, aucun détenu ne se définit spontanément comme « *pointeur* ». Le « *pointeur* », c'est toujours l'autre. Mais chacun peut plus ou moins faire l'expérience de la crainte d'être assigné à cette figure infamante et/ou être conduit à agir pour s'en dégager, et s'employer à la dénier. En fait, la figure du « *pointeur* » condense une vision profane de la perversion, comme comble de l'ignominie. Aussi, il ne s'agit pas tant de connaître les délits commis *per se*, que de disposer d'informations pour débusquer les pervers ; étant entendu que, au sein de l'univers de la détention (c'est-à-dire de l'isolement et de la punition), ces derniers doivent être isolés et punis.

Comment le SMPR se situe-t-il par rapport à cette figure profane de la perversion qui est condensée dans un terme émique attestant d'une construction culturelle largement partagée ? La localité médico-psychiatrique, et la culture professionnelle propre qui la caractérise, échappe-t-elle à cette figure inscrite dans la culture du secteur psychiatrique très spécifique qui l'entoure ? L'ombre du « *pointeur* » ne pèse-t-elle pas, de fait, sur les « *auteurs de violences sexuelles* » ? Ici, les détenus considèrent en fait avant tout l'usage du SMPR au regard des effets d'étiquetage qu'il peut engendrer.

Contrairement à la figure du « *pointeur* », les figures délinquantes référées au « *voyou* » ou au « *braqueur* » apparaissent comme positives. Elles peuvent plus aisément être endossées, sinon revendiquées¹⁴. Il faut dire qu'elles permettent de se tenir à distance du spectre de la folie et de se démarquer de la perversion. Le délinquant, « *voyou* » ou « *braqueur* », ne saurait être un malade mental. Dans ce cadre, l'idée même de se rendre au SMPR est problématique. Car outre le fait d'être associé à la folie, ce service féminisé entame la virilité de ceux qui le fréquentent (Ricordeau & Milhaud, 2012). Les détenus qui se construisent en référence à la figure sur-virilisée du « *caïd* » s'efforcent ainsi de rester à l'écart de tous les services proposés en détention, *a fortiori* lorsqu'ils sont sanitaires et psychiatriques. Pour eux, la seule façon de légitimer les consultations est de les convertir en occasions de drague, pour échapper à la féminisation et l'infantilisation. Le SMPR est alors perçu comme étant fait pour d'autres détenus, dont il s'agit de se distinguer dans la mesure où ils incarnent, plus que la féminité à proprement parler, la féminisation comme forme de la déchéance, sinon du vice (Solini & Neyrand, 2011). On comprend ainsi que « ceux qui sont fragilisés dans l'univers pénitentiaire, et en particulier ceux qui sont désignés comme "pointeurs" (délinquants sexuels dans le vocabulaire carcéral),

¹⁴ Lors de la distribution des repas de midi, un auxiliaire présente les codétenus de son bâtiment en ces termes : « *ici c'est tranquille, il n'y a que des "voyous" et des "braqueurs"* ».

sont traités comme des femmes, mis en position d'épouses à tout faire et souvent violentés sexuellement par les "caïds" » (Bessin & Lechien, 2002, p. 72)¹⁵.

Pour ceux qui se définissent en contrepoint de la perversion (et de l'homosexualité), la gestion de la détention implique alors des mécanismes psychiques de défense qui s'articulent sur le repli communautaire (et la préservation paranoïaque d'une identité réifiée), les usages de la musculation et le développement d'addictions légitimes (en ce qu'elles permettent d'échapper à la figure du « cachetonné ») plus ou moins liées à l'organisation de trafics. Dès lors que la virilité sportive et l'hypertrophie musculaire s'opposent au statut de malade – même si la seconde résulte d'un usage de substances chimiques générateur de dépendance –, le recours aux soins suppose une rupture partielle avec l'ethos de virilité (Bessin & Lechien, 2002).

Une gestion des patients ou un contrôle des détenus par la médication ?

Chaque patient peut récupérer directement son traitement au SMPR. Un jour par semaine, le mercredi, une distribution a lieu hors des locaux. Une infirmière du SMPR précise qu'elle concerne « *les gens qui ne sont pas occupés* » (*i. e.* qui ne travaillent pas). Réalisée en collaboration avec l'UCSA, elle se fait dans les anciennes guérites de surveillants situées au rez-de-chaussée des intersections entre les bâtiments qui donnent sur le rond-point central (B, C, D, E, F, G). Il s'agit d'un moment de tension pour les infirmières, flanquées d'un surveillant pour éviter de se faire « braquer » : « *on ne les lâche pas, on a beaucoup de traitements... !* », précise l'une d'elle. Chassagne évoque aussi cette impression de « surveillant-dépendance » du personnel soignant en maison d'arrêt ; sentiment déjà présent dans l'Unité Sanitaire, mais qui se renforce lorsqu'il faut distribuer les traitements « accompagnées par un surveillant qui ouvre et ferme les portes des cellules » (Chassagne, 2015, p. 72-73), imposant sa cadence.

On n'en finirait pas de recenser les anecdotes des surveillants et détenus sur ceux qui font « *n'importe quoi* » avec les médicaments, les mélangeant avec de l'alcool frelaté ou les réduisant en poudre pour les « *sniffer* ». Manière de dire la force des dépendances toxicomaniaques alimentant les trafics de substances psychoactives, et le détournement des traitements qui en résulte. « *Voilà les dealeuses* » dira un détenu lors de l'arrivée de l'infirmière et de la surveillante qui l'accompagne dans la maison d'arrêt étudiée par Chassagne (2015, p. 75). Le Dr Jean admet des cas d'intoxications médicamenteuses, mais s'empresse de souligner leur rareté. Il reconnaît par ailleurs

¹⁵ À propos du cas d'un jeune détenu, les mêmes auteurs notent plus loin : « univers unisexué, la prison réduit les rôles, fait du groupe des "vrais hommes" la principale référence et encourage toutes les violences destinées à prouver l'appartenance à ce groupe (...). Or ce jeune détenu ne s'habitue pas à cette violence instrumentalisée, à cette participation plus ou moins contrainte ou à l'observation passive des sévices subis par les détenus classés comme "faibles", "balances", "pédés", "pointeurs" ou "pédophiles", qui se font "fracasser en promenade" » (Bessin & Lechien, p. 77).

que son service a « *un niveau de prescription important* » par rapport à ce qui s'observe en population générale, notamment en raison de la nécessité d'assurer des relations vivables en détention : « *alors à tort ou à raison, il y a peut-être un peu plus de tranquillisants et d'hypnotiques que nécessaire. Ça fait partie malheureusement de notre rôle de faire en sorte que le système fonctionne pas trop mal. [...] C'est un terrain sur lequel on n'aime pas trop s'engager évidemment... [...] mais on a du mal à résister; et je crois que ce ne serait pas raisonnable. [...] Voilà, ça c'est un peu le rôle qu'on n'aime pas trop : être partie-prenante de la régulation du système pénitentiaire. Mais enfin, on est là, on n'est pas à côté !* ».

Après avoir défendu l'autonomie du SMPR à l'égard du monde carcéral, le Dr Jean finit ici par convenir que cette enclave n'est pas *à côté* mais bien *dans* la détention, et que le médicament constitue un mode de régulation alternatif à la thérapie. Dans les années 1950, la découverte des neuroleptiques avait offert un levier inédit à la politique de « désaliénation » et aux pratiques thérapeutiques : « changement d'atmosphère des hôpitaux psychiatriques, accroissement des possibilités en matière de soin, amélioration du comportement des patients "difficiles", disparition progressive des pavillons "d'agités", "action sur l'hôpital tout entier"... En tous cas, il est clair que pour l'administration pénitentiaire ce fut une véritable révolution puisque désormais le psychiatre prescripteur était doté du pouvoir de "calmer les détenus" et donc de calmer la détention » (Bellanger, 2014, p. 8). Soixante ans plus tard, leur usage reste associé à cette fonction pacificatrice de police chimique. Mais dans un service ambulatoire où, par définition, les médicaments se déplacent avec les patients, ils peuvent être détournés de cette fonction première. Aussi, si les soignants veillent à l'usage fait des médicaments prescrits en détention, ils prennent garde à ne pas trop intervenir hors du service. « *On n'est pas à l'hôpital, donc les personnes sont responsables de leurs traitements* », insiste le Dr Jean. Bref, en soin ambulatoire et en psychiatrie de secteur, la logique de la responsabilité des patients prévaut, fussent-ils des détenus¹⁶.

Bien que soucieux de son indépendance à l'égard des contraintes extérieures, le SMPR semble donc pris en tenaille entre une prescription orientée par des usages de régulation de l'humeur (ou de police chimique) incitée par l'Administration Pénitentiaire, et les usages toxicomaniaques que certains détenus font des traitements. Ici, la visée de contrôle peut s'effectuer sous le couvert du médicament, substitutif à l'enfermement. Aussi, la demande de prescription vient le plus souvent des patients. Ainsi, la plaquette de présentation du service distribuée aux détenus prend bien soin de souligner : « *toute prescription ou renouvellement de traitement est assuré par le psychiatre référent* ». L'usage (plus ou moins individuel ou collectif) de drogues ne participe-t-il finalement pas d'une certaine gestion de la peine, au double sens de punition et de tristesse ? En dépit de la minimisation du « choc carcéral » et de la dépression dans les centres de détention, ne faut-il pas voir dans l'alternative entre

¹⁶ Le Dr Jean note toutefois que quand des problèmes sont repérés, la fréquence de distribution des médicaments peut être augmentée afin de mieux contrôler les prises et d'éviter les trafics.

apathie pathogène et hyperactivité véhémement (Chantraine, 2004) un des effets de « l'atteinte identitaire massive » engendrée, avec le temps, par la vie en détention (Lhuilier & Lemiszewska, 2001 ; Trouillard Perrot, 2007) ? Ces deux types de réactions n'éclairent-ils pas en partie la problématique de la surconsommation de médicaments pointée par une infirmière du SMPR ?

SURVEILLER ET/OU SOIGNER ?

Enclave hospitalière au sein de l'espace carcéral, le SMPR n'atteste-t-il pas *in fine* d'une carcéralisation de l'espace de soin psychiatrique, plus que d'une « carcéralisation du soin psychiatrique » (Chantraine, 2008) ? Au-delà de la simple question du « soin enfermé » (Chassagne, 2015), nous avons tenté d'éclairer les paradoxes d'un espace de soin ambulatoire enclavé. C'est dans la mesure même où il est une enclave qui permet d'échapper à la détention que cet espace s'apparente à un lieu refuge, sinon à des « coulisses » (Bessin & Lechien, 2002, p. 78), propice à une déprise carcérale. En atteste la « chaleur humaine » spécifique que les détenus ressentent à l'infirmierie (Bessin & Lechien, 2002, p. 73)¹⁷ ; même si le SMPR étudié se construit dans un double rapport de contiguïté et d'opposition à l'UCSA depuis la division de l'ancienne infirmerie. Mais si ce havre hospitalier réduit l'emprise carcérale à ses expressions les plus discrètes, il reste toutefois dépendant des allers-retours incessants avec l'espace de la détention qu'implique la loggia ambulatoire.

Les circulations concernent, outre les personnes, les informations sur elles et les substances pharmacologiques prescrites¹⁸. Le sens et les usages de ces dernières, comme ceux du SMPR, ne sauraient être compris hors du travail de redéfinition et de « traduction » – au sens de Callon (1986) – dont ils sont l'objet dans les autres temps et localités carcéraux. D'un côté, les agents du SMPR tentent d'imposer, notamment par l'aménagement, la définition légitime d'un service de soins ambulatoires de secteur psychiatrique. De l'autre, ce service n'en reste pas moins une enclave poreuse aux influences de la détention. On peut dire que c'est le médicament qui permet la transition. Il autorise l'entrée de l'hôpital dans la prison... et la dépendance des détenus aux toxiques permet son acceptation (Neyrand, 2006), au-delà des effets d'étiquetage et des images négatives de la maladie mentale, transformée en troubles psychiques. L'espace métaphorise ce compromis. Aussi, par-delà l'interface officielle de la porte d'entrée, le service reste discrètement relié au quartier disciplinaire par son arrière. Au quotidien le jeu des portes ouvertes et fermées (Chassagne, 2015, p. 70, p. 76), des mises en visibilité et des occultations, autorise, selon les situations, l'articulation de « spatialités contradictoires » (Milhaud, 2009, p. 72).

¹⁷ « [Cette humanité] donne une dimension proprement féminine et maternelle au service médical, lieu presque privé et domestique, espace enclavé où l'ordre pénitentiaire semble temporairement suspendu » (Bessin & Lechien, 2002, p. 74).

¹⁸ Sans parler du fait que les détenus importent au SMPR des dimensions incorporées de l'espace carcéral.

Mais il y a plus. Ces contradictions spatiales font écho à une confusion entre travail de surveillance et travail de soin. Bien qu'étant au cœur de l'histoire du fonctionnement des institutions totales (Goffman, 1968), cette confusion paraît générer des tensions inédites dans l'univers carcéral. Car depuis le tournant du siècle, les préoccupations sanitaires et sécuritaires, loin de s'opposer, connaissent un essor concomitant (Piel & Roelandt, 2001 ; Senon, 2000). Le rapport d'évaluation de l'organisation des soins aux personnes détenues de l'inspection générale des affaires sociales et de l'inspection générale des services judiciaires de juin 2001¹⁹, qui appelle l'accroissement et la diversification des soins ambulatoires (entre autres pour les détenus présentant un risque suicidaire, des comportements addictifs et pour les auteurs d'infraction à caractère sexuel atteints de troubles mentaux), s'opère en plein tournant sécuritaire. La collusion entre le psychiatrique et le judiciaire est renforcée par la loi du 25 février 2008 relative à la rétention de sûreté (Senon, 2008). Parallèlement, le retour de l'ancienne notion de « dangerosité » (Quirion, 2007) produit une judiciarisation des malades mentaux et un renforcement de l'usage du traitement psychiatrique comme outil sécuritaire (Sechter, Senon & Sechter, 2012).

Avec la notion de « secret partagé », la mise en cause du secret médical (David, Paulet & Laurencin, 2012) atteste d'un mouvement de « carcéralisation de la psychiatrie » (Bérard & Chantraine, 2008, p. 92), permis par le passage du soin psychique au soin somatique. Les personnels des SMPR déclarent leur impression de collaborer à la gestion des parcours d'exécution des peines (PEP) – par l'évaluation de la dangerosité et des risques de récidives –, au détriment des missions thérapeutiques (David, Paulet & Laurencin, 2012). Les détenus sont, quant à eux, tiraillés entre injonctions aux soins psychiques (avec l'espoir de remises de peine) et crainte du fichage (Guignard & Guillemain, 2008, p. 8). Apparaissent, en arrière-plan, les paradoxes d'une approche ambulatoire des soins qui s'inscrit dans un espace clos de contrôle des parcours en vue de moduler les peines. Dans ce cadre, la peine ne se réduit pas à une simple « privation de liberté », mais renvoie à un jeu complexe de permissions-limitations fondé sur un contrôle moral des circulations ; contrôle moral qui puise une part de sa légitimité dans la notion de dangerosité (Danet, 2008 ; Kaluszynski, 2008 ; Sechter, Senon & Sechter, 2012).

La situation du SMPR est, *in fine*, révélatrice du double mouvement décrit par Guignard & Guillemain (2008) pour pointer les contradictions de l'univers carcéral. D'un côté, ce dernier est confronté à un long processus théorique qui entame la clarté de la coupure entre folie et criminalité. C'est ce lent geste qui conduit, grâce à la mobilisation de courants psychiatriques soucieux d'humaniser les prisons, à généraliser les Centres Médico-Psychologiques Régionaux, ou CMPR (ancêtres des SMPR), par la circulaire Santé-Justice du 28 mars 1977²⁰. D'un autre côté, malgré la

¹⁹ Qui fait suite aux rapports parlementaires de juillet 2000 sur l'état des prisons françaises.

²⁰ Longtemps, les psychiatres ne sont intervenus en milieu carcéral qu'au titre de l'expertise médico-légale, et non comme clinicien et thérapeute. Il faut attendre 1965 pour que l'expérience d'une consultation au sein de la prison de la Santé (Garrabé, 2006) débouche sur la circulaire Justice A.P.

lente érosion de cette distinction théorique, depuis une vingtaine d'années, une série de glissements contribue à l'orientation de celles et ceux qui relevaient de la psychiatrie vers la prison grâce, entre autres, à l'arrivée de la « camisole chimique ». La création des CMPR reposait déjà en partie sur la volonté de désencombrer les hôpitaux psychiatriques (Bellanger, 2014). Cette voie est accentuée par le nouveau code pénal de 1994²¹ et la reconfiguration du rôle de l'expertise psychiatrique liée à la montée de la notion de dangerosité, la mise en place du PEP et la redéfinition de la rétention de sûreté. À l'heure où l'écart théorique entre folie et criminalité s'effrite, c'est la frontière entre soin (psychique) et peine (comme privation de liberté) qui vacille, les avancées en matière de technologies de surveillance et de gestion chimique des humeurs laissant dans l'ombre des problématiques affectives et morales appelées à resurgir sous des formes inattendues.

6716 du 30 septembre 1967, qui crée les CMPR à la place des anciennes « annexes psychiatriques », validant ainsi l'autonomie revendiquée par les psychiatres à l'égard de l'Administration Pénitentiaire (Bellanger, 2014).

²¹ La substitution de l'art. 64 à l'art. 122-1 rend moins automatique le non-lieu pour les malades mentaux.

Éléments bibliographiques

Bellanger H. (2014), « Politiques et pratiques de la psychiatrie en prison 1945-1986 », *Criminocorpus*, [http://criminocorpus.revues.org/2730].

Bérard J. & Chantraine G. (2008), « La carcéralisation du soin psychiatrique », *Vacarme*, n° 42, pp. 91-94.

Bessin M. & Lechien M.-H. (2000), *Soignants et malades incarcérés. Conditions, pratiques et usages des soins en prison*, Rapport de recherche pour la Mission recherche Droit et Justice, CEMS, CSE, EHESS.

Bessin M. & Lechien M.-H. (2002), « Hommes détenus et femmes soignantes : l'intimité des soins en prison », *Ethnologie française*, n°32, pp. 69-80.

Bibal D. & Ménard M. (1985), *L'architecture pénitentiaire dans les États membres du conseil de l'Europe (conceptions et réalisations récentes)*, Ministère de la Justice.

Brahmy B. (2005), « Psychiatrie et prison », *Études*, n° 402, pp. 751-760.

Callon M. (1986), « Éléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins pêcheurs en baie de Saint-Brieuc », *L'Année sociologique*, n°36, pp. 169-208.

Chantraine G. (2004), *Par-delà les murs*, Paris, PUF, « Partage du savoir ».

Chassagne A. (2015), « Le soin enfermé. La porte comme frontière en maison d'arrêt », *Espaces et sociétés*, n° 162, pp. 63-77.

Coldefy-Prieto M., Faure P., & Prieto N. (2002). « La santé mentale et le suivi psychiatrique des détenus accueillis par les services médico-psychiatriques régionaux (SMPR) », *Études et Résultats*, n° 181, pp. 2-10.

Danet J. (2008), « La dangerosité, une notion criminologique, séculaire et mutante », *Champ pénal/Penal field*, n° 5, [http://champpenal.revues.org/6013].

David M., Paulet C. & Laurencin G. (2012), « Psychiatrie en milieu pénitentiaire : la loi de 1994 pourrait-elle être remise en cause par l'essor de la préoccupation sécuritaire et de l'évaluation de la dangerosité ? », *L'information psychiatrique*, n° 88, pp. 605-615.

Duburcq A., Coulomb S., Bonté J., Marchand C., Fagnani F. & Falissard B., (2004) « Enquête de prévalence sur les troubles psychiatriques en milieu carcéral (phase 1 de l'étude épidémiologique) », Étude pour le Ministère de la Santé (DGS) et le Ministère de la Justice (DAP), CMKA-EVAL.

Elias N. & Scotson J.-L. (2001 [1965]), *Logiques de l'exclusion : enquête sociologique au cœur des problèmes d'une communauté*, Paris, Pocket, « Agora ».

Falissard B., Loze J.Y., Gasquet I., Duburcq A., de Beaurepaire C., Fagnani F. & Rouillon F. (2006), « Prevalence of mental disorders in French prisons for men », *BMC Psychiatry*, n° 6, pp. 33-38.

Foucault M. (2009), *Le Corps utopique, les hétérotopies*, Paris, Lignes.

Garrabé J. (2006), « De la criminologie à la psychiatrie en milieu pénitentiaire », *Perspectives Psy*, n° 45, pp. 356-360.

Goffman E. (1968), *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris, Minuit, « Le sens commun ».

Goffman E. (1973), *La Mise en scène de la vie quotidienne. Les relations en public*, Paris, Minuit, « Le sens commun ».

Guignard L. & Guillemain H. (2008), « Les fous en prison ? », *La Vie des idées*, n° 2, [<http://www.laviedesidees.fr/Les-fous-en-prison.html>].

Le Caisne L. (2000), *Prison. Une ethnologue en centrale*, Paris, Odile Jacob.

Kaluszynski M. (2008), « Le retour de l'homme dangereux », *Champ pénal/Penal field*, n°5, [<http://champpenal.revues.org/6183>].

Lhuillier D. & Lemiszewska A. (2001), *Le Choc carcéral. Survivre en prison*, Paris, Bayard.

Milhaud O. (2009), *Séparer et punir. Les prisons françaises : mise à distance et punition par l'espace*, Thèse de géographie, Université de Bordeaux.

Ministère de la santé et de la protection sociale & Ministère de la justice (2004), *Guide méthodologique relatif à la prise en charge sanitaire des personnes détenues*.

Mouquet M.-C. (1999), « La santé des personnes entrant en prison en 1997 - Fiche santé entrant de l'état de liberté, mai, juin, juillet 1997 », Documents statistiques, *Collections études et statistiques*, n°4.

Mouquet M.-C. (2005), « La santé des personnes entrées en prison en 2003 », *Études et Résultats*, n° 386, pp. 2-12.

Neyrand G. (dir.) (2006), *Faut-il avoir peur de nos enfants ? Politiques sécuritaires et enfance*, Paris, La Découverte.

Piel E. & Roelandt J.-L. (2001), *De la psychiatrie vers la santé mentale. Rapport remis au ministre de la Santé*, Paris, La Documentation Française.

Quirion B. (2007), « Les transformations de l'intervention thérapeutique en milieu correctionnel : pérennité de la logique dominante ou innovations pénales ? », *Champ pénal/Penal field*, [<http://champpenal.revues.org/1471>].

Ricordeau G. & Milhaud O. (2012), « Prisons. Espaces du sexe et sexualisation des espaces », *Géographie et cultures*, n° 83, pp. 69-85.

Roelandt J.-L. (2009), « Pour en finir avec la confusion entre psychiatrie et justice, hôpital psychiatrique et prison, soins et enfermement », *L'information psychiatrique*, n°85, pp. 525-535.

Sechter D., Senon J.-L. & Sechter D. (2012), « La dangerosité, problème central dans la confrontation des modèles intégratifs et ségrégatifs des soins entre prison et hôpital », *L'information psychiatrique*, n°88, pp. 631-640.

Senon J.-L. (2000), « Prison et psychiatrie : à la difficile recherche d'un équilibre entre sanitaire, social et justice », *Revue pénitentiaire et de droit pénal*, n° 4, pp. 506-523.

Senon J.-L. (2008), « La loi du 25 février 2008 relative à la rétention de sûreté : ne faudrait-il pas clarifier et établir des priorités dans les rapports entre psychiatrie et justice ? », *L'Information Psychiatrique*, n° 84, pp. 511-518.

Solini L. & Neyrand G. (2011), « Survirilisation des pratiques sportives en établissement pénitentiaire pour mineurs. La remise en cause du principe de mixité », *Agora débats /Jeunesse*, n°59, pp. 107-119.

Trouillard Perrot M. (2007), « La santé “carcéralisée” : gestion de soi et chronicité pénitentiaire », *Nouvelle revue de psychosociologie*, n°4, pp. 41-57.

HABITER LA PRISON

Le « Sam Suffit » cellulaire en centre de détention

Jean-Charles Basson

Plus qu'habiter *en* prison, y séjourner, y faire sa peine, y perdre son temps, y être tenu reclus et contraint, il est question ici de rendre compte des manières d'habiter *la* prison, au sens où, étymologiquement, *habiter* signifie avoir l'*habitude* d'occuper un lieu afin d'en faire sa demeure. Recouvrant ainsi les dimensions conjointes de durée, d'espace et d'action, l'étude de l'appropriation de la cellule « par le bas » (Bruslé, 2015, p. 250), soit par le détenu qui l'habite, « conduit à envisager l'occupation ou l'usage de l'espace, mais aussi sa production et son détournement, son marquage, sa valorisation ou inversement sa stigmatisation » (Ripoll & Veschambre, 2005, p. 10). *Habiter* la cellule revient en effet concomitamment à en occuper l'espace (être là) et à s'y maintenir (la manière d'être là, de se tenir en ce lieu), soit adopter une sorte d'*habitus* cellulaire concentrant un ensemble de manières de penser, de sentir et d'agir (Bourdieu, 1980a et 1980b) qui permet au détenu de produire des pratiques adaptées à ce monde social singulier qu'est la prison. Plus, il s'agit, au sein de celle-ci, de se socialiser à l'espace de la cellule (Authier, 2012) afin de l'habiter au mieux du système de contraintes qui pèsent sur son occupant, jusqu'à tenter d'en « prendre possession » (Veschambre, 2005, p. 115) et d'en faire son « chez-soi », en souhaitant qu'il ne soit pas « le dernier » (Mallon, 2005). Principe générateur de pratiques (consistant ici à habiter la cellule), on sait que l'*habitus* est également un système de classement de ces mêmes pratiques, soit le goût porté à cet aménagement cellulaire et l'appréciation hiérarchisée et socialement construite des modalités et formes de celui-ci.

Une « attention clinique aux nuances de la vie quotidienne, aux détails du décor » (Passeron, 1970, p. 12) tels qu'ils se développent hyperboliquement dans l'espace cellulaire témoigne ainsi de « la culture du pauvre » détenu (Hoggart, 1970). Morale de la modestie, du bon sens populaire, du minimalisme contraint et de la débrouille salvatrice, humilité forcée des agencements triviaux et rudimentaires, éthique des petits riens sensés améliorer l'ordinaire, sagesse réduite aux maigres acquis, elle est encore consentement à la satisfaction minuscule et contentement arrimé aux aménagements compensatoires et aux arrangements de fortune bien rendus par la « géographie des intérieurs » cellulaires (Staszak, 2001). La dignité des bricolages judicieux associée à la résistance sourde, obstinée et tenace aux injonctions et effets de contrainte cache mal, en effet, le processus d'imposition et de domination qui voit les détenus réduits à la négociation asymétrique des petites choses du quotidien, à la ruse et aux tactiques consenties aux faibles. Le « Sam Suffit » cellulaire apparaît alors comme la réduction carcérale de la sentence faussement modeste portée au mur du pavillon de lotissement périurbain, symbole d'un bonheur étriqué fondé sur la compilation disgracieuse et sublimée des biens utiles et essentiels. Si la recherche porte sur le rendu minutieux de la débrouillardise et des « arts de faire » ordinaires (De Certeau, 1990) susceptibles d'inventer le

quotidien carcéral, elle ménage une place aux stratégies distinctives à forte valeur symbolique visant à se départir du « goût populaire du nécessaire » (Bourdieu, 1979) tel qu'il domine en prison pour prétendre accéder à un style de vie cellulaire d'un autre ordre. Dans les deux cas, elle suppose une méthodologie permettant « de s'ordonner selon un plan d'observation où il faut bien reconnaître les rubriques et les concepts opératoires de l'inventaire ethnographique en sa forme la plus classique : organisation de l'espace et habitat », en premier lieu (Passeron, 1970, p. 11).

UNE MÉTHODOLOGIE PROPRE À RETROUVER LA LOGIQUE-EN-ESPACE D'UN STYLE DE VIE

Paraphrasant la formule de Passeron selon laquelle, il s'agit de « retrouver la logique-en-acte d'un style de vie » (1970, p. 12), est envisagée ici une ethnographie des usages de l'espace cellulaire par sa matérialité (Rosselin, 1998). Cette proposition de contribution au volet carcéral des *cultural studies* (Mattelart & Neveu, 1996 et 2008) porte sur le centre de détention de Loeg, soit la prison française regroupant le plus de détenus (plus de six cents) condamnés à de longues peines. L'investigation empirique se focalise, plus particulièrement, sur neuf cellules occupées de 12m² du bâtiment H (le « *bâtiment de confiance* »), une cellule habitée de 9m² du bâtiment E et une cellule inoccupée (c'est-à-dire vide et vierge) de 9m² du bâtiment D [ill. 54 et 55], aucune cellule du bâtiment H étant inhabitée. En effet, nombreux sont les détenus candidats à l'installation dans ce quartier pénitentiaire présentant des conditions de détention moins contraignantes que le reste de la prison, à commencer par une surface cellulaire supérieure. Invité au sein de l'espace cellulaire, j'en ai effectué la visite détaillée et commentée par le détenu occupant les lieux, j'y ai réalisé un entretien (enregistré et intégralement retranscrit) d'une durée d'une heure à une heure et demi avec celui-ci et pris plus de 300 photos des lieux de vie abritant l'intimité quotidienne des prisonniers. Certains éléments tirés des carnets ethnographiques d'observation et des relevés iconographiques exploités ici sont agrémentés de quelques extraits d'entretien.



Illustration 54 : Cellule inhabitée du bâtiment D.

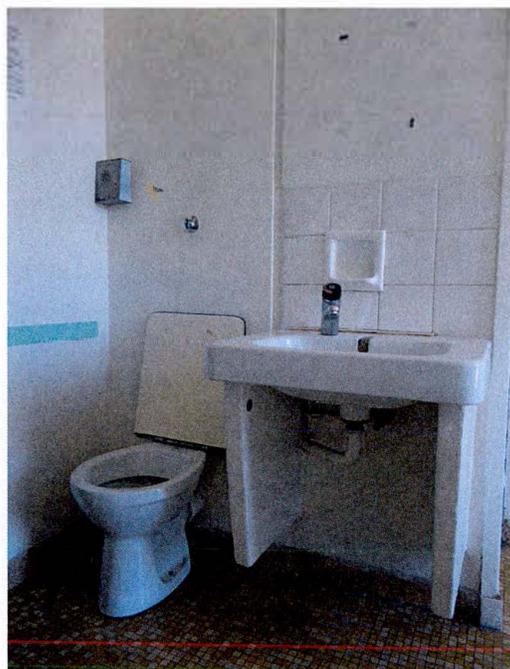


Illustration 55 : Cellule inhabitée du bâtiment D.

Une « ethnologie de séjour » (Augé, 2011) consistant en la fréquentation assidue de tous les espaces de la détention (pendant sept mois, de janvier à juillet 2015, à raison de deux à trois jours par semaine, week-end compris) m'a permis de tisser et d'entretenir des relations suivies avec certains détenus, jusqu'à développer des affinités électives avec quelques uns d'entre eux. Ces derniers sont devenus autant de personnes-ressource nécessaires à l'investigation de terrain, au partage de l'expérience de l'altérité en un espace carcéral pour détenus majeurs masculins personnellement jamais éprouvé jusque-là¹ et à mon « installation » en prison (Augé, 2011). C'est ainsi qu'Olivier (que j'entends remercier ici) m'a aidé à accéder à l'espace cellulaire en endossant progressivement le rôle de « passeur », au sens où l'entend l'anthropologie réflexive qui interroge les relations de collaboration entretenues avec les informateurs de terrain au sein des réseaux de sociabilité complexe (Ciarcia, 2011). Âgé de 47 ans, originaire des Pyrénées Orientales, auxiliaire au centre de documentation et d'information de la prison, dépositaire d'un fort capital social et culturel (il a obtenu, en 2014, un master d'histoire médiévale), il est rapidement devenu mon interlocuteur privilégié avec lequel, au delà d'un goût commun pour le commentaire de l'actualité politique, culturelle et rugbystique, j'ai partagé mes impressions sur la vie carcérale tout au long de ma présence au sein du centre de détention.

Informant ses codétenus de mes intentions, j'ai pu, grâce à lui, prendre contact avec les prisonniers dont j'avais l'intention de visiter la cellule. Je me suis présenté à eux, leur ai indiqué en quelques mots l'objet de la recherche (soit les usages sociaux de l'espace cellulaire ainsi paraphrasé : « je cherche à savoir ce que la cellule fait au détenu et ce que le détenu fait à, et de, sa cellule ») et leur ai proposé de réfléchir à ma demande de les rencontrer dans leur

¹ À ce jour, mes travaux portent sur les établissements pénitentiaires pour mineurs : Basson, Solini & Neyrand, 2013 ; Solini & Basson, 2012a ; Solini & Basson, 2012b ; Solini & Basson, 2012c ; Solini & Basson, 2014 ; Solini, Neyrand & Basson, 2011.

cellule pour, d'une part, réaliser un entretien avec eux et, d'autre part, photographier leur lieu de vie. Je leur ai précisé qu'ils avaient toute liberté de refuser, que je ne les interrogerais pas sur les faits motivant leur incarcération (durant toute ma présence en prison, je me suis refusé à l'apprendre) et qu'ils ne figureraient pas sur les photos. Après un court délai de réflexion, dix détenus, sur onze sollicités, ont accepté ma proposition formulée dans ces termes. Nous sommes alors convenus d'un rendez-vous formel prenant en compte leurs disponibilités, sachant que tous travaillent dans les ateliers ou les services de la prison. J'ai ainsi pu rencontrer en tête-à-tête dans leur cellule respective, entre le 4 mai 2015 et le 7 juillet 2015 inclus, le plus souvent en fin d'après-midi, Jérôme (35 ans), John (57 ans), Sébastien (36 ans), David (55 ans), Ramiro (43 ans), Olivier (47 ans), Pablo (63 ans), Tarek (33 ans) et Victor (32 ans) du bâtiment H et Pedro (45 ans) de bâtiment E. Je les remercie pour leur accueil.

En parallèle, le directeur du centre de détention, m'a, d'emblée, laissé une liberté totale (qu'il en soit remercié ici), a répondu positivement à toutes mes demandes et m'a facilité l'accès à tous les lieux et espaces de son établissement. Cette liberté de mouvement n'a jamais été remise en cause alors que, pendant ma présence, la détention a connu des difficultés : le décès d'un prisonnier et une bagarre ayant impliqué une quarantaine de détenus et occasionné de graves blessures. Ainsi introduit par le responsable de la prison, j'ai recueilli des informations auprès de l'Administration Pénitentiaire, à ses différents échelons, pour identifier les cellules ayant fait l'objet d'un investissement important de la part du détenu occupant, ou de ses prédécesseurs, quant à l'aménagement, l'équipement et la décoration de son espace intime. Ce faisant, conscient du biais inhérent à ces choix méthodologiques (ne me sont donnés à voir, par les détenus et l'institution, que les espaces cellulaires les mieux pourvus et agencés), une cellule vierge d'occupation a été observée et photographiée [ill. 56 et 57], en contrepoint².

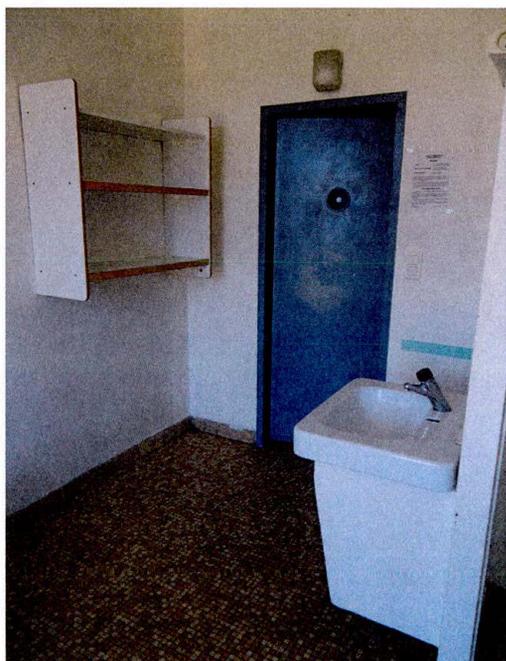


Illustration 56 : Cellule inhabitée du bâtiment D.

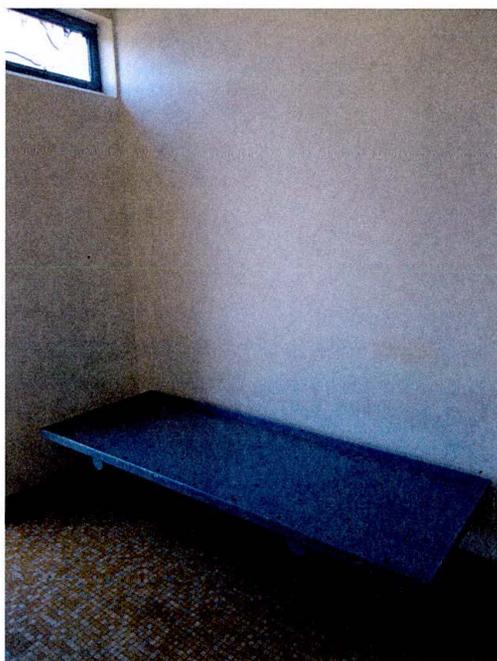


Illustration 57 : Cellule inhabitée du bâtiment D.

² Sachant que les cellules s'apparentant à des « grottes », pour reprendre le terme des détenus eux-mêmes, me sont restées étrangères, j'y vois une intéressante perspective empirique à poursuivre.

Ainsi « fondée, de manière démonstrative, dans la description à la fois concrète et méthodique des régularités et des normes » (Passeron, 1970, p. 11) qui président à l'occupation de l'espace carcéral, la cellule est apparue, dans la mesure où elle est rendue accessible au regard extérieur par le prisonnier lui-même³, comme « l'ultime refuge en détention et [comme] l'espace potentiellement le plus appropriable par les détenus » (Bony, 2015a, p. 17). Vécu comme « le noyau de l'expérience spatiale en prison » (Gouvernet, 2015, p. 39) et pensé comme « territoire fondamental » (Staszak, 2001, p. 339) du monde carcéral, l'espace domestique cellulaire n'en est pas moins divers, voire paradoxal. Une ligne de fracture sépare ainsi radicalement « l'expérience de l'encellulement en maison d'arrêt [sur laquelle travaille Bony] de celle en établissement pour peine [...]. Tout d'abord, la durée du séjour renforce le caractère transitoire de cet espace en maison d'arrêt. En raison du *turn over* de la population détenue, les changements de cellule sont aussi plus fréquents en maison d'arrêt. Les cellules y sont souvent collectives alors qu'elles sont essentiellement individuelles en établissement pour peine. Enfin, dans les maisons d'arrêt [...] est appliqué le régime dit "portes fermées", contrairement aux centres de détention où les portes des cellules sont généralement ouvertes la journée » (Bony, 2015a, p. 15). Autant de conditions qui constituent la cellule de la maison d'arrêt en « envers radical de l'espace domestique » (Bony, 2015a, p. 17).

Confirmant cette « sorte de renversement », Gouvernet renchérit : « en maison d'arrêt, la cellule cristallise le mal-être des détenus qui souhaitent s'en extraire. En centre de détention, le caractère individuel de l'encellulement constitue le noyau du mieux-être. Le placement en cellule individuelle participe au rétablissement de l'intimité. [...] L'investissement de la cellule comme espace de vie est plus aisé et certains détenus se laissent aller à l'élaboration d'un espace personnel ». Relevant enfin qu'« aucun des détenus rencontrés [en maison d'arrêt] n'exprime une tentative d'appropriation d'un espace personnel [et observant] un rejet massif de l'espace de vie », elle conclut que « la maison d'arrêt apparaît comme un espace qui ne s'approprie pas » (2015, p. 40-41). Si la radicalité de la distinction entre les deux usages de la cellule est à nuancer, certaines analogies rapprochant les manières d'habiter l'espace cellulaire en maison d'arrêt et en centre de détention, nul doute que le régime de détention, la nature des délits, la durée des peines et, plus encore, la sociologie de la population pénitentiaire des deux types d'établissement contribuent à singulariser la localité carcérale que constitue la cellule.

Par ses traits propres, le centre de détention s'éloigne essentiellement de la « cité avec des barreaux » que serait la maison d'arrêt, une « prison de proximité » caractérisée par un « continuum socio-spatial par-delà les murs » l'ancrant dans son « territoire d'implantation », régie selon « une version carcéralisée de la culture de rue » et concentrant le « *best-of* des quartiers » (Bony, 2015b, p. 275, 278 et 289). Regroupant des détenus majoritairement plus

³ Ainsi ai-je régulièrement repoussé les propositions bienveillantes et appuyées des surveillants visant à tirer parti du travail exercé, selon des horaires fixes, par les détenus dans l'enceinte de l'établissement pour visiter leur cellule en leur absence et ainsi « *pouvoir y évoluer librement, sans déranger personne* ». Si l'invitation par le détenu lui-même relève d'une logique plus respectueuse de sa vie privée, elle comprend une part de « mise en scène de la vie quotidienne » (Goffman, 1973) en cellule qu'il s'agit de ne pas minimiser : jeu de « façades », tant personnelles qu'intrinsèquement liées au décor, permettant au détenu de fixer la définition de la situation ; espace cellulaire vécu comme « lieu borné par des obstacles à la perception » et autorisant des comportements propres aux « régions postérieures » et aux « zones de coulisses » carcérales (Solini & Basson, 2014).

âgés et mieux dotés en capitaux scolaires et culturels que ceux de la maison d'arrêt de Lormane qui lui est juxtaposée, le centre de détention de Loeg donne en effet à voir une large gamme de modalités d'appropriation spatiale de la vie cellulaire en tant qu'elle s'exprime dans les pratiques et les usages d'aménagement, d'équipement, d'appareillage, de subdivisions et de décoration de la cellule ainsi modifiée au gré des conduites et en dépit des configurations particulièrement contraignantes de son bâti.

LA MISE EN ORDRE DU MONDE CELLULAIRE

La première modalité d'appropriation de la cellule est d'ordre classificatoire en ce sens qu'elle vise à découper l'espace, à poser des bornes, à dessiner des frontières pratiques et à répartir les segments ainsi dégagés et circonscrits en autant de localités distinctes et juxtaposées ou, à défaut, mêlées, voire entremêlées. « Le goût du concret [...] constituant le fondement du style de vie des classes populaires, on trouve au principe de toutes les attitudes » (Hoggart, 1970, p. 65) du détenu cette tentative de mise en ordre de la cellule comme pouvoir intellectuel et politique (Liquète & Kovacs, 2003) d'emprise et de contrôle sur son espace de vie. Privé de la faculté de faire valoir un titre de possession lui permettant de défendre ses droits, il s'emploie à surdéterminer symboliquement son territoire intime par le recours à une série de « marqueurs » (Goffman, 1973). Indispensable (tant au prisonnier qu'à l'observateur extérieur) à la compréhension du monde cellulaire et, ce faisant, à toutes pratiques d'appréhension et d'usage de ce dernier, l'opération de découpage spatial est également vaine et illusoire. Inventaire maniaque des espaces pleins des choses de la nécessité et des potentialités qu'ils sont censés permettre, l'entreprise d'ordonnement général vire au vertige obsessionnel du recensement exhaustif des lieux, coins et replis infimes et dédaignés et des maigres acquis qui les occupent pour finir par se heurter aux minuscules dimensions de la vie cellulaire et à un rapport à l'espace marqué par la contrainte et la soumission.

Dans son ouvrage intitulé *Penser / Classer*, dissertant au sujet « de quelques emplois du verbe habiter », Perec rédige des « notes brèves sur l'art et la manière de ranger ses livres » (2003, p. 13-15 et p. 31-42), comme d'autres s'appliquent à ranger leur chambre, autour de laquelle ils tournent, ou d'autres encore leur cellule. Après d'infructueuses tentatives, toutes plus savantes les unes que les autres, l'auteur oulipien relève que ses livres « qui ne sont pas rangés d'une façon définitivement provisoire le sont d'une façon provisoirement définitive » (Perec, 2003, p. 40). Pas sûr que les détenus soient animés de la même philosophie douce du relativisme et du renoncement bien vécu. En effet, une étude méticuleuse du manuel intérieur de la cellule auquel ils semblent inlassablement travailler les voit davantage « osciller entre l'illusion de l'achevé et le vertige de l'insaisissable » (Percc, 2003, p. 41). C'est que, malgré les conditions particulièrement contraignantes de l'espace cellulaire, ils entendent en faire « un lieu à tout faire » (Bony, 2015a, p. 25). Il s'agit alors de tenter de rationaliser une « économie de la rareté spatiale » (Bruslé, 2015, p. 258) en jouant sur la gestion des vides et des interstices, des coins et des recoins, des extensions et des prolongements, des pleins et des déliés, du mobile et de l'immobile, du strictement nécessaire et du délicieusement superflu.

D'autant qu'avec les années d'occupation de la cellule, se développe un processus d'accumulation et d'amoncellement de biens en tout genre que la contrainte spatiale vient endiguer par des logiques diverses, et parfois contradictoires, de rangement, d'agencement et d'aménagement plus ou moins optimisé, voire de tri et de sélection. « La frugalité des intérieurs se transforme progressivement en une abondance contenue qui donne lieu à des négociations et des arrangements spatiaux » (Bruslé, 2015, p. 271).

Cette contrainte est d'autant plus vive au centre de détention de Loeg que les cellules manquent parfois des éléments les plus élémentaires : seul le lit est assuré d'y figurer à l'arrivée d'un nouvel occupant. Le détenu est alors contraint de négocier (échanger, troquer, voler), de passer contrat (hériter ou acheter le mobilier d'un détenu quittant la prison, par exemple), de détourner des objets et des activités (l'atelier « *maquettes* » a longtemps servi à construire des meubles, d'où l'existence de certaines cellules particulièrement bien pourvues) pour équiper au minimum et, progressivement, aménager, voire embellir, sa cellule. Pour tenter de mettre fin à ce système généralisé (pourvoyeur de trafics, selon la direction de l'établissement), des meubles produits aux ateliers pour l'ensemble de l'Administration Pénitentiaire sont depuis peu proposés à la vente aux détenus. Progressivement, leurs dimensions, fonctions, formes et répartition dans la cellule sont codifiées, normées et viennent ainsi dessiner l'agencement cellulaire conforme tel qu'attendu par l'institution. Ce faisant, le coût relativement élevé des meubles induit des différences entre les détenus, certains ne pouvant pas les acheter (ou le refusant : « *ces meubles, c'est nous qu'on les construit. Déjà qu'on est mal payé pour ce job, si en plus on doit les acheter très cher pour meubler la cellule... C'est comme si on s'exploitait nous-mêmes !* »). Cette asymétrie vient de fait entériner et renforcer les différences héritées de la période antérieure pendant laquelle le prisonnier parvenait à se meubler en usant de son capital social et de son statut en détention.

En premier lieu, habiter la cellule consiste pour le détenu à tirer le meilleur parti possible du peu de place dont il dispose, sans toutefois occuper tout l'espace disponible. Si prendre possession de l'espace cellulaire signifie se plier à l'imposition spatiale de certains meubles et équipements statiques, c'est aussi tenter d'y distribuer certains autres (immanquablement le long des murs libres) afin de parvenir à dégager une voie de circulation centrale sur la longueur de la pièce et permettre ainsi les déplacements et les occupations par corps, du résident prioritairement et de ses invités potentiellement. Ménager, même temporairement, des espaces vides, ou partiellement vacants, est effectivement propice aux prises d'initiatives et autorise qu'adviennent certaines opportunités agrémentant le quotidien carcéral. Mais la mise en ordre essentielle de l'espace cellulaire consiste à parcelliser le lieu en autant de sous-espaces, selon une logique de *zoning* opérant en fonction des activités quotidiennes qui se déroulent au sein de la cellule : dormir, cuisiner, manger, se laver, faire ses besoins, regarder des écrans, lire, écrire... Parce « qu'habiter une seule pièce n'implique pas habiter un seul espace » (Bony, 2015a, p. 18), on relève, en effet, toute une série d'éléments divers de séparation ou de démarcation des différents espaces matérialisés par un jeu de parois, de paravents, de *moucharabieh* [ill. 58], de rideaux [ill. 59], de tentures [ill. 60], de voilages ou par des signes plus diffus et infimes, comme de simples marques au sol ou un changement de couleurs au mur ou encore par des indices, plus ou moins durables, suggérés, voire

symbolisés et virtuels, de distinction de micro-espaces en fonction de leur usage prioritaire et des activités privilégiées que le détenu y déploie.

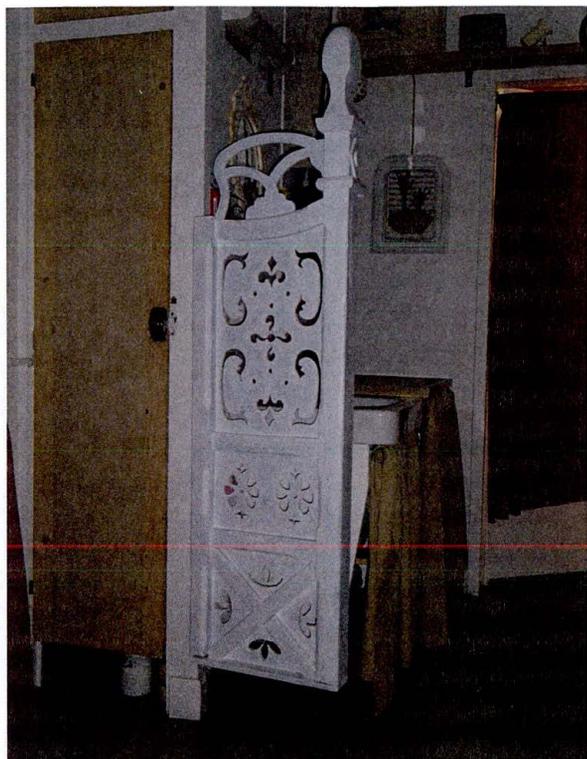


Illustration 58 : Cellule du bâtiment H habitée par Tarek, 33 ans.



Illustration 59 : Cellule du bâtiment H habitée par John, 57 ans.



Illustration 60 : Cellule du bâtiment H habitée par Victor, 32 ans.

Si différents espaces sont ainsi potentiellement dégagés, la superficie restreinte de la cellule contraint, dans le même temps, le détenu à élaborer toute une série d'adaptations et d'ajustements dotant chacun de ces « espèces d'espaces », de ces « petits bouts d'espaces » (Perec, 1974, p. 14) consacrés à une activité dominante, d'une voire d'une multifonctionnalité opérant simultanément ou alternativement. À un lieu précis peuvent ainsi correspondre différents usages menés conjointement ou distinctement, en fonction des heures de la journée notamment. Cette plurifonctionnalité marque particulièrement les usages des équipements et des meubles (Bony, 2015a, p. 20) : la plaque chauffante est radiateur d'appoint, le plan de travail pour cuisiner sert de secrétaire, d'établi de bricolage ou d'autel religieux [ill. 61], le porte-serviettes devient étendoir et porte-manteaux, le placard est penderie, le tabouret est table de jeu, table basse, table d'appoint, desserte ou table de nuit, l'étagère est bibliothèque, le lit est banquette, le coffre de rangement est banc, le bureau est table... « réciproquement et inversement » aurait ajouté Pierre Dac (1989). Par ailleurs, une partie des meubles étant dotés de roulettes, ils sont susceptibles de changer de place aisément. Plus encore, cette plurifonctionnalité caractérise les différents espaces sommairement délimités qui apparaissent comme autant de « coins » définis par une série d'activités privilégiées y ayant cours et par l'équipement plus ou moins élaboré qui les rend possibles. Parce qu'en prison, plus que dans n'importe quel autre lieu, « vivre, c'est passer d'un espace à un autre, en essayant le plus possible de ne pas se cogner » (Perec, 1974, p. 14).

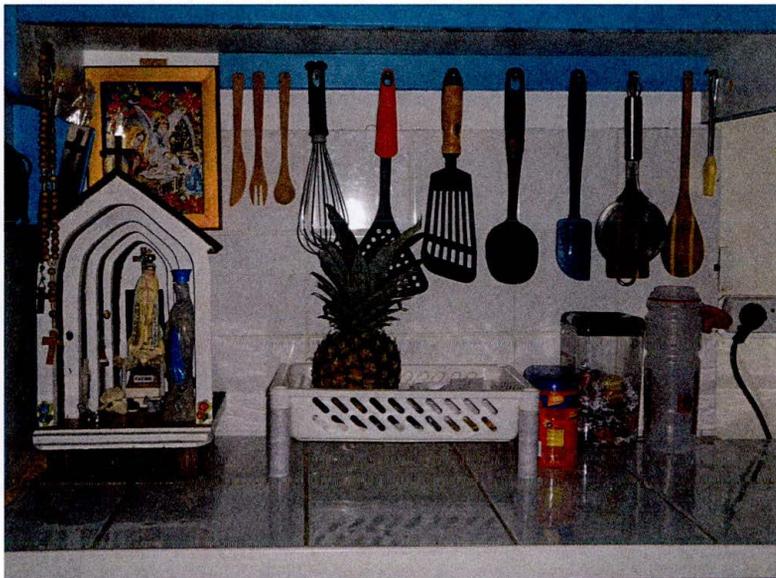


Illustration 61 : Cellule du bâtiment H habitée par Ramiro, 43 ans.

« COINS » ET RECOINS

Une exploration minutieuse des « coins » et recoins de la cellule permet, en effet, de porter au jour une multitude de portions d'espaces pleins, d'expansion limitée, affectés à quelques usages précisément réglés et aménagés dans ce but, le plus souvent de façon sommaire, rudimentaire, débrouillarde et judicieuse. Mais, par delà cette dimension pratique, un tel agencement de l'espace permet également au détenu de se ménager des endroits retirés, des

réduits reculés, des angles morts, des renforcements creux et des encoignures, soit une somme de retraits étroits et de replis partiellement clos sur eux-mêmes. Dérobés, cachés, secrets et intimes, ils autorisent le détenu à se croire provisoirement extrait, comme coupé, du monde de la prison caractérisé par le contrôle et la surveillance. Dotés de « marqueurs », ces territoires cellulaires ne sont toutefois jamais acquis et restent potentiellement soumis à des « invasions régulières organisées par l'institution » (Goffman, 1973). De la même façon que l'on sait que « dans les classes populaires, [...] le repli sur la privauté ou même la promiscuité du foyer constitue le seul recours contre une condition qui serait autrement invivable » (Passeron, 1970, p. 18), on relève que ce trait singulier se trouve reproduit au cœur-même de l'espace cellulaire. Constatant que le « caractère de la vie en milieu populaire contribue à la fermeture du groupe domestique sur son intimité », Hoggart va jusqu'à écrire qu'un « intérieur populaire présente toujours un décor encombré et désordonné, qui lui donne son aspect un peu animal de retraite à l'abri du monde extérieur » (1970, p. 66 et p. 68-69).

L'aménagement de ces « *coins à soi* » peu exposés, de ces « *terriers* » et « *tanières* » (les détenus usent en effet volontiers de la métaphore animalière de la retraite souterraine), de ces repaires ont également valeur de repères, de marques attestant une empreinte, un cachet, un caractère et, au bout du compte, une propriété dont l'effectivité est régulièrement remise en cause. Ainsi, l'entrée fait-elle figure d'espace intermédiaire entre le dehors et le dedans, entre le couloir commun et la cellule privative. Elle est le seuil par lequel on y accède, par lequel on y entre jusqu'à pénétrer au plus intime de l'espace cellulaire en rejoignant le lit situé « *au fond de la caravane* », comme disent les prisonniers. Sas improvisé visant à éviter les intrusions brutales au cœur de l'espace du quotidien, la vertu prêtée à l'entrée est toutefois radicalement contrecarrée par la présence des toilettes situées à l'ouverture de la porte. Dans la plupart des cas, ces dernières sont d'ailleurs cachées derrière un rideau [ill. 62], recouvertes d'une tablette amovible [ill. 63] ou insérées dans un meuble solidaire du lavabo voisin. De fait, l'entrée de la cellule cumule, en un espace très restreint, des activités d'ordre public tournées vers l'extérieur et d'ordre privé liées à l'intimité personnelle rendant obligatoire la multifonctionnalité spatiale.



Illustration 62 : Cellule du bâtiment H habitée par Jérôme, 35 ans.



Illustration 63 : Cellule du bâtiment H habitée par David, 55 ans.

La contrainte physique marquée par l'existence d'un point d'eau unique et fixe impose, en effet, de concentrer l'ensemble des activités recourant à son usage direct en un seul lieu. C'est ainsi que le « *coin salle de bain* » réservé à la toilette sert également de « *coin plonge* » consacré à la vaisselle et, plus généralement, regroupe tous les éléments nécessaires au nettoyage et à l'entretien de la cellule (Bony, 2015a, p. 18). Ainsi, le lavabo est évier (quand il n'est pas urinoir, certains détenus confiant « *pisser debout dans le lavabo comme les hommes* »), la tablette dissimulant les toilettes accueille la plaque chauffante [ill. 64], l'étendoir à linge sert tout autant de portant pour les serviettes de toilette que pour les essuie-mains, les torchons et les chiffons, le peignoir côtoie le tablier de cuisine, le sac à pain fréquente la balayette, le journal tutoie le papier hygiénique, le nécessaire de toilette (savonnette, gel douche, shampooing, brosse à dents, dentifrice, mousse à raser, rasoir, lotion capillaire, eau de toilette, parfum...) cohabite avec les ustensiles et les produits de vaisselle et d'entretien les plus divers (balais, seau, pelle, serpillière, bassine, éponges...). Ainsi la frontière est-elle mince entre savon liquide, liquide vaisselle et nettoyant multi-usages, entre déodorant et désodorisant, entre gants de toilette et *gants Mappa*, entre bains de bouche et *Canard-WC*. Pour remédier au risque de confusion, une logique de répartition se dessine selon la hiérarchie spatiale explicite suivante [ill. 65 et 66] : les affaires de toilette prennent place « *en haut* » (sur le lavabo, dans et sur l'armoire de toilette fixée au mur et dotée d'un miroir), les affaires de nettoyage et d'entretien sont regroupées « *en bas* » (dans un meuble habillant le pied du lavabo, devenu évier, ou directement au sol sous ce dernier). Reste encore à savoir que faire du petit lave-linge portatif que possèdent certains détenus. Il n'est pas rare que ce dernier soit rangé au-dessus d'une armoire et n'en redescende que pour une utilisation périodique. Précisons encore que les douches individuelles et d'usage collectif sont présentes hors cellule, aux extrémités des couloirs des étages de la détention.



Illustration 64 : Cellule du bâtiment E habitée par Pedro, 45 ans.



Illustration 65 : Cellule du bâtiment H habitée par Ramiro, 43 ans.



Illustration 66 : Cellule du bâtiment H habitée par Olivier, 47 ans.

Le « *coin cuisine* » cumule également de nombreux équipements en un site d'autant plus restreint qu'il n'est pas prévu initialement [ill. 67]. En effet, outre que les détenus du bâtiment de confiance disposent de cuisines et de réfectoires collectifs (tous n'y cuisinent et n'y mangent pas), les repas sont servis sur plateaux individuels confectionnés par la cuisine centrale. Mais la « *gamelle* » est à ce point dépréciée (« *ça a pas de goût, ça tient pas au ventre et puis on sait pas ce qu'y-a d'dans !* ») que rares sont les détenus qui s'y attardent ou en « *recuisinent* » les éléments principaux. Répondant indirectement aux questions posées par Percec (1974, p. 36) : « qu'est-ce que s'approprier un lieu ? À partir de quand un lieu devient-il vraiment vôtre ? [...] Est-ce quand on s'est fait réchauffer des spaghettis au-dessus d'un camping-gaz ? », ils préfèrent, le plus souvent, jeter la portion livrée au profit de produits « *cantinés* » correspondant davantage à leurs habitudes alimentaires et à leurs goûts culinaires. « Quelque chose de relevé, tel est le maître-mot de la cuisine populaire. On entend par là une nourriture qui doit à la fois caler l'estomac [...] et avoir un goût bien senti qu'on obtient par l'usage généreux des sauces et des condiments » (Hoggart, 1970, p.71). Se conformant à ce modèle, on comprend que, dans l'univers privatif de la prison, « la fonction compensatrice de la bonne chère soit évidente » (Hoggart, 1970, p.72).



Illustration 67 : Cellule du bâtiment H habitée par Jérôme, 35 ans.

Autre singularité du « *coin cuisine* » : il ne dispose pas de point d'eau. Ces contraintes majeures n'empêchent pas les détenus d'aménager au mieux un espace consacré à cette activité qu'ils estiment pourtant très odorante et salissante. L'option consiste ainsi à tenter, autant que faire se peut, d'isoler cet espace du reste de la cellule et d'y insérer les nombreux éléments suivants : réfrigérateur (qui, vu son encombrement, peut également rejoindre un autre coin de la cellule ou offrir une surface de pose utile à d'autres activités), plaque

chauffante, machine à café, bouilloire, résistances électriques, gourdes, thermos, boîtes de conservation de plastique de toutes formes, de toutes tailles et de toutes couleurs, bocaux, couverts, vaisselle, batterie de casseroles et de poêles, écumoire, planche à découper... auxquels viennent donc s'ajouter des produits « *cantinés* » de première nécessité (eau, sucre, pâtes, riz, légumes secs, conserves, huile, épices, bouillons-cubes, café, thé, sirops, biscuits...), agrémentés parfois de fruits frais présentés dans des corbeilles. Si les placards muraux situés derrière le « *coin salle de bain* » offrent un peu d'espaces de rangement, les détenus tendent à concentrer le tout en un point unique et rationnellement organisé en vue d'une utilisation pratique et directe. L'agencement du « *coin cuisine* » en cellule semble ainsi emprunter grossièrement à deux logiques différentes, et parfois combinées : celle qui prévaut dans la conception des *camping cars* et celle qui guide le bricoleur devant son établi, fixant ses différents outils au tableau mural [ill. 68].



Illustration 68 : Cellule du bâtiment H habitée par Ramiro, 43 ans.

Sans que cela soit propre au monde cellulaire, *le bureau* a ceci de particulier que, comme en attestent les usages du vocabulaire, il est à la fois un meuble et une pièce, soit un espace de travail ou un « *coin de travail* », pour reprendre les termes usités en détention, consacré prioritairement à la lecture et à l'écriture. Toutefois, en prison, il est d'abord un meuble. En effet, initialement, la cellule n'est pas dotée d'un bureau en tant que tel. Au mieux, elle comprend une table, pouvant faire office de bureau, dont le détenu se satisfait rarement. Il s'emploie alors à confectionner son propre bureau. Ce dernier est le plus souvent en bois, de grande taille, avec ou sans retours, plus ou moins équipé de tablettes, de rallonges, de rabats et de caissons à tiroirs [ill. 69] et, suivant les cas, surmonté d'étagères murales, de rayonnages, de bacs et de casiers divers, de vitrines et de bibliothèques [ill. 70]. De dimension, de profondeur, de hauteur, de matière et de forme variables, le bureau est toujours le fruit d'une production originale dont la qualité, la solidité, l'ingéniosité et la complexité sont directement conditionnées à la faculté du détenu à se procurer les matériaux nécessaires, voire le meuble déjà construit par un autre, les outils adéquats et à s'appuyer sur les conseils et savoir-faire d'autres prisonniers, si son talent de bricoleur est pris en défaut.



Illustration 69 : Cellule du bâtiment H habitée par David, 55 ans.

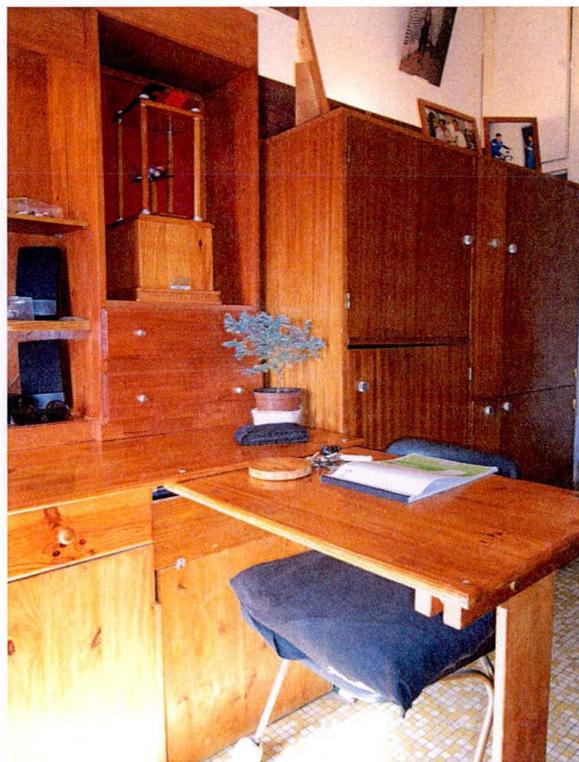


Illustration 70 : Cellule du bâtiment H habitée par John, 57 ans.

Élément mobilier permettant au détenu de s'extraire des fonctions organiques et basiques qui consistent à dormir, se laver et faire ses besoins, le bureau, en tant que meuble, autorise le déploiement de nombreuses activités intellectuellement valorisantes le voyant se muer en autant de « coins » propices à leur déploiement. Ainsi est-il, simultanément et alternativement voire fugacement, « coin bureau », c'est le moins, et « coin bibliothèque », ou plus exactement, selon les usages contemporains, « coin multimédia ». Dans son acception traditionnelle, cet espace cumule en effet le petit matériel et les fournitures de bureau (lampe, classeurs, cahiers, calendrier, agenda, feuilles volantes, porte-crayons, stylos, ruban adhésif...), des journaux quotidiens et des magazines hebdomadaires d'information générale, des revues spécialisées et des livres les plus divers (romans, biographies historiques, ouvrages relatifs aux questions d'actualité ou tournés vers les centres d'intérêt du détenu avant son incarcération ou bien encore liés aux fonctions et activités professionnelles, sportives, culturelles et de loisirs qu'il assure en détention). À cet équipement classique viennent s'ajouter, ou se substituer, la télévision et la radio, elles-mêmes faisant progressivement place aux ordinateurs, CD, DVD, jeux électroniques, jeux vidéo, consoles fixes et portables, manettes de toutes sortes, casque et enceintes... Gage d'ouverture au monde, le visiteur extérieur est alors frappé par la multiplication des écrans fonctionnant, le plus souvent, en même temps et par le flot continu d'images et de sons de sources diverses déversés en cellules [ill. 71], sachant que l'accès à internet est interdit et présenté comme techniquement impossible. Il n'est pas moins surpris par le caractère bricolé et la vétusté des installations qui se caractérisent par un enchevêtrement de fils, de câbles, de boîtiers, de raccords, de rallonges, de branchements, de prises et de multiprises et par l'usage de moyens techniques et technologiques que l'obsolescence programmée a éloigné de la vie quotidienne hors les murs et qu'il redécouvre, parfois avec une pointe de nostalgie, en entrant en cellule : tours de disque dur posées au sol, écrans de grande épaisseur et claviers de grande dimension occupant une place importante sur le bureau, souris côtoyant les commandes de nombreux appareils et autres disquettes (fabriquées en Argentine), les *clefs USB* étant prohibées, et néanmoins présentes en détention.



Illustration 71 : Cellule du bâtiment E habitée par Pedro, 45 ans.

Plus marginalement, le bureau peut également se muer en « *coin salle à manger* », dans la mesure où il est constitué d'une table adossée à un mur sur les deux ou trois côtés de laquelle il est possible, au prix d'un mini-déménagement interne, de placer des chaises pour partager un repas ou un met de qualité confectionné dans la cellule, certains détenus ayant progressivement développé de réelles capacités culinaires. Si les cuisines collectives du bâtiment de confiance se prêtent particulièrement bien à ce type d'événements conviviaux, la cellule d'un détenu « *cordon bleu* » les accueille plus volontiers, l'accent étant alors mis sur les grandes proximité et promiscuité liant les quelques participants. Manifestation par laquelle la vie cellulaire s'apparente une nouvelle fois à la « culture du pauvre » telle qu'elle opère hors les murs : « centre douillet de la vie familiale, la salle de séjour donne souvent au visiteur bourgeois une impression étouffante de renfermé », écrit Hoggart (1970, p. 68). Enfin, en association directe avec le lit inamovible qui lui fait face, le bureau est un élément constitutif du « *coin salon* ».

En effet, si le « *coin chambre à coucher* » est aussi potentiellement un « *coin salon* », la cellule est déjà, et avant tout, un lit. Cœur de l'intimité de l'espace cellulaire (Bony, 2015a, p. 20), ce dernier est inmanquablement étroit, fixé au mur, à un angle du fond de la pièce, à côté de la fenêtre. La seule liberté laissée au détenu consiste alors à choisir le sens du couchage : allongé, il peut regarder en direction soit de la porte, soit de la fenêtre de sa cellule. L'option retenue varie et évolue selon les habitudes du prisonnier, elles-mêmes conditionnées par la lumière, les saisons, les défauts d'isolation, l'orientation et l'aménagement général de l'espace, notamment l'emplacement des écrans. Un dernier paramètre prime toutefois : l'habillage de la tête de lit. En effet, le lit est fourni nu, en quelque sorte. Il se compose essentiellement d'un sommier métallique et d'un matelas, sans cadre particulier. Certains détenus entreprennent alors de le doter d'une tête de lit plus ou moins élaborée [ill. 72]. Constituée d'une simple plaque de bois murale fixée au chevet, elle peut également s'insérer dans une sorte de *cosy-corner* englobant une des longueurs du couchage. Dans ce cas plus élaboré, le chevet doit nécessairement occuper l'angle de la pièce, contraignant le détenu à se coucher face à la porte de sa cellule. L'espace du couchage ainsi constitué contribue à faire de la tête de lit le centre spatial de l'intimité du détenu qui y concentre les éléments les plus personnels : en particulier, les photos de famille [ill. 73], les signes religieux ou les médicaments.



Illustration 72 : Cellule du bâtiment H habitée par Tarek, 33 ans.

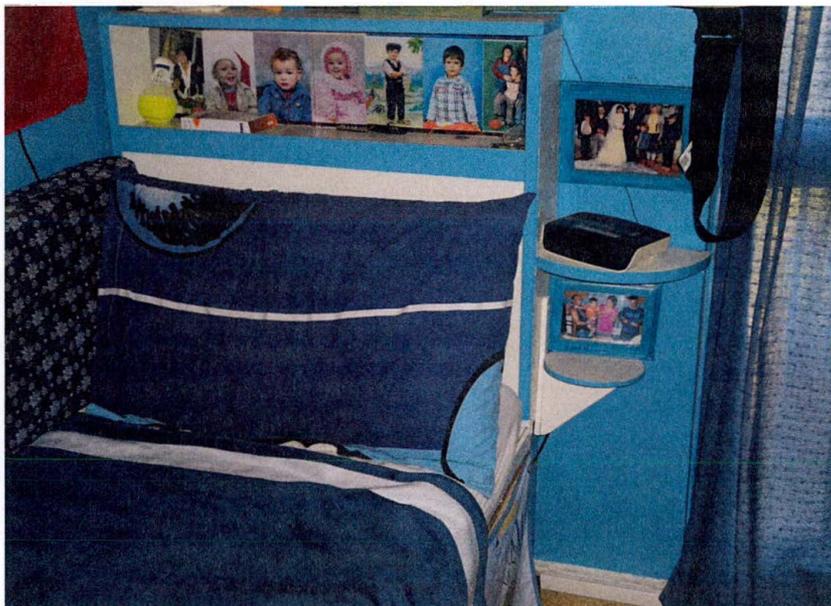


Illustration 73 : Cellule du bâtiment H habitée par Ramiro, 43 ans.

Plus généralement, les divers procédés d'habillage du lit, qui peuvent aller jusqu'à insérer le meuble dans un caisson équipé de coffres et de tiroirs de rangement prenant place dans « *l'espace perdu* » entre le sommier et le sol [ill. 74], visent principalement à empêcher le contact direct du corps nu couché ou assis sur le lit avec les murs de la détention. Des matelas ou des coussins installés contre le mur permettent ainsi de transformer le lit en banquette ou en canapé et, du même coup, voit le « *coin chambre à coucher* » devenir effectivement un « *coin salon* » [ill. 75]. Pivotant sur lui-même, équipé de roulettes et le plus souvent doté d'un

coussin sur le siège et d'une serviette de toilette sur le dossier, le fauteuil de bureau est lui-même confortable et mobile. Si bien qu'il peut instantanément se muer en fauteuil de salon et venir compléter ce nouvel espace destiné à regarder la télévision et autres écrans ou à accueillir des invités de passage au sein d'un environnement douillet et chaleureux.



Illustration 74 : Cellule du bâtiment H habitée par Pedro, 45 ans.



Illustration 75 : Cellule du bâtiment H habitée par Jérôme, 35 ans.

EXTENSIONS ET PROLONGEMENTS

Par-delà ces différentes pratiques de *zoning* de l'espace cellulaire, une autre tactique permettant de gagner, même très modestement voire symboliquement, de la place en cellule consiste, par des procédés divers, à tenter d'étendre l'espace cellulaire vers l'extérieur, à le dilater, à l'allonger et ainsi à augmenter sa zone d'emprise. On note ainsi la mise en place de balcons suspendus, d'étendoirs extérieurs, de bords de fenêtres plus ou moins larges, de reposeirs amovibles ou permanents (pour les plantes, notamment) et de nichoirs pour les oiseaux qui sont comme des amplifications, des étirements et des excroissances de l'espace cellulaire *stricto sensu* vécu dans les limites du bâti. De même, la pause systématique d'un rideau permet de doubler la porte de la cellule qui peut ainsi être maintenue ouverte alors que le rideau reste tendu [ill. 76]. Une nouvelle modalité du jeu entre public et privé, entre ouverture et fermeture s'instaure ainsi. Effectivement ouverte et rendue accessible aux détenus proches invités à entrer, la cellule est symboliquement fermée aux intrus enjoins à ne pas franchir le seuil et à ne pas déranger son occupant. De fait, la décoration de l'intérieur de la porte est donnée à voir dans le couloir (Bony, 2015a, p. 20) et contribue ainsi à augmenter l'espace cellulaire en gagnant l'espace du palier, en l'investissant progressivement, voire, quand la cellule occupe l'extrémité du couloir, en le colonisant selon une logique de dissémination des marques de présence personnelle.



Illustration 76 : Cellule du bâtiment H habitée par Jérôme, 35 ans.

Il en va de même des fenêtres qui, si elles ne sont pas définitivement occultées (comme le *vasistas* situé au dessus du lit), sont systématiquement parées de rideaux, tissus, tentures et linges divers, draps, drapeaux, grandes serviettes de bain reproduisant des emblèmes sportifs, nationaux ou politiques, des vedettes du sport ou de la musique clairement visibles depuis la cour et exposés ainsi aux regards des détenus et des surveillants du bâtiment [ill. 77]. Rendues, par ce procédé, expressives voire revendicatives, les façades de la prison permettent ainsi une forme de personnalisation, jusqu'à la politisation parfois. Les dernières pratiques repérées visant à élargir l'espace cellulaire consistent à externaliser certaines fonctions du quotidien de la vie carcérale et à transformer des espaces distincts de la cellule en annexes de cette dernière, sur le modèle populaire de la remise, du cabanon ou de l'abri bricolé. Ainsi les réfectoires communs reçoivent-ils une part du matériel et des ustensiles de cuisine possédés par les détenus. De même, de nombreuses denrées alimentaires y sont entreposées et stockées dans des placards et réfrigérateurs dotés de cadenas. Dans la même logique, les petits lave-linge ou les packs de bouteilles d'eau (les détenus ne boivent pas l'eau du robinet) peuvent être entreposés dans des locaux extérieurs, tels certains ateliers de travail par exemple. Dans la cour, les petits jardins potagers entretenus par les détenus voient également s'édifier sommairement des espaces de dépôt d'objets divers. Enfin, si la chose est possible, les vêtements sont confiés à la famille, le détenu ne conservant en cellule que la garde robe nécessaire et, par ailleurs, adaptée aux différentes saisons. Ainsi n'est-il pas obligé de recourir à plusieurs armoires dévoreuses de la maigre place consentie à son espace intime.

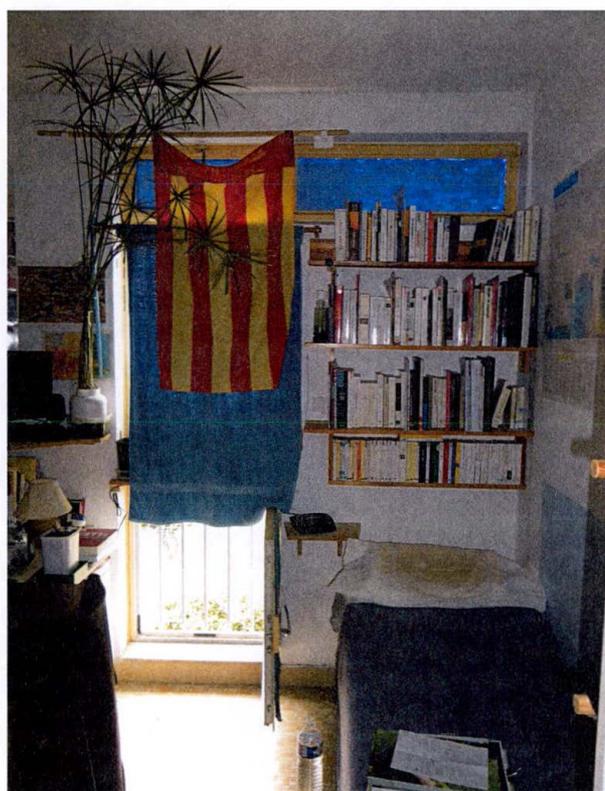


Illustration 77 : Cellule du bâtiment H habitée par Olivier, 47 ans.

« UN UNIVERS BAROQUE », SYMBOLE DU CONFORT DOMESTIQUE POPULAIRE

Dans *La culture du pauvre*, en exergue du développement intitulé « le foyer », Hoggart fait figurer cet adage populaire : « rien ne vaut son chez soi » (1970, p. 65 ; vingt ans plus tard, Schwartz dresse le tableau du *Monde privé des ouvriers*). Au-delà du jeu avec les limites physiques et symboliques, internes et externes, de la cellule, le parachèvement de l'appropriation par le détenu de cette dernière tient essentiellement au surinvestissement consenti à son équipement, à son décor et, plus encore, à sa décoration [ill. 78 et 79]. « Univers baroque » symbolisant le confort domestique populaire (Hoggart, 1970, p. 190), c'est en effet à l'édification lente et acharnée d'un *Home, sweet home* du pauvre incarcéré que le détenu semble inlassablement travailler. Si son « intension instinctive d'augmenter l'intimité du foyer » (Hoggart, 1970, p. 74) cellulaire consiste, certes, à y concrétiser son « intérêt sensible, informatif ou moral [qui] est la valeur suprême de l'esthétique populaire » (Bourdieu, Boltanski, Castel & Chamboredon, 1965, p. 130), elle réside principalement dans une logique d'accumulation des signes tangibles et directs du confortable, du douillet, du moelleux, de l'enveloppant, du protecteur et du bariolé le laissant imaginer, même furtivement, qu'il est « *comme à la maison* ». En effet, « tous ces objets contribuent par leur diversité à procurer l'impression tant recherchée de chaleur domestique [et à reconstituer] le sens du foyer qui est au principe de la culture des classes populaires » (Hoggart, 1970, p. 67 et 74). Essentielle, voire salvatrice, en prison, cet amoncellement d'objets se trouve paré d'une « force de résistance capable de s'opposer aux nouveaux agents de dissolution de la vie domestique » (Hoggart, 1970, p. 75).



Illustration 78 : Cellule du bâtiment H habitée par Ramiro, 43 ans.

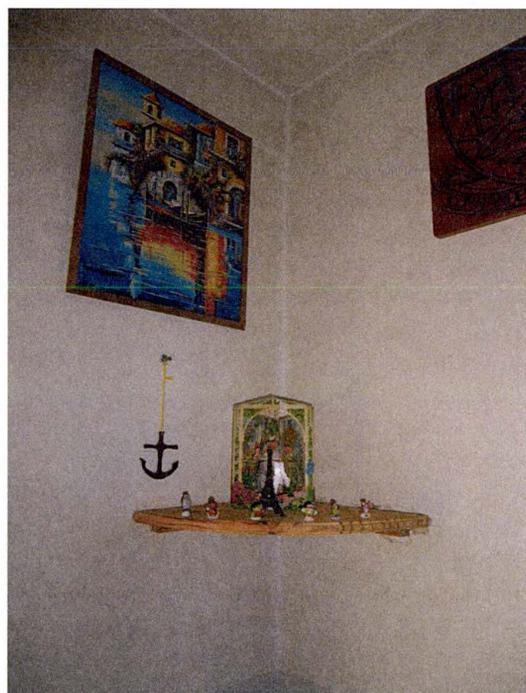


Illustration 79 : Cellule du bâtiment H habitée par Pablo, 63 ans.

D'un « style solennel et grandiose » (Hoggart, 1970, p. 200), la décoration cellulaire la plus courante est ainsi constituée d'une somme de marqueurs identitaires, souvent présentés de façon ostentatoire, rappelant les origines familiales, sociales, géographiques, culturelles, religieuses ou professionnelles du détenu. Figurent ainsi aux murs et sur les étagères, autant de moyens compensatoires laissés à la discrétion du prisonnier de dire quelque chose de ce qu'il est, de ce qu'il entend être et de la façon dont il se donne à voir : des tableaux, des peintures [ill. 80], des aquarelles, des pochoirs, des dessins, des caricatures, des poèmes réalisés par l'occupant de la cellule ou ses proches, des cartes postales, des cartes géographiques, des affiches, des photos, des posters, dont certains érotiques sont autant de « supports masturbatoires » (Bony, 2015a, p. 24), des peluches et toute une série d'objets personnels ayant caractère de fétiches et renvoyant au monde de l'enfance tels des bibelots, des figurines, des voitures miniatures... , mais également des montres suspendues comme des trophées, des instruments de musique et des emblèmes sportifs (médailles, drapeaux, fanions, écussons, ballons dédicacés, affiches de rugby, de football ou bien encore de tauromachie), militaires (médailles et décorations) et religieux (allant, dans certain cas, jusqu'à dessiner un petit autel consacré à la dévotion envers une figure sacrée). Enfin, des petits éléments de marqueterie et des maquettes [ill. 81] réalisés par le détenu couronnent la surcharge décorative et viennent confirmer son ancrage dans « la culture du pauvre » selon laquelle « l'intérêt porté à la construction d'un objet ne réside pas dans l'unité de conception ou dans l'harmonie des couleurs, mais dans la minutie du travail qui est à elle-même sa propre fin. De là, la recherche du détail qui suggère l'abondance et qui, répété à foison, démontre le talent du créateur » (Hoggart, 1970, p. 194).



Illustration 80 : Cellule du bâtiment H habitée par Pedro, 45 ans.



Illustration 81 : Cellule du bâtiment H habitée par John, 57 ans.

« Le goût populaire de la vitalité et de l'exubérance, ainsi exprimé par cette débauche de détails ornementaux et cette extravagance baroque ou même rococo », (Hoggart, 1970, p. 193) témoigne d'une forme de déprise relative de la prison sur le détenu. « Aimant que le luxe s'exprime ostensiblement dans toute une bibeloterie, sculptures, dorures et lourdes étoffes à profusion, aimant ce genre de mélange qui n'a pour principe directeur que la multiplication à l'infini de détails décoratifs complexes et hauts en couleur » (Hoggart, 1970, p. 200), le prisonnier trouve dans ces « délices du baroque [...] qui peut aller jusqu'au tarabiscoté » (Hoggart, 1970, p. 193), l'occasion d'une valorisation personnelle, d'une autonomie affichée cumulant ancrage mémoriel et projection vers le futur et, pour tout dire, d'une illusion de « géographie de la liberté » consentie aux reclus (Goffman, 1968, p. 286). C'est ainsi que la recherche du confort domestique est également cultivée par le recours à des coussins, des tissus, des tentures ornementales, des éclairages tamisés et indirects, des écrans diffusant en continu des images et de la musique et un ou plusieurs réfrigérateurs pourvus de tout le nécessaire. Enfin, très présentes dans les cellules, les plantes vertes sont comme des gages de vie qui rythment l'existence quotidienne du détenu [ill. 82] : elles sont entretenues régulièrement et leur croissance est suivie, scrutée et évaluée méticuleusement, matérialisant ainsi une forme d'emprise sur le temps qui passe. « Dans une vie dominée par les contraintes extérieures [elles sont également intérieures en prison], les témoignages les plus infimes de la liberté de choisir prennent ainsi une valeur symbolique » (Hoggart, 1970, p. 191).



Illustration 82 : Cellule du bâtiment H habitée par Olivier, 47 ans.

L'élaboration lente et appliquée de ce confort tout relatif consiste également à équiper la cellule de telle façon qu'elle permette, autant que faire se peut, que se développe et s'épanouisse « le goût des plaisirs terrestres » (Hoggart, 1970, p. 191). Au premier titre, le

ventilateur et la plaque chauffante comptent parmi les éléments rendus indispensables par le défaut d'isolation des bâtiments [ill. 83]. Le premier permet ainsi de lutter contre les fortes chaleurs estivales alors que le second fait office de chauffage d'appoint au cœur de la saison d'hiver ; de même, écrit Hoggart, qu'il « figure au premier rang des préoccupations d'un foyer populaire » (1970, p. 70). Le sous-équipement chronique et l'économie de pénurie qui règnent en prison obligent également les détenus à faire preuve d'ingéniosité bricoleuse et d'habileté manuelle afin de détourner de nombreux éléments triviaux de leur usage initial et leurs attribuer ainsi de nouvelles et astucieuses fonctions : le manche à balais devient tringle à rideaux, la boîte en plastique de café soluble devient une tasse, la balle de tennis devient tampon de chaises [ill. 84] et de tables ou, par un adroit procédé combinant économie de moyen, d'espace et de geste, le robinet mitigeur est rehaussé de telle façon que le lavabo devenu évier puisse accueillir de grosses casseroles à laver [ill. 85]. Voilà qui confirme également que les détenus savent parfaitement que « bien vivre [...] consiste [...] aussi à rechercher le détail ou le petit extra qui fait la vie plus douce, [...] qui procure un goût de liberté » (Hoggart, 1970, p. 190-191). Enfin, dans le même ordre d'idée, la construction et l'agencement des meubles évoqués plus haut attestent « comment le goût populaire est capable de réinterpréter à son usage la mode du mobilier fonctionnel ou la vogue des matériaux modernes en simili [qui sont le propre des équipements pénitentiaires] pour retrouver l'ambiance traditionnelle du foyer populaire, encombré et bariolé » (Passeron, 1970, p. 23).

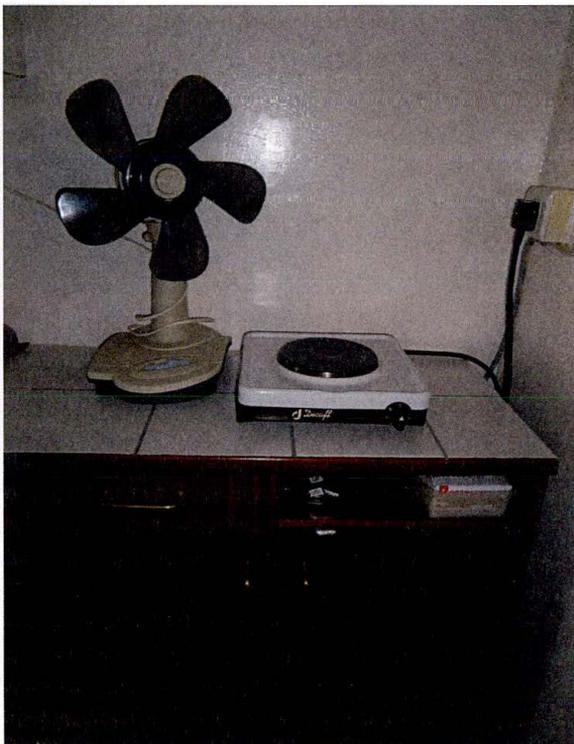


Illustration 83 : Cellule du bâtiment habitée par David, 55 ans.

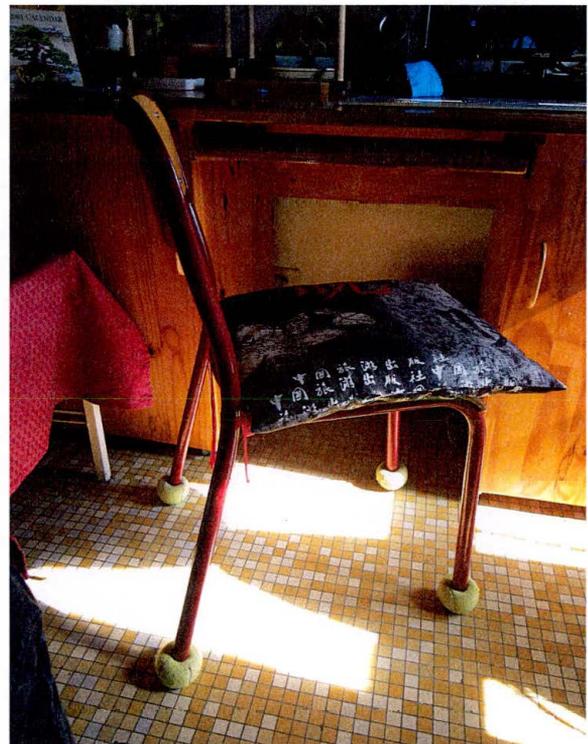


Illustration 84 : Cellule du bâtiment H habitée par Jérôme, 35 ans.



Illustration 85 : Cellule du bâtiment H habitée par Ramiro, 43 ans.

LE DÉCOR CELLULAIRE COMME « ART MOYEN »

Si « la décoration intérieure des logements populaires fait appel à des ornements choisis pour leur bariolage évocateur de luxe et d'opulence » (Hoggart, 1970, p. 193), il n'en va pas ainsi de toutes les cellules visitées au centre de détention de Loeg. Il est en effet quelques intérieurs cellulaires qui témoignent que leur occupant est peu sensible au « faux luxe des meubles vernis et tarabiscotés » (Hoggart, 1970, p. 194) et cherche dans l'art « un des lieux par excellence de la dénégation du monde social » (Bourdieu, 1979). Stratégies manifestes, les pratiques, les goûts et les jugements de ces détenus minoritaires, pris dans la nécessité de trouver la juste mesure entre distinction et conformité, fondent un style de vie détaché des considérations techniques et situant dans le « goût de nécessité [...] le repoussoir à toutes les entreprises de distinction » (Bourdieu, 1979, p. 200).

S'il n'est pas question ici de passer au filtre carcéral, et ce faisant de réifier, l'opposition dialectique entre la prétention petite-bourgeoise mesquine et parvenue et l'aliénation prolétaire productrice d'une vulgarité proclamée, on sait que la surreprésentation des « classes populaires »⁴ en prison ménage, particulièrement dans les centres de détention, une place, certes très minoritaire, aux représentants des classes moyennes salariées dotés en capitaux scolaires et culturels. Enfants de cette « moyenne gélatineuse » déglacée, au cours des années

⁴ À l'appui de Schwartz (2011), nous considérons que l'on peut « parler des classes populaires » pour peu qu'on prenne en compte l'ensemble des dominations auxquelles elles sont soumises, le système carcéral n'étant pas la moindre.

1970, par le « premier recensement systématique des petits-bourgeois en France » (Bidou-Zachariasen, 2004, p. 120 ; Baudelot, Establet & Malemort, 1974), ils manifestent une forme de « libéralisme culturel » (Schweisguth, 1983, p. 689), se situent « à l'avant-garde d'une transformation générale du style de vie » [et, marqués par] une bonne volonté culturelle [...] collaborent d'enthousiasme à l'entreprise d'imposition des nouvelles normes éthiques (en matière de consommation particulièrement) et de besoins correspondants » (Bourdieu, 1979, p. 358, 492 et 423). Victimes d'un « déficit d'inscription sociale », ils trouvent à se réaliser dans « l'espace du hors-travail, du résidentiel [fût-il cellulaire] et du quotidien [fût-il carcéral] qui devient une valeur en soi » (Bidou-Zachariasen, 2004, p. 124 ; Savage, Barlow, Dickens & Fielding, 1992).

Dans les cellules de cette petite minorité de détenus du centre de détention de Loeg, la débrouillardise développée pour améliorer l'intérieur cellulaire s'apparente à l'artisanat. Ainsi, à la manière des glaneurs des villes contemporaines, ils pratiquent la récupération, le retraitement, le recyclage, le détournement, la customisation, dans tous les cas, la valorisation de matériaux dépréciés, abandonnés ou jetés. Mobilisant des procédés divers, la création *mano facto* et des inspirations d'origines multiples, un fort investissement personnel leur permet de « travailler » et de « retravailler » le papier mâché et le papier kraft, le bois de palettes et le carton vitrifié pour donner naissance à du mobilier cellulaire et à des éléments décoratifs agrémentant leur espace intime. De même, le carrelage est traité à la manière des *azuleiros*, le métal est vieilli, le bois est poli et patiné. Dans le même temps, la décoration de ces cellules d'un genre différent témoigne d'un goût prononcé pour les matériaux nobles et voient leur occupant recourir au bois brut (acajou et pin massif, notamment), au bois flotté, au balsa, aux tissus de qualité (tissus d'ameublement, tissus boutis ou capitonnés, napperons, rideaux occultants, coussins matelassés...), aux faïences, émaux, céramiques et porcelaines, à la tomme antique, à la toile de jute ou aux briques pour embellir le lieu de vie cellulaire, fût-il transitoire. Enfin, ces quelques détenus maîtrisent certaines techniques d'ateliers aujourd'hui très développées au sein des classes moyennes, telles que le cartonnage, la reliure et l'encadrement.

Par certains aspects, ce style de vie distinctif est à même de produire un décor cellulaire confinant à l'art, un « art moyen » du culte domestique situé à mi-chemin entre les pratiques vulgaires et la noblesse de l'art, telle que peut l'être la photographie (Bourdieu, Boltanski, Castel & Chamboredon, 1965). Pratique normée et réglée, on sait en effet que cette dernière est à rapprocher des arts décoratifs en ce sens qu'elle est un art qui imite l'art et qui s'échine à cultiver un rapport privilégié avec les biens symboliques et la forme pure. « Petit sous-ensemble de conventions d'usage » (Boutet, 2009, p. 185), « l'art moyen » est fait de mise en scène, de double jeu, de prétentions esthétisantes et de références manifestes aux œuvres classiques et aux canons académiques. Par ailleurs, il use et abuse du trompe-l'œil et du faux-semblant. À ce titre, une des cellules visitées affiche une décoration intérieure relevant des canons bourgeois, urbains et contemporains actuellement promus par les revues d'art déco : aération des espaces, noblesse des matériaux utilisés, procédés très élaborés de copie, de fac-similé et d'imitation du bois, de la pierre de taille, du fer forgé et des faïences, goût manifeste pour les marques prestigieuses, finesse et originalité des lignes des meubles créés - table de

nuit, tête et pied de lit, commode [ill. 86], bureau, secrétaire, œil-de-bœuf [ill. 87], dessus de cheminée [ill. 88], étagère, garde-manger, tablettes d'angle et guéridon en forme de palette de peintre -, stylisation des éléments domestiques (cadres, horloge et ardoise murales, appliques, abat-jour, lampadaire, liseuse en acier industriel, lanterne et suspensions au plafond deviennent œuvres de création), alternance des tons pastels (gris, bleu, sable...) et des couleurs chaudes et orientales (rouge, orange, ocre...), jeux de contrastes, éclairages d'ambiance, fleurs séchées dans des vases dont les matière, forme et couleurs sont particulièrement travaillées, références directes à des techniques, des écoles, des époques et des artistes particuliers.



Illustration 86 : Cellule du bâtiment H habitée par Tarek, 33 ans.

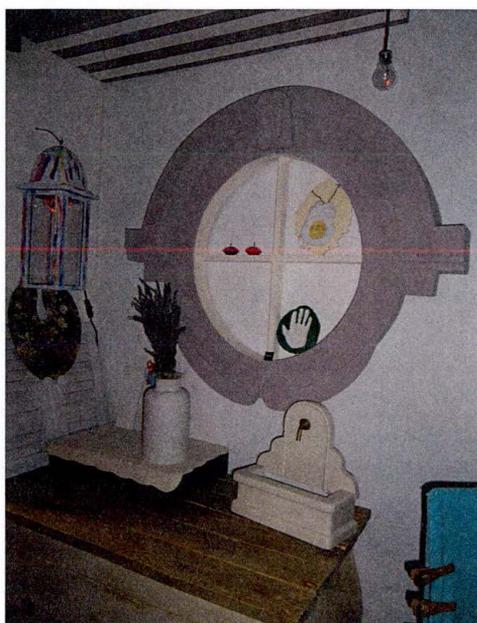


Illustration 87 : Cellule du bâtiment H habitée par Tarek, 33 ans.



Illustration 88 : Cellule du bâtiment H habitée par Tarek, 33 ans.

La cellule habitée par Tarek, 33 ans, est ainsi décorée, dans ses différents espaces, à la manière du Paris 1900 [ill. 89], des cabarets berlinois des années folles ou à la façon mauresque d'inspiration arabo-andalouse. Enfin, comme un *patchwork*, une mosaïque murale évoque Matisse et Delaunay et joue sur une alternance d'arabesques et de motifs géométriques [ill. 90] chers à son occupant. Celui-ci témoigne de ses dispositions artistiques et présente ses pratiques de décoration : « *dehors, je travaille dans le bâtiment. Je suis un électricien confirmé, on va dire. Formé et tout. Donc, au fur et à mesure de pratiquer l'électricité, j'ai commencé à faire du plâtre, du ciment... Je suis quelqu'un qui aime bien construire. Et après, ça m'a permis aussi de faire de la rénovation de vieilles maisons, des maisons en colombages. Du beau travail ! J'ai eu des créations à faire. Ça oblige à imaginer, à inventer, à connaître tout ce qui est rustique et ancien. C'est mes goûts, en fait. J'aime les choses qui ont servi, on va dire. Et dehors, je récupère pas mal de ferraille, des vieux meubles... et je les recustomise. J'aime bien donner ma touche, que ce soit unique ! Les bobos, ils sont fous de ça, aujourd'hui ! Tu peux te faire de l'argent avec ça. J'aime bien aussi les mosaïques, les faïences, les carrelages comme on en trouve dans les bâtisses anciennes.*

[...] Ici, j'ai créé pratiquement tous les matériaux qu'on a dans les vieilles maisons. Que ce soit des tommettes, du vieux bois... J'aime bien utiliser ces matières, les mélanger... J'aime la déco. Après, je suis pas décorateur. C'est parce que j'ai du temps en prison que j'm'y suis mis sérieusement. Moi, je suis ici depuis cinq ans. Ça laisse du temps ! Par contre, la cellule je suis dedans que depuis six mois, à peu près. Quand je suis rentré ici, elle était vide ! Y avait pas de table, y avait pas de chaise. Démerde-toi ! Alors, j'ai tout repeint, direct. Deux jours avant d'aménager, je suis venu ici pour faire le boulot. J'ai pu avoir de la peinture au service technique où c'est que je travaille. Ça aide. Maintenant, c'est plus propre et je peux faire de la déco. Ce cadre, par exemple, c'est du bois vieilli. J'essaie de faire des trucs à base de plâtre, d'enduits cirés, de laiton, de produits nobles toujours. Ou si j'les ai pas ces produits, eh ben j'les imite, j'les reproduis. J'ai fait du torchis aussi, à l'ancienne quoi. Mais je mélange quand même le design avec l'ancien. Faut que ça se marie. C'est mon goût artistique. À ma femme aussi, d'ailleurs. J'aime que les choses tranchent. C'est pareil avec les couleurs. J'aime les couleurs un peu cuivrées, un peu ocre... Faut dire que je suis algérien. Alors, je suis influencé par tout ce qui est un peu oriental. Mais, ce que j'aime surtout, c'est l'imitation. L'œil de bœuf-là, j'l'ai fait tout en bois. On trouvait ça à Paris dans les lucarnes, en haut des beaux bâtiments anciens, avec des balcons, qu'on trouve sur les belles avenues, tu vois ? Avec l'œil de bœuf, ça fait comme si j'avais un point de vue sur l'extérieur. Ça agrandit l'espace. Mais là, on est sur autre chose que la déco, on est presque sur de l'architecture. Ça évoque la pierre, le zinc comme y avait sur les vieux toits. Pareil pour cette lampe industrielle. Elles sont là depuis la création de la prison et un jour elles partaient à la benne. J'en ai récupéré une, j'l'ai montée, j'l'ai polie, j'l'ai grattée, j'l'ai poncée, puis j'l'ai vernie. Le mobilier industriel, c'est très tendance, comme on dit. Comme à l'atelier, je peux me démerder quand j'ai un peu de temps, j'en profite pour faire des petits trucs. Et, comme avec mon travail, je me promène un peu dans toute la prison, je peux voir s'y a des trucs qui traînent, qui trucs abandonnés que je peux réutiliser. Si on continue la description, comme ça, rapide, de la cellule, y a une commode là aussi. C'est du bois de palette. C'est l'idée de revenir au produit brut. Tout en imitant des commodes de style

baroque, à l'ancienne, comme dans les châteaux. Et puis, y a cette petite lanterne que j'aime bien. Le soir, ça fait un peu tamisé. C'est plus chaleureux. Je suis sensible aux belles choses, en fait. C'est pour se sentir vivant. Le style art déco, c'est authentique. Ça habille ! En plus, dans cette prison de Loeg, y a des bons produits. Elle est plus vieille que moi cette cellule. C'est quand même des matériaux assez nobles qu'ont été utilisés à l'époque. Aujourd'hui, on a pas ça dans les nouvelles prisons. Alors, faut retrouver ces matières. Le bois des portes, là par exemple, il était planqué derrière plein de couches de peinture. Faut retrouver le vécu, c'est ça qu'est beau !

[...] L'idée, dans la cellule, c'est de reproduire en plus petit ce que j'ai à l'extérieur. Ce que j'ai créé dehors, j'essaie de me le réintégrer à l'intérieur, pour être comme à l'extérieur. Ici, c'est plus une cellule, c'est une maison ! Y a tous les espaces : où je dors, où je me lave, où je cuisine... Donc, j'ai ce petit espace et j'essaie de reproduire pratiquement toutes les pièces dedans : la cuisine, la chambre, le salon... Alors, faut pas entasser, sinon on peut pas vivre. Moi, je gère au fur et à mesure. J'essaie de pas stocker. J'essaie de créer un endroit agréable, pourtant en prison. Mais, faut pas croire, en prison, y a pas que des bourrins ! Le soin, le raffinement, ça existe aussi ! Pour moi, c'est essentiel pour arriver à vivre ici. Par exemple, derrière le ventilateur, je mets une lingette, une lingette qu'on met dans les sèche-linge. Comme ça, ça diffuse une bonne odeur. C'est important en pleine canicule, parce que la ventilation ici, bonjour ! J'ai aussi un bouquet de lavande, ici. Ça fait une touche raffinée. Ça donne un côté très apaisant. Tu sais, j'suis marié, j'ai une femme, une petite fille. C'est un peu la présence d'un couple, on va dire, que j'essaie de reproduire ici. Je fais comme si la cellule était habitée par mon épouse. La taie d'oreiller, par exemple, on en a acheté deux et ma femme a la même chez nous. On essaie de rester synchronisés. Quand je suis arrivé ici, c'est le lit que je me suis occupé en premier. C'est important de savoir où on dort, où on se pose. Faut créer son lit, un lit qui soit pas un lit pénitentiaire. Il faut lui donner un style à ce lit, un peu comme à la maison, même si ta femme, elle est pas dedans ».



Illustration 89 : Cellule du bâtiment H habitée par Tarek, 33 ans.



Illustration 90 : Cellule du bâtiment H habitée par Tarek, 33 ans.

* *

Appliqué à dépasser le « lexique des modèles de comportements coupés de l'ensemble des conditions concrètes qui appellent leur mise en œuvre, [à étudier] les utilisations de l'espace appréhendées sur une durée prolongée [...] et à saisir dans leur pleine réalité les impondérables de la vie authentique » (Passeron, 1970, p. 12-13), la coupe longitudinale de l'espace intime du détenu qui est proposée ici tend, en paraphrasant Perec (1978), à rendre « le mode d'emploi de la vie cellulaire ». Une telle entreprise permet de constater qu'au-delà de l'espace du sommeil, la vie en cellule en vient à concentrer, en un lieu contraint, conditionné et contrôlé, les nombreuses activités qui constituent le quotidien carcéral en centre de détention. En effet, « espace de l'obligation qui n'est habité que pour être quitté » (Bruslé, 2015, p. 272), la cellule n'en développe pas moins des qualités propres à la domesticité, jusqu'à devenir un « territoire du moi » dont le détenu n'est pas « l'ayant droit » (Goffman, 1973). Moyens d'affranchissement tendanciel de l'emprise d'une « vie recluse dont les modalités sont explicitement et rigoureusement réglées », selon l'acception de l'idéal-type de l'« institution totale » posé par Goffman (1968, p. 41), deux manières d'habiter la cellule en tant que maison semblent, au bout du compte, se faire jour.

Selon le modèle traditionnel de la chambre de bonne, de la loge de concierge ou de la piaule d'étudiant à l'ancienne, la première consiste à juxtaposer au mieux les différents éléments mobiliers de base que sont le lit, le bureau, l'armoire et la table dans un espace restreint en oscillant entre les deux extrêmes suivants : l'ascétisme épuré [ill. 91], maniaque et rationalisé, basé sur le triptyque ranger-classer-étiqueter et la surabondance sophistiquée, baroque et foutraque, basée sur cet autre triptyque : amasser-empiler-endiguer [ill. 92] ; le tout allant, en matière de décoration, du *kitch* absolu à un goût très assuré, selon l'idée que l'on

peut se faire de l'un et de l'autre. L'alternative à ce premier modèle voit le détenu aménager tout ou partie des murs disponibles en les équipant, partiellement ou totalement, dans la partie basse, de plans de travail et de surfaces de pose sous lesquels s'insèrent des caissons et des tiroirs de formes diverses et, dans la partie haute, de rayonnages, d'étagères et autres bibliothèques. L'objectif radical de cette seconde option est d'optimiser l'aménagement de la cellule en intégrant, au sens fort du terme, autant dire en encastrant, les différents équipements et meubles nécessaires à la vie quotidienne dans un tout ininterrompu, courant le long des murs, conçu selon une harmonie d'ensemble (de forme, de matière et de couleur), présentant un bloc économe en place et englobant l'occupant dans une totalité rassurante et fonctionnelle [ill. 93]. Est alors donnée à voir une « cellule *Ikéa* » dont la conception interne se situe à mi-chemin entre le *mobil home* et la studette parisienne contemporaine.

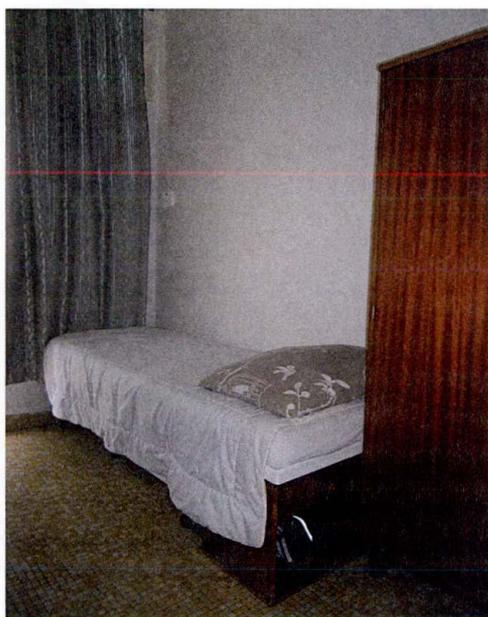


Illustration 91 : Cellule du bâtiment H habitée par David, 55 ans.



Illustration 92 : Cellule du bâtiment H habitée par Ramiro, 43 ans.



Illustration 93 : Cellule du bâtiment E habitée par Pedro, 45 ans.

Reste à l'observateur à espérer que sa lecture permette « d'appréhender [...] dans le style tarabiscoté du mobilier [cellulaire] et des objets bricolés [présents en prison] [...] les normes baroques de l'art populaire [carcéral] [alors que Hoggart lui] fait entrevoir ce qu'a d'inadéquat le vocabulaire de l'art lorsqu'on l'applique à un goût qui, comme le goût populaire, se réfère à des principes indissociables des normes éthiques, qu'il s'agisse du prix accordé au sérieux et à la minutie du travail, de la valeur donnée aux sentiments et à la sentimentalité ou du primat conféré à l'édification morale et à l'agrément sensoriel sur le souci de la forme » (Passeron, 1970, p. 19-20). Comme lui, il est ainsi tenté de « réhabiliter certaines productions authentiquement esthétiques » (Passeron, 1970, p. 20) mais d'autant plus fondamentalement disqualifiées qu'elles appartiennent à la version carcéralisée du goût vulgaire.

Éléments bibliographiques

Augé M. (2011), *La vie en double. Ethnologie, voyage, écriture*, Paris, Payot-Rivages.

Authier J.-Y. (2012), *Espace et socialisation. Regards sociologiques sur les dimensions spatiales de la vie sociale*, Sarrebruck-Allemagne, Éditions universitaires européennes.

Basson J.-C., Solini L. & Neyrand G. (2013), « Controverses et coalition de causes autour des figures du sport en prison. Les conditions du désaccord et les formes du compromis entre les surveillants de l'Administration pénitentiaire et les éducateurs de la Protection judiciaire de la jeunesse au sein de l'établissement pénitentiaire pour mineurs de Lavour (Tarn) », in Collinet C. & Terral P. (dir.), *Sport et controverses*, Paris, Archives contemporaines, pp. 179-202.

Baudelot C., Establet R. & Malemort J. (1974), *La petite bourgeoisie en France*, Paris, Maspero.

Bidou-Zachariassen C. (2004), « Les classes moyennes : définitions, travaux et controverses », *Éducation et société*, n°14, pp. 119-134.

Bony L. (2015a), « La domestication de l'espace cellulaire en prison », *Espaces et sociétés*, n°162, pp. 13-30.

Bony L. (2015b), « La prison, une cité avec des barreaux ? Continuum socio-spatial par-delà les murs », *Annales de géographie*, n°702-703, pp. 275-299.

Bourdieu P. (1979), *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Minuit., « Le sens commun ».

Bourdieu P. (1980a), *Le Sens pratique*, Paris, Minuit, « Le sens commun ».

Bourdieu P. (1980b), *Questions de sociologie*, Paris, Minuit.

Bourdieu P., Boltanski, L., Castel R. & Chamboredon J.-C. (1965), *Un Art moyen. Essai sur les usages sociaux de la photographie*, Paris, Minuit, « Le sens commun ».

Boutet M. (2009), « Un objet peut en cacher un autre. Relire *Un art moyen* de Pierre Bourdieu au regard de trente ans de travaux sur les usages », *Réseaux*, n°155, pp. 179-214.

Bruslé T. (2015), « Habiter un camp de travailleurs. Appropriation, usages et valeurs du dortoir en milieu contraint », *Annales de géographie*, n°702-703, pp. 248-274.

Ciarcia G. (dir.) (2011), *Ethnologues et passeurs de mémoires*, Paris-Montpellier, Karthala-Maison des sciences de l'homme de Montpellier.

Dac P. (1989), *Les Pensées*, Paris, Le Cherche-midi.

De Certeau M. (1990), *L'invention du quotidien. 1. Arts de faire*, Paris, Gallimard.

Goffman E. (1968), *Asiles. Étude sur la condition sociale des malades mentaux et autre reclus*, Paris, Minuit, « Le sens commun ».

Goffman E. (1973), *La Mise en scène de la vie quotidienne. 1. La Présentation de soi ; 2. Les Relations en public*, Paris, Minuit, « Le sens commun ».

- Gouvernet C.** (2015), « Expériences plurielles de l'enfermement : entre rejet et reprise de contrôle », *Espaces et sociétés*, n°162, pp. 31-46.
- Hoggart R.** (1970), *La Culture du pauvre. Étude sur le style de vie des classes populaires en Angleterre*, Paris, Minuit.
- Liquète V. & Kovacs S.** (2013), « La Lutte des classements », *Hermès*, n°66, pp. 9-15.
- Mallon I.** (2005), *Vivre en maison de retraite. Le dernier chez-soi*, Rennes, PUR.
- Mattelart A. & Neveu E.** (1996), « Cultural Studies' Stories. La domestication d'une pensée sauvage ? », *Réseaux*, n°80, pp. 11-58.
- Mattelart A. & Neveu E.** (2008), *Introduction aux Cultural Studies*, Paris, La Découverte.
- Passeron J.-C.** (1970), « Présentation », in Hoggart R., *La Culture du pauvre. Étude sur le style de vie des classes populaires en Angleterre*, Paris, Minuit, pp. 7-25.
- Perec G.** (1974), *Espèces d'espaces*, Paris, Galilée.
- Perec G.** (1978), *La Vie mode d'emploi*, Paris, Hachette.
- Perec G.** (2003), *Penser / Classer*, Paris, Seuil.
- Ripoll F. & Veschambre V.** (2005), « L'appropriation de l'espace comme problématique », *Noroi*, n°2, pp. 7-15.
- Rosselin C.** (1998), *Habiter une pièce. Une ethnographie des espaces par la culture matérielle*, Thèse de doctorat en ethnologie, Université Paris 5.
- Savage M., Barlow J., Dickens P. & Fielding T.** (1992), *Property, bureaucracy and culture, middle-class formation in contemporary Britain*, New York, Routledge.
- Schwartz O.** (1990), *Le Monde privé des ouvriers. Hommes et femmes du Nord*, Paris, PUF.
- Schwartz O.** (2011), « Peut-on parler des classes populaires ? », *La Vie des idées* [<http://www.laviedesidees.fr/Peut-on-parler-des-classes.html>].
- Schweisguth E.** (1983), « Les salariés moyens sont-ils des petits bourgeois ? », *Revue française de sociologie*, n°24, pp. 679-704.
- Solini L. & Basson J.-C.** (2012a), « L'expression du surcodage sexué au cours de l'activité musculation en établissement pénitentiaire pour mineurs », *La Nouvelle Revue de l'Adaptation et de la Scolarisation*, n°59, pp. 97-106.
- Solini L. & Basson J.-C.** (2012b), « L'hyperactivité forcée : un mode de gestion des mineurs incarcérés », in Bodin R. (dir.), *Les métamorphoses du contrôle social*, Paris, La Dispute, pp. 167-177.
- Solini L. & Basson J.-C.** (2012c), « Entre ouverture et fermeture des espaces carcéraux. Les usages sociaux de l'architecture en établissement pénitentiaire pour mineurs », in Dieu F. & Mbanzoulou P. (dir.), *L'architecture carcérale. Des mots et des murs*, Toulouse, Privat, pp. 111-115.
- Solini L. & Basson J.-C.** (2014), « *Intra-muros*. La mise en scène de la vie carcérale en établissement pénitentiaire pour mineurs » / « *Intra-muros*. Staging Carceral Life in a French

Juvenile Correctional Institution », *Champ Pénal / Penal Field*, n°11, [<https://champpenal.revues.org/8908>].

Solini L., Neyrand G. & Basson J.-C. (2011), « Le surcodage sexué en établissement pénitentiaire pour mineurs. Une socialisation en train de se faire », *Déviance et Société*, n°35, pp. 195-215.

Staszak J.-F. (2001), « L'espace domestique : pour une géographie de l'intérieur », *Annales de Géographie*, n°620, pp. 399-363.

Veschambre V. (2005), « La notion d'appropriation », *Norois*, n°2, pp. 115-116.

LA SPATIALITÉ CARCÉRALE AU TRAVERS DE SES OBJETS

De la porte à la fenêtre de cellule : l'hybridation pénitentiaire

David Scheer

Parler d'architecture, d'espace ou de spatialité pour évoquer la prison dans sa quotidienneté la plus banale. Voilà un projet de recherche à la fois simple dans son esprit, mais complexe dans sa mise en œuvre conceptuelle¹. Prendre l'architecture pour évoquer la prison révèle en effet plusieurs nœuds épistémologiques qui semblent devoir être saisis (à défaut de ne pouvoir être dénoués). D'abord, le fait d'évoquer l'architecture suppose généralement, dans l'esprit du lecteur, une analyse en termes de généralité (ou de généralisation). Ce chapitre, et plus largement cette recherche, veut précisément éviter ce type d'analyse. Il s'agit plutôt de saisir les études de cas sans prétendre les considérer comme l'exemplaire d'une (supposée) généralité. Dès lors, l'analyse de l'architecture carcérale développée dans cette recherche évitera de parler d'architecture, au sens propre du terme. En effet, il sera question d'espace(s) et de spatialités. De plus, parler de spatialités permet de dépasser l'idée d'une architecture immuable. Si l'architecture consiste en un travail de figuration, de conception et de construction, la spatialité traverse et dépasse ce travail en subissant les épreuves du temps, en se transformant, en accueillant les pratiques des usagers, en englobant les sentiments et les expériences. Les bâtiments perdurent plus longtemps que les idées qui leur ont donné naissance (ou substance) : « buildings entire longer than the ideas that give them substance » (Fairweather & McConville, 2000, p. 2). Il y a donc quelque chose de cyclique lorsque l'on parle de spatialité, un aller-retour perpétuel entre figuration et habitation, entre conceptualisation et mise à l'épreuve. La pirouette analytique consistera, dans le cadre de ce chapitre, à prendre des objets architecturaux dans leur singularité la plus profonde (même s'ils sont souvent dupliqués et reproduits) afin d'approcher les spatialités carcérales au plus près.

ARCHITECTURE, SPATIALITÉS, OBJETS : UNE QUESTION D'ÉPISTÉMOLOGIE

Circonscrire une définition de l'« objet » relève d'une gageure. Dans un premier temps, nous allons tenter de définir ce que l'objet n'est pas. L'objet, comme l'architecture, n'est pas un construit biface (conçu puis vécu). Néanmoins, dans l'univers carcéral – où il est question d'étudier un milieu entièrement artificiel puisque bâti de toutes pièces –, l'objet reste un construit : une matérialité qui apparaît à la suite d'un processus (choix, contraintes, hasard...) et qui conditionne dans une certaine mesure la suite des choses (gestes, coutumes, comportements, expériences, sensations...). L'objet est donc essentiellement technique : une création de l'homme dans une visée fonctionnelle ou esthétique. Cependant, la « trajectoire »

¹ Confère « De l'architecture aux spatialités carcérales. Tentative de délimitation de l'objet » - Laurent Solini.

de l'objet n'est pas linéaire. Comme le regard de l'amateur d'art transforme l'ontologie artistique d'une toile, l'objet est modelé par les pratiques ou les expériences qui en résultent. Reprenant la métaphore du prisme², l'objet est le résultat (l'intersection) d'un ensemble de logiques *et* le point de départ d'autant de logiques résultantes. Le terme « logiques » fait ici référence tant à des choix rationnels qu'aux aléas du hasard, à des expériences singulières qu'à des pratiques collectives, à des gestes qu'à des orientations politiques ou philosophiques. Du côté de la genèse de l'objet, nous retrouverons les logiques de « figuration » ; du côté de sa contemporanéité, nous observerons des logiques d'« habitation ».

En sus d'une enquête de type ethnographique au sein des prisons d'Armor et de Lembas³ (décrites dans le chapitre introductif), ce chapitre se base sur un troisième terrain effectué en Belgique : la prison de Satria. Cet établissement pénitentiaire pour peines est inauguré au tout début des années 2000, dans un contexte particulier oscillant entre réflexion de fond sur l'enfermement pénitentiaire – une loi pénitentiaire importante sera adoptée le 12 janvier 2005⁴ – et démagogie sécuritaire empressée (dans les suites, notamment, de l'affaire Dutroux). Conçue pour être une prison « modèle », c'est la Régie des bâtiments, un organisme public de gestion immobilière, qui est en charge du projet et de la réalisation architecturale de la prison de Satria. Le cahier des charges impose un « quadrillage » en zones et un « compartimentage » tenant compte des « impératifs de surveillance » ; le rôle de l'architecte étant de « décrire les éléments constituant la défense passive [le mot est souligné] du complexe »⁵. Dans le document, de nombreuses dispositions techniques relatives aux portes, aux grilles, aux sas sont ajoutées. S'il est également prévu que les circulations du personnel ne peuvent être gênées, celles des détenus doivent l'être. Le résultat architectural est la reproduction des modèles antérieurs adaptée à l'évolution de la prise en charge carcérale : une structure en étoile (la zone de détention) assortie d'un « peigne » pour les fonctions connexes à l'enfermement (pôle médical, service psycho-social, ateliers, bureaux administratifs, gymnase...).

Ca chapitre vise donc à décrypter, en se focalisant sur un objet ordinaire, une certaine matérialité banale qui prend toute son importance dans la vie quotidienne – carcérale en l'occurrence – dans le sens où elle conditionne, en partie du moins, les actions, les déplacements, les interactions, les expériences sensorielles ou les émotions. Les objets – ici, la porte et la fenêtre de cellule – sont ici analysés comme une matérialisation de l'espace ; ils fondent le lieu en instaurant plus qu'une découpe ou une circonscription matérielle, une forme de territorialisation qui dépasse le simple zonage matériel. Nous étudierons les objets qui

² La métaphore du prisme est un peu malheureuse car elle suppose la dispersion mécanique, prédictible et reproductible d'un rayon de lumière blanche en un ensemble limité de rayons colorés. Les objets tels qu'ils seront considérés ici se rapprochent davantage de boîtes noires pour lesquelles le lien qui unit ce qui entre et ce qui sort de celles-ci est nettement moins mathématique ; les logiques étant intimement liées à la réflexion, la sensibilité et l'expérience humaines.

³ Méthodologie déployée largement dans cette recherche, ainsi que dans le cadre d'une recherche doctorale (Scheer, 2016).

⁴ Loi de principes concernant l'Administration Pénitentiaire ainsi que le statut juridique des détenus, communément appelée Loi de Principes ou Loi Dupont. Pour une analyse de la loi et de sa (faible) mise en exécution, voir Mary (2013).

⁵ Prison de Satria, cahier des charges : [Satria]/C.S.Ch./Bâtiment dans son ensemble.

forment l'espace et qui structurent, dans une certaine mesure, les actions et les interactions (Garabuau-Moussaoui & Desjeux, 2000). Les objets architecturaux servent donc à comprendre à la fois la manière dont l'objet fait espace en matérialisant en un lieu et un moment un rituel, une gestuelle, une pratique ou un discours, et comment l'objet conduit les rapports sociaux et les rapports de pouvoir en prison. Dans cette logique, il conviendra d'appréhender les rationalités en jeu dans le processus de conception des objets, d'abord dans leurs aspects techniques, ensuite dans les pratiques prévues par le « concepteur » ; mais aussi de mettre l'accent sur les pratiques quotidiennes et l'expérience vécue au travers de ces mêmes objets, d'abord en tant que soubassement de l'expérience de détention (d'un côté ou de l'autre de la grille), ensuite comme jeu de pouvoirs et de contournements (Scheer, 2014).

L'HYBRIDATION DES RATIONALITÉS

En s'attardant sur les seules portes et fenêtres de cellule, il semble possible de retracer l'histoire d'un enchevêtrement de logiques carcérales. En effet, ces objets apparemment simples sont en réalité le résultat d'une hybridation complexe de rationalités différentes (sécuritaire, technique, humaniste, marchande, etc.). Une fois construit et posé, la porte de cellule ou le châssis de fenêtre devient un objet d'expériences, de ressentis qui mettent en lumière cet amalgame de logiques.

Le site de l'entreprise *Iron Images* – dont le sous-titre indique *Design & Manufacture of Steel Products* – arbore fièrement, sur fond de bannières or et bleu royal, le logo d'un aigle, symbole impérial et guerrier (Chevalier & Gheerbrant, 1995, p. 12). L'onglet « *products* » comprend l'entrée « *prison windows* »⁶ qui emmène l'internaute sur une page décrivant un modèle particulier de fenêtre spécialement conçue pour les prisons. Ainsi, la fenêtre « *Limerick Style* » est disponible en deux finitions – acier inoxydable brillant ou enduit polyester – et quelques options sont proposées – diverses ossatures pouvant s'intégrer à un bâtiment existant ou conçues pour de nouvelles constructions, et des coloris multiples. Jouxant un court texte vantant la sécurisation et l'inviolabilité du dispositif, un imposant logo fait référence à la norme « ISO 9001 » (qui semble être un label qualité). Ici, la couleur bleu ciel et la présence de deux oiseaux en vol changent le ton en suggérant la liberté.

⁶ Site de Iron Images [<http://www.ironimages.ie/products/prison-windows>].

IRON IMAGES
Design & Manufacture of Steel Products

Call Us Today On +353 (91) 751 141

Home About Latest News Products Quality Contact

Prison Windows

You are here: Home » Products » Prison Windows

QUALITY ASSURED SYSTEM
ISO 9001
BQAI

Recent News

- Wheatfield Prison – Training Facility
- St Patricks Institution
- Ypres Prison – Belgium
- Mountjoy Prison – A Wing

Customer Service

No matter where you're located, you can rest assured that Iron Images will deliver the fastest, most professional level of service available in the industry. All of our staff are highly trained and can have your order finished quickly, efficiently, and right the first time.

Specifications

- Mild Steel high security unit.
- BR2 Bullet resistant glazing fitted internally.
- Aluminium window fitted externally fitted with a double glazed unit.
- Anti ligature thumb turn controls for air ventilation and light control.

Finish

- Stainless steel polished finish
- Polyester powder coated finish

Options

- Steel framing surround can be supplied to cast into concrete construction
- Manufactured to suit refurbishments or new build
- A range of B-S, or RAL colours available

© 2016 Iron Images is proudly powered by WordPress [Back to Top](#)

Illustration 94 : Site de IronImages > Prison windows.

Si cette publicité et cette disponibilité à la vente semblent étonnantes, les exemples de ce type sont pourtant légion. Citons, entre autres, la gamme *MetalQuartz* de la firme *EuroDV* qui, outre le fait de vendre des bunkers en kit, arbore ostensiblement « l'habilitation de sécurité délivrée par l'OTAN et valable pour le Service Public Fédéral belge »⁷, ou l'entreprise italienne *Marsilii Ricerche* qui rend disponible les données techniques et les photos des tests de sécurité de ses grilles de sécurité de prison en quatre langues différentes⁸. L'ensemble de ces sites internet, consultables par tous et apparemment destinés tant aux professionnels qu'aux particuliers, ont le point commun de représenter des entreprises spécialisées dans les matériaux et les dispositifs de sécurité. Contrairement à la communication que l'on peut retrouver sur les sites des bureaux d'architecture – misant sur le bien-être ou l'esthétisme, le plus souvent –, la technicité et la robustesse sont ici, logiquement, les mots d'ordre. Comment les manufacturiers en sont-ils venus à rendre ainsi publics des dispositifs techniques *a priori* destinés aux entrepreneurs et ne concernant pas l'utilisateur privé ? La fenêtre utilisée lors de

⁷ Site de EuroDV Group [<http://www.eurodv.eu/metalquartz/menuiserie-de-haute-securite>].

⁸ Site de Marsilii Ricerche [<http://www.marsiliiicerche.it/cadres-et-grilles/les-grilles-de-s-curit-de-prison.html>].

la construction des prisons du XIX^e siècle répondait-elle aux mêmes exigences ? L'évolution des objets eux-mêmes mais également des justifications entourant le choix des dispositifs d'embrasure – portes et fenêtres, en particulier – témoigne de l'érosion de certaines rationalités qui sont pourtant à l'origine de la prison moderne ainsi que de l'avènement, de la transformation, de la multiplication ou de l'hybridation de nouvelles rationalités.

Si l'évolution de la porte de cellule, symbole ultime de l'enfermement, apparaît comme relativement timide et illustre la pesanteur et la reproduction du bâti pénitentiaire, la fenêtre de cellule témoigne d'une orientation différente. En effet, cet objet subit d'importantes transformations et les bâtiments pénitentiaires actuellement en activité arborent des fenêtres très contrastées selon qu'ils aient été édifiés sous l'ère Ducpétiaux, durant la crise pénitentiaire, suite à des événements dramatiques ou en partenariat public/privé.

Porte, symbole de l'enfermement : brève histoire d'une évolution timide

La porte de cellule est l'objet qui symbolise peut-être le plus la prison. À la fin du XVIII^e siècle, la prison est avant tout un projet théorique, désincarné. Dans le projet benthamien de la prison panoptique, les cellules sont sobres, épurées, presque nues. Une cellule n'est en réalité composée que de trois murs. Une grille vient compléter le cube. Il n'y a donc pas de porte, mais une épaisse grille métallique qui permet un contrôle visuel distant permanent. Cette grille s'ouvre et se referme par l'inspecteur à l'aide d'un imposant cadenas et de sa non moins imposante clef. Ce modèle de cellule se retrouve dans certains cachots de prisons contemporaines ou dans les cellules de certains palais de Justice, par exemple.

À la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle, notamment dans les prisons Ducpétiaux qui sont encore en fonction aujourd'hui, les cellules sont habillées de lourdes portes opaques en bois ornées de ferrures. Le contrôle de l'intérieur de la cellule se fait donc par un agent pénitentiaire qui « colle le nez » à la porte pour regarder à travers un œilleton ou un guichet. La porte de prison devient alors un objet architectural de contrôle *a priori* simple dans son usage (ouvrir et fermer une cellule), mais relativement complexe dans sa conception et dans la routine qu'elle suscite. En effet, la serrure n'est accessible que d'un côté de la porte ; du même côté que l'unique poignée, côté couloir. On remarque ici le monopole de l'usage des portes de cellule par le personnel de surveillance. Seuls les gardiens peuvent ouvrir et fermer les portes de cellules, et les détenus se retrouvent enfermés face à une porte totalement lisse. Pour le détenu, la seule action possible vers l'extérieur de la cellule est l'activation d'un appel mécanique : faire jaillir un drapeau le long du couloir en espérant alerter le gardien ou, plus récemment, allumer une lampe d'appel dans le même espoir.

Les années 1980 montrent des évolutions majeures en termes d'architecture et d'ingénierie carcérale. Les portes restent lourdes et opaques mais s'adaptent aux nouvelles technologies. Elles sont renforcées et l'âme de la porte est en acier. Il est intéressant de constater que le terme « taule » pour désigner la prison apparaît au cours du XIX^e siècle lorsque la taule remplace progressivement le bois et le fer pour la construction des portes de cellules. Et il s'agit d'un dispositif beaucoup plus technique qu'il n'y paraît et qui fait l'objet d'études, de tests de solidité, de plans extrêmement précis. Cette technicité persiste à travers le temps. Les portes sont assorties de serrures très spécialisées ; des serrures confectionnées par la Justice

elle-même. Le guichet est toujours présent et le contact visuel entre le détenu en cellule et l'agent dans le couloir se fait à travers un plexiglas de quelques centimètres carrés. Ici encore, le détenu peut appeler l'agent à l'aide d'un interrupteur électrique qui commande l'allumage d'une lampe placée au-dessus de la porte de cellule, côté couloir. La fenêtre – nous y reviendrons – s'agrandit et permet aux détenus de communiquer vers l'extérieur (moyennant quelques ingéniosités). On retrouve ce type de dispositif également dans les prisons beaucoup plus récentes en Belgique, à la fin des années 1990.

Les nouvelles et futures prisons prévues dans le Masterplan revisitent légèrement le concept de la porte. Les portes de cellules ressemblent beaucoup à ce que l'on connaissait déjà. En effet, en Belgique, une entreprise privée spécialisée dans les portes coupe-feu et dans d'autres dispositifs blindés possède le monopole de la confection de ces portes. Il s'agit d'un monopole de fait. En effet, la régie des bâtiments ou, aujourd'hui, les entreprises privées, se tournent vers ce constructeur qui a passé avec succès les exigeants et coûteux tests de résistance de l'Administration Pénitentiaire. Les portes de cellules sont donc à la fois simples et complexes : elles possèdent un guichet avec plexiglas pour surveiller le détenu, un guichet « passe-plat » pour lui transmettre des objets ou le menotter sans devoir ouvrir la porte, des serrures à doubles mécanismes (mécanique et électronique) qui permettent des positions multiples (ouverte, fermée, verrouillée en position ouverte, verrouillée en position fermée, totalement bloquée, permettant ou non un verrouillage secondaire...). Dans ces prisons, notamment à Lembas, les portes de cellules se spécialisent : elles intègrent un système d'ouverture à carte magnétique. Même si le détenu possède son propre badge permettant le verrouillage de sa porte dans des plages horaires définies, le monopole de l'usage des portes des cellules reste toujours dans les mains de l'agent (pour des raisons de sécurité évidentes) : le badge du surveillant prime toujours sur celui du détenu et le détenu n'a toujours aucune possibilité de sortir de cellule lorsque la porte est refermée derrière lui. Néanmoins, l'intérieur de la porte de cellule n'est plus totalement lisse. Un morceau de caoutchouc destiné à amortir le choc entre la porte et le mur lors de l'ouverture offre un semblant de poignée au détenu, limitant ainsi l'impression d'enfermement (c'est en tout cas le pari des architectes). Enfin, un système d'interphonie remplace la lampe d'appel et permet une communication directe avec l'agent pénitentiaire situé dans son bureau.

Cette évolution est en réalité une presque non évolution, tant le dispositif « porte de cellule » ne s'est pas transmué en près de deux siècles.

Fenêtre, symbole de l'évasion. Histoire d'une évolution marquante (parlante, criarde)

L'évolution des objets architecturaux que nous avons dressée au travers de la porte de cellule est plus symptomatique lorsque le regard se pose sur les fenêtres de cellule. Cet étendard de l'enfermement – le barreaudage – est également et surtout un symbole de l'évasion. Des Daltons à Michaël Scofield, l'image des barreaux limés ou tordus, voire de l'échelle de draps met en scène l'évasion au travers de la fenêtre. Celle-ci constitue également une forme d'évasion de l'esprit, le regard du détenu portant au-delà du mur d'enceinte.

L'une des plus vieilles prisons du Royaume encore en activité (1851) comporte des fenêtres calquées sur les vitraux : des barreaux croisés comblent une baie en arcade, d'épais carreaux en verre opaque bouchent la vue. Ces fenêtres avaient l'avantage de ne pas distraire le détenu, qui se tournait alors vers la porte de cellule dans laquelle un guichet pouvait être ouvert afin d'assister à la messe organisée au centre de la détention. Les fenêtres des prisons d'Arnor (présentées dans le point *La voie de la rédemption*), de Satria (*L'empêcheur d'évasion*) et de Lembas (*L'outil de contention*) sont quelque peu différentes.

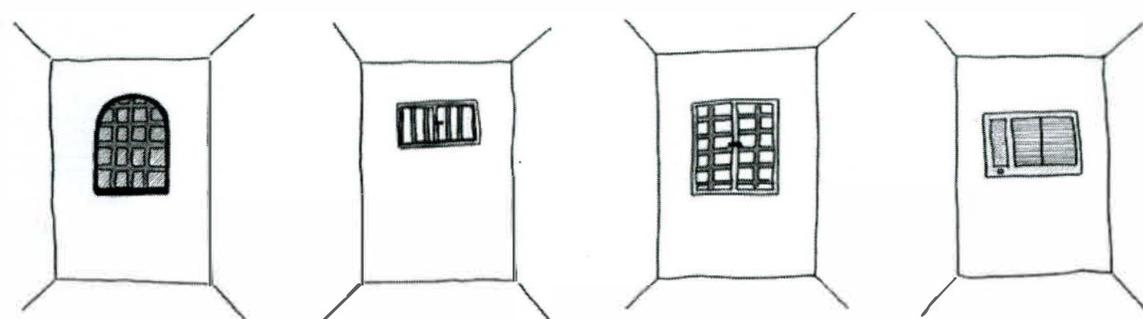


Illustration 95 : Les fenêtres de cellules de 1851 à 2013 (prisons belges). Croquis réalisé par David Scheer. Ce schéma a également été présenté dans l'article : Scheer (2014).

La voie de la rédemption

Quelques années plus tard est construit l'établissement pénitentiaire d'Arnor également d'inspiration monastique (1876). Néanmoins, les fenêtres de cellules sont revisitées. Ce bâtiment comprend d'étroites fenêtres placées en hauteur et symbolisant l'accès vers la voie divine de la rédemption. Compromis entre les fenêtres opaques et imperméables et une volonté d'aération minimale des cellules, les fenêtres de cellules de la prison d'Arnor sont petites et peu accessibles (un lit superposé peut-être placé dessous sans gêne). Un châssis en bois – assez classique – permet une ouverture de deux battants vers l'intérieur. D'épais barreaux croisés sont intégrés directement à la maçonnerie et prolongent le mur de briques, à l'extérieur du châssis. En position debout, assise ou couchée, seul le ciel est généralement visible. Hormis dans les cellules transformées en cachots, les fenêtres peuvent être ouvertes de l'intérieur.

Prévu pour éviter les distractions et la communication, le placement de ces fenêtres oblige à une gestuelle particulière (monter sur une chaise ou sur le matelas supérieur d'un lit superposé) pour qui veut discuter avec son voisin.

Ainsi, les détenus s'adonnent quotidiennement à une gymnastique singulière. Lors d'un entretien dans une cellule du rez-de-chaussée, Corentin⁹ me raconte son parcours carcéral lorsque l'un de ses codétenus l'appelle par la fenêtre. La voix paraît provenir de loin. Corentin s'excuse et monte sur le lit superposé. À genoux sur le matelas, il tend l'oreille en tournant son profil vers l'extérieur. Il ajuste l'orientation de sa tête : « *c'est pas à côté, c'est en haut* », me dit-il. Plaçant les mains en porte-voix et dirigeant la voix vers le bas de l'encadrement de

⁹ Tous les prénoms ont été modifiés.

la fenêtre, il répond à son ami qui lui demande s'il va en promenade cet après-midi. Corentin redescend et se regagne sa chaise. Je le questionne sur ce qu'il vient de se passer.

[David :] *Comment tu sais qu'il est en haut ?*

[Corentin, détenu :] [Il rigole] *C'est l'habitude, en fait. Si le son vient de la gauche, c'est que celui qui appelle est à droite. Si ça vient de la droite, il est à gauche. Et si ça vient d'en bas... Là, ça venait d'en bas... c'est qu'il est en haut. Le son ricoche contre le tour de la fenêtre, ça résonne. Donc si je veux parler en haut, je dois parler contre le rebord du bas pour que le son ricoche vers le haut.*

[David :] *Wouaw, c'est complexe comme truc. Et comment tu as appris ce truc ?*

[Corentin :] *On le dit aux nouveaux souvent. Sinon, après c'est l'habitude, quoi. On a le temps de s'entraîner, ici [rires]. Mais on apprend quand même les petits trucs aux nouveaux. Si tu veux parler à une autre cellule, tu dois parler de l'autre côté. Et si tu ne veux pas te faire choper par les chefs, tu parles par là ou par là, comme ça ils ne peuvent pas savoir d'où ça vient...*

Ce même détenu m'explique l'avantage de ces fenêtres relativement étroites et placées en hauteur : la taille réduite permet de jouir d'une surface de mur conséquente pour la décoration, le positionnement haut permet de ne pas être vu depuis l'extérieur. Corentin résume en insistant sur l'équilibre entre intimité et socialisation : « *la vérité, c'est que c'est bien pour nous pour être tranquilles dans notre cellule sans qu'on puisse te mater ou te déranger tout le temps et qu'en même temps on peut quand même parler un peu, juste le minimum pour s'organiser entre nous* ». Le reste des contacts (entre détenus ou entre professionnels et détenus) a régulièrement lieu sur les seuils de portes. Les sections « *portes ouvertes* » en sont évidemment des exemples criants : détenus qui saluent les surveillants depuis l'encadrement de la porte de leurs cellules, détenus qui frappent à la porte de la cellule voisine, discussions entre personnes sur les coursives et détenus en cellules... Mais les sections « *fermées* » ne dérogent pas à la règle.

Sur son invitation, je prends un café avec Youssef dans sa cellule. Youssef est « *servant* »¹⁰ à l'aile C (aile à régime fermé pour condamnés), il bénéficie donc de courts moments lors desquels sa porte de cellule reste ouverte, notamment lorsqu'il est chargé du nettoyage de la section. Nous discutons. Je suis assis sur le lit. Il est assis sur sa chaise et prend soin de ne pas tourner le dos à la porte de cellule, ouverte de moitié. Après quelques minutes de discussion, un détenu qui travaille au service technique passe dans le couloir. Il nous salue et nous échangeons quelques mots au travers de la porte entre-ouverte. Ce détenu s'appuie dans l'encadrement de la porte, un pied dans la cellule. Un autre détenu – qualifié de « *pointeur* » – traverse la section à la vue de Youssef. Ce dernier lui fait signe d'accélérer le pas ; il joint la parole au geste : « *vas-y, toi, traîne pas devant ma cellule !* ». [...] Youssef et moi

¹⁰ Le terme « *servant* » est utilisé pour désigner les détenus travailleurs dans les prisons belges (il correspond aux « *auxiliaires* » des prisons françaises).

discutons depuis plusieurs minutes. Un agent pénitentiaire frappe à la porte de cellule, toujours entre-ouverte. Je pense d'abord qu'il vient mettre un terme à la pause de Youssef qui devrait reprendre son travail. Je me trompe. « *Ça vous dérange si j'en grille une ?* », nous demande l'agent en mettant une cigarette entre les lèvres. Je me tourne vers Youssef qui répond : « *non, chef. Du moment que tu ne mets pas tes bottes dans ma cellule que je viens de nettoyer* ». L'agent pénitentiaire fume sa cigarette, le bras tendu vers l'intérieur de la cellule, en s'appuyant contre l'encadrement de porte et tout en prenant soin de ne pas pénétrer dans la cellule.

Ce court extrait d'observation – les instants similaires sont légion à la prison d'Arnor – témoigne d'une atmosphère de détention particulière : une « *ambiance familiale* » selon l'expression consacrée. Dans la continuité des échanges rendus possibles par la fenêtre, le seuil de la porte devient l'espace de socialisation : une fenêtre tournée vers l'intérieur de la détention.

L'empêcheur d'évasion

Plus d'un siècle plus tard, la prison dite de « *haute sécurité* » de Satria est construite (2002). Dans ce cadre, nous retrouvons des châssis de fenêtres classiques doublés de barreaux. Souvent, des caillebotis sont ajoutés en troisième couche. Les fenêtres de la prison de Satria sont définies finement dans les spécifications (dont nous avons tronqué les passages les plus techniques).

« Fenêtre extérieure barreaudée ordinaire

Grille de sécurité doublée, du côté intérieur de la baie, d'une fenêtre.

a) Composition

L'ensemble comprend :

a.1) une grille, soit

- la grille proprement dite;
- le traitement de protection et de finition de la grille;
- la pose de la grille et les resserrages

[...]

- l'étanchéité à l'air;
- l'isolation thermique;
- la résistance à l'effraction;
- la résistance à l'intrusion;

[...]

La grille et sa liaison au gros-œuvre ne comprennent pas d'élément démontable.

L'ouvrage achevé et posé ne présente aucun interstice par lequel il soit possible d'introduire un outil entre la grille et le gros-œuvre ou entre la grille et le parachèvement ni aucun moyen de fixation apparent.

[...]

La fenêtre est partiellement ouvrante. Elle permet le placement d'un store intérieur amovible en vue de l'occultation complète de la baie.

[...]

Sur la face côté intérieur du barreaudage (uniquement en face de la partie ouvrante du châssis) est soudé en usine un treillis en acier inox de 3mm d'épaisseur et dont la maille est de 15x25mm. Il sera fixé de telle manière qu'il devient impossible de lancer des objets par la fenêtre de la cellule ».

[Satria]/C.S.Ch./Gros-oeuvre et parachèvement, pp. 47-49.

Malgré cette description mettant l'accent sur la sécurisation du dispositif, c'est à Satria que nous retrouvons l'expérience (presque) la plus « normalisée » d'une fenêtre. Placées à hauteur humaine, permettant une ouverture vers l'intérieur, elles permettent l'aération de la cellule ainsi que la tenue d'une discussion avec une personne placée dehors ou dans une cellule voisine.

Nous regardons par la fenêtre. À travers les barreaux horizontaux, Jeremy et moi devons ajuster la position de nos têtes avec des mouvements verticaux afin d'observer l'extérieur. Ces mouvements syncopés rappellent ceux des perruches sur leur perchoir. Il me décrit ce que je vois également : une cour de promenade bétonnée, un haut mur de béton, quelques fenêtres plaquées sur une façade de béton... Le début de la période d'activités est annoncé au micro. Je propose à Jeremy de mettre fin à l'entretien pour qu'il puisse profiter de ces quelques instants pendant lesquels il peut sortir de sa cellule. Je m'apprête à sortir de sa cellule lorsqu'il me tend une tasse de thé qu'il vient de verser. Je comprends qu'il veut continuer notre discussion. J'éteins et j'enfonce mon dictaphone dans une poche. Je referme mon journal de terrain. Jeremy me dit que je peux laisser mes affaires sur son lit. Il tente de me rassurer en indiquant que personne n'ira fouiner dans mes notes... Je sors donc de la cellule de Jeremy en y laissant mon cahier et mon crayon. D'autres détenus sortent également de leurs cellules. J'ai presque l'impression d'être l'un d'eux, dans les mêmes conditions. Jeremy me sort de ces quelques secondes de torpeur en m'invitant à continuer notre discussion en marchant le long du couloir. Entre quelques salutations de la tête et autres poignées de mains, nous discutons de ce que nous avons observé à travers sa fenêtre de cellule. J'interroge son rapport à l'extérieur : « *Comment tu imagines le dehors ? Pour toi, il y a quoi derrière ce mur ?* ». Sans un mot, il tourne les talons et accélère doucement le pas. Je le suis jusqu'au bout du couloir de section. Il se contorsionne pour regarder au travers d'une fenêtre verticale. « *Je n'ai jamais regardé par cette fenêtre, je ne sais même pas où est cette prison* ». Il aperçoit le haut fourneau d'anciennes forges. « *C'est quoi ce machin ?* ». Il adopte un ton grave : « *on est dans le Mordor¹¹ !* ».

Le fait que les fenêtres de cellules soient entièrement tournées vers l'intérieur de l'enceinte renforce le sentiment d'une expérience « totale » de la prison : un univers carcéral bétonné et replié sur lui-même, désincarné d'une implantation géographique. L'expérience de la fenêtre est ici relativement normalisée ; nous ne devons pas nous contorsionner pour observer ce qui

¹¹ Le « *Mordor* » fait référence à l'univers fictionnel de J.R.R. Tolkien où il désigne une terre inhospitalière et ténébreuse.

passé à l'extérieur de la cellule. Mais elle témoigne néanmoins d'une prise en charge institutionnelle particulière : la présence de barreaux oblige quelques ajustements, le regard bute toujours contre le mur d'enceinte. Jeremy doit sortir de sa cellule pour jouir d'une autre vue sur l'extérieur – exercice qui ne lui ait jamais venu à l'esprit en onze mois de détention à la prison de Satria – et se rendre compte de ce qui existe au-delà du mur d'enceinte.

Si la discussion avec un détenu incarcéré dans la cellule voisine ou l'observation de la cour de promenade sont rendues possibles *via* la fenêtre de cellule, la présence de barreaux rappelle le cadre pénitentiaire et empêche, par exemple, de se pencher à la fenêtre. La présence de caillebotis sur de nombreuses fenêtres (principalement aux étages les plus bas) renforce cet aspect et rend presque impossible l'échange d'objets. Ici encore, c'est par la seconde ouverture de la cellule – la porte – que se tourment alors les détenus.

Je passe la nuit à la prison de Satria. J'effectue les rondes avec les agents pénitentiaires tout en tenant d'observer une ingénieuse technique que quelques détenus m'avaient confié le jour même : les « *yoyos internes* ». Il ne faut pas attendre longtemps, un compact disc traverse la section à grande vitesse et vient se loger sous la porte d'une cellule située de l'autre côté du couloir. Des « *yoyos internes* » sont ainsi organisés sous le nez des agents de nuit (qui ne peuvent ouvrir les cellules sans autorisation formelle et cas d'extrême urgence) : de fins objets (du shit, des feuilles à rouler, du tabac...) sont glissés entre deux portes de cellules en traversant le couloir de section. Pour viser juste, les détenus repèrent les lieux en journée et se fient aux alignements des carrelages.

Si la fenêtre constitue une mise en exergue bâtie d'un univers carcéral replié sur lui-même, elle témoigne également des ajustements quotidiens – voire des gestes de survie – de la population captive qui se tourne, dans le cas présent, vers les portes de cellules, substitués d'une fenêtre sans cesse bouchée.

L'outil de contention

Dans l'établissement pénitentiaire de Lembas tout juste construit en partenariat public/privé (2013), les fenêtres de cellules sont encore différentes. Les barreaux sont intégrés entre deux épaisses vitres de plexiglas fixes qui coïncent un store dont la remontée n'est pas possible.

Les fenêtres du bloc cellulaire sont réalisées suivant le type Limerick Window. Celui-ci a été conçu et utilisé pour la première fois dans la prison de Limerick (Irlande). Pour pouvoir l'appliquer aux nouvelles prisons belges, ce type de fenêtre devra faire d'abord l'objet de réajustements dans sa conception de la part du prestataire et être adapté à l'ensemble des exigences en termes de performances reprises dans ce cahier des charges (y compris le mode d'ancrage).

Caractéristiques importantes pour une fenêtre de type Limerick :

- La fenêtre se compose d'une construction intérieure et d'une construction extérieure, qui satisfont ensemble à la classe de périmètre.

- La fenêtre de type Limerick est composée d'une part d'un dispositif de ventilation (Partie A), et d'autre part d'une fenêtre pour l'éclairage de la pièce (Partie B).

- Du côté intérieur de la Partie A, se trouve une grille d'aération fixe avec bouton de réglage. Le détenu peut actionner le dispositif de ventilation dans sa cellule (sans être pour autant sensible au vandalisme). La commande de ventilation ouvre à l'extérieur un dispositif de ventilation (l'eau de la pluie battante ne peut s'y infiltrer en position ouverte).

- Du côté intérieur de la partie B, se trouve un simple vitrage de sécurité feuilleté de résistance suffisante (au vandalisme). [...]

- Si des grillages sont prévus pour obtenir la classe de périmètre, ceux-ci sont placés entre les deux fenêtres, au sein de la structure de l'ensemble.

- Dans les cellules normales, les détenus ont la possibilité d'actionner eux-mêmes l'obscurcissement (électrique ou non). Le système doit offrir un obscurcissement d'au moins 90%. Il doit être résistant au vandalisme et nécessiter peu d'entretien.

Toutes les fenêtres de la partie cellulaire sont de type Limerick.

Contrat DBFM pour la Prison pour la région de Lembas ;
Annexe 6 – Partie B : Spécifications techniques, pp. 61-62.

Il s'agit du seul passage du cahier des charges qui fait directement référence à un établissement ancien ou existant. En plus d'une description inédite du dispositif technique, une photo a été ajoutée au document suite à une demande de précision d'un prestataire privé. Dès les premières heures en cellules, les détenus fraîchement transférés à la prison de Lembas ont directement manifesté leur angoisse relative à la fenêtre de cellule.

Igor est la toute première personne incarcérée à la prison de Lembas. Il est donc, logiquement, le premier détenu à entrer dans une cellule. Ses premiers mots pour qualifier sa cellule sont : « *on dirait un peu une chambre d'hôtel Formule 1, un truc comme ça. C'est un peu étroit quand même. [...] Ça sent le nouveau, ça change des autres prisons* ». Je propose à Igor de le laisser s'installer et lui demande s'il accepte que je revienne un peu plus tard dans la journée pour avoir ses premières impressions sur la prison. Il accepte. [...] Quelques minutes plus tard, je passe devant sa cellule (qui n'est pas encore fermée), il m'interpelle : « *je t'ai dit que c'était un hôtel, mais c'est pas hôtel, hein. Je n'avais pas vu, mais la fenêtre elle s'ouvre pas. J'ai allumé une clope et j'étouffe déjà. Et puis, la lampe, c'est un truc de fou comme elle éblouit* ». [...]

Le surlendemain, je retourne voir Igor afin de m'enquérir de ses impressions. Il m'invite dans sa cellule et m'offre un café. Il continue à m'énoncer les aspects négatifs de l'espace cellulaire : l'absence d'aération manuelle qui empêche sa serviette de sécher, la télévision qui est mal orientée, l'impossibilité de faire à manger dans sa cellule, la poubelle trop petite... Cependant, j'observe une cellule qui commence progressivement à être aménagée : une serviette fixée sur un manche à balai fait office de rideau de douche, du papier a été collé contre le luminaire pour adoucir la lumière, quelques photos sont affichées. Je le questionne sur ces indices d'installation. « *Ben ouais, on s'adapte. J'ai l'impression de m'être fait*

avoir. Mais on s'adapte. Les chefs veulent que j'enlève le papier, ils disent qu'on voit pas bien, mais je les emmerde. C'est ma cellule quand même. [...] Je te parlais de la fenêtre qui s'ouvre pas, mais au final c'est bien. On est plus tranquille. La fumée ne part pas vite de la cellule, mais quand je tire sur un joint je recrache directement là-dedans [il désigne l'extracteur d'air électrique] ».

En effet, les craintes de nombreux détenus liées à l'absence d'aération¹², à l'impossibilité de communiquer ou au sentiment exacerbé d'enfermement se sont progressivement estompées grâce aux régimes de détention « dégressif » mis en place à la prison de Lembas. À l'inverse du régime progressif en vigueur dans les autres établissements, ce régime de détention est basé sur une confiance maximale accordée à la personne détenue dès son arrivée à l'établissement. Ainsi, tous les détenus¹³ bénéficient du régime de détention le plus ouvert et flexible. Les modalités de détention peuvent néanmoins être restreintes en cas de comportements jugés inadéquats : interdiction d'activités, isolement en espace de séjour, placement en cellule disciplinaire ou transfèrement. En réalité, le projet architectural et la matérialité spatiale trouvent écho dans ce régime de détention particulier. En effet, le chef d'établissement, accompagné d'une équipe de direction, a prôné et mis en place ce régime de détention dégressif : durant de longues plages horaires, chacun peut se déplacer dans les limites de l'aile de détention pour rejoindre sa cellule, celle d'un autre, la cuisinette ou la salle d'activité. Un détenu n'a l'autorisation de franchir la frontière de son aile de détention que pour un rendez-vous avec un membre du personnel médical ou du service psycho-social, une activité, une visite ou un rapport disciplinaire. Le cas échéant, il sera prévenu par l'agent de section. À son retour, le détenu devra spontanément avertir l'agent de section de sa présence dans l'aile. Ce projet pénitentiaire conditionne l'espace (en partie) : les grilles des ailes sont rendues invisibles (et ouvertes en permanence), et les cages d'escalier sont également laissées ouvertes. Le bâti défragmenté et technologiquement avancé rend, en effet, possible un régime de détention modulable, en l'occurrence basé sur l'ouverture et la responsabilisation. L'espace, le zonage interne et principalement les portes ouvertes – telles des fenêtres ouvertes sur l'intérieur de la détention, ici encore –, apparaissent comme soutien au projet¹⁴.

OUVERTURE ET PROPOS CONCLUSIFS

L'espace cellulaire, paroxysme de la prison, est tourné vers l'intérieur – presque replié sur lui-même : la porte sans poignée d'un côté, la vue sur le mur d'enceinte de l'autre. Par la fenêtre, divers échanges sont observés¹⁵. D'abord, les bruits transitent : les bruits de la promenade ou,

¹² Seul un petit battant est ouvrable sur le côté du dispositif. Le renouvellement de l'air au sein de la cellule est principalement pris en charge par un système d'extraction électrique.

¹³ À l'exception des prévenus à l'encontre desquels une « mise au secret » est ordonnée par le juge d'instruction.

¹⁴ Jennifer Yeghicheyan produit une analyse comparable s'agissant des mobilités observées à Loeg, confère « Arpenter la prison. Quel capital de mobilité pour les détenus ? » - Jennifer Yeghicheyan.

¹⁵ L'enveloppe, ici rendue visible par les caractères de la porte et de la fenêtre, trouve son prolongement dans certaines décorations de cellules. Les instruments du dispositifs se trouvent alors fardés d'éléments postiches qui confortent la fonction de contention en la déplaçant vers le registre privé. Jean-Charles Basson montre que la

plus lointains, de l'extérieur de l'établissement (chantiers, cris, circulation routière, etc.) parviennent aux oreilles des détenus en cellule. Dans les prisons d'Arnor et de Satria, les personnes en cellule discutent régulièrement d'une fenêtre à l'autre. Parfois, ils échangent des objets par voie de « *yoyos* ». Ces échanges, officiellement interdits, sont rendus matériellement impossibles lorsque des caillebotis – fins grillages – sont placés en doublage des barreaux comme c'est le cas à la prison de Satria où les détenus trouvent des alternatives. Même les discussions sont parfois empêchées, comme à la prison de Lembas où le plexiglas inamovible remplace la fenêtre.

De l'autre côté de la cellule, les personnes qui désirent pénétrer le lieu franchissent, naturellement, la porte de cellule. Ainsi, le seuil de la porte est un espace symptomatique de la prison dans le sens où il traduit à la fois un débat quant à la conception architecturale des lieux d'enfermement et quant à l'expérience de détention, à la fois pour les professionnels de surveillance et pour les personnes incarcérées (Scheer, 2014). Car « le seuil instaure de l'interaction et permet de gérer la relation à l'autre » (Segaud, 2008, p. 122), la porte devient un objet de réfraction d'une politique de l'incarcération ainsi qu'un objet technique en débat. Il est donc possible de déceler un projet pénitentiaire rien qu'en décortiquant l'objet « porte ». À titre d'exemple, l'ouverture des portes de cellules vers l'extérieur (*i.e.* vers le couloir) comme c'était le cas dans la célèbre prison de Philadelphie où les détenus bénéficiaient de davantage d'espace exploitable en cellule, a vite été interprétée comme un obstacle à la surveillance (à la fois en termes de force musculaire déployée, de visibilité restreinte des couloirs de sections, et de perte de l'effet bouclier protégeant le personnel d'intervention). Ainsi, l'écrasante majorité des portes de cellules des prisons belges s'ouvrent aujourd'hui vers l'intérieur des cellules (De Brouwer, 2009). Mais surtout, dans les routines et la pratique cette fois, le seuil de la porte – de cellule, mais aussi dans une autre mesure, d'entrée dans l'établissement ou dans les sections – combine tous les éléments constitutifs de l'expérience carcérale : fermeture, isolement, solitude, tension relationnelle, proximité de contact, incertitude, non maîtrise, infantilisation... Il s'agit de « l'espace de la différence, de la mise en abîme, d'un processus de différenciation, et ce sans discontinuité » (Rebout, 2008, p. 43). En tant que premier espace de contact entre les agents pénitentiaires et les détenus, il s'agit logiquement et en premier lieu d'une zone de tension. Mais la porte représente également la prison en elle-même. L'ouverture sera toujours brève, et la fermeture est la règle. C'est le cas au sein des prisons d'Arnor et de Satria. Le régime de détention particulier en vigueur au sein de l'établissement pénitentiaire de Lembas – portes de cellules ouvertes et liberté de mouvement relative – confère au seuil de la porte une signification autre. Régulièrement, le seuil de la porte est un poste d'observation de l'aile de détention. Les détenus, tasse de café à la main, appuyés contre le chambranle de la porte, tournent ainsi le regard vers l'intérieur du bâtiment, se saluent, échangent quelques mots. Le fait de pouvoir, lors de plages horaires relativement longues, circuler au sein de l'aile et de cellule en cellule modifie considérablement la manière d'appréhender les portes. Les détenus et les agents de surveillance frappent régulièrement avant d'entrer, les portes refermées indiquent l'envie de ne pas être dérangé, etc.

contention devient pour ainsi dire « le douillet, l'enveloppant, le sécurisant » lorsqu'elle est aménagée par le détenu lui-même. Confère « Habiter la prison. Le "Sam Suffit" cellulaire en centre de détention. »

Cependant, l'espace de la cellule est d'abord un lieu d'enfermement et de contrôle. Dès lors, il est un espace surveillé, fouillé, examiné. Contrairement à la police qui désire entrer dans un domicile privé, le personnel de l'Administration Pénitentiaire peut (doit) pénétrer régulièrement dans les cellules afin de vérifier que l'espace est utilisé légalement et réglementairement. Ce contrôle passe, généralement, par un contact visuel direct et quotidien (lors des comptages et, plus largement, lors de l'essentiel des ouvertures de portes) *via* le guichet ou un œillette percé dans la porte. De manière régulière, les cellules sont également fouillées. Dans les trois établissements pénitentiaires étudiés, des fouilles aléatoires – l'aléatoire étant souvent stratégique – sont prévues quotidiennement dans chaque section. Des fouilles sur soupçons (souvent plus méthodiques) peuvent également avoir lieu.

Le cachot comme forme cellulaire extrême

La cellule comme lieu de contrôle et espace de domination trouve son paroxysme dans l'espace du cachot. L'emplacement des cachots – ou, pudiquement, la cellule nue, disciplinaire ou d'isolement – est révélateur d'un mode de gestion de la population détenue (voire engendre ce mode) et des rationalités pénitentiaires. Évoquer, ici, ces cellules particulières permet de continuer à filer l'analyse des logiques carcérales entamée par l'étude des objets « porte » et « fenêtre » de cellules.

Ainsi, les cachots de la prison d'Armor sont placés directement sur une section de détention. En effet, trois cellules nues ont été construites et sont accessibles depuis une aile de la prison. D'autres cellules ont été aménagées pour être utilisées en tant que cellule d'isolement : absence de mobilier à l'exception d'un matelas en mousse et occultation de la fenêtre avec une plaque métallique perforée. La présence des cellules d'isolement au sein même des ailes de détention montre que cet espace est intégré comme un espace « parmi d'autres ». Elles sont par ailleurs utilisées presque quotidiennement pour placer des détenus en attente lors des fouilles de cellule. Les mises au cachot pour raisons disciplinaires – parfois violentes, généralement musclées, souvent bruyantes – sont extrêmement visibles et contribuent à la gestion infra-disciplinaire et à l'ambiance « familiale » évoquée en amont.

Au sein de l'établissement pénitentiaire de Satria, les cellules d'isolement sont placées hors des sections, autour de la rotonde centrale. Il s'agit de cellules sécurisées munies d'un matelas anti-déchirures et de toilettes en aluminium. La porte des cachots est doublée d'une grille de sécurité (cellules dites « américaines »). Le placement de ces cellules d'isolement étant proches du centre de la zone de détention, les rondes de surveillance (toutes les quinze minutes, voire toutes les sept minutes en cas de surveillance spéciale) sont facilitées. Les cachots de Satria, à proportions égales, sont nettement plus utilisés que dans les deux autres prisons. Chaque « *intervention* » se terminant par une mise à l'isolement est assez visible et surtout bruyante (l'écho est important) ; cependant, rares sont les détenus – hormis l'intéressé lui-même – qui voient directement la porte du cachot s'ouvrir ou se refermer (la détention étant « *gelée* » lors d'une intervention). Les portes des cachots étant visibles mais toujours fermées et les usagers de l'établissement circulant quotidiennement à deux pas de ces cellules nues renforcent l'aspect sécuritaire du lieu. Le cachot est ainsi au centre – figurativement et matériellement – de l'expérience et de la gestion carcérale de la prison de Satria.

Les cellules d'isolement de la prison de Lembas sont placées au fond de chacune des quatre ailes de l'établissement, au sein d'un quartier disciplinaire. Cette zone est composée de trois cellules disciplinaires (cachots), d'une cellule de sécurité (pour détenus extrêmement dangereux) et d'une douche. Les cachots sont équipés de toilettes et d'un matelas. Une caméra permet également d'observer le détenu placé au cachot depuis un poste de contrôle. L'accès au quartier disciplinaire passe par un sas composé d'une lourde porte métallique et d'une grille. Depuis les sections, seule la porte d'accès est visible, entre le bureau des agents pénitentiaire et la porte d'accès au préau, et dissimule complètement les cachots et ce qui s'y déroule. Cette occultation renforce la gestion que nous avons décrite, à savoir un régime basé sur une forme de contrat moral assorti d'une promesse de sanction ferme ; le cachot agit telle une épée de Damoclès.

La figure de la « *cellule disciplinaire* » montre ainsi l'existence de rationalités pénitentiaires variées et enchevêtrées. La fenêtre de cellule est un exemple criant de cette hybridation.

Conclusion : la fenêtre de cellule ou l'hybridation pénitentiaire

La fenêtre établit le lien entre l'extérieur et l'intérieur. Toutefois, la fenêtre de prison possède quelques spécificités qui nuancent cette fonction. Les fenêtres de cellules sont toujours assorties de dispositifs de limitation de la porosité (barreaux, grillage, fermeture, vue sur mur). Les fenêtres de prison amènent donc à penser un espace carcéral replié sur lui-même. Cet espace carcéral, est censé, par un pouvoir performatif, atteindre les missions qui lui sont attribuées. Ces fonctions, ainsi que d'autres logiques, étant multiples et mêlées, s'articulent douloureusement.

La performativité de l'architecture, soit sa faculté à être simultanément l'énonciation et son effet, permet d'entrevoir les rationalités que les concepteurs injectent dans les espaces ou dans les dispositifs techniques¹⁶. L'utilisation de cette notion issue de la linguistique prend son sens dans l'étude des matérialités construites afin de déceler l'énoncé matériel d'un programme. Les barreaux des fenêtres de cellules créent, par leur simple présence, la situation d'enfermement. Dans une certaine mesure, on ne peut pas résister à la présence de l'espace ou du dispositif technique¹⁷. Les barreaux peuvent être sciés ou le centre de contrôle déserté, l'énonciation matérielle du programme n'en reste pas moins puissante.

Néanmoins, la performativité de l'architecture ou de l'objet est toujours relative. D'abord, l'articulation des rationalités qui amènent à un état de fait (l'architecture ou l'objet) rend la performativité polysémique. Les raisons d'apparition d'un dispositif ne sont jamais uniques, elles sont souvent combinées et parfois contradictoires. Les fenêtres, par exemple, peuvent viser à la fois l'aération, la vue, la sécurité, la contention, la normalisation, la rationalisation des coûts, la modernisation... Ensuite, la relativité du pouvoir performatif réside dans une

¹⁶ Cet intérêt scientifique pour la transposition de la notion de performativité afin d'étudier le décuplement de la force des dispositifs techniques trouve sa naissance dans une branche de la sociologie économique ; voir Callon & Muniesca, 2003 ou MacKenzie & Millo, 2003.

¹⁷ « La force performative ne tient pas dans la seule forme grammaticale de l'énoncé, ni dans la situation d'énonciation : elle doit beaucoup aux caractéristiques formelles et matérielles des objets qui le façonnent » (Denis, 2006, p. 16). À ce titre, voir également la « géosémiotique » (Scollon & Scollon, 2003).

architecture forcément habitée, éprouvée et (re)configurée en permanence. En effet, face à l'objet, à l'espace ou au dispositif, les acteurs mobilisent un certain nombre de ressources (disponibles) afin de transformer la matérialité, de s'approprier les choses et les lieux, d'adapter les utilisations et les pratiques. Ainsi, des formes de territorialisation apparaissent dans les jeux d'installation ou d'exclusion au sein même des établissements pénitentiaires. Collectivement ou individuellement, il s'agit pour les acteurs, en uniforme ou non, de revendiquer leur place, leur pouvoir, leur assise sur ces lieux.

La prison d'Arnor, son centre de contrôle à taille humaine et ses étroites fenêtres de cellules placées en hauteur ne laissant qu'un bout de ciel au regard, son agencement général voué à la séparation stricte et à l'amendement, conditionne les acteurs à se tourner vers l'intérieur de l'établissement. Les portes de cellules et les grilles étant aujourd'hui régulièrement ouvertes, les logiques de collusion et d'adaptation à une matérialité surannée remplacent le projet initial.

Les fenêtres de la prison de Satria témoignent presque du phénomène inverse : des fenêtres « classiques » flanquées de barreaux *a priori* destinées à un usage classique : ouverture, aération, vue sur l'extérieur. La normalisation de l'usage entre en tension avec un quotidien de détention marqué par l'artificialité de la prise en charge et l'importance de la sécurisation. Des caillebotis sont d'ailleurs placés sur les fenêtres, en doublant les barreaux et annihilant les possibilités d'échanges. La conception originelle reçoit ainsi une rustine performative, destinée, en l'occurrence, à la contention et au contrôle.

Dans l'un des derniers établissements pénitentiaires construits en Belgique, la prison de Lembas, la fenêtre montre toute l'hybridation de rationalités qui réside dans un tel dispositif. Défini dans le cahier des charges comme un outil d'évitement de contact ou de transmission (contention) et selon des exigences précises d'isolation acoustique (normalisation), le châssis de fenêtre est construit par une firme privée (enjeu économique) qui s'est basée sur un modèle existant (importation) afin de passer les tests de résistances de l'Administration Pénitentiaire (sécurité). Ici encore, cette fenêtre dont les barreaux sont intégrés entre deux épaisses vitres de plexiglas fixes qui coïncent un store dont la remontée n'est pas possible, est au centre de l'expérience du lieu.

Rapport à la performativité, il est intéressant comprendre comment un dispositif qui n'est pas ce qu'il prétend être (la prison séparatrice de Ducpétiaux étant surpeuplée ou les grilles de la prison moderne étant laissées ouvertes) arrive tout de même à faire faire ou à faire vivre aux individus qui sont pris dans ce dispositif des choses qui ne correspondent pas à une réalité matérielle, mais davantage à un discours qui entoure le dispositif ; le discours devient ainsi le dispositif. L'exemple des fenêtres ou des portes est ainsi significatif. Les portes blindées à la prison de Lembas et les portes tombant en miettes à la prison d'Arnor ont le même effet dans les deux prisons. Il s'agit d'un effet du discours porté par la matérialité (performatif) plutôt qu'un effet de la matérialité elle-même. Face à ces lieux dont la performativité provient d'une articulation de rationalités qu'il est parfois difficile de retracer, les acteurs de la détention – détenus et agents de surveillance, en première ligne – déploient une série d'adaptations, de résistances, voire de contre-pouvoirs. Souvent limités, ces ajustements passent par des formes

de territorialisation (aménagement, conquêtes) ; les acteurs modifient l'environnement, le modèlent parfois.

Nous pouvons déceler plusieurs rationalités (voire des imbrications de rationalités) en étudiant les dispositifs de l'architecture carcérale. De l'évitement de la distraction à la sécurité, en passant par la quête d'amendement, nous voyons aujourd'hui apparaître des objets pénitentiaires qui illustrent l'hybridation d'une volonté de sécurisation optimale couplée à un dessein de contention des comportements. Il est intéressant de noter, ici, l'innovation pénitentiaire. En effet, le caillebotis ajouté aux barreaux des fenêtres de cellule, qui n'était au départ qu'une punition infligée aux détenus qui usaient de l'ouverture permise par les barreaux (prison d'Arnor), s'est généralisé et répandu de fenêtre en fenêtre (prison de Satria) pour faire aujourd'hui partie intégrante de l'objet « fenêtre de cellule » (les fenêtres inviolables de la prison de Lembas). Cette hybridation de rationalités dans le processus de conception est transposable aux pratiques et aux usages des lieux et des matérialités pénitentiaires. De la décoration de cellule à l'organisation collective de l'approvisionnement en alcool en passant par l'installation relative, les personnes incarcérées font face à un espace qui leur est imposé. De la gestion des efforts à la recherche de sens, les agents de surveillance s'adaptent à leur environnement professionnel. De l'évitement des troubles à la mise en place d'un régime de détention, les équipes de direction d'établissement modèlent un espace donné.

Dans ces espaces pénitentiaires néanmoins, une rationalité semble s'imposer parmi les autres : la sécurisation passive. Au fil du temps, les cahiers des charges et les programmes pénitentiaires ne justifient plus une forme de traitement (ou de solution) carcéral ; la protection, la contention et la sécurisation sont néanmoins constamment justifiées.

L'efficacité des outils passifs (grilles, barreaux, murs) de sécurisation et d'évitement des troubles est pourtant à relativiser lorsque les comportements semblent être conditionnés par *autre chose* que le dispositif technique lui-même. La matérialité spécifique de la porte (ouverte ou fermée, blindée ou branlante) a moins d'effet que l'injonction du terme « enfermer ». Il en va de même pour la grille fermée ou la simple ligne au sol qui ont un effet similaire dans les pratiques. Dès lors, le « sens » de l'espace pénitentiaire apparaît dans ce que les usagers en font (ils en deviennent, en quelque sorte, les concepteurs) : l'espace est reconfiguré en vue d'un projet, du plus primaire – survivre, s'offrir un certain confort de travail, partager un café ... – au plus élaboré – organiser une vie collective, mettre en place un régime de détention...

L'état de la fenêtre de cellule, qu'elle soit blindée ou vermoulue, importe peu. Dans un espace architectural impensé, l'investissement dans un dispositif spatial – liant par ailleurs des rationalités aussi diverses que contradictoires – ne comble pas le vide.

Éléments bibliographiques

- Callon M. & Muniesca F.** (2003) « Les marchés économiques comme dispositifs collectifs de calcul », *Réseaux*, n°122, pp. 189-233.
- Chevalier J. & Gheerbrant A.** (1995 [1969]), *Dictionnaire des symboles. Mythes, rêves, coutumes, gestes, formes, figures, couleurs, nombres*, Paris, Robert Laffont/Jupiter.
- De Brouwer J.** (2009), « En marge de la crise pénitentiaire. Quel sens de rotation pour les portes de cellules ? – Une contribution au masterplan “Prisons” », *Journal des Tribunaux*.
- Denis J.**, (2006), « Préface : les nouveaux visages de la performativité », *Études de communication*, pp. 8-24.
- Fairweather L. & McConville S.** (2000 [2003]), *Prison Architecture. Policy, design and experience*, Oxford, Architectural Press.
- Garabuau-Moussaoui I. & Desjeux D.** (dir.) (2000), *Objet banal, objet social. Les objets quotidiens comme révélateurs des relations sociales*, Paris, L’Harmattan.
- MacKenzie D. & Millo Y.** (2003), « Constructing a Market, Performing Theory: The Historical Sociology of a Financial Derivatives Exchange », *American Journal of Sociology*, n°109, pp. 107-145.
- Mary P.** (2013), *Enjeux contemporains de la prison*, Bruxelles, Presses Universitaires de Saint-Louis.
- Rebout L.** (2008), « Le seuil de la porte. Processus de visibilisation et modes d’apparaître en milieu carcéral », in Di Méo (dir.), *Actes du colloque Espaces d’enfermement, espaces clos*, Bordeaux, Doc’Geo, *Cahiers Ades*, 4, pp. 33-44.
- Scheer D.** (2014), « La prison de murs troués... Une microarchitecture carcérale de l’embrasure », *Champ pénal/Penal field*, n° 9 [<http://champpenal.revues.org/8833>].
- Scheer D.** (2016), *Conceptions architecturales et pratiques spatiales en prison. De l’investissement à l’effritement, de la reproduction à la réappropriation*, Thèse de sciences criminologiques, Faculté de Droit et de Criminologie, Université Libre de Bruxelles.
- Scollon R. & Scollon S.** (2003), *Discourses in Place : language in the material world*, London, Routledge.
- Segaud M.** (2008), *Anthropologie de l’espace. Habiter, fonder, distribuer, transformer*, Paris, Armand Colin.

ARPENTER LA PRISON

Quel capital de mobilité pour les détenus ?

Jennifer Yeghicheyan

« On mesure le degré de liberté de chacun à l'espace qu'il peut parcourir » (Rostaing, 1997, p. 126). Dans son étude sur les prisons pour femmes, Corinne Rostaing estime donc que l'espace est un indicateur pertinent du « degré de liberté ». Si elle ne définit pas plus avant ce que recouvre ici le terme de « liberté », il nous semble que le traduire par « marges de manœuvre » ne trahit pas sa pensée. Ainsi, nous partons de l'hypothèse que l'espace *parcourable* traduit l'état des rapports de force entre l'institution, son cadre, ses personnels et la population recluse.

La quantité et la nature des espaces parcourables en prison dépendent de la politique pénitentiaire générale et de son application dans chaque établissement. Depuis une trentaine d'années, une offre de services et d'activités bouscule les référentiels carcéraux classiques, instituant des lieux « hors les murs dans les murs » (Solini, Scheer & Yeghicheyan, à paraître), tels que le pôle socio-éducatif, les parloirs, le terrain de sport¹. Des intervenants extérieurs plus diversifiés et plus nombreux pénètrent au sein des établissements. Ils bouleversent les pratiques professionnelles : les surveillants doivent assurer plus de « *mouvements* » (Chauvenet, Orlic & Benguigui, 1994), ces déplacements de groupes encadrés par le personnel pénitentiaire pour se rendre d'un point A à un point B, afin de répondre aux rendez-vous et aux différentes activités proposées aux détenus dans ces lieux rajoutés aux espaces cellulaires. Cette complexification de la gestion de la détention se traduit par l'augmentation des circulations des détenus et leur diversification. Les circulations individuelles des détenus, accompagnées ou non par un personnel, viennent alors s'ajouter aux « *mouvements* ». Les rendez-vous et les activités étant individualisés ou réalisés en groupe restreint, l'administration ne peut requérir des « *mouvements* » à chaque déplacement. Par conséquent, les détenus sont fréquemment amenés à circuler seuls.

Une relative « ouverture » semble donc caractériser la prison contemporaine (Rostaing, 1997 ; Combessie, 2000 ; Le Caisne, 2000 ; Chantraine, 2004). Toutefois, si ouverture il y a, elle ne se fait pas sans contrarier l'économie interne à la détention. Une observation fine des circulations permet alors de pointer l'ambivalence. Les déplacements semblent se trouver pris entre une volonté de libération des conduites et les nécessaires exigences de sécurité. Selon l'Administration Pénitentiaire, les mobilités restent considérées comme une source de trouble potentiel : les détenus se situent hors cellule et en relation les uns avec les autres. Par conséquent, « les circulations croissantes ont été contrebalancées par une sécurisation accrue » (Milhaud, 2015, p. 154), notamment grâce à l'introduction de technologies de

¹ L'objectif de ces espaces « est de produire une atmosphère censée positionner la relation carcérale à distance afin de faciliter l'engagement des détenus dans des relations proches de celles qu'ils seraient susceptibles de rencontrer à l'extérieur » (Solini, Scheer & Yeghicheyan, à paraître).

surveillance « à distance » par caméras et points de contrôles multiples (Chantraine, Scheer & Milhaud, 2012). Car les déplacements non encadrés directement par un personnel ne sauraient être laissés sans surveillance.

Ce contexte contemporain d'ouverture et d'évolution sécuritaire induit ainsi des mobilités nouvelles. Il s'agit ici de les analyser en tant qu'une des modalités d'appropriation de l'espace, expression du jeu entre contraintes et marges de manœuvre de la population recluse. Plutôt que le terme de « circulation », nous lui préférons celui de « mobilité ». Les circulations renvoient pour nous aux circuits définis par l'institution dans des lieux interchangeables, standards, renvoyant exclusivement à leur fonction (« couloir », « coursive », « étage », « rond-point », « cour », « Poste d'Information et de Contrôle », etc.). Autrement dit, ce sont les déplacements abstraits, non vécus. Ces circulations induisent des points de départ et d'arrivée théoriques, des circuits et des durées de trajets prévus *a priori*. Les circulations vécues seront au contraire qualifiées de « mobilités ».

Dans cette perspective, les lieux ne sont plus interchangeables mais singuliers. L'analyse des mobilités permet d'appréhender cette originalité. Le couloir d'un bâtiment n'est pas celui d'un autre, bien qu'ils se ressemblent par leur architecture ou leur fonction. Les lieux n'abritent pas les mêmes personnes, ne sont pas entretenus par les mêmes auxiliaires², ne bénéficient pas tous d'un traitement identique en matière de rénovation. En un mot, ils induisent des « ambiances » spécifiques. L'atmosphère d'un étage, d'un couloir, d'un rond-point est unique. Les mobilités relient des lieux multiples et impliquent donc la traversée, mais également des pauses dans ces lieux singuliers. La mobilité renvoie donc au déplacement, mais aussi au stationnement, durable ou temporaire³ ; en somme, à un parcours. Les mobilités, ou les parcours effectifs, représentent *in fine* une forme d'appropriation et de « particularisation » de l'espace à travers les pratiques des individus.

La mobilité constitue un capital (Kaufmann, 2002, 2008, 2013, 2015). Autrement dit, elle est propre à un individu, acquise, négociée et utilisée selon les contextes. Il est alors intéressant de rapprocher les parcours réalisés par un détenu de son expérience carcérale (Chantraine, 2004). On peut ainsi comprendre en quoi la restriction des mobilités n'est pas le seul fait du cadre posé par l'institution (tant spatial que règlementaire), mais aussi le résultat de positions sociales occupées par les détenus *intra-muros*, tout autant que des dispositions acquises avant et pendant l'incarcération. En effet, nous partons de l'hypothèse selon laquelle la quantité d'espace disponible, parcourable, pour une personne détenue traduit et dépend de sa position sociale dans la hiérarchie carcérale, institutionnelle et de l'entre-soi. La hiérarchie institutionnelle se traduit dans la sectorisation accrue des établissements pénitentiaires. Ce découpage en zones autorisées et interdites implique des capitaux de mobilité distincts : tous les détenus ne sont donc pas égaux devant les possibilités de déplacements. L'accès à

² Les « auxiliaires » sont les détenus employés par le « service général » de la prison, effectuant des travaux d'entretien et d'intendance (cuisine, buanderie, nettoyage, maintenance). Les « auxiliaires d'étage » ont la charge de l'entretien d'un étage de la prison ainsi que de la distribution des repas et de répondre de manière plus ou moins formelle aux diverses sollicitations des détenus.

³ Dans une perspective analogue, nous pourrions appliquer cette notion de parcours à la cellule-même, constituée de plusieurs « coins et recoins » (confère dans ce rapport « Habiter la prison » - Jean-Charles Basson), habitée à travers des formes de parcours intérieurs, mais tel n'est pas le propos ici.

certaines zones se trouvent conditionnées par l'octroi d'un travail, le suivi d'une activité socio-culturelle ou sportive. Ce capital de mobilité ne correspond toutefois pas exclusivement à celui conçu par l'institution. Des frontières symboliques viennent l'élargir ou le restreindre. Les positions tenues dans la hiérarchie entre reclus importent tout autant. Certains détenus se permettent des déplacements ou l'appropriation d'espaces auxquels d'autres ne peuvent pas prétendre. Si de manière officielle tout un chacun peut, par exemple, accéder aux cours de promenade, certains s'en trouvent officieusement exclus.

Selon nous, le capital de mobilité et sa traduction dans les parcours doivent donc être mis au service d'une analyse des rapports sociaux. Il ne constitue pas un capital à part entière, sous prétexte que la mobilité deviendrait, quantitativement et technologiquement (par l'accroissement des circulations et leur dématérialisation), un enjeu fondamental dans le monde contemporain (Kaufmann & Audikana, 2015). Il ne doit pas non plus s'inscrire dans une vision normative, cherchant uniquement à comprendre les raisons d'une maximalisation ou d'une restriction de l'usage de ce capital. Au contraire, il doit rendre compte des positionnements sociaux associés aux dispositions des individus et à leur usage dans des contextes singuliers. Ces positionnements ne sont pas inhérents au monde carcéral mais dépendent aussi des dispositions, normes et valeurs acquises avant l'incarcération. Nous rejoignons ainsi la vision critique de la « mobilité sans rien d'autre que la mobilité » proposée par Borja, Courty et Ramadier (2015). Si le capital de mobilité trouve sa place dans une analyse de sociologie carcérale, c'est en ce qu'il renseigne sur les positions sociales occupées par les détenus et leurs modes d'appropriation de l'espace.

En prison, le capital de mobilité se traduit dans les pratiques par des mobilités spécifiques. Nous avons distingué trois formes : une pratique institutionnelle, une pratique transgressive et enfin une pratique sélective⁴. La première pratique repose sur l'acceptation des mobilités données par l'institution. Ici, les personnes détenues se contentent de réaliser les trajets permis et contraints par l'Administration Pénitentiaire et fréquentent les lieux autorisés. La seconde est totalement opposée : les détenus se déplacent et/ou stationnent dans des endroits qui leur sont interdits. La dernière forme de mobilité ne se réfère pas de manière centrale aux contraintes institutionnelles et aux marges de manœuvre qui leur sont associées, mais davantage aux contraintes informelles produites par l'entre-soi carcéral au sein de l'espace parcourable. Ainsi, le capital de mobilité carcérale peut fonctionner comme un capital symbolique (Bourdieu, 1996, p. 116-117), signe de reconnaissance aux yeux de l'institution et des pairs, à travers les mobilités. Les personnes détenues se trouvent identifiées par leurs parcours, par les lieux qu'elles traversent et qu'elles fréquentent. Elles recourent ainsi à un capital de mobilité devenu symbolique. Par leurs parcours, les détenus suivent ou créent des frontières symboliques, signifiantes pour ceux qui savent et doivent les reconnaître.

⁴ L'« utilisation » ou l'« usage » du capital de mobilité ne s'inscrit pas dans une visée théorique soutenant un acteur rationnel, mais bien dans une lecture contextuelle, en lien avec les dispositions et les positions d'un individu lui ouvrant un panel de possibilités, plus ou moins conscient, en fonction des situations qu'il vit.

LES MOBILITÉS INSTITUTIONNELLES : UN CAPITAL DE MOBILITÉ CONTENU

Les mobilités institutionnelles correspondent à des expressions formelles et informelles du règlement. Les « *mouvements* » et ce que nous appellerons les « mobilités-billet » constituent les deux formes de mobilité imposées par l'institution. Excepté le cas, rare, de la libre circulation au sein des établissements, les mobilités des détenus demeurent exclusivement conçues de manière utilitaire et tout déplacement doit être justifié. L'analyse des mobilités institutionnelles rend alors compte d'une « dépersonnalisation » propre aux déplacements des détenus. La personne détenue est envisagée non pas comme un usager de l'espace public, quand bien même carcéral, mais comme un élément à déplacer de la manière la plus efficace possible, c'est-à-dire, pour l'Administration Pénitentiaire, selon un trajet réduit en temps et en distance. Seule la fonction du déplacement est privilégiée. Ainsi, les possibilités d'interactions avec les autres détenus et la circulation dans des espaces interdits se trouvent réduites. Toutefois, d'autres mobilités, officieuses, sont tolérées par les surveillants, relevant de l'ordre carcéral négocié (Chauvenet, Orlic & Benguigui, 1994 ; Chantraine, 2004). Elles s'appuient sur des relations interpersonnelles entre surveillants et détenus, et ne réifient pas ces derniers à l'instar de ce qui s'observe dans les « *mouvements* » ou les « mobilités-billet ». Ces mobilités intègrent néanmoins le registre « institutionnel » dans la mesure où elles émanent de l'Administration Pénitentiaire, ici à travers les pratiques de ses agents, et ne la remettent pas en cause. Au travers des mobilités institutionnelles, les reclus « contiennent » donc leur capital de mobilité au sein d'un cadre institutionnel plus ou moins formalisé.

Dans les trois établissements étudiés en France⁵, nous retrouvons les mêmes types de « *mouvements* ». Le « *mouvement atelier* » correspond aux trajets dédiés à la zone industrielle⁶, celui des « *promenades* » concerne les déplacements des détenus vers les cours à ciel ouvert pour une durée limitée et enfin le « *mouvement sport* », encadré par des moniteurs⁷, permet aux détenus de bénéficier d'un temps d'activité physique collectif dans un espace sportif. Nombreux dans un même lieu, les détenus créent lors des « *mouvements* » des situations à risque pour les surveillants, qui cherchent à contrôler ces moments sensibles de la journée. La succession des différents « *mouvements* », qui ne doivent pas se croiser et ne pas être entravés, en détermine l'organisation. Les dysfonctionnements entraînent très vite des tensions, comme en atteste une situation-limite observée à Baspen. La direction de cette maison d'arrêt privilégie une gestion des mobilités par les « *mouvements* », réduisant au strict nécessaire les déplacements individuels. L'établissement est constitué de trois étages (« *N1* », « *N0* » et « *S1* »). Le niveau intermédiaire (« *N0* ») en constitue le carrefour, seul accès vers les différents services (bureaux d'audience, Unité Sanitaire, parloirs, terrain de sport,

⁵ Dans ce chapitre, nous nous centrons exclusivement sur les établissements français.

⁶ Les détenus peuvent être embauchés pour des travaux de type industriel réalisés à l'intérieur de la prison dans une zone spécialement aménagée. Au centre de détention de Loeg, il s'agit de véritables ateliers industriels.

⁷ Les moniteurs de sport sont des surveillants ayant suivi une formation spécifique pour assurer les activités physiques dans les prisons. Ils ne portent pas l'uniforme réglementaire mais une tenue de sport de l'Administration Pénitentiaire.

ANNEXES

ANNEXE 1. RÉCAPITULATIF DES OBSERVATIONS

MAISON D'ARRÊT ET DE PEINES D'ARNOR		
Lieux investigués	Activités observées	Entretiens informels réalisés
La zone du « portier »	Accueil des professionnels, accueil des visiteurs	Agents de surveillance, chef de quartier de la zone « portier »
Le bain « entrants »	Observation du « <i>parcours arrivants</i> », fonctionnement de la buanderie (remplacement du linge et des tenues pénales)	Agents pénitentiaires responsables de l'accueil des détenus, détenus arrivants
L'atelier	Travaux d'emballage	Agent pénitentiaire, détenus travailleurs
La loggia	Surveillance des promenades	Agents pénitentiaires
Les salles de musculation	Sessions de musculation des détenus	Détenus
L'annexe psychiatrique	Interactions entre les agents pénitentiaires et les détenus, pratiques de la gestion de la détention, circulations internes des acteurs en présence	Agents pénitentiaires, chef de quartier, psychiatre, détenus internés
Cellules d'isolement	Placement en cellule d'isolement, intervention, fouille	Agents pénitentiaires, détenus
La « forge » (service technique)	Journées de travail au sein du service technique (réparation, manutention...), suivi des détenus travailleurs au sein de l'établissement	Agents pénitentiaires techniques, détenus travailleurs
Service psycho-social (SPS)	Circulations internes (pour l'accès au SPS et au sein du SPS), interactions entre les personnels psycho-sociaux et les personnes détenues	Agent pénitentiaire, psychologues, assistants sociaux, détenus
La bibliothèque	Fonctionnement de la bibliothèque	Bénévoles, détenus
La salle polyvalente	Organisation des activités collectives et du culte	Détenus, agents pénitentiaires, aumônier
Les cours de promenade	Observations à distance des conduites et	Détenus

	interactions entre détenus	
La zone de détention	Conduites et interactions entre agents pénitentiaires et détenus au sein des sections, pratiques de gestion de la détention, circulations internes	Agents pénitentiaires de section, chefs de quartier, adjudant pénitentiaire (assistant pénitentiaire), direction, détenus
Les cellules	Pratiques quotidiennes des détenus en cellule	Détenus
Le centre de commande	Pratiques de gestion des circulations internes	Agents pénitentiaires, chef de quartier

MAISON D'ARRÊT ET DE PEINES DE LEMBAS

Lieux investigués	Activités observées	Entretiens informels réalisés
La zone du « portier »	Accueil des professionnels pénitentiaires, accueil des visiteurs, accueil des professionnels privés, accueil des magistrats	Agents de surveillance, chef de quartier de la zone « portier »
Le vestiaire	Observation du « <i>parcours arrivants</i> », fouille, gestion des objets prohibés, organisation des transfèrements	Agents pénitentiaires responsables de l'accueil des détenus, détenus arrivants, personnels du greffe, direction
La buanderie	Gestion des draps et du linge pénal (nettoyage, repassage, tri, distribution)	Personnels privés, détenus travailleurs
Les cuisines	Préparation des repas, distribution des repas, interactions entre personnels du secteur privé et détenus	Personnels privés, détenus travailleurs
Le quartier disciplinaire	Placement en cellule d'isolement, intervention	Agents pénitentiaires, détenus
Le couloir administratif	Réunions quotidiennes de l'équipe de direction, interactions entre les personnels privés et la direction	Direction, personnels privés, assistant pénitentiaire responsable de la sécurité
Le service technique	Journées de travail au sein du service technique (réparation, manutention...)	Agents privés techniques
Le poste central d'informations	Surveillance de l'établissement par caméras, gestion des circulations internes (à distance)	Agents pénitentiaires, chefs de quartier
Bloc « G »	Circulations internes (pour l'accès et au sein du service psycho-social, du pôle	Agents pénitentiaires, psychologues, assistants sociaux, personnels de

	médical, du gymnase et de la bibliothèque), interactions entre les personnels et les personnes détenues, activités sportives collectives	l'aide aux détenus, médecins, infirmiers, détenus
Les cours de promenade	Observations directes des conduites et interactions entre détenus	Détenus
La zone de détention	Conduites et interactions entre agents pénitentiaires et détenus au sein des sections, pratiques de gestion de la détention, circulations internes, utilisation des salles collectives (cuisinettes de section, salles de musculation, salles de détente)	Agents pénitentiaires de section, chefs de quartier, assistants pénitentiaires, direction, détenus
Les cellules	Pratiques quotidiennes des détenus en cellule	Détenus
La rotonde	Gestion des circulations internes	Agents pénitentiaires de surveillance, chefs de quartier, assistants pénitentiaires
La salle de visite	Organisation et déroulement des visites (visites à table, parloirs individuels, visites hors surveillance)	Agents pénitentiaires de surveillance, détenus

MAISON D'ARRÊT DE SARN

Lieux investigués	Activités observées	Entretiens informels réalisés
Les cantines	Emballage à la « chaîne », utilisations des magasins (réserve) et livraisons aux étages	Gérante, adjointe, adjointe remplaçante (prestataire privé), surveillant remplaçant, surveillante titulaire et détenus auxiliaires
Les cuisines	Plonge, operculage, allotissement, préparation et distribution des repas en détention	Gérant, chefs de cuisine (prestataire privé), surveillante, surveillant remplaçant, détenus auxiliaires : plonge, chaîne d'operculage, allotissement, polyvalent et magasiniers
La buanderie	Nettoyage, repassage, remplissage des vestiaires avec les « paquos arrivants », tournées avec changements des draps, de petit linge et distribution des plats chauds	Chef de service (prestataire privé), surveillant et détenus auxiliaires

Le vestiaire	Simulation du « <i>parcours arrivant</i> » avec un surveillant, acte d'écrou sur un arrivant et levée d'écrou sur deux libérables	Surveillants, gradé
Les ateliers	Emballage et tri de journaux publicitaires	Surveillants, surveillants remplaçants, chef d'atelier, adjoint au chef d'atelier, employée comptabilité (prestataire privé), « <i>contrôleurs</i> » détenus et opérateurs détenus
Le pôle socio-éducatif	Cours d'histoire-géographie, de français, de langues étrangères, atelier modelage, échecs, journal, messe catholique, rendez-vous de suivi de la formation professionnelle, conduites et interactions au sein de la bibliothèque, du hall et du bureau du surveillant	Surveillant, surveillants remplaçants, responsable local d'enseignement, adjoint du responsable local d'enseignement, chef du service emploi-formation, formateurs, psychologue du travail, assistante culturelle, enseignantes, intervenantes bénévoles, intervenante mission locale, intervenante pôle emploi, responsable du journal, prêtres, aumôniers, sœurs, détenus participant à la réalisation du journal, détenus auxiliaires et détenus
L'Unité Sanitaire	Conduites et interactions dans les couloirs et les zones d'attente	Cadre de santé, infirmières et surveillants Unité Sanitaire
Le gymnase	Badminton, ping-pong, musculation, yoga, football, gestion des demandes des détenus et interactions dans le bureau des surveillants, interactions entre détenus et entre détenus et surveillants sur le stade extérieur	Moniteurs de sport, auxiliaire sport, professeur de yoga et détenus
Les parloirs	Réunions portant sur le réaménagement des parloirs, interactions et conduites dans les couloirs de circulation, suivi du parcours mené par les proches des détenus et par les détenus eux-mêmes	Surveillants en poste au parloir « côté détenu » et « côté famille », surveillant en poste au parloir avocat, présidente de l'association relais enfant-parent, avocate, artistes, consultant artistique ayant participé au projet de rénovation, chef du service maintenance, officiers, adjointe au directeur des services d'insertion et de probation et bénévole de l'association d'accueil des familles
L'accueil des familles	Interactions et conduites dans la salle d'accueil	Agents d'accueil et bénévoles
Le quartier mineurs	Interactions et conduites dans les couloirs de circulation, promenade, cuisine, bibliothèque, musculation et	Surveillants, détenus et éducatrices de la protection judiciaire de la jeunesse

	enseignements scolaires	
Le quartier arrivant	« <i>Entretiens arrivants</i> » et observations menées aux côtés des surveillants	Officier responsable du bâtiment, surveillants de la brigade du quartier arrivant, et détenu auxiliaire quartier arrivant
Le quartier disciplinaire et d'isolement	Observations menées aux côtés des surveillants et commission de discipline	Surveillants de la brigade du quartier disciplinaire et d'isolement, avocate, assesseur, gradé posté et gradé du quartier
Le Poste d'Information Central	Gestion des circulations par le surveillant en poste et circulations des différents acteurs au rez-de-chaussée	Surveillant en poste et agent d'entretien
Les étages	Interactions entre les surveillants et les détenus, pratiques de gestion de la détention, repas, promenades, mouvements, circulations et gestion des demandes des personnes détenues	Surveillants d'étage ou de brigade et gradés postés

CENTRE DE DÉTENTION DE LOEG

Lieux investigués	Activités observées	Entretiens informels réalisés
Les cantines	Gestion de la cantine par les surveillants (commandes, gestion fournisseurs, réception des livraisons, contrôle et supervision du travail des auxiliaires, gestion des demandes des détenus), réception des livraisons, rangement sur les étagères, préparation des commandes par les détenus auxiliaires, contrôle des commandes par les surveillants et les détenus auxiliaires d'étage et livraison dans les étages de détention	Surveillants cantines, détenus auxiliaires cantines, surveillants d'étage et détenus auxiliaires d'étage
La cuisine relais	Gestion de la cuisine par le chef cuisinier (commandes, gestion fournisseurs, réception des livraisons, contrôle et supervision du travail des détenus auxiliaires, contrôle des effectifs pour les repas), préparation des chariots par les détenus auxiliaires et livraison des repas dans les étages	Chef de cuisine, livreur repas (prestataire privé), livreur traiteur (autre prestataire privé), détenus auxiliaires cuisines, surveillant remplaçant et détenus auxiliaires d'étage
La buanderie	Pliage des draps, gestion des stocks (produits d'hygiène et paquetage	Surveillant, surveillante technique et

	arrivants, bleus de travail), gestion du linge dans la détention et gestion des demandes des détenus au comptoir et livraison des produits d'hygiène dans les étages	détenus auxiliaires
Le service technique	Visite du bâtiment réservé à la maintenance avec un surveillant technique	Surveillant technique, responsable menuiserie et détenus auxiliaires au service technique
Le magasin des achats extérieurs	Interactions depuis le magasin	Surveillantes en poste et détenus auxiliaires
Le vestiaire	Fouille, tri et restitution des affaires d'un détenu arrivant par les surveillants et mise en place de la carte de circulation avec photographie	Surveillants et détenu arrivant
La zone industrielle	<p>Visite de l'ensemble des ateliers, visite des ateliers depuis la « passerelle », mise en place et retour du mouvement des ateliers (accompagnement des surveillants lors du mouvement et passage sous le portique de sécurité).</p> <p>À l'atelier de traitement de surface : travail des détenus opérateurs et supervision des contremaîtres (concessionnaire privé).</p> <p>À l'atelier de menuiserie (régie bois pénitentiaire) : travail des détenus opérateurs sur les différents postes (ponçage, machines à commande numérique, vernissage, emballage, montage, conception des meubles).</p>	Officier responsable des ateliers, surveillants ateliers, surveillants d'étage, contremaîtres (Régie Industrielle des Établissements Pénitentiaires et concessionnaire privé), détenus opérateurs
Les activités socio-éducatives (rez-de-chaussée des bâtiments d'hébergement)	Visite de toutes les activités avec l'assistante culturelle, conduites et interactions à la bibliothèque, la bibliothèque scolaire, l'atelier du journal interne, l'atelier mémoire, l'atelier bonzaï et au café-philos	Surveillant responsable des activités, assistante culturelle, responsable local d'enseignement, enseignants, intervenants bénévoles, détenus responsables des activités et détenus participants aux activités et/ou se rendant à la bibliothèque
La salle polyvalente (la « chapelle »)	Conférences et messe catholique	Prêtre, aumôniers, intervenants extérieurs, conférencier et détenus
L'Unité Sanitaire	Conduites et interactions dans les couloirs et la salle d'attente	Médecin, surveillant Unité Sanitaire et surveillant remplaçant
Le Service Médico-Psychologique Régional	Conduites et interactions dans le couloir et dans le bureau du surveillant	Surveillants SMPR, infirmière, médecin-psychiatre et détenus-patients

Le gymnase	Badminton, ping-pong, musculation, football, interactions et conduites dans le bureau des moniteurs de sport et dans les couloirs	Moniteurs de sport et détenus
Le « <i>stade</i> » (cour réservée aux matchs sportifs)	Matchs de football et de rugby sur le terrain extérieur et « causeries »	Moniteurs de sport, détenus, arbitre et joueurs extérieurs
Les préaux	Conduites et interactions au sein des préaux (notamment au niveau des barres de traction et du punching-ball)	Détenus
Les cours de promenade	Conduites et interactions dans les cours de promenade (marche, course, discussions sur les bancs, pétanque, matchs de football informels, entretien des espaces verts et tenue des potagers)	Détenus
Les parloirs	Interactions depuis le « côté détenu » (avant la grille principale) : attente, confirmation de rendez-vous, passage de la grille et sortie de la cabine de fouille	Surveillants
L'accueil des familles	Interactions dans la salle des bénévoles	Bénévoles, compagne d'un détenu et mère d'un détenu
Le bâtiment A (quartier arrivant, isolement, bureaux d'entretiens pour les intervenants extérieurs et les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation)	Conduites et interactions entre surveillants, entre détenus et surveillants lors des repas, promenades, convocations dans le cadre du parcours arrivant, passage des intervenants dans les bureaux d'entretiens et visite des cours de promenade quartier arrivant, isolement et disciplinaire	Surveillants, gradée, intervenants extérieurs, auxiliaire du bâtiment et détenus arrivants
Le bâtiment H (dit de « <i>responsabilité</i> »)	Conduites et interactions entre surveillants, entre détenus et surveillants dans le bureau des surveillants, conduites et interactions entre détenus dans la cour (marche, entretien des potagers, discussions sur les bancs), au sein du « <i>magasin</i> » des cantines (mise en place par les détenus auxiliaires des commandes, retrait de ces dernières par les détenus), visite du rez-de-chaussée avec le réfectoire, les salles de rangement des outils de jardinage et la salle de l'opérateur téléphonique	Surveillants, gradée, détenus auxiliaires, détenus employés et professionnelle en charge de la télé-opération

Le bâtiment S (« semi-liberté »)	Conduites et interactions entre détenus, entre détenus et surveillants dans la cour ainsi que dans le hall, visite du bâtiment et des parties collectives (réfectoires, espace de musculation, salle d'activité et salle de cour)	Surveillants et détenus
Les étages d'hébergement	Interactions entre les surveillants, entre les surveillants et les détenus, pratiques de gestion de la détention, circulations et gestion des demandes des détenus	Surveillants d'étage, gradés et détenus
Le couloir principal de circulation	Circulations des différents acteurs et vernissage d'une exposition temporaire dans le couloir.	Personnels divers et détenus
Le Poste Central de Commandes	Gestion des circulations par le surveillant en poste et circulations des différents acteurs	Surveillants

MAISON D'ARRÊT DE BASPEN

Lieux investigués	Activités observées	Entretiens informels réalisés
La cantine / buanderie	Préparation des commandes et livraison dans les étages	Gérant, employée (prestataire privé) et détenus auxiliaires
La cuisine	Préparation d'un repas	Chef cuisinier et surveillant en poste
Le vestiaire	Visite du local de stockage et poste du vagemestre	Surveillant vagemestre
Le greffe	Acte d'écrou sur deux arrivants	Surveillants du greffe et greffière
Les ateliers et la salle de formation	Travail des détenus encadré par un surveillant et un contremaître (prestataire privé), cours de formation et forum des métiers	Surveillant des ateliers, contremaître du prestataire et responsable formation (prestataire privé), détenu contrôleur, détenus
Le pôle socio-éducatif	Cours par les enseignants, séance de philosophie, bibliothèque, passage des détenus en commission d'application des peines	Surveillant, enseignants, intervenant philosophie et détenus
L'Unité Sanitaire	Hall d'entrée et salle d'attente des détenus, pause des personnels et distribution des médicaments dans les étages	Surveillante, infirmières, secrétaire médicale et médecin généraliste

Le terrain de sport	Séances de football	Moniteur de sport et détenus
La salle de musculation	Visite avec le moniteur de sport	Moniteur de sport
Les parloirs	Parcours depuis le sas d'entrée, mise en place et fin des parloirs	Surveillants
L'accueil des familles	Interactions entre les proches des détenus, les agents d'accueil et la bénévole depuis le local d'accueil	Proches des détenus, bénévole et agents d'accueil
Le quartier disciplinaire et d'isolement	Accompagnement d'un surveillant lors de la distribution des repas et de l'accès à la salle de sport et commission de discipline	Surveillants, équipe de direction siégeant lors de la commission et assesseur
Les étages	Passages sous le portique et gestion des ascenseurs, accompagnement des surveillants lors de la distribution du repas, des cantines, des médicaments, du sondage des barreaux, du mouvement promenade, de la ronde de nuit et interactions entre les différents acteurs de la détention	Surveillants, gradés, détenus, détenus auxiliaires, personnel du prestataire privé et intervenants extérieurs
Les cours de promenade	Observation depuis le poste de surveillance	Surveillant
Le Bureau de Gestion de la Détention	Accompagnement de la chef de bâtiment et de l'adjoint au bâtiment en audience avec les détenus	Chef de bâtiment et adjoint à la chef de bâtiment
Le Poste Central d'Informations	Passages des différents personnels et détenus auxiliaires	Surveillants
La Porte d'Entrée Principale et le sas véhicule	Passages des différents personnels et intervenants	Surveillants

ANNEXE 2. RÉCAPITULATIF DES ENTRETIENS

Architectes et concepteurs

Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice – France (3)

Directrice de programme
Ingénieure programmatrice
Ingénieure

Direction générale des établissements pénitentiaires – Belgique (2)

Directeur régional
Chef de projet

Architectes (6)

Architectes de la maison d'arrêt de Sarn
Directrice d'agence et architecte de la maison d'arrêt de Baspen
Architecte de la maison d'arrêt de Baspen
Architectes de la maison d'arrêt et de peines de Lembas

Maison d'arrêt et de peines d'Arnor

Administration pénitentiaire (21)

Chef d'établissement
Équipe de direction
Adjudant pénitentiaire
Chef de quartier
Agents pénitentiaires de surveillance
Service psycho-social

Détenus (23)

Servants de section
Détenus travailleurs
Détenus

Maison d'arrêt et de peines de Lembas

Administration pénitentiaire (28)

Chef d'établissement
Équipe de direction
Assistants pénitentiaires
Adjudant pénitentiaire
Chef de quartier
Agents pénitentiaires de surveillance
Service psycho-social

Prestataire privé (6)

Personnel administratif
Agents techniques
Personnels de service (cuisine, buanderie...)

Communauté française (2)

Service d'aide aux détenus

Détenus (27)

Servants de section
Détenus travailleurs
Détenus au quartier femme

Maison d'arrêt de Sarn

Administration Pénitentiaire (10)

Directeur d'établissement
Directrice pénitentiaire d'insertion et de probation
Surveillants gradés
Surveillants

Prestataire privé (6)

Gérant cuisine
Chefs cuisiniers
Gérant maintenance

Secrétaire maintenance
Employée cantine/ateliers

Unité Sanitaire (3)

Médecin-chef
Cadre de santé
Infirmière

Éducation Nationale (2)

Adjoint du responsable local d'enseignement
Bénévole alphabétisation

Aumônerie catholique (1)

Aumônier catholique titulaire

Détenus (12)

Auxiliaires cuisine et nettoyage
Auxiliaire bibliothèque
Détenus mineurs

Centre de détention de Loeg

Administration Pénitentiaire (12)

Directeur d'établissement
Directeur technique
Surveillants
Moniteurs de sport
Éducateur association sportive

Éducation Nationale (1)

Responsable Local d'Enseignement

Association culturelle de l'établissement (1)

Assistante culturelle

Détenus (15)

Opérateurs zone industrielle

Auxiliaires de bâtiment
Auxiliaire bibliothèque/référent atelier bonzaï
Auxiliaire bibliothèque/référent atelier reliure
Référent de la salle d'activité « *temps libre* »
Auxiliaire buanderie
Auxiliaire cantine
Auxiliaire sport
Sans activité

Maison d'arrêt de Baspen

Administration Pénitentiaire (14)

Directeur d'établissement
Gradée de détention
Surveillants
Conseillère d'Insertion et de Probation

Éducation Nationale (1)

Responsable Local d'Enseignement

Aumônerie catholique (1)

Aumônière catholique titulaire

Prestataire privé (1)

Gérante nettoyage

Détenus (9)

Auxiliaire bibliothèque
Auxiliaire cantine
Auxiliaires d'étage
Sans activité

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Illustration 1	13
Photographie aérienne de la maison d'arrêt et de peines d'Armor, Belgique	
Illustration 2	14
Modélisation numérique de la maison d'arrêt et de peines de Lembas, Belgique	
Illustration 3	15
Photographie aérienne du centre de détention de Loeg, France	
Illustration 4	17
Photographie aérienne de la maison d'arrêt de Sarn, France	
Illustration 5	18
Photographie aérienne de la maison d'arrêt de Baspen, France	
Illustration 6	45
Église Notre Dame, Royan	
Illustration 7	48
Pavillon de la France, Bruxelles	
Illustration 8	51
Plan d'ensemble de la maison centrale de Loeg, janvier 1960	
Illustration 9	51
Plan d'ensemble de la maison centrale de Loeg, vers 1961	
Illustration 10	52
Coupe d'un bâtiment de détention de la maison centrale de Loeg vers décembre 1961	
Illustration 11	55
Carnet de plan de la maison centrale de Loeg, daté de janvier 1960, extrait : plan des services fonctionnels	
Illustration 12	56
Détail d'une cellule type, octobre 1962	
Illustration 13	57
Détail d'une cellule type, 1878	
Illustration 14	59
Carnet de plan de la maison centrale de Loeg, janvier 1960, extrait : coupe et façade sur les ateliers industriels et la ferme	
Illustration 15	59
Carnet de plan de la maison centrale de Loeg, janvier 1960, extrait : plan des ateliers industriels	
Illustration 16	60
Maquette d'étude de la maison centrale de Loeg, non datée	
Illustration 17	61
Photographie du chantier de la maison centrale de Loeg, les ateliers industriels en construction	

Illustration 18	62
Photographie de l'intérieur de la cour centrale des ateliers industriels de la maison centrale de Loeg, juillet 2015	
Illustration 19	62
Plan masse de la maison centrale de Loeg, décembre 1961	
Illustration 20	62
Photographie du rez-de-chaussée des ateliers industriels de la maison centrale de Loeg, juillet 2015	
Illustration 21	62
Photographie de presse de la prison de Fresnes, le chemin de ronde, 1913	
Illustration 22	63
Plans types de rez-de-chaussée, de gauche à droite : casernes, hôpitaux, prisons, 1800	
Illustration 23	64
Photographie de la cour intérieure du SMPR de la prison de Loeg, juillet 2015	
Illustration 24	65
Plans de rez-de-chaussée de la prison des Madelonnettes et l'Hospice de Gênes, 1829	
Illustration 25	67
Croquis de la chapelle/salle polyvalente de la prison de Loeg, avril 2015	
Illustration 26	68
Photographie de l'extérieur du rond-point central, à l'ouverture de la maison centrale de Loeg, 1967-1968	
Illustration 27	69
Détail du plan de la chapelle/salle polyvalente de la maison d'arrêt d'Albi, octobre 1963	
Illustration 28	70
Photographie de l'intérieur de la chapelle/salle polyvalente, à l'ouverture de la maison centrale de Loeg, 1967-1968	
Illustration 29	71
Photographie de la cour intérieure d'une des cours de détention de la prison de Loeg, juillet 2015	
Illustration 30	71
Photographie des dispositifs sécuritaires ajoutés de la cour 1 de la prison de Loeg, juillet 2015	
Illustration 31	72
Photographies du couloir principal du centre de détention de Loeg, juillet 2015	
Illustration 32	73
Photographie de l'intérieur du rond-point central, au rez-de-chaussée, sous la chapelle/salle polyvalente, à l'ouverture de la prison de Loeg, 1967-1968	
Illustration 33	74
Photographie de la cellule du bâtiment pour les arrivants : dispositifs des baies de la prison de Loeg, juillet 2015	
Illustration 34	75
Photographie des dispositifs d'ouverture des murs vers les espaces du rez-de-chaussée, couloir E de la prison de Loeg, juillet 2015	

Illustration 35	76
Photographies des terrains de Loeg avant le début de la construction, sans date	
Illustration 36	76
Photographie de la façade d'un bâtiment de détention de la prison de Loeg, juillet 2015	
Illustration 37	77
Photographies du chantier de la prison de Loeg, les ateliers industriels en construction, été 1964	
Illustration 38	78
Photographies du chantier de la prison de La Talaudière, Saint-Étienne, sans date	
Illustration 39	78
Croquis du système de chemin de grue utilisé pour la construction des bâtiments annexes de Loeg, non daté	
Illustration 40	81
Plan d'ensemble de la maison d'arrêt d'Albi, octobre 1963	
Illustration 41	81
Plan du second étage de la maison d'arrêt de Valenciennes, non daté	
Illustration 42	82
Photographie de la maquette de la prison de La Talaudière, Saint-Étienne, sans date et coupe de la barre principale de la prison de la Talaudière, Saint-Étienne, sans date	
Illustration 43	85
Schéma de l'emplacement du SMPR au sein de l'établissement de Loeg, 2012	
Illustration 44	88
Croquis du plan d'ensemble du SMPR, 2015	
Illustration 45	91
Photographie du détail du mur en face de la porte d'entrée du SMPR, juillet 2015	
Illustration 46	93
Photographie du couloir principal et de l'extension depuis le « <i>jardin anglais</i> », juillet 2015	
Illustration 47	94
Photographie de l'entrée du « <i>jardin anglais</i> » depuis le « <i>couloir des services</i> », juillet 2015	
Illustration 48	94
Photographie de la « <i>cour des fumeurs</i> » vue depuis l'entrée SMPR et d'un bureau, juillet 2015	
Illustration 49	96
Scénario d'implantation de l'extension initialement privilégié par le cabinet d'architectes, octobre 2015	
Illustration 50	97
Photographie du couloir de l'extension et patio au dos de l'extension, juillet 2015	
Illustration 51	99
Photographie des dispositifs de sécurité passive à l'entrée et au fond des couloirs du SMPR, juillet 2015	
Illustration 52	101
Croquis de l'évolution du bureau des surveillants du SMPR en 2008 et en 2015	

Illustration 53	104
Photographie du banc métallique de la « <i>cour des fumeurs</i> », juillet 2015	
Illustration 54	117
Cellule inhabitée du bâtiment D	
Illustration 55	118
Cellule inhabitée du bâtiment D	
Illustration 56	119
Cellule inhabitée du bâtiment D	
Illustration 57	119
Cellule inhabitée du bâtiment D	
Illustration 58	123
Cellule du bâtiment H habitée par Tarek, 33 ans	
Illustration 59	123
Cellule du bâtiment H habitée par John, 57 ans	
Illustration 60	123
Cellule du bâtiment H habitée par Victor, 32 ans	
Illustration 61	124
Cellule du bâtiment H habitée par Ramiro, 43 ans	
Illustration 62	125
Cellule du bâtiment H habitée par Jérôme, 35 ans	
Illustration 63	125
Cellule du bâtiment H habitée par David, 55 ans	
Illustration 64	126
Cellule du bâtiment E habitée par Pedro, 45 ans	
Illustration 65	127
Cellule du bâtiment H habitée par Ramiro, 43 ans	
Illustration 66	127
Cellule du bâtiment H habitée par Olivier, 47 ans	
Illustration 67	128
Cellule du bâtiment H habitée par Jérôme, 35 ans	
Illustration 68	129
Cellule du bâtiment H habitée par Ramiro, 43 ans	
Illustration 69	130
Cellule du bâtiment H habitée par David, 55 ans	
Illustration 70	130
Cellule du bâtiment H habitée par John, 57 ans	
Illustration 71	131
Cellule du bâtiment E habitée par Pedro, 45 ans	
Illustration 72	133
Cellule du bâtiment H habitée par Tarek, 33 ans	
Illustration 73	133
Cellule du bâtiment H habitée par Ramiro, 43 ans	

Illustration 74	134
Cellule du bâtiment H habitée par Pedro, 45 ans	
Illustration 75	134
Cellule du bâtiment H habitée par Jérôme, 35 ans	
Illustration 76	135
Cellule du bâtiment H habitée par Jérôme, 35 ans	
Illustration 77	136
Cellule du bâtiment H habitée par Olivier, 47 ans	
Illustration 78	137
Cellule du bâtiment H habitée par Ramiro, 43 ans	
Illustration 79	137
Cellule du bâtiment H habitée par Pablo, 63 ans	
Illustration 80	138
Cellule du bâtiment H habitée par Pedro, 45 ans	
Illustration 81	138
Cellule du bâtiment H habitée par John, 57 ans	
Illustration 82	139
Cellule du bâtiment H habitée par Olivier, 47 ans	
Illustration 83	140
Cellule du bâtiment habitée par David, 55 ans	
Illustration 84	140
Cellule du bâtiment H habitée par Jérôme, 35 ans	
Illustration 85	141
Cellule du bâtiment H habitée par Ramiro, 43 ans	
Illustration 86	143
Cellule du bâtiment H habitée par Tarek, 33 ans	
Illustration 87	143
Cellule du bâtiment H habitée par Tarek, 33 ans	
Illustration 88	143
Cellule du bâtiment H habitée par Tarek, 33 ans	
Illustration 89	145
Cellule du bâtiment H habitée par Tarek, 33 ans	
Illustration 90	146
Cellule du bâtiment H habitée par Tarek, 33 ans	
Illustration 91	147
Cellule du bâtiment H habitée par David, 55 ans	
Illustration 92	147
Cellule du bâtiment H habitée par Ramiro, 43 ans	
Illustration 93	148
Cellule du bâtiment E habitée par Pedro, 45 ans	
Illustration 94	155
Site de IronImages > Prison windows	

Illustration 95

Croquis des fenêtres de cellules de 1851 à 2013

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS

SIGLES, ACRONYMES ET ABREVIATIONS

SOMMAIRE

DE L'ARCHITECTURE CARCERALE AUX SPATIALITES	1
TENTATIVE DE DELIMITATION DE L'OBJET	
Penser les spatialités carcérales d'après...	3
... <i>La juxtaposition des fonctions attribuées à la prison</i>	5
... <i>Deux niveaux de registre : le figuré et l'habité</i>	8
... <i>La formation de territoires</i>	10
Saisir les spatialités au sein de cinq prisons	13
SAISIR LES SPATIALITES CARCERALES	26
DE L'USAGE DE LA METHODE ETHNOGRAPHIQUE	
Les instruments de la méthode	26
<i>Saisir les conduites spatiales : les temps et les lieux de l'observation</i>	28
<i>Saisir les récits d'action spatiale</i>	30
<i>Les spatialités dans les documents d'archives</i>	31
Croiser les regards pour appréhender les spatialités	33
<i>Questions de visibilité</i>	34
<i>Equations de regards, d'ouïes et de mémoires</i>	37
<i>Les expériences collectives de terrain comme « soupapes »</i>	38
ORIGINES, CONTINUITES ET INNOVATIONS DU PROJET DE LA PRISON DE LOEG	
REGARD SUR LES SINGULARITES D'UNE MAISON CENTRALE – 1959 – 1966	43
De Guillaume Gillet à la genèse du projet de Loeg : 1959 – 1961	47
<i>Les conditions de la commande pénitentiaire en France dans les années 1950 et 1960 : une autonomie inespérée pour l'architecte ?</i>	49
<i>Un projet de construction pris entre des contraintes économiques et une rationalisation de l'espace</i>	53
Ambivalences du projet industriel et réactualisations de modèles anciens	57
<i>Des typologies traditionnelles mobilisées ?</i>	63
Un programme carcéral revisité	70

Entre ouverture et fermeture des espaces de la prison : retour sur les mouvements aporétiques de l'architecture carcérale en France	79
SOIGNER ET PUNIR	84
LES PARADOXES D'UN ESPACE DE SOINS PSYCHIQUES AMBULATOIRES DANS LES MURS	
Les ressorts d'une transformation	87
<i>Un lieu « différent »</i>	89
<i>« Côté jardin et côté cour »...</i>	92
<i>L'extension en bois ou le « chalet »</i>	95
Un nouvel asile	98
<i>Une surveillance discrète</i>	99
<i>Le « spectre » de la maladie mentale</i>	104
<i>Une gestion des patients ou un contrôle des détenus par la médication ?</i>	108
Surveiller et/ou soigner ?	110
HABITER LA PRISON	116
LE "SAM SUFFIT" CELLULAIRE EN CENTRE DE DETENTION	
Une méthodologie propre à retrouver la logique-en-espace d'un style de vie	117
La mise en ordre du monde cellulaire	121
« Coins » et recoins	124
Extensions et prolongements	135
« Un univers baroque », symbole du confort domestique populaire	137
Le décor cellulaire comme « art moyen »	141
LA SPATIALITE CARCERALE AU TRAVERS DE SES OBJETS	152
DE LA PORTE A LA FENETRE DE CELLULE : HYBRIDATION PENITENTIAIRE	
Architecture, spatialités, objets : une question d'épistémologie	152
L'hybridation des rationalités	154
<i>Porte, symbole de l'enfermement : brève histoire d'une évolution timide</i>	156
<i>Fenêtre, symbole de l'évasion. Histoire d'une évolution marquante (parlante, criarde)</i>	157
La voie de la rédemption	158
L'empêcheur d'évasion	160
L'outil de contention	162
Ouverture et propos conclusifs	164
<i>Le cachot comme forme cellulaire extrême</i>	166
<i>Conclusion : la fenêtre de cellule ou l'hybridation pénitentiaire</i>	167

ARPENTER LA PRISON	171
QUEL CAPITAL DE MOBILITE POUR LES DETENUS ?	
Les mobilités institutionnelles : un capital de mobilité contenu	174
Les mobilités transgressives : un capital de mobilité étendu	179
Les mobilités sélectives : un capital de mobilité restreint	183
Les immobilités carcérales	189
CECI N'EST PLUS UNE PRISON ?	193
D'une sécurité intégrée à une sécurité ajoutée	194
Une référence nouvelle à l'extérieur : la ville	196
Une détotalitarisation présumée	197
UN MONDE SANS EXTERIEUR	201
À PROPOS DE L'ARCHITECTURE DES PRISONS	
De l'enceinte au périmètre de sécurité	202
L'imaginaire de la ville dans ses murs	205
Sécurité ajoutée	207
ANNEXES	
Annexe 1. Récapitulatif des observations	
Annexe 2. Récapitulatif des entretiens	
TABLE DES ILLUSTRATIONS	
TABLE DES MATIERES	
RESUME	

prétoire). Un portique de sécurité, par lequel tout détenu doit passer à chaque sortie, est installé avant la « grille de détention »⁸.

Alors que le gérant de la « cantine »⁹ et les deux auxiliaires qui l'accompagnent parviennent au « NO » pour livrer les produits, c'est l'appel pour le sport dans tout le bâtiment. Une dizaine de détenus patientent déjà après le portique de sécurité. Le moniteur s'est rendu à l'étage supérieur pour appeler les derniers sportifs. Au même moment, deux salariés du « point d'accès au droit »¹⁰ attendent de récupérer les participants à une permanence organisée chaque mois dans un des bureaux situés avant la grille de détention. Le surveillant du « NO », occupé à ouvrir aux détenus concernés à son étage, laisse donc les sportifs seuls. La surveillante affectée aux « mouvements » arrive près du portique, visiblement agacée, en marmonnant : « qu'est-ce que c'est que ce bordel !? ». En effet, le cumul de la livraison de la cantine, du mouvement sport et des convocations pour le point d'accès au droit constitue une situation rare. Le moniteur redescend quelques instants après, annonçant : « le sport ! Tout le monde repasse sous le portique ! ». Un détenu râle, mais il reste ferme : « je veux pas le savoir, j'étais pas là ». La tension est palpable. Revenant sur cette scène, un des surveillants expliquera plus tard : « faut pas avoir de foule. Là, c'est pas bon ! ».

Cette logique de flux soumise à une forte discipline, en raison de la tension liée au regroupement de plusieurs reclus dans un même lieu, implique une utilisation institutionnelle du capital de mobilité. Chaque détenu se contente de se déplacer en suivant le « mouvement ». Il ne peut revendiquer une appropriation autre que celle imposée par l'institution.

La rigidité de ce type de mobilité contraste avec la libre circulation effective au centre de détention de Loeg. Le départ et le retour des « ateliers » constituent les seuls « mouvements » au sein de cette prison. Les 130 détenus - « opérateurs »¹¹, encadrés par les surveillants, se rendent dans la zone industrielle et en reviennent à 7h, 11h30, 13h30 et 16h tous les jours de la semaine. La file indienne disciplinée des détenus en bleu de travail, les uns derrière les autres, contraste avec la liberté des mobilités qui prévaut le reste de la journée et le week-end, où tout le monde circule librement, seul ou en petit groupe de deux ou trois personnes. Le « mouvement atelier » suit une logique sécuritaire stricte. Le matin et en début d'après-midi,

⁸ C'est la grille qui sépare physiquement et symboliquement la zone d'hébergement des autres espaces de la prison.

⁹ En prison, les détenus peuvent acheter des biens de consommation par l'intermédiaire de la « cantine ». Ils passent commande à l'aide de bons papiers qu'ils remettent au surveillant d'étage. Quelques jours après, ils sont livrés dans leur cellule par les auxiliaires accompagnés des surveillants ou des agents du prestataire privé le cas échéant. Les commandes sont préparées dans un entrepôt situé sur place.

¹⁰ Il s'agit du « Point d'Accès au Droit » (PAD), un dispositif qui se retrouve à l'extérieur et qui a pour but de renseigner les citoyens sur des questions de droit général lorsqu'ils rencontrent un problème administratif et/ou juridique. En prison, des permanences sont organisées pour ces questions générales (papiers d'identité, organismes publics).

¹¹ Les détenus sont nommés « opérateurs » lorsqu'ils travaillent aux ateliers. Il semble néanmoins que ce terme soit une dénomination officielle, je ne l'ai jamais entendu de la part des acteurs, détenus ou personnels. Lors de notre enquête, 170 détenus étaient inscrits comme travailleurs mais en moyenne une quarantaine s'absente par jour pour des raisons diverses.

tous les détenus sont enfermés dans leurs cellules, contrairement au reste de la journée. Aucun reclus ne circule donc encore dans l'enceinte de l'établissement. Puis les surveillants d'étage suivent la procédure de la « *mise en place des ateliers* » : ouverture des cellules des opérateurs (et pas celles des autres), regroupement des opérateurs derrière la grille de leur bâtiment. À cette étape, les surveillants communiquent par « *Motorola* » pour se coordonner. Derrière la grille et devant la foule de détenus, le regard fixé sur le rond-point central, chaque agent attend le signal de son collègue situé au rond-point. Ce dernier autorise progressivement l'ouverture électrique des grilles des bâtiments afin que les opérateurs se rendent sur la zone industrielle par groupes (et non tous en même temps).

Les « *mouvements* » exacerbent un sentiment de réification, perceptible dans les gestes des surveillants et les ressentis des détenus dans l'ensemble des établissements. Toute interaction se trouve réduite au minimum et suit une logique formelle stricte à l'instar des manœuvres militaires. Les surveillants de Loeg ne parlent pas avec les détenus durant ces temporalités et se concentrent sur le respect de la marche à suivre. À Sarn, un étage renferme une soixantaine d'occupants et les surveillants ouvrent et ferment machinalement les portes des cellules, comme s'ils exécutaient un travail à la chaîne, en répétant : « *promenade ?* », « *sport ?* » ou « *ateliers ?* » selon le moment de la journée. Bruno¹², détenu à Loeg, baisse toujours le regard quand je le croise lors du « *mouvement* » qui part aux ateliers. En entretien, il revient sur cette situation : « *vous avez vu comme on est discipliné ! On parle pas, on marche là... C'est impressionnant !* ». À la maison d'arrêt de Baspen, un détenu ayant connu d'autres établissements s'étonne du calme pendant les « *mouvements* », qu'il associe à une discipline stricte renvoyant à l'univers de l'enfance : « *pendant les mouvements, il faut que ce soit le silence. Ça va, on n'est pas au pensionnat !* ».

Les mobilités collectives des détenus poussent à leur paroxysme un processus de dépersonnalisation à travers la justification exclusivement utilitaire des déplacements et le maintien d'une discipline resserrée. Il en est de même pour les mobilités individuelles. En effet, si nous écartons encore une fois – provisoirement et pour les besoins de l'analyse – le cas de la libre circulation, les autres mobilités des détenus sont régies par un encadrement strict, malgré la volonté de libéraliser les conduites dans les programmes de construction des établissements. L'introduction d'une carte magnétique individuelle pour chaque détenu dès le « *programme 13 000* » (Akrich & Callon, 2004) vise à fluidifier la gestion de la détention en respectant le principe de séparation entre les populations pénales (le détenu n'a accès qu'à certaines zones) et en rendant possibles les différentes circulations induites par les activités et le travail. Les détenus se déplacent seuls à l'aide de leur carte magnétique en fonction des destinations auxquelles ils doivent se rendre. La sécurité reste assurée par vidéo-surveillance. Cette nouvelle gestion des circulations n'est toutefois pas justifiée uniquement par une meilleure sécurisation. Elle s'étaye aussi sur une perspective de réinsertion appelant à rompre avec une vision atomiste du détenu. Celui-ci, reconnu dans sa singularité, est responsabilisé (Astier, 2007). La personne détenue n'est plus considérée uniquement comme auteur d'un crime ou d'un délit, mais comme « un individu doté d'une volonté de projet » (Akrich &

¹² Tous les prénoms ont été modifiés.

Callon, 2004, p. 7) : « à la norme conçue comme pierre angulaire d'une société que menacent déviances et délinquances est substitué le contrat » (Akrich & Callon, 2004, p. 7).

Une telle carte n'est pas en place lors de nos observations. Toutefois, un dispositif s'en rapprochant a pu être observé : les « *billets de circulation* ». En maison d'arrêt, les mobilités individuelles des détenus sont contrôlées par ces « *billets (ou bulletins) de circulation* ». Il s'agit d'un ticket sur lequel sont inscrits le motif du déplacement (parloir, Unité Sanitaire, centre scolaire, entretien avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation ou dans le cadre de la formation professionnelle, etc.), l'heure du rendez-vous, le nom et le numéro d'écrou de la personne détenue. Ces billets sont distribués aux surveillants des étages par les agents des différents services (à l'avance, le soir et en début d'après-midi), afin qu'ils puissent les remettre aux personnes détenues. Grâce à ce papier, les reclus peuvent sortir de leurs cellules et se rendre seuls aux convocations. Le terme est important : il s'agit bien d'une *convocation*. Ici, nous ne sommes pas dans la logique de la libre circulation, à l'instar de ce qu'on observe à Loeg car les différents services appellent les détenus à partir d'une liste établie à l'avance. Ces derniers ne possèdent donc pas de capacité d'initiative. S'ils peuvent choisir de s'inscrire à telle ou telle activité, voire refuser ou accepter un rendez-vous¹³, ils n'ont pas la possibilité d'organiser leur journée de manière autonome. Ils dépendent du billet pour justifier la sortie de leur cellule, et des surveillants pour toute ouverture de porte et grille menant au lieu dudit rendez-vous.

À Sarn, les « *billets de circulation* » constituent des outils de gestion des déplacements : véritables « sésames » servant de justification pour tout détenu devant se déplacer seul. En revanche, à Baspen, si les « *billets de circulation* » sont édités (tout comme à Sarn), ils représentent davantage une information fournie aux personnes détenues qu'un justificatif. Chaque déplacement est inscrit sur la « *feuille de mouvement* » des surveillants. Avec cette liste, ils peuvent savoir qui doit sortir de cellule et à quelle heure. À Sarn, si l'on excepte les surveillants de l'étage qui possèdent également ce document, les autres ne connaissent pas les rendez-vous des multiples personnes détenues amenées à se déplacer quotidiennement. Ainsi, ils laissent les détenus aller sans les suivre. À Baspen, l'effectif réduit des détenus (120 pour l'ensemble de l'établissement) favorise un suivi resserré. Le surveillant d'étage contacte par « *Motorola* » son collègue, situé sur le lieu où doit se rendre le détenu, qui rappelle pour confirmer son arrivée effective. La surveillante de l'Unité Sanitaire informe par exemple du retour d'un détenu, « *PCI/N1/retour* [nom de famille du détenu] », spécifiant dans son émetteur-récepteur les lieux dans lesquels des surveillants sont susceptibles de le croiser ; ici, le « *PCI* » (Poste Central d'Informations) et le « *N1* » où il est hébergé. Les journées sont ponctuées de ces informations transmises par « *Motorola* ». Un jour, à la fin d'un repas, un détenu n'a pas été servi à l'étage supérieur. L'auxiliaire-détenu en charge de la distribution monte avec la barquette manquante ; il est seul. La surveillante hausse la voix : « *y a un repas qui monte !* ». Le détenu, assimilé à sa fonctionnalité, ne peut pas circuler sans que l'on sache où il se trouve. Bien que les exigences sécuritaires soient moins visibles que pendant les

¹³ S'ils ne se rendent pas à une convocation, les services leur demanderont néanmoins de se justifier. Ils peuvent ainsi être radiés des listes d'activité ou avoir perdu leur place dans la liste de rendez-vous médicaux par exemple.

« *mouvements* », les contraintes restent prédominantes et les détenus se plient aux injonctions du personnel lors des « mobilités-billet ».

L'usage du capital de mobilité semble extrêmement rigide lors de ces mobilités institutionnelles. Il semble dépendre uniquement des contraintes carcérales, qui uniformisent les détenus. Toutefois, c'est bien les dispositions de chacun qui déterminent le capital de mobilité : travailler, assister à des cours ou des ateliers socio-culturels, se rendre au parloir, etc., sont des occasions de se déplacer en prison qui dépendent des dispositions et des réseaux de sociabilité propre à un individu.

Si nous nous sommes concentrés pour l'instant sur les mobilités institutionnelles reposant sur un usage formel du règlement, il en existe d'autres, informelles, relevant de l'ordre carcéral négocié. L'équilibre d'une « *détention* » repose sur un rapport de force entre surveillants et détenus discuté au quotidien (Chauvenet, Orlic & Benguigui, 1994 ; Chantraine, 2004). Nous nous focaliserons ici sur les « *auxiliaires* », appelés le plus souvent par le diminutif « *auxis* ». Ce sont les détenus employés par l'Administration Pénitentiaire au « *service général* », c'est-à-dire à la « *cantine* », à la cuisine, à la buanderie, à la maintenance. Par leur travail, ces détenus ont accès à certaines zones dont les autres sont exclus. En raison de leur fonction, ils bénéficient en général d'une certaine « *confiance* » de la part des personnels. Cette dimension relative à la « *confiance* » est d'ailleurs mise en avant à la fois par les personnels et par les détenus. « *Ils me font confiance* », « *je suis un mec de confiance* » disent souvent les travailleurs, tandis que les personnels usent de formules similaires, bien que plus nuancées : « *on leur fait confiance quand même, si...* » ; « *y en a, tu vois, on peut dire qu'on leur fait confiance* ». En tant qu'auxiliaires, les détenus respectent le jeu institutionnel, et donc les règles qui encadrent les mobilités qui leur sont accordées, et bénéficient ainsi d'une reconnaissance de la part des surveillants.

Un véritable « *contrat moral* » s'installe : « *on est des détenus exemplaires, faut pas qu'on se rate. Avec les surveillants, quand ils voient qu'on est correct, ils cherchent pas les complications* »¹⁴. À propos des parcours des auxiliaires dans la prison, l'un d'eux précise que chacun respecte sa zone de travail. Ainsi, ceux de la cuisine ne vont pas à la bibliothèque, et inversement. « *[...] Ouais, chacun à son endroit, mais... et ne va pas empiéter sur l'autre. Parce que... parce que c'est les règles qui sont comme ça, et puis c'est surtout que je vois pas qu'est-ce qui ferait qu'ils viennent ici quoi. Voilà, c'est surtout ça. C'est plus une histoire de savoir, à se dire que ça reste toujours d'un côté entre guillemets "suspect" d'une personne qui vient et qui est pas à son endroit.* » Plus tard, il insiste sur la « *maniabilité* » dont disposent les auxiliaires, toujours « *dans les limites du règlement* » : « *après, quand tu es auxi, ce niveau de circulation il est un peu plus, on va dire... maniable. Parce qu'on nous fait un peu plus confiance. Mais c'est toléré selon la personne. Là, c'est individuel presque. Par exemple, nous, ils savent qu'on fait automatiquement l'étage, le travail quoi. On se balade pas ailleurs. On pourrait, mais on le fait pas. Juste parce qu'on a pas envie de se faire mal voir, on n'a pas envie d'avoir des problèmes, etc. Nous, en fait, on esquive les problèmes. [...] Par exemple ce matin, avant de venir, je suis allé à la buanderie pour me*

¹⁴ Extrait d'entretien avec un auxiliaire d'étage à Baspen.

changer entièrement. Là, il faut savoir que dans le couloir on peut aller jusqu'à une certaine limite. Y a une certaine grille quand tu repars, tu as dû le remarquer, "interdit de franchir pour les détenus". Ça c'est au niveau de la fouille, c'est le maximum où on peut aller. Après, tout le reste, on peut aller aux ateliers qui sont là [il désigne la fenêtre derrière lui], on peut aller au sport, on peut aller pratiquement de partout, dans les limites toujours du règlement. »¹⁵

Cette reconnaissance mutuelle entre surveillants et détenus permet l'accès à certaines zones, normalement interdites. À Sarn, le week-end, dans l'étage réservé aux auxiliaires, il n'est pas rare que les portes des cellules restent ouvertes ; ce qui est normalement interdit, tout détenu en maison d'arrêt devant être enfermé en cellule lorsqu'il se situe à l'étage. L'espace parcourable et ses limites se trouvent alors élargis à celui de la coursive. Les détenus peuvent alors profiter de la douche qui se situe au fond des coursives ou discuter avec leurs codétenus. Liés par ce contrat moral, les auxiliaires peuvent négocier l'accès à d'autres zones et mobilités, ne seraient-ce que celles permettant d'accéder à une coursive, et convertir ici leur capital de mobilité en capital symbolique. Leur présence dans la coursive les identifie en tant qu'« hommes de confiance ».

LES MOBILITÉS TRANSGRESSIVES : UN CAPITAL DE MOBILITÉ ÉTENDU

Les détenus s'inscrivent dans les mobilités « transgressives » lorsqu'ils se rendent dans des endroits interdits, selon des temporalités qui ne sont pas celles autorisées, et détournent l'usage d'un lieu. Il ne s'agit plus ici des pratiques négociées avec les surveillants mais bien de celles, détournées, à l'encontre de l'institution. L'Administration Pénitentiaire impose une sectorisation spatiale et temporelle de la prison et attribue une fonction précise aux lieux. Toutefois, certains détenus détournent cette sectorisation créant ainsi des frontières alternatives. S'écarter des délimitations officielles, les mobilités transgressives exacerbent le caractère singulier des lieux. Ces derniers ne remplissent plus uniquement leur fonction de circulation ou de stationnement mais sont appropriés, ne serait-ce que quelques instants, par les détenus qui enfreignent le règlement.

Les « *enquilles* » relèvent de ces mobilités transgressives. À la maison d'arrêt de Sarn, les détenus détournent les « *mouvements* » et accèdent à des zones interdites lorsqu'ils « *s'enquillent* » ; bref, lorsqu'ils se rendent à une destination non prévue. Ils sont alors qualifiés d'« *esquiveurs* » par les surveillants : « *ils cherchent toujours à esquiver les ordres et à se cacher. C'est des pénibles ! Certains trainent jusqu'à la gamelle¹⁶, ils ont que ça à faire...* ». Ces détournements s'opèrent lors du retour des « *mouvements* », en particulier celui des « *promenades* ». Lorsque les détenus remontent depuis les cours, certains ne se rendent pas à leur cellule mais, profitant de l'inadvertance d'un surveillant, suivent un codétenu à un autre étage. Physiquement et symboliquement, ces détenus sortent alors du « *mouvement* ».

¹⁵ Extrait entretien avec l'auxiliaire de la bibliothèque à Sarn.

¹⁶ La « *gamelle* » est le terme employé pour désigner le repas.

Lors de cette manœuvre, les surveillants doivent réduire les parcours à des trajets fonctionnels, en s'assurant que tous les détenus concernés « réintègrent » leur cellule. Or, les mobilités transgressives provoquent une rupture. Lorsque les détenus investissent, ne serait-ce pour quelques instants, un étage dans lequel ils ne sont pas hébergés, les frontières ne sont plus celles, fonctionnelles, délimitées par l'institution. En investissant un lieu dans lequel ils n'ont pas à se trouver, ils manifestent leur résistance par l'espace. Durant ces « enquilles », il n'est pas rare d'observer des détenus regarder à travers l'œilleton des cellules. Ils détournent ainsi ce symbole de la surveillance en instrument d'observation au service des enjeux de l'entre-soi carcéral, ou plus simplement en jeu de mise à l'épreuve du règlement.

Détourner les mobilités, ce n'est pas seulement accéder à des espaces interdits, mais c'est également s'appropriier des espaces en dehors des temporalités imposées. Les surveillants disent alors des détenus qu'ils « *trainent* ». Ce terme, très négativement connoté de la part du personnel pénitentiaire, recouvre diverses acceptions. Occuper un espace de circulation en y stationnant ostensiblement représente la manière la plus flagrante de « *trainer* ». À la maison d'arrêt de Sarn, de nombreux détenus transitent à différents moments de la journée par le « Poste Central de Contrôle » (« PCC »), situé à la croisée des bâtiments, du couloir menant au pôle socio-éducatif et aux parloirs, du couloir menant au sport et aux ateliers et du couloir principal desservant les services généraux (cantine, buanderie, cuisine). Le matin lors de la mise en place des différents services et en début d'après-midi, plusieurs groupes de détenus attendent là, à tour de rôle, de pouvoir passer : un surveillant en « *poste protégé* » active les portes une par une depuis une guérite au centre du carrefour. Excepté ces moments précis, ce rond-point doit servir exclusivement de lieu de circulation. On observe néanmoins la formation de groupes de détenus qui s'arrêtent pour discuter à cet endroit. Profitant des déplacements réalisés seuls, sans l'accompagnement d'un surveillant, ils peuvent alors « *trainer* » et rencontrer d'autres codétenus. Le « PCC » devient ainsi un lieu de sociabilité et s'écarte de sa fonction de rond-point central de circulation. Il existe le même type de regroupements informels et transgressifs dans les escaliers ou dans les zones à chaque étage, entre les deux principaux bâtiments d'hébergement¹⁷.

D'autres manières plus subtiles de « *trainer* » s'observent lors des « *mouvements* », traduisant par l'espace les marges de négociation entre surveillants et détenus. « *Trainer* », c'est aussi faire ralentir un « *mouvement* » par des micro-résistances qui permettent d'utiliser l'espace selon un temps propre. Ces micro-résistances s'apparentent à celles analysées par Scott (2008) en tant que résistance déguisée face à un pouvoir trop imposant pour amorcer une confrontation plus frontale. Elles rappellent aussi le « freinage » (Roy, 2006, p. 38-69), bien que cette tactique relève de l'univers professionnel. La temporalité imposée est alors détournée au profit d'une autre plus appropriée, instituant des temps organisés à rebours de la contrainte. C'est le cas lorsque les détenus doivent revenir de « *promenade* ». À la maison d'arrêt de Sarn, ils ne s'avancent pas immédiatement quand les surveillants ouvrent les portes, mais patientent systématiquement quelques instants avant de sortir de la cour. Le nombre important de détenus dans un même espace provoque ce rapport de force. Le relatif anonymat

¹⁷ Deux bâtiments initialement prévus pour être séparés se trouvent construits ensemble. La jonction des deux bâtiments forme une zone de passage.

produit par le nombre permet une résistance effective, mais discrète (Scott, 2008, p. 80). Toutefois, nous n'observons pas ces pratiques de « freinage » lors du départ des ateliers. Au contraire, les détenus se pressent contre les grilles, impatients de quitter la zone industrielle. Ainsi, les reclus ne « *trainent* » pas de façon homogène, mais agissent de la sorte dans des espaces spécifiques. Nous observons la même tactique pour les visites : les détenus et leurs proches cherchent à allonger le temps du parloir en retardant au maximum le moment de quitter les lieux.

« *Trainer* », c'est donc s'exprimer sans le verbe mais par les situations spatiales. L'obéissance aux ordres donnés pendant un « *mouvement* » produit une hiérarchie dans l'entre-soi des détenus et dans l'institution. Ceux qui s'avancent parmi les premiers sont susceptibles d'être appréciés des surveillants, car ils leur facilitent la tâche, mais dépréciés par leurs pairs. Au centre de détention de Loeg, un des détenus-opérateurs employé dans l'atelier d'une entreprise concessionnaire, n'explique pas son acte de freinage comme une résistance face à l'institution, mais le rapproche d'une boutade sur la « *contre-nature* » qui serait inhérente à toute forme de travail pour l'Homme. De cette manière, il détaille cependant l'appropriation subtile et éphémère de l'espace-temps séparant l'entrée dans l'atelier de l'extérieur et la hiérarchie qui s'installe alors entre opérateurs.

« [Jennifer :] *Mais je voyais, ça met du temps pour que tout le monde entre dans les ateliers... Du coup, qu'est-ce qu'il se passe ?*

[Mathieu prend un petit temps pour répondre, puis finit par dire avec humour :] *C'est dans la nature humaine ! Le travail est pas naturel, tu le sais bien. Du coup, forcément on essaye toujours de trainer un petit peu pour profiter au maximum quand il fait beau... en plus, comme ça, du soleil, un peu d'air. On rentre au dernier moment. Enfin, pour les plus studieux, enfin pour les personnes qui sont vraiment ... [Il cherche ses mots.]*

[Jennifer :] *Studieuses ?*

[Mathieu :] *Non... Enfin pour les suce-boules, par exemple, ils se dépêchent de rentrer, "bonjour Monsieur", tac, ils se mettent directement à leur poste. Pour d'autres, bon... pour qui ce n'est pas vraiment une priorité absolue de... [Rires]. Tu vois ? [...] Et ce qui est curieux c'est que pour [nom de l'entreprise concessionnaire], y en a qui sont au bâtiment C, y en a qui sont au bâtiment F, y en a qui sont au bâtiment G¹⁸. Donc après, ils sont pas tous réunis au même endroit, enfin il y a des bâtiments qui arrivent pas en même temps sur la zone. Du coup quand on arrive là-bas, ben... il y a un moment de flottement. En fait, on guette le surveillant parce qu'il a toujours... c'est le surveillant du C qui s'occupe de faire l'appel de [nom de l'entreprise]. Donc lui, il arrive, il va directement à l'atelier, là, il ouvre la porte et chacun rentre. Et comme on sait que c'est lui, on le guette d'un œil pour voir à quel moment il arrive, et là, on commence à s'approcher ».*

Si ces façons de « *trainer* » se réalisent en groupe, la dimension collective n'est pas toujours nécessaire : un détenu seul peut retarder l'ensemble d'un « *mouvement* ». À Baspen, les

¹⁸ La répartition dans les ateliers détermine en général l'affectation dans un bâtiment de détention.

détenus inscrits au centre scolaire bénéficient de la bibliothèque à tour de rôle pendant leurs cours. Ils viennent à deux ou trois pendant une vingtaine de minutes avant de réintégrer le cours, un autre groupe remplaçant celui qui part de la bibliothèque.

Alors que le surveillant ouvre la porte et que tous les détenus s'apprêtent à retourner en salle de classe, l'un d'eux fait enregistrer les livres qu'il souhaite emprunter. Conscient de la tactique, le surveillant intervient : « *il faut le faire avant ! On perd du temps là !* ». De même, lors du retour au bâtiment d'hébergement, les détenus suivent le surveillant mais ce dernier doit ralentir : l'un des détenus prend le temps de fermer soigneusement sa veste tout en ayant posé préalablement ses affaires de cours sur un radiateur pour ne pas les laisser à même le sol. Encore une fois, le surveillant s'agace : « *allez ! On n'a pas le temps !* ».

Si par les mobilités transgressives, les détenus détournent l'espace et le temps, ils peuvent aussi détourner l'usage d'un lieu. Ils investissent alors un lieu autorisé et selon une temporalité permise, mais leurs pratiques révèlent des usages propres, non prévus par l'institution. Il en est ainsi de la tentative de manifestation des détenus en réaction aux attentats de Charlie Hebdo au centre pénitentiaire de Loeg.

« [Jean-Charles :] *Oui et puis on peut pas imaginer une manifestation interne à la prison comme il y a pu en avoir dans les rues...*

[Victor :] *On a essayé.*

[Jean-Charles :] *Ah, la chose était possible ?*

[Victor :] *On a essayé. Et beaucoup ont eu peur en fait parce qu'il y a un règlement qui fait que si on se regroupe à plus de cinq en promenade et qu'en plus on manifeste avec des panneaux, c'est une manifestation illégale, ça vaut le cachot. Voire transfert disciplinaire. Donc on voulait faire ça pacifiquement, juste marcher en noir avec marqué "je suis Charlie", mais on était prévu d'être vingt-cinq dans la cour, on n'était que trois. On était trois à marcher ! Mais on l'a fait... Par symbolisme, à l'heure prévue et on a marché dans la cour [...]. »¹⁹*

La volonté explicite de manifester pour un motif politique représente une forme d'appropriation de l'espace, ici d'une des cours de promenade, considérée comme illégitime par l'Administration Pénitentiaire. L'espace traduit encore une fois les rapports de force. Il ne représente plus seulement une « *cour de promenade* » mais bien un lieu de manifestation politique, à l'initiative de détenus. Malgré la libre circulation dans le centre de détention et l'absence de justificatif pour tout déplacement, l'espace reste conditionné par la domination institutionnelle. Celle-ci se manifeste dans ces situations-limites qui mettent en jeu le rassemblement de détenus en un même endroit. Le rassemblement est source de tensions, voire manifestation des tensions. Lors de notre enquête, de violents affrontements ont réuni une quarantaine de détenus dans une des cours du centre de détention de Loeg. Plusieurs versions ont été invoquées. Quelles que soient les raisons effectives de cette rixe, il convient

¹⁹ Extrait d'entretien entre Jean-Charles et Victor, détenu à Loeg.

de retenir que les détenus se sont organisés seuls et ont décidé d'en venir au combat physique collectif pour régler des différends en s'appropriant une des cours comme espace de règlement de compte. L'espace est mis à profit d'un usage propre aux détenus, détourné de sa fonction première de lieu de « promenade ».

Accéder à des lieux interdits, élargir les temporalités prescrites, ajouter des usages à ceux imposés par l'Administration Pénitentiaire ; ces mobilités transgressives révèlent un usage « étendu » du capital de mobilité. Ce capital excède les possibilités offertes par l'institution, les individus l'utilisant à son encontre, créant ainsi des frontières élargies. En augmentant leur capital de mobilité par rapport aux possibilités données, les détenus produisent un capital symbolique spécifique : ils occupent une position non conforme pour l'institution. S'ils peuvent être qualifiés de « pénibles » par les personnels, ils peuvent se faire respecter voire admirer par leurs pairs. Le « coût symbolique » de telles mobilités n'est donc pas univoque.

LES MOBILITÉS SÉLECTIVES : UN CAPITAL DE MOBILITÉ RESTREINT

Au-delà du respect ou de la transgression du règlement, formel et informel, il existe une dernière forme de mobilité. Au sein de l'espace concédé par l'institution, seule une partie peut être exploitée par les détenus. C'est la mobilité que nous nommons « sélective ». Cette sélection peut résulter d'une volonté consciente de la part des acteurs, mais pas uniquement. Elle procède également des habitudes lentement construites, du respect des règles informelles et de frontières symboliques. La réponse à la question : « où allez-vous le plus souvent [dans la prison] ? » provoque une gêne chez les détenus. Ils expriment finalement les possibilités offertes de manière générale à tout reclus, évitant de parler de leurs parcours effectifs. Expliciter la pratique, et notamment les mobilités, est un exercice compliqué (Bourdieu, 1980). Il peut provoquer un certain malaise. Toutefois, il y a plus. La question des parcours effectifs amène à dévoiler l'autocensure qui pèse sur les parcours et la restriction de son capital de mobilité en dehors des contraintes de l'Administration Pénitentiaire. Comment parvenir à s'avouer une restriction qui n'émane pas de l'institution, mais de sa propre personne, envers une liberté déjà largement diminuée ?

La restriction du capital de mobilité, visible dans la répétition de certains parcours (et pas d'autres), dans l'exploitation réduite à seulement une partie de l'espace disponible, relève d'une logique prudentielle et de la création d'espaces de sens. Ces deux logiques se croisent et évoluent pendant la durée de l'incarcération.

La logique prudentielle résulte d'un sentiment d'insécurité de la part de détenus envers d'autres et induit des mobilités spécifiques. L'une d'elles consiste à ne pas sortir de sa cellule, notamment pour les personnes incarcérées pour la première fois, comme l'explique Bertrand, 40 ans, détenu « primaire » à la maison d'arrêt de Baspen : « moi je sors pas trop de ma cellule. Voilà, parce que c'est la première fois que je suis condamné, donc je sais pas trop... Et encore, je suis pas condamné, je suis que prévenu... Donc voilà. Donc voilà, moi je suis pas trop habitué à milieu-là. Bon, après j'ai fait une bêtise, il faut assumer les conséquences qui vont avec. Donc moi, voilà je reste dans ma cellule. J'ai des parloirs. Régulièrement.

Parce que j'ai ma famille qui me soutient pas mal. Voilà. Après y a la promenade, si on veut aller en promenade aller voir les... ou aller en cours, si on veut assister à des cours. Moi je fais de la relaxation. [...] Je suis dans un atelier du stress. C'est pas mal. Ça permet de se calmer, de se détendre... ».

Si ne pas sortir (ou très peu) constitue une solution extrême, la logique prudentielle s'exprime surtout dans l'évitement de certains espaces devenus « territoires ». Les « territoires » sont des espaces réservés à un groupe et dont sont exclus les autres, mais qui sont reconnus par tous²⁰. Leur formation implique des stratégies d'évitement de la part des détenus vulnérables. Cette logique de territorialisation est bien identifiée par les acteurs, notamment par un surveillant qui travaille depuis quinze ans du centre de détention de Loeg : « *enfin là, le terme exact, c'est territoire. [...] Comme dans les cités. C'est un phénomène qui est apparu avec ce changement de population. Maintenant, moi en ce qui me concerne, je suis plus là pour très longtemps, les gens me connaissent, j'ai une méthode de travail qui fait que ça passe, avec quasiment tout le monde. J'ai pas de zone de non-droit. On commence à avoir des zones de non-droit, ici, pour certains personnels. C'est pas normal ! [...] Y a certaines catégories, dans anciens par exemple, qui le subissent. J'ai fait réinstaller il y a un an ou deux, les bancs dans les cours, à l'opposé des préaux par exemple. Là-bas les gens font de la muscu, il y a cinq-six personnes et les vieux ils avaient même pas le droit de l'approcher, les anciens [...]. »*

Les détenus vulnérables comme les personnes plus âgées ne sont pas les seuls à devoir respecter ces frontières symboliques. Bruno, détenu à Loeg depuis plusieurs années pour meurtre, 53 ans, n'est pas sujet de brimades de la part d'autres détenus. Il est hébergé dans un bâtiment de détention ordinaire et travaille dans un atelier de concession. Il participe à des activités culturelles, reprend des études pour mener à terme plusieurs VAE (Validation des Acquis de l'Expérience), représente les détenus lors de commissions visant l'amélioration du quotidien²¹. Inséré dans l'institution, arborant une posture affirmée (la tête relevée, saluant les uns et les autres, ne marchant pas spécialement « le long des murs »), il se maintient pourtant alerte de manière générale et a déjà dû faire preuve de fermeté. Un des hommes incarcérés dans la même affaire que lui l'a un jour traité de « balance ». Il a dû en venir aux mains pour éviter les représailles pouvant s'ensuivre. Il s'agissait de « se faire respecter ».

« [Jennifer :] Et quand vous utilisez les préaux, c'est dans une cour particulière ou dans n'importe laquelle ?

[Bruno :] Alors, j'aurais tendance à dire que j'irai dans une cour, particulièrement dans celle-ci parce qu'il y a de la verdure pour marcher et tout [cour du gymnase]. Mais, par sécurité, il faut pas que je sois toujours au même endroit, au même moment. J'évite d'y aller tous les jours, même

²⁰ Laurent Solini se réfère dans l'introduction de ce rapport à la définition du territoire proposée par Michel Lussault : « fraction d'étendue dotée d'attributs d'identification et de possession, et défendue comme tel » (Lussault, 2007, p. 112).

²¹ Au centre de détention de Loeg, deux détenus par bâtiment sont désignés comme représentants des autres et assistent à une commission rassemblant détenus et personnels des différents services afin de tenter de prendre en compte les demandes de la population pénale dans la gestion du quotidien.

heure, même endroit. [...] Pareil pour la douche. Pas aller à la même heure à la douche [...].

[Jennifer :] *Ah oui... Vous changez de bâtiment aussi des fois ?*

[Bruno :] *Non, on change pas de bâtiment. Trop dangereux. »*

Si le centre autorise la libre circulation dans les quatre bâtiments, Bruno observe cependant des restrictions implicites en matière spatiale. L'accès à un autre bâtiment s'apparente à l'intrusion dans un territoire. Il souligne la dangerosité de s'y aventurer :

« [Jennifer :] *Je trouvais qu'il y avait pas beaucoup de monde dans les coursives, les gens restent pas...*

[Bruno :] *Non, non, jamais. On reste dans sa cellule, c'est tout. Chacun dans sa cellule ou chacun vaque à ses occupations et puis point barre. Par contre, on évite d'aller dans d'autres bâtiments parce que ça fait comme dans les quartiers. Dans les quartiers... C'est incroyable ça ! C'est le même schéma. On le sent quand on doit aller voir quelqu'un dans un autre bâtiment, hop ! De suite il s'installe...*

[Jennifer :] *Vous vous sentez pas à l'aise ?*

[Bruno :] *Non... On est là en terrain miné. »*

Le temps passé au centre de détention peut néanmoins assouplir ces frontières symboliques. Avec lui, de nouveaux motifs (tels que la participation à une activité ou à un travail) peuvent amener les détenus à investir des lieux jusque-là inutilisés :

« [Victor :] *Et puis là ça fait quelques années où maintenant... en plus avec le poste à la bibliothèque, je suis... je bouge quoi. Je bouge sans arrêt, je vais dans tous les bâtiments... J'ai... plus que les frontières des murs de l'enceinte autour, quoi.*

[Jean-Charles :] *C'est ça. Oui, d'accord. Donc l'occupation de l'espace, l'usage de l'espace est lié aussi au statut qu'on occupe dans l'institution ?*

[Victor :] *Au statut et puis aux activités auxquelles on participe. Parce que du fait d'être aux honzaïs, la salle se trouve au bâtiment C, donc ça me fait déplacer par là. Le parc il est côté gymnase. »*

La présence doit donc toujours être justifiée. Les détenus ne doivent pas seulement légitimer leur présence auprès des personnels pénitentiaires, mais vis-à-vis de la population pénale. La participation aux activités permet de produire une justification valable pour se rendre dans les lieux qui leur sont dédiés (rez-de-chaussée des bâtiments). Toutefois, elle reste soumise à des injonctions relevant de l'entre-soi carcéral. Si l'on se réfère au cas de Bruno, on observe que son engagement dans des activités culturelles n'est pas sans provoquer de tensions. En effet, chaque activité est organisée par un détenu-référent. Lorsque ce dernier est incarcéré pour pédophilie, une partie des autres détenus ne viennent pas, afin de marquer leur désapprobation et s'inscrire dans des stratégies de distinction. Ce refus dépasse un simple « boycott »,

puisqu'on stigmatise ceux qui participent. Ainsi, Bruno regrette de devoir se confronter à ceux qui voudraient l'empêcher de prendre part à l'activité :

« [Jennifer :] *Oui parce que justement j'allais vous demander par rapport aux activités culturelles si vous en faites ici...*

[Bruno :] *Bien sûr j'en fais. Je m'en cache pas, mais ça pose problème. On y va, on prend de la distance avec les gens, et puis bon, on essaye de pas trop céder à la pression, mais c'est compliqué quand même. Ils sont retors. C'est pas direct. Ils vous mettent pas la pression par intermédiaire. C'est tordu complet ! »*

Un questionnaire distribué aux détenus par l'intermédiaire des délégués au centre de détention de Loeg rend compte de la faible fréquentation des activités culturelles. Si des raisons matérielles ont été évoquées ou des « motivations » personnelles, il ressortait également que les tensions entre détenus pouvaient être à l'origine de ce phénomène. Par conséquent, les mobilités sont conditionnées par des frontières symboliques qui viennent s'ajouter aux murs et grilles de la prison. Malgré une libre circulation au sein du centre de détention, les détenus ne bénéficient pas de l'ensemble de l'espace disponible. Ainsi, la logique prudentielle dessine les contours de territoires spécifiques au sein de l'ensemble de l'espace disponible. Toutefois, l'utilisation sélective des mobilités ne relève pas seulement de cette logique. La création d'espaces de sens s'avère très importante pour comprendre cette utilisation sélective.

Les détenus vont progressivement produire des parcours afin de demeurer au sein de lieux qu'ils pensent signifiants. C'est ainsi que Mathieu, détenu à Loeg, mentionne : « *il y a des endroits que je vais plus souvent que d'autres, oui, pour répondre à ta question. Là où je vais le plus souvent c'est de ce côté-là pour courir, pour faire un petit peu de sport. Et puis les endroits où je vais le plus souvent, en général, c'est chez mes collègues. C'est là que je vais le plus souvent. Et là où je vais le moins souvent, eh ben, c'est à l'opposé, où y a rien !* [rires] *À l'opposé de chez moi, par exemple, j'y vais pas parce que je connais personne, j'y vais jamais* [rires]. *Donc ça veut dire bâtiments C et D, tout ça, j'y vais très rarement parce que j'ai rien à faire là-bas.* [rires] » Quelques semaines plus tard, Mathieu change de cellule pour se retrouver au « C » avec un de ses amis et ne fréquente plus son ancien bâtiment. Les possibilités d'interactions semblent donc particulièrement déterminantes pour les mobilités.

Farid, détenu à Loeg depuis plus de vingt ans, a toujours « habité » dans le même bâtiment. Aujourd'hui à la retraite (il a travaillé dans les ateliers de Loeg), il insiste pourtant sur la densité de son emploi du temps. Farid est reconnu des « chefs » qui lui confient implicitement la tâche de former les nouveaux auxiliaires et qui le sollicitent fréquemment. Il peut prétendre au bâtiment de confiance (« H ») qui offre des avantages, mais préfère rester là où il est :

« [Jennifer :] *Ok. Et est-ce que vous pouvez m'en dire un peu plus ? Pourquoi... Vous appréciez pas le H en fait, ou... ?*

[Farid :] *Parce qu'on m'a raconté un peu comment ça se passe, alors j'ai dit "on laisse tomber". Je vais m'ennuyer moi là-bas. Ici au moins, je joue à la*

pétanque, je bouge... De temps en temps je vais faire un tennis... Donc je passe mon temps comme ça.

[Jennifer :] *Là-bas y avait moins d'activités ou moins de gens... ?*

[Farid :] *Non, parce que dans les couloirs déjà vous trouvez personne.*

[Jennifer :] *Ah oui...*

[Farid :] *D'accord ? Et tout le monde travaille surtout quand il pleut, à 11h dans la cour là-bas, y a rien. Tandis qu'ici, je bouge. »*

Si certains réseaux de sociabilité sont enviés et structurent les mobilités, d'autres au contraire sont fuies et déterminent les parcours en négatif :

« [Jennifer :] *Vous disiez vous utilisez surtout cette cour-là ?*

[Bruno :] *Surtout celle-là. Des fois, si jamais il y a trop de monde, je marche à celle-là ou celle-là. Il y a des gens que je veux pas croiser. Je veux pas discuter avec, donc si je les vois commencer à tourner et marcher, je change de cour. Parce que si je les croise, ils vont commencer... C'est bon ! Qu'ils gardent leurs problèmes ! J'ai pas envie de... Je suis pas psychologue, je suis pas formé pour ça. »*

D'autres détenus, à l'instar de Florian, semblent davantage attachés à une signification identitaire des lieux plutôt qu'aux réseaux de sociabilité qui y sont associés :

« [Jennifer :] *Tu vas pas dans cette cour ?*

[Florian :] *Ouais. Celle-là, j'y vais pas en général.*

[Jennifer :] *D'accord. Et là t'y va pas parce que...*

[Florian :] *Parce que j'ai aucune raison d'y aller. C'est pas ma cour.*

[Jennifer :] *C'est quoi ?*

[Florian :] *C'est pas ma cour.*

[Jennifer :] *Ah oui, d'accord, tu préfères celle de ton bâtiment ?*

[Florian :] *Ouais. Ah ouais, sinon j'ai pas envie. »*

Florian ne détaillera pas plus ce qui donne sens à la fréquentation de « sa » cour. On peut supposer néanmoins que l'occupation des deux cours (2 et 3) du centre de détention qui n'ont pas d'affectation particulière (la cour 1 est fermée, réservée aux matchs sportifs officiels, et le gymnase est érigé dans la cour 4, qui est donc nettement identifiée comme un espace sportif), reprend l'ancienne fréquentation des « promenades ». À chaque bâtiment correspondait une cour et les détenus ne pouvaient pas accéder aux autres.

Si les détenus se déplacent dans la prison selon des parcours singuliers, ceux-ci changent au cours du temps. Nous avons vu que Victor accède à des endroits nouveaux en raison de son travail ou de l'évolution de ses activités. Si les parcours peuvent s'étendre, ils peuvent aussi se restreindre :

« [Mathieu :] *Après, il m'arrive de sortir, de marcher un petit peu, mais ça c'est rare maintenant. Au début, ouais. Quand je faisais rien au début, quand je suis arrivé, je sortais beaucoup dans la cour, là, marcher, nanana... Sinon, je sors assez peu en fait.*

[Jennifer :] *Hum... Et au début plus, et moins maintenant ?*

[Mathieu :] *Ouais, parce qu'au début, tu arrives, c'est la nouveauté et puis t'as le sentiment d'avoir plus de liberté qu'en maison d'arrêt. Puis après, tu t'y habitues ; et puis après, bon, t'es un peu blasé presque quoi...*

[Jennifer :] *Ah d'accord...*

[Mathieu :] *Ça fait toujours ça au début. T'as l'impression que c'est super grand, machin... Après, une fois que tu t'es habitué aux dimensions, bon...*

[Long silence]. »

L'évolution des mobilités peut donc également renvoyer à un phénomène de repli vers l'intérieur de l'établissement. Si l'on peut penser que ce phénomène est caractéristique du centre de détention en raison de l'espace disponible et du temps long de l'incarcération, il se retrouve également en maison d'arrêt, comme en atteste Grégoire, auxiliaire à la cuisine à la maison d'arrêt de Sarn : « *moi, personnellement au début, je sortais tout le temps parce que j'avais besoin d'air, et maintenant je sors une fois... vu que je travaille un jour sur deux, ben, il y a des jours, non, je sors pas, je reste devant la télé. Tu vois, je sors pas parce que je me repose* ». Grégoire évoque la fatigue causée par son travail, mais rend compte également du processus selon lequel le « *besoin d'air* » se fait moins sentir avec le temps et modifie les parcours quotidiens et le sens donné aux espaces.

Si nous avons distingué la logique prudentielle de celle relative à la création d'espaces signifiants pour les besoins de l'analyse, elles s'interpénètrent largement dans le réel. Seul leur croisement permet de saisir la complexité des mobilités. Le discours d'Hugo, auxiliaire à la bibliothèque de la maison d'arrêt de Sarn ressemble à celui de Mathieu ou de Grégoire quant au moindre besoin de se trouver au dehors. Il mentionne d'ailleurs la présence visible des dispositifs de sécurité (les « *barbelés* », les « *grillages* ») qui ne lui font pas envier les cours. Toutefois, il évoque aussi spontanément l'évitement des « *embrouilles* » fondant la logique prudentielle.

« [Jennifer :] *D'accord. Et par rapport aux promenades t'y vas de temps en temps ?*

[Hugo :] *Ben, en fait, je me force à y aller le week-end. [...] C'est pas tant l'activité en promenade qui nous inspire ou qu'on a envie d'y aller forcément. Je préfère faire deux heures de sport et à côté de pouvoir sortir juste pour appeler... On aurait un téléphone sur l'aile je pense qu'on réfléchirait à sortir.*

[Jennifer :] *C'est pas forcément d'aller dehors ?*

[Hugo :] *Non, c'est pas un truc... Ben, en fait, dehors on est compressé de toute façon donc... La promenade elle est pas super grande ; et puis on voit encore ces barbelés, ces grillages, les embrouilles qui peut y avoir, nous, ça*

nous... Et puis, comme on voit ici... t'as vu le nombre de personnes qu'on a vu depuis lundi ?

[Jennifer :] *Ouais, ouais.*

[Hugo :] *Donc imagines-toi toute la semaine, tout le temps. À la fin, même entre nous... Nous, ça va qu'on s'entend bien avec F., mais l'un comme l'autre on ferme le soir, on est content ! »*

Ainsi, le choix des mobilités relève donc de plusieurs logiques : la prudence mais également la création d'espaces significatifs. Parmi l'espace disponible, les détenus n'en sélectionnent finalement qu'une partie et se créent des frontières propres. L'usage du capital de mobilité ne peut donc pas se résumer à une utilisation mécanique ou systémique en fonction de l'espace disponible. Parmi les itinéraires possibles, les détenus effectuent des parcours ayant du sens pour eux, que ce soit en raison de logiques prudentielles, de logiques relatives aux réseaux de sociabilité, de logiques identitaires, revendiquant en soi une appartenance à tel espace, ou encore de logiques de repli individuel dans un monde saturé de relations sociales. La légitimité de la présence d'un individu dans un lieu ne se fonde pas uniquement en regard de l'institution, mais également des frontières symboliques produites par les détenus eux-mêmes.

LES IMMOBILITÉS CARCÉRALES

L'étude des mobilités des détenus au sein des établissements pénitentiaires rend compte de la singularité des espaces. Les couloirs, les cours, les escaliers, les ronds-points, etc., ne sont pas appréhendés de manière décontextualisée mais appropriée à travers les parcours des détenus. Si les espaces sont singuliers, les individus qui le traversent et qui l'occupent le sont aussi. Le capital de mobilité nous a servis à mesurer les contraintes carcérales pesant sur les possibilités de déplacement des détenus et leurs ajustements face à ces impératifs, en montrant l'inégalité de répartition de ce capital en fonction de la position institutionnelle mais également des positions au sein de l'entre-soi des détenus. Il existe une diversité des mobilités, celles-ci n'étant pas de simples trajets d'un point A à un point B. Les différentes mobilités identifiées ne doivent ici pas s'entendre comme des idéaux-types. Elles permettent de rendre compte de pratiques effectives et complexes dont les diverses logiques - institutionnelle, transgressive et sélective - s'articulent. Ainsi, si les mobilités permettent d'appréhender la contrainte carcérale à la lumière des marges de manœuvre des reclus, elles amènent aussi à ne pas enfermer les pratiques dans des catégories figées. Les parcours des détenus entendent également éclairer l'angle mort de la peine en prison : la peine « hors cellule » et en dehors des lieux fixes, dans les interstices séparant les différents moments de la journée, entre le travail et les activités.

Si la logique « hors les murs », supposant un rapprochement avec l'extérieur, se retrouve progressivement en prison, elle ne doit pas faire oublier que sa mise en place suppose une transformation du modèle de la contention qui n'a rien d'évident. Les mobilités des détenus apparaissent comme une contradiction forte vis-à-vis du principe de contention inhérent à la peine de prison. De nombreux surveillants semblent inquiets face à ces mobilités qu'ils contrôlent moins que les « *mouvements* » : « *une bonne prison, c'est une prison où les détenus*

sont enfermés ! ». La fin de la journée pénitentiaire marque le retour des détenus en cellule et la certitude que chacun se trouve à sa place. Toutefois, les mobilités, à l'instar des attentes suscitées par l'architecture (Milhaud, 2015), semblent devoir témoigner par l'espace, ici approprié par les acteurs (par le biais de leurs passages et de leurs stationnements), de prisons qui « n'aient plus l'air d'être des prisons » (Salle, 2012, p. 81). Les mobilités doivent devenir le support d'une logique « contractuelle » (on respecte le contrat moral induit par le billet de circulation) et, dorénavant, respecter un modèle urbain. À propos des établissements pénitentiaires issus d'un récent programme de construction, deux ingénieurs de l'APIJ font l'éloge de circulations se rapprochant du modèle urbain :

« [Hélène :] *Là, comme on ne demande pas à des circulations de converger vers un point [...], on a le bâtiment vraiment... l'entrée du bâtiment se fait vraiment sur la circulation, chose qu'on ne voyait pas. Généralement, on passe une porte, y a une circulation grillagée et puis on atteint... On arrive, pour venir sur la réflexion que vous faisiez de la conception urbaine de l'établissement... Comme on arrive à lever des contraintes, on arrive aussi à organiser les flux, les rues, les places... Aix 2 a introduit peut-être ces notions-là... de rue centrale ; enfin nous on appelle ça la rue centrale...*

[Martine :] *D'urbanité !*

[Hélène :] *D'urbanité au sens large...de places... On n'est plus dans des... Enfin, on essaye d'évoluer vers des parcours simplifiés et de la conception de circulations, oui, plus urbaine... »*

La « *rue centrale* » est un axe principal de Loeg revendiqué comme tel par l'architecte, et également identifié en tant que tel par tous les acteurs de la détention, aussi bien personnels que détenus. Les architectes de la maison d'arrêt de Baspen concentrent aussi l'ensemble des services de la prison autour de la « *rue centrale* ». La volonté d'innovation des établissements du programme NPI ne rappelle-t-elle pas inlassablement la relative nouveauté de chaque réforme pénitentiaire ? Les mobilités des détenus se trouvent prises en étau entre des injonctions « urbaines », voulant réduire la distance sociale et symbolique entre l'intérieur et l'extérieur des murs, et les obligations inhérentes à la prison, produites par l'Administration Pénitentiaire. À celles-ci s'ajoutent les contraintes produites au sein de la population recluse. Les mobilités révèlent ainsi le respect de frontières symboliques produites par la délimitation de territoires au sein de la population carcérale, quand bien même l'espace demeure théoriquement « parcourable ». Les mobilités, loin d'être de simples trajets, éclairent donc l'ensemble du fonctionnement carcéral, et notamment les logiques contradictoires qui le traversent. Une approche recourant au capital de mobilité ne doit toutefois pas faire oublier l'immobilité du plus grand nombre (Borja, Courty & Ramadier, 2015). Si tel n'est pas le cas en centre de détention, le temps passé en cellule demeure le plus long dans les maisons d'arrêt (en dehors des deux heures quotidiennes de « *promenade* »). Nombreux sont les détenus condamnés à l'immobilité (Scheer, 2015), ne pouvant disposer d'un large capital de mobilité.

Éléments bibliographiques

- Akrich M. & Callon M.** (2004), « L'intrusion des prisons privées dans le monde carcéral français : Le programme 13000 », in Artières P. & Lascoumes P. (dir.), *Gouverner, enfermer. La prison modèle indépassable*, Paris, Presses de la Fondation des Sciences Politiques, « Académique », pp. 295-319.
- Astier I.** (2007), *Les nouvelles règles du social*, Paris, PUF, « Le lien social ».
- Borja S., Courty G. & Ramadier T.** (2015), « Les mobiles sont-ils tous motiles ? Critiques et questions autour de la motilité et de son capital », in Kaufmann V., Ravalet E & Dupuit E., *Motilité et mobilité : mode d'emploi*, Neuchâtel, Aphil-Presses universitaires suisses, pp. 197-233.
- Bourdieu P.** (1980), *Le sens pratique*, Paris, Minuit, « Le sens commun ».
- Bourdieu P.** (1996), *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris, Seuil, « Points ».
- Chantraine G.** (2004), *Par-delà les murs*, Paris, PUF, « Partage du savoir ».
- Chantraine G., Scheer D. & Milhaud O.** (2012), « Espace et surveillance en établissement pénitentiaire pour mineurs », *Politix*, n°197, pp. 125-148.
- Chauvenet A., Orlic F. & Benguigui G.** (1994), *Le monde des surveillants de prison*, Paris, PUF, « Sociologies ».
- Combessie P.** (2000), « Ouverture des prisons... jusqu'à quel point », in Lhuillier D. & Veil C., *La prison en changement*, Toulouse, Érès, « Trajets », pp. 69-99.
- Kaufmann V.** (2002), *Rethinking mobility*, Farnham, Ashgate.
- Kaufmann V.** (2008), *Les paradoxes de la mobilité. Bouger, s'enraciner*, Lausanne, Presses Polytechniques et universitaires romandes.
- Kaufmann V.** (2013), « Motilité », in Lévy J. & Lussault M. (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin.
- Kaufmann V.** (2015), « Introduction. Analyser les sociétés à partir de la motilité », in Kaufmann V., Ravalet E & Dupuit E., *Motilité et mobilité : mode d'emploi*, Neuchâtel, Aphil-Presses universitaires suisses, pp. 7-39.
- Kaufmann V. & Audikana A.** (2015), « La motilité : un capital ? », in Kaufmann V., Ravalet E & Dupuit E., *Motilité et mobilité : mode d'emploi*, Neuchâtel, Aphil-Presses universitaires suisses, pp. 179-196.
- Le Caisne L.** (2000), *Prison : une ethnologue en centrale*, Paris, Odile Jacob.
- Milhaud O.** (2015), « L'enfermement ou la tentation spatialiste. De "l'action aveugle, mais sûre" des murs des prisons », *Annales de géographie*, n°702-703, pp. 140-162.
- Roy D.** (2006), *Un sociologue à l'usine*, Paris, La Découverte, « Grands Repères ».
- Rostaing C.** (1997), *La relation carcérale, Identités et rapports sociaux dans les prisons de femmes*, Paris, PUF, « Le lien social ».
- Salle G.** (2012), « De la prison dans la ville à la prison-ville. Métamorphoses et contradictions d'une assimilation », *Politix*, n°97, pp. 75-99.
- Scheer D.** (2015), « Condamnés à l'immobilité », *SociologieS*, [<http://sociologies.revues.org/5176>].

Scott, J. C. (2008), *La domination et les arts de la résistance*, Paris, Éditions Amsterdam.

Solini L., Scheer D. & Yeghicheyan J. (à paraître), « Une fenêtre ouverte sur l'extérieur ? Écologie de deux espaces carcéraux. », *Sociologie*.

CECI N'EST PLUS UNE PRISON ?

Laurent Solini

La conclusion de ce rapport entend prolonger la démonstration tenue par Geneviève Heller (2012). En étudiant les remaniements que connaît la Maison d'éducation de Vennes, dans les hauts de Lausanne, entre 1805 et 1987, l'auteure montre cette « obsession à vouloir rompre avec le passé, à affirmer à chaque étape que l'établissement n'est pas (plus) une prison » (Heller, 2012, p. 419). Cette fixation, l'étude des spatialités carcérales permet d'en rendre compte. Est alors mis au jour la tension problématique entre les normes théoriques légales et considérées comme novatrices et des freins liés aux équipements inadéquats, au personnel ou bien encore aux mentalités conservatrices. Ouvrir et rénover des prisons qui n'en soient pas, ou du moins qui ne ressemblent pas à des prisons, le mouvement amorcé dans les années 1980 multiplie autant qu'il complexifie les missions en lien avec l'enfermement. Travail, instruction, thérapeutique, réhabilitation et depuis peu intégration de certains principes urbains, ces fonctions viennent s'ajouter à celles existantes que sont la punition, le contrôle, la discipline, la dissuasion, la privation et l'amendement ; et ce sont les spatialités qui, disons-le ainsi, nous renseignent le mieux sur les contradictions que recouvre la prison. Si les missions relatives à la contention (soit contrôler au sein d'un espace clos une population jugée problématique en considérant particulièrement les flux entrants et sortants) et à la surveillance (à savoir opérer une observation fine et continue des conduites des détenus au sein de l'enceinte) trouvent convenance au sein du modèle de la « forteresse panoptique¹ », la volonté d'humaniser l'enfermement et en ce sens de rendre la « peine par excellence » (Foucault, 1975, p. 268) moins austère, en plus grande correspondance avec les droits des personnes recluses, mais aussi orienter de manière à plébisciter projets de sortir et autres programmes de réinsertion amène une contradiction centrale en matière de construction ou de rénovation des prisons.

Comment maintenir un degré de contention et de surveillance suffisant tout en quittant le modèle de la forteresse dit austère, anxiogène, voir insalubre, mais pourtant probant dès lors qu'il s'agit de signifier à la population la dimension dissuasive et punitive du lieu ? La réponse apportée par les pouvoirs publics tient au passage d'un modèle centripète et fortifié à un modèle oligoptique percé en son sein par des références à l'extérieur et une sécurité qui cherche progressivement à se rendre invisible. Aussi et plutôt que de penser la détention à partir d'un centre de commandement unique d'où s'engagent les couloirs de circulations menant notamment aux extérieurs, aux salles d'activités et aux parloirs, l'ensemble s'étend selon un zonage progressif et la démultiplication des lieux de surveillance et de

¹ Cette terminologie est employée ici afin d'identifier un modèle architectural au sein duquel les étages de coursives sont disposés radialement autour d'un centre de commandement principal afin de former une structure en étoile. Qualifié à tort de *panopticon*, dans la mesure où, tel que nous le mentionnons en introduction, le projet benthamien est dénaturé par l'impossibilité des surveillants d'observer les agirs des détenus dans leur cellule, le bâti se dote d'un mur d'enceinte venant s'ajouter à l'ensemble. Souvent démesuré dans sa taille, sa composition et son épaisseur, il est en plus orné de certaines figures de la fortification avec par exemple de hautes tours situées de part et d'autre de l'entrée.

renseignement conçus comme des points de passage obligé. Permettant la gestion d'une population recluse plus importante (à partir des années 1990 en France et 2008 en Belgique, les prisons entendent s'agrandir afin d'accueillir entre cinq cents et huit cents détenus) par des moyens technologiques avancés et une gestion pointue des flux, l'oligoptique se voit également accorder le crédit des instances publiques dans la mesure où il pousse à la mise en place d'une « sécurité ajoutée » et porte davantage l'extérieur comme modèle de référence *intra-muros*, répondant ainsi à la politique de décloisonnement initiée depuis près de trente ans.

D'UNE SÉCURITÉ INTÉGRÉE À UNE SÉCURITÉ AJOUTÉE

L'élément premier auquel semble répondre la fabrique de la prison contemporaine concerne la manière dont est pensée, ou devrait-on dire repensée la sécurité. Hormis Amor, construite en 1876 et n'ayant connu que des rénovations mineures, les analyses développées dans le cadre de ce rapport, menées à partir des investigations conduites à Loeg, Sam, Baspen et Lembas et faisant montre des ressorts de leur conception et de leurs restaurations successives soulignent à quel point les formes données au bâti pénitentiaire n'agissent plus comme le support indispensable à l'enfermement, mais, à l'inverse, comme le principal contributeur à l'oubli ou l'effacement de cet enfermement. Il est ainsi étonnant de constater combien les dispositifs de sécurité sont désormais extérieurs aux configurations architecturales. Les projets sont, dans le cadre des concours, choisis en partie sur la base de ce que les architectes et ingénieurs de l'APIJ nomment « *le critère architectural* ». Outre les désormais critères classiques, relatifs au budget et au respect du cahier des charges établis par l'APIJ (plébiscitant notamment la nécessité d'opérer un travail sur les visibilitées et la mise à disposition d'emplacements dans le but d'y implanter plusieurs éléments liés à la sécurisation de l'établissement), il semble qu'apparaisse progressivement la volonté de faire peser dans la décision les choix pris en matière de « *développement des matériaux, de lumière naturelle et de vues, [...] de caractère anti-anxiogène des espaces, de traitement des espaces extérieurs, de rapport bâti/non-bâti* ». Dès lors que Gladisse, la directrice des programmes de construction des prisons à venir et Denise, l'ingénieure programmatrice, sont interrogées sur ce qui « fait » architecture au sein du bâti pénitentiaire, elles poursuivent leur propos ainsi : « *est-ce que les espaces qui sont créés sont juste des espaces laissés pour compte ou est-ce qu'ils ont une vraie vocation à être soit un usage ultérieur ou à agrémenter les parcours, agrémenter les vues depuis les locaux. [...] Y a l'insertion dans le site... Y a quand même des critères... On va pas dire c'est beau, c'est pas beau, ce sont quand même des critères qui sont objectivables* ».

Gladisse complète le discours de Denise en mentionnant que : « *c'est aussi la qualité des matériaux, la qualité intrinsèque. C'est-à-dire non seulement en termes de pérennité, mais aussi en termes de... Par exemple on a constaté sur les 13 200 que l'identité architecturale elle s'était un peu limitée à des choix de couleurs qui, certes, vont dans le sens de l'animation ou des espaces intérieurs, mais ne répond pas forcément à une ambition très significative. C'est-à-dire que... C'est un peu de la couleur pour de la couleur, pour être un peu rapide. Mais... Alors qu'aujourd'hui, on demande l'introduction d'un signaléticien dans l'équipe de*

telle sorte que la notion de parcours, à l'intérieur même, parcours spatial, soit séquencé par des éléments forts intégrés à l'architecture. Par exemple que le traitement des entrées soit vraiment architecturé. On a dans nos populations carcérales, des problèmes linguistiques, des problèmes de compréhension de l'espace, des gens qui sont sous médicaments et qui ont beaucoup de mal à s'ancrer dans leur corps et dans l'espace. Donc tout ça, on doit en tenir compte. Et donc c'est l'architecture aussi en termes de sens apporté à l'ensemble de la cohérence. [...] On l'écrit dans le cahier des charges architectural. Alors on ne fixe pas de modèle urbain, ce n'est ni un village... hyper-centralisé par exemple, ni un campus, comme le sont les centres pénitentiaires américains, par exemple, traités par le vide, avec une répartition plus aléatoire des bâtiments... Donc on ne fixe pas d'organisation spatiale de référence, mais la référence à la... à une hiérarchisation des espaces, à une structuration des espaces qui est propre, effectivement, à la typologie urbaine ».

Selon ce cadre, les architectes qui souhaitent répondre au concours orientent leur projet de construction dans le but de créer les conditions d'une urbanité relative et non plus seulement et de manière quasi exclusive pour assurer les conditions d'une meilleure surveillance et d'une résistance aux assauts de l'intérieur ou de l'extérieur. Ces mêmes projets sont ensuite passés au crible de plusieurs corps d'experts de l'Administration Pénitentiaire : les surveillants, premiers surveillants, lieutenants et capitaines aussi qualifiés de « *personnels de face à face* » ou de « *personnels de terrain* », les membres directeurs d'établissements ainsi que les architectes et ingénieurs de l'APIJ. C'est ainsi que les vitrages, portes et grilles à ouvertures et fermetures électroniques, grillages, barreaux, caillebotis, concertinas, barbelés, barbelés répulsifs, filins anti-hélicoptères, détecteurs de mouvements, capteurs haute-fréquence et infrarouge, caméras, caméras globes anti-vandalisme et autres systèmes d'alarme sont pour une part importante ajoutés à une construction dont la seule forme ne semble plus garantir l'entière sécurisation des lieux. Si la surveillance et le contrôle des détenus pouvaient, pour une grande part, être délégués à la forme radiale, il n'en est rien s'agissant du modèle oligoptique. La multiplication des zones de croisement et d'intérêts, à laquelle s'ajoute une population pénale croissante, contraint l'Administration Pénitentiaire à doter ses établissements, une fois la construction achevée, des dernières technologies en matière de sécurité. Cela est particulièrement vrai pour les projets neufs. Il en est ainsi de Baspen ou encore de Lembas. Jennifer Yeghicheyan et David Scheer montrent que ces prisons, toutes deux sorties de terre en 2013, sont pensées selon une sécurité à ajouter et à développer lors des premiers mois de mise en fonctionnement. Grillages permettant de contenir les circulations, grilles et barreaux ajoutés respectivement dans les coursives afin de former des sas supplémentaires et sur les fenêtres des cellules, caméras positionnées dans des espaces estimés sans surveillance sont autant d'éléments de cette sécurité ajoutée, dont l'objectif, est de palier au déficit en matière de surveillance des nouvelles structurations pénitentiaires.

Certains projets plus anciens, pour lesquels les formes architecturales sont davantage déterminées par les conditions du contrôle et de la surveillance, sont à l'inverse transformés, du moins dans quelques-unes de leurs parties. Tout se passe comme s'il s'agissait de faire oublier les caractères de la sécurité par la dissimulation de dispositifs jugés trop visibles ainsi que par la rénovation d'espaces estimés vétustes et anxiogènes. Les analyses menées par Elsa

Besson et qui concernent la conception du centre de détention de Loeg par Guillaume Gillet avancent cette volonté de soustraire aux regards une part importante des instruments de la surveillance et de la contention. Le mur d'enceinte, initialement absent du projet, mais rapidement exigé par l'Administration Pénitentiaire, se retrouve masqué par les bâtiments d'hébergement. *Intra-muros*, il devient presque impossible d'observer ce symbole majeur de l'enfermement carcéral dans la mesure où le mur de béton est d'une hauteur inférieure aux bâtiments d'hébergement en briques rouges et que les fenêtres des cellules et des salles d'activités sont orientées non pas vers l'extérieur, mais en direction des cinq grandes cours intérieures que compte Loeg. Les grillages, les concertinas, les barbelés répulsifs et les glacis sont également massés derrière les bâtiments d'hébergement, ce qui livre en détention l'impression de n'avoir à la vue que peu d'éléments relatifs à la surveillance : quelques caméras globes postées en hauteur et dans les angles de certaines cours et quatre grilles situées au sein des couloirs de circulation principaux, marquant le passage d'une zone à l'autre. Toujours s'agissant de Loeg, Sylvain Ferez et Gérard Neyrand montrent à partir de l'étude approfondie du SMPR, les stratégies employées afin de mettre à distance la dimension carcérale, et ce en insistant sur les jeux de retrait et de camouflage des instruments du contrôle. Les auteurs notent ainsi la mobilisation de matériaux dits « nobles » et « chaleureux » comme le bois venant couvrir certains murs extérieurs de béton nus et visibles de plusieurs endroits du couloir central, autrement utilisé afin de tapisser le poste de surveillance placé à l'entrée du lieu. Ils observent aussi la présence de tableaux peints tout autant que celle d'une végétation abondante à l'intérieur et quasi luxuriante à l'extérieur – les grands vitrages non barreaudés donnent vue sur un jardin anglais qui accompagne les circulations des personnes – qui semblent aller de pair avec l'absence de caméras, de barreaux, de grilles ou encore de concertinas, le tout étant remplacé par deux miroirs convexes.

UNE RÉFÉRENCE NOUVELLE A L'EXTÉRIEUR : LA VILLE

Libéré, grâce aux dispositifs de sécurisation passive, des contraintes architecturales de la fortification et augmenté des équipements destinés à la réinsertion des personnes incarcérées, le programme de la prison devient celui d'un ensemble autonome. Les architectes s'inspirent dès lors des modèles de villes idéales, tels qu'ils ont été développés depuis la Renaissance dans la grande tradition de la discipline. Longtemps accusée d'être le foyer des perversions (Baubérot & Bourillon, 2009 ; Cavin & Marchand, 2010), la ville semble devenir progressivement la détentriche d'une forme de vertu auparavant laissée à une nature à l'image salvatrice. Mais laquelle des trois villes décrites par Donzelot (2009), le péri-urbain, la banlieue ou la ville dite « historique » c'est-à-dire antérieure au XX^e siècle, est aujourd'hui le modèle qui sert de référence à l'enfermement ? Les données issues des divers terrains font apparaître la prison comme relevant d'une sorte de « couche » commune à tous les territoires habités, mélange de signalétique et de décor ajouté, observés tout autant dans les campagnes, les villes et les banlieues.

Prisons récentes ou structures plus anciennes, elles entendent proposer aux usagers un *ersatz* de ville, réduit à quelques signifiants urbains. Des signifiants tellement répandus qu'ils finissent par faire oublier ce dont ils sont les signifiants, à savoir la ville construite avant la modernité du XX^e siècle, qu'au bout du compte peu de gens ont connue dans sa « version originale ». Celle où les personnes traversent des espaces verts de proximité, places et placettes, rencontrent leur voisinage, se rejoignent selon des courants uniques et circulent afin d'user des mêmes équipements en matière de travail, d'alimentation ou d'activités connexes telles que le sport, la lecture, l'accès à des formations ou les rendez-vous médicaux... À ces indicateurs s'ajoutent ceux de la péri-urbanité ayant vocation à devenir une référence urbaine tout aussi légitime pour un grand nombre de détenus. Quand bien même les reclus ne répondent pas à la rhétorique de la distinction que trahissent les images de référence des rendus de concours des architectes, Jean-Charles Basson montre que l'ordinaire sériel de pavillons réputés sans qualité – comme celle des barres et des tours des grands ensembles – est celui d'une partie des aménagements cellulaires au centre de détention Loeg. L'« univers baroque » créé, façonné puis retravaillé au sein de cet espace exigu fonctionne en tant que relais, en prison, d'un confort domestique populaire. Résidant particulièrement « dans une logique d'accumulation des signes tangibles et directs du confortable, du douillet, du moelleux, de l'enveloppant, du protecteur et du bariolé », il tend à reproduire ce sentiment de disposer d'un « chez soi ». La somme des marqueurs identitaires, souvent présentés de façon ostentatoire et qui rappellent les origines familiales, sociales, géographiques, culturelles, religieuses ou professionnelles œuvrent alors à la matérialisation d'une solide enveloppe, un refuge pour les détenus semblable à celui qu'était en mesure de prodiguer la configuration architecturale des « Sam Suffit ».

Autre référence au modèle de la ville idéale, notamment avancé par Jennifer Yeghicheyan : la structuration nouvelle des mobilités *intra-muros*. Le recours à l'hypersécurisation, rendu possible par la mise en œuvre d'une sécurité ajoutée, entraîne en retour une mainlevée de certaines pratiques de surveillance. Ce qui constituait le centre de la sécurité dite « active » de la prison, à savoir les « mouvements » tenus et contrôlés par les surveillants qui accompagnent les détenus sur l'ensemble de leurs trajets (de cette façon les détenus ne sont pas en mesure de se trouver seuls dans les couloirs de circulation), s'amenuise au profit d'une gestion passive de la sécurité, en grande partie relayée par les dispositifs technologiques. L'examen à distance des conduites, permis par ce nouvel appareillage, autorise alors la limitation de l'accompagnement des détenus par les personnels pénitentiaires. L'effet premier est une complexification des manières de se déplacer en prison. Les « mouvements » ne sont plus la seule manière de circuler. Viennent s'y greffer ces enchaînements, laissés à l'initiative de la personne recluse, qui permettent de combiner ou de connecter plusieurs activités dans un même déplacement. Les détenus sont à même de se déplacer seul ou avec plusieurs autres personnes. Ils peuvent par ailleurs s'arrêter, échanger quelques mots, regarder un affichage et stationner dans certaines zones, adossés à un mur ou assis sur un banc ou une chaise prévus à cet effet. L'auteure montre ainsi l'existence plus ou moins neuve de formes de mobilité à l'intérieur des prisons, dont la gestion est laissée tout autant à l'initiative d'une sécurisation passive grandissante qu'au capital de chaque détenu.

UNE DÉTOTALITARISATION PRÉSUMÉE

« Ceci n'est plus une prison » ! La prison entend progressivement devenir ce lieu transformé et transformable capable de faire converger en son sein plusieurs logiques, plusieurs représentations de ce que devrait être l'enfermement aujourd'hui. Les dispositifs « à ajouter » en matière de sécurité, plus aisés à camoufler², ainsi que la multitude de signifiants extérieurs compilés dans des espaces choisis, entendent proposer les fondements d'une atmosphère carcérale remaniée, voulue sensiblement plus proche de l'expérience d'un citoyen, voire d'un citoyen lambda, et ce dans le but de faire souscrire la détention à une forme plus ou moins poussée de décroissance. L'objectif est semble-t-il de réduire l'enveloppe carcérale dans ce qu'elle a de plus anxiogène et ainsi dépasser les antagonismes fermeture / ouverture et enfermement / réinsertion. Si l'étude des conduites spatiales tout autant que des récits d'actions spatiales met au jour les compilations successives et parfois contradictoires sur lesquelles repose la fabrique des prisons ; « à ne pas y regarder de trop près », on pourrait y voir une itération plus ou moins neuve ou actuelle de ce que des sociologues comme Corinne Rostaing (1997) et Gilles Chantraine (2004) qualifient de détotalitarisation de l'univers-prison, soit un affaiblissement relatif du caractère enveloppant, isolant, austère et concentrationnaire des établissements pénitentiaires.

Les interprétations tirées de l'observation longue des expériences carcérales montrent en effet que les ressorts de la vie recluse tels qu'ils sont énoncés dans *Asiles* (Goffman, 1968) s'éloignent progressivement du quotidien de l'enfermement carcéral. La coupure entre la vie normale et la vie de détenu paraît manifester une séparation avec le monde extérieur moins grande que celle décrite et interprétée par Erving Goffman. À l'intérieur des prisons actuelles, « les détenus ne sont jamais totalement coupés de l'extérieur. Ils reçoivent des journaux, du courrier, même si ceux-ci sont contrôlés et censurés ; ils peuvent recevoir des visites trois fois par semaine [...] » (Rostaing, 1997, p. 142). Plus, le rapport au monde extérieur structure pour une part leur rapport à l'enfermement. Gilles Chantraine mentionne à ce titre que « la présence/absence de l'extérieur [a des] conséquences directes sur la "qualité" des détentions, au jour le jour » (2004, p. 225). Les études, ici brièvement reprises, envisagent donc la porosité des murs de la prison dont les évolutions « [tendent] à faire éloigner la réalité carcérale du concept originel » (Chantraine, 2000, p. 304). Ramenées à l'échelle spatiale, les choses semblent pourtant moins évidentes. Et pour cause, les matérialités qui œuvrent particulièrement à la réduction voire à la disparition des « techniques de mortification » (Goffman, 1968, p. 56) et des « voies de la dépersonnalisation » (Goffman, 1968, p. 78) semblent paradoxalement contribuer à la légitimation d'un parc carcéral fermé ainsi qu'à sa répétitivité.

L'entretien de vitrines, d'espaces présentables et présentés, prestataires d'une possible vie sociale détentrice des attributs de la vie normale en détention, n'est en mesure de livrer son « trop-perçu » qu'à partir du moment où elle se trouve aux prises avec la carcéralité elle-

² Nous pensons également ici à ce que David Scheer nous apprend sur la pose de « *speed-gates* » à Lembas, ces grandes grilles coulissantes, de plusieurs tonnes et capables de disparaître totalement dans un mur en quelques secondes.

même. Il ne peut exister de « hors les murs sans les murs » et plus inflexions il y aura, en matière d'aménagements spatiaux visant l'intégration de signifiants extérieurs, plus la prison renouera avec le concept originel d' « institution totale » et son terrain de principe, l'hôpital psychiatrique de Saint-Elisabeth. Dit autrement, s'observe d'autant mieux la séparation entre le « hors les murs » et le « dans les murs » que le second tente de faire entrer « au forceps » le premier dans son économie. Jennifer Yeghicheyan pointe par exemple que si nouvelles modalités de circulation il y a, les détenus continuent à devoir disposer de motifs dits « valables » pour tout déplacement, à respecter les horaires établis par l'Administration Pénitentiaire dans un souci de gestion des flux, à composer avec l'idée quasi permanente que la participation aux activités proposées reste conditionnelle, en lien avec la gestion souvent informelle de l'entre-soi carcéral. Sylvain Ferez et Gérard Neyrand ramènent eux leur démonstration à ce qu'Erving Goffman avançait lorsqu'il identifiait, comme composante de l'enveloppe, les « territoires réservés » (Goffman, 1968, p. 294), ces zones qui prolongent les droits des malades afin que ces derniers puissent accéder à certaines aises rappelant le quotidien hors contention. Le SMPR, étudié comme une enclave au sein même de la détention de Loeg, rejoint pour ainsi dire les salles d'activités rénovées, les parloirs remis en états, les Unités de Vie Familiale nouvellement installées ou encore les centres sportifs réhabilités.

Aussi et tant qu'il y aura des murs, des frontières physiques et/ou symboliques, excellemment mis au jour par Philippe Combessie (1996), en détention, les références à l'extérieur ne pourront qu'être ces succédanés d'une vie par delà les murs. Et au bout du compte, le nœud gordien auquel la justice pénale fait face et qui consiste pour l'essentiel à tenter de concilier au sein d'un lieu unique punition, contrôle, discipline, dissuasion, privation, instruction, thérapeutique et réhabilitation, ne semble pas se délier. À la visibilité assumée de la sanction pénale, particulièrement affichée *via* la combinaison plus ou moins réussie d'éléments austères tels que la vétusté des locaux, l'économie de pénurie, l'empreinte sécuritaire et l'enceinte fortifiée, l'Administration Pénitentiaire semble lui préférer depuis quelques années, le revers postiche et dit « humanisé » de la peine. La prison n'en serait donc plus entièrement une et pourtant ce sont bien les préceptes premiers de l'institution totale qui reviennent progressivement contrebalancer les ressorts de l'incarcération, renouvelant du même coup l'enveloppe dont l'institution pénitentiaire cherche justement à se départir. Il suffit, pour s'en convaincre, d'observer les usages relatifs à la porte ou à la fenêtre de cellule. David Scheer identifie ces ajustements contraints par les dispositifs de sécurisation passive, réaffirmant ainsi l'enveloppe dans laquelle le détenu se trouve pris. Enveloppe que l'on n'a de cesse de trouver dès lors que l'on s'attarde sur les appropriations multiformes de l'espace carcéral. Les décorations cellulaires également, dont l'effet procure à bon nombre de reclus le sentiment de demeurer « chez soi », ne s'apparentent pas tant à la reproduction d'un espace de vie conforme à certains domiciles issus de la péri-urbanité qu'à la retraduction d'une forme plus moins diffuse de contention s'inscrivant dans le registre privé.

Éléments bibliographiques

Cavin J. S. & Marchand B. (dir.) (2010), *Antiurbain. Origines et conséquences de l'urbaphobie*, Presses Polytechniques et Universitaires Romandes, « Espace en société ».

Baubérot A. & Bourillon F. (dir.) (2009), *Urbaphobie. La détestation de la ville au XIX^e et XX^e siècles*, Pompignac, Bière.

Chantraine G. (2000), « La sociologie carcérale : approches et débats théoriques en France », *Déviance et société*, n°3, pp. 297-318.

Chantraine G. (2004), *Par-delà les murs*, Paris, PUF, « Partage du savoir ».

Combessie P. (1996), *Prisons des villes et des campagnes. Étude d'écologie sociale*, Paris Éditions de l'Atelier/Éditions Ouvrières, « Champs pénitentiaires ».

Donzelot J. (2009), *La ville à trois vitesses*, Paris, La Villette.

Foucault M. (1975), *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, « Tel ».

Goffman E. (1968), *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris, Minuit, « Le sens commun ».

Heller G. (2012), *Ceci n'est pas une prison*, Suisses, Antipodes, « Histoire ».

Rostaing C. (1997), *La relation carcérale, Identités et rapports sociaux dans les prisons de femmes*, Paris, PUF, « Le lien social ».

POST FACE

UN MONDE SANS EXTÉRIEUR

À propos de l'architecture des prisons

Paul Landauer

Concevoir une prison est un exercice exigeant. On peut habiter à peu près partout (une caravane, une maison, un loft, etc.), presque toutes les surfaces peuvent être aménagées en bureaux¹, une simple halle peut faire office de manufacture, d'usine, d'école, de bibliothèque, de salle de concert ou de sport. Mais on ne peut pas enfermer une population dans n'importe quel lieu. Il faut un minimum de prérequis. Pour l'essentiel : une enceinte pour contenir cette population (et empêcher que l'on vienne la libérer) et une organisation interne permettant une surveillance constante. Ces deux contraintes pèsent lourdement, on s'en doute, sur l'architecture des prisons. L'histoire est ainsi parsemée de modèles successifs pour améliorer ses performances, qui vont de la maison de force fortifiée à la maison centrale manufacturière, en passant par le *Panopticon* de Jeremy Bentham et les maisons d'arrêt dites « en étoile ». Les évolutions portent ainsi, pour l'essentiel, sur l'efficacité protectrice des murs périphériques et sur une organisation des vues qui soit favorable aux surveillants (Demonchy, 2004).

Qu'en est-il aujourd'hui, à l'heure de la sécurité dématérialisée ? Les dispositifs électroniques – soit pour l'essentiel la vidéo-surveillance, les capteurs et les contrôles à distance – permettent-ils de se libérer de ces déterminations architecturales de la clôture et de la visibilité ? Ces dispositifs permettent-ils de se concentrer sur ces autres fonctions de la prison que souhaite développer l'Administration Pénitentiaire, à savoir l'éducation et la réinsertion des détenus ? La présente recherche nous éclaire sur au moins deux points : c'est bien une nouvelle spatialité qui se dessine aujourd'hui, sous l'impulsion conjuguée des nouveaux programmes pénitentiaires et des technologies électroniques de la surveillance ; mais c'est aussi un nouvel imaginaire qui émerge de l'architecture récente des prisons, où des extraits de ville – ce que les auteurs appellent les « espaces hors les murs dans les murs » – entendent faire oublier l'enfermement que subissent les détenus tout en favorisant une vie sociale normalisée. La spécificité du modèle architectural des prisons serait ainsi en train de se dissoudre au profit d'une sécurité technologique combinée à une urbanité incantatoire, aussi décorative que celle que l'on trouve dans les centres commerciaux ou de loisirs en cœur et en périphérie des villes.

¹ À propos du « Typical Plan » de l'architecture des bureaux, Rem Koolhaas écrit : « L'ambition du "Typical Plan" est de créer de nouveaux territoires pour les processus fluides et continus, idéaux en l'occurrence pour le "business". Mais qu'est-ce que le "business" ? Supposément le programme le plus circonscrit, mais dans les faits, le plus informel. Le "business" ne génère aucun programme. [...] Le "business" peut envahir n'importe quelle architecture. » (Koolhaas, 1995).

Rien d'étonnant à cela diront certains. L'architecture des prisons a toujours bénéficié des avancées techniques des architectures qui leur étaient contemporaines, notamment l'art militaire des fortifications. Réciproquement, au cours de l'histoire, les aménagements carcéraux ont largement contribué à perfectionner, comme l'a montré Michel Foucault, les dispositifs répressifs des autres sphères de la société. Ainsi, le dispositif panoptique n'a pas été inventé par Jeremy Bentham pour répondre au seul besoin des prisons, mais également au besoin des hôpitaux, des ateliers et des écoles. Nous pouvons toutefois nous demander si nous ne sommes pas confrontés ici à une relation inédite entre la prison et le reste du monde. Une relation qui ne relève pas du seul échange de bons procédés entre les univers de la prison et ceux des autres sphères de la vie. Car c'est bien à un affaiblissement de la distinction entre les deux auquel nous assistons, une forme de lissage entre la ville dite *libre* et le monde *contraint* de l'incarcération.

Ce brouillage des limites distinctives se traduit de trois manières. En premier lieu, ce sont les nouvelles conceptions sécuritaires qui dégradent le rôle de l'enceinte au profit d'une surveillance diffuse ; en second lieu, ce sont les conceptions architecturales qui, nous l'avons vu, invitent le monde extérieur dans ses murs – un monde réduit au modèle de la ville préindustrielle, ce qui n'est pas sans poser problème – ; enfin, ce sont les modalités de gestion et d'exercice du contrôle qui s'ajoutent à l'architecture, évitant ainsi de trop la déterminer. L'assemblage de ces trois composantes nous interroge. Le modèle ultime de la prison ne serait-il pas, désormais, celui de la liberté conditionnelle ? Les dispositifs électroniques du contrôle permettent, en effet, de ne plus échapper nulle part à une surveillance imposée. Un bracelet électronique suffit pour interdire la libre circulation à un individu. Un tel objet ne fait que prolonger la fonctionnalité de toute une série de dispositifs électroniques de surveillance qui se répandent aussi bien dans les prisons que dans tous les espaces urbains et dont l'efficacité se mesure à la capacité qu'ils ont à s'affranchir de toute limite et de toute frontière entre des domaines distincts. Il n'y aurait, ainsi, plus d'extérieur à la prison.

DE L'ENCEINTE AU PÉRIMÈTRE DE SÉCURITÉ

La première fonction historique de la prison est celle de contenir. Difficile, pour autant, de distinguer l'architecture de l'enfermement *subi* – destinée à empêcher ceux qui s'y trouvent de sortir – de l'architecture de l'enfermement *volontaire* – vouée à la protection contre un ennemi extérieur. Puisqu'aussi bien, dans le premier cas, il s'agit d'empêcher des personnes extérieures pouvant aider les personnes recluses à s'échapper. Réciproquement, les forteresses protectrices ont toujours été agrémentées de dispositifs de sortie ingénieux – tels les pont-levis – limités en nombre, ceux-ci étant considérés comme autant de points de fragilité. Flux entrants et flux sortants sont donc soumis aux mêmes contraintes. Le mur de Berlin en témoigne. L'impact paysager de ce premier mur territorial d'enfermement *subi* de l'histoire, destiné à cantonner les habitants à l'intérieur d'une région et non pas à se protéger d'un éventuel envahisseur (cette dernière fonction était assurée, durant la Guerre Froide, par la dissuasion nucléaire), n'a rien à envier à celui des grands murs historiques, tels le *limes* germano-rhétique bâti à la fin du I^{er} siècle de notre ère ou la Grande Muraille de Chine dont la

construction s'étale du II^e-I^{er} siècles avant notre ère au XIV^e-XV^e siècles de notre ère. La seconde fonction historique de la prison est celle de surveiller. Cette fonction n'interfère pas avec la première. Ainsi, les murs d'enceinte des bâtiments pénitentiaires changent peu, au cours de l'histoire, au regard de leur organisation interne. L'art des fortifications reste étranger aux configurations de la punition et du contrôle. Il en est de même des fonctions sociales de la défense et du châtement qui continuent de relever, dans la plupart des sociétés du passé, de compétences distinctes.

C'est cette indépendance entre deux registres, à la fois sociaux et architecturaux, de la clôture et de la surveillance qui est aujourd'hui remise en cause. Sous l'impulsion des nouvelles technologies électroniques, le contrôle tend à s'organiser autour de vastes zones-tampons baptisées « périmètres de sécurité ». Le mur d'enceinte peut être placé en amont ou en aval de ce véritable glaciais, là n'est plus l'important. L'essentiel est ici de distinguer une zone « en détention », réservée aux détenus et aux surveillants et une zone « hors détention », laquelle est destinée à toutes les personnes extérieures qui peuvent circuler librement (familles qui viennent au parloir, livraisons, etc.). Le périmètre de sécurité permet tout à la fois de disposer des postes de contrôle en amont des zones à surveiller et de coordonner, en cas d'émeute ou d'évasion, les actions entre les différents responsables du maintien de l'ordre, que ceux-ci soient placés à l'intérieur ou l'extérieur de l'enceinte de la prison. Cette organisation ne fait que radicaliser une différenciation, généralisée à l'ensemble des équipements et infrastructures contemporains, entre trois types d'espaces : une zone ouverte, sans distinction, au public ; une zone contrôlée nécessitant une vérification d'identité et/ou un accompagnement, dite ici zone « hors détention » et destinée à toutes les personnes extérieures qui peuvent circuler librement, familles qui viennent au parloir, livraisons, etc. ; enfin, une zone réservée, dite ici « en détention », réservée aux détenus et aux surveillants (ailleurs aux détenteurs d'autorisations ou de billets d'entrée). Dans les prisons comme dans d'autres équipements et infrastructures, le contrôle ne s'exerce plus aux limites entre ces zones mais le long de lignes traversant indifféremment ces trois types d'espace².

Le périmètre de sécurité remplace ainsi la clôture défensive, la séparation des cheminements succède au contrôle des accès tandis que la sélection progressive des publics se substitue à l'organisation des rondes de surveillance. L'organisation actuelle s'attache ainsi à dissoudre « l'espace à la fois fragmenté et homogène » du *Panopticon* où « chaque point le long de son périmètre circulaire était sujet à une supervision permanente du directeur installé au centre »³. Pour rendre compte de cette évolution (qu'il applique aux méthodes de la sociologie), Bruno Latour définit la notion d'*oligoptique*, soit d'étroites fenêtres qui permettent, à l'inverse du *panoptique*, de prélever certains aspects seulement des êtres que l'on choisit de surveiller (Latour, 2005, p. 266). Ce terme s'applique parfaitement à la nouvelle organisation des

² Les prisons ne constituent pas les seuls domaines où sont mis en place des périmètres de sécurité. Qu'il s'agisse d'infrastructures de transport – aéroports, gares, croisements multimodaux – ou d'activités – commerces, loisirs ou bureaux – la préservation de vides urbains périphériques permet de simplifier les missions de sécurité des institutions publiques comme des gestionnaires privés. Voir notamment à ce sujet, Éric Chalumeau, Florence Imbert et Philippe Roux (2007). Voir aussi Paul Landauer (2009).

³ Ce sont les termes de Luis-Fernandez-Galiano pour décrire le *Panopticon* de Jeremy Bentham (Fernandez-Galiano, 2000, p. 226).

prisons. Dans cette nouvelle économie du contrôle, il n'est plus question de *tout* voir mais de *bien* voir le peu qui est vu. Les outils électroniques de la surveillance libèrent les responsables de la nécessité d'une vision totale et totalisante. La connaissance intime et individuelle de chacun des détenus – mais aussi des visiteurs et du personnel – est permise par leur passage obligé en certains points précis le long de lignes de flux traversant les différentes zones, les postes d'information et de contrôle (PIC). Ce sectionnement linéaire remplace l'agencement des vues depuis un poste central de surveillance, lequel est devenu un poste centralisé d'information (PCI).

Le contrôle repose ainsi sur la performance de quelques points de filtrage. Les prouesses du *crible* l'emportent donc sur celles de la *vision*. Dédiée à des caméras, des détecteurs de mouvements, des capteurs haute-fréquence et infrarouge, des systèmes d'alarme, des barrières « hyper-fréquences » (permettant d'identifier tout mouvement anormal le long des lignes de flux), la surveillance peut s'émanciper d'un contrôle total et permanent des gardiens. C'est l'organisation même de la prison qui s'en trouve libérée. Il en est de même du risque de solidarisation entre détenus. Celui-ci n'a plus besoin d'être déjoué par la règle de non visibilité entre cellules et entre cellules et espaces communs – laquelle a contribué à diffuser, depuis le XIX^e siècle, le modèle du plan en étoile – : la modélisation informatique des flux, renseignée par des capteurs et connectée à des barrières actionnables à distance, suffit aujourd'hui pour y pallier.

Les incidences architecturales de cette nouvelle organisation de la défense et de la surveillance sont triples. La première de ces incidences est le remplacement de l'agencement des vues par celui des flux. Bien que la maîtrise des mouvements des détenus soit relayée par toute une série de dispositifs électroniques permettant de fluidifier les déplacements et de dissoudre, lorsqu'ils ont lieu, toutes les formes d'attroupement – tels le verrouillage électronique des accès ou la diffusion des « speed-gates »⁴ –, l'aménagement des circulations a acquis une complexité nouvelle. Car la délégation de l'organisation des mouvements à des dispositifs électroniques génère une contrepartie : la multiplication et l'allongement de lignes de circulations afin d'éviter leurs croisements. Cette conséquence est d'autant plus lourde que dans un certain nombre de prisons, la diversité, au sein d'une même unité, de publics différents (femmes, hommes, mineurs) et de types de structure (maison d'arrêt, quartier de responsabilité) amène à augmenter encore le linéaire des circulations⁵. Forcer à la mobilité n'est donc pas suffisant. Il convient également de catégoriser, de contraindre les flux et de contrarier leurs intersections.

Cette capacité dépend, pour l'essentiel, d'une seconde condition architecturale à savoir l'autonomie des réseaux dédiés au personnel de surveillance et la qualité des connexions avec les instances d'alerte. La protection des réseaux et des flux de données dédiés aux responsables de la surveillance constituent en effet la condition *sine qua non* de cette nouvelle organisation de la sécurité. Il convient, pour l'essentiel, de maintenir en toutes circonstances,

⁴ Les « speed-gates » sont des grilles qui se ferment en un temps record avec une pression de plusieurs tonnes et qui disparaissent totalement dans le mur quand elles sont ouvertes.

⁵ Voir l'entretien avec l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ) du 22 janvier 2015 réalisé dans le cadre de cette présente recherche.

l'opérationnalité des dispositifs de contrôle et d'intervention. Les postes de commandement aussi bien que les circuits empruntés par les surveillants sont, le plus souvent dissimulés – voire camouflés –, défendus par des dispositifs de protection renforcés et demeurent potentiellement autonomes (disjoncteur électrique et lignes basse tension indépendantes, arrivées d'air non accessibles, etc.). Cette autonomie des circuits de la surveillance a notamment permis d'assouplir la contrainte spatiale consistant à permettre aux gardiens de s'interpeler, contrainte à l'origine des galeries-coursives disposées dans un atrium sous verrière que l'on retrouve dans un grand nombre de prisons plus anciennes. Ainsi, les inspecteurs et les inspectés ne se distinguent plus tant par les *lieux* qu'ils occupent – comme dans le *Panopticon* – que par les *réseaux* qu'ils empruntent.

Le troisième effet de cette organisation sur l'architecture relève de ce que nous proposons d'appeler la *codification des usages*, laquelle consiste à instaurer, par l'architecture, une relation contractualisée entre les surveillants et les surveillés. C'est ce qui justifie, par exemple, la juxtaposition, au sein d'un même établissement, de « quartiers de confiance » et de « maisons d'arrêt ». Dans les premiers, les détenus peuvent se déplacer avec une certaine liberté tandis que dans les seconds, tous les déplacements doivent être accompagnés. La distinction architecturale entre ces deux univers – mobilier fixe dans les cellules et circulation interrompue dans l'un, liberté d'agencement dans les cellules et circulations ouvertes dans l'autre – constitue une manière d'encourager les détenus à bien se conduire en leur donnant à voir une évolution possible dans leur parcours carcéral, une sorte de « récompense spatiale ». Cette contractualisation peut aller plus loin encore. Certains établissements mettent ainsi en scène les signes d'une vie urbaine partagée et harmonieuse, un monde perdu qu'aucun extérieur à la prison ne paraît plus en mesure d'offrir mais qui reste le plus souvent inaccessibles aux détenus.

L'IMAGINAIRE DE LA VILLE DANS SES MURS

Libérée, grâce aux dispositifs de sécurisation passive, des contraintes architecturales de la fortification et augmenté des équipements destinés à la réinsertion des prévenus, l'architecture des prisons puise de plus en plus souvent ses références ailleurs que dans le seul univers carcéral. Nombreux sont les concepteurs qui s'inspirent des modèles de bastides, de villes idéales de la Renaissance ou encore de phalanstères. On peut s'interroger sur les motifs qui amènent les architectes à s'appuyer sur de telles références. Est-ce parce qu'elles dessinent des sites clos et fortifiés, comparables à ce que l'on attend aujourd'hui d'une prison, ce qu'aucune référence plus moderne n'est susceptible d'apporter ? Ou est-ce parce qu'elles incarnent un modèle d'harmonie, un archétype de village ou de petite commune habité par une société homogène ?

De telles références joueraient dès lors le rôle de talisman pour pallier une des difficultés majeures des prisons aujourd'hui, à savoir le rapprochement forcé entre des populations relevant de mentalités très différentes, qui ont des représentations du monde et des conceptions des rapports sociaux très éloignées les unes des autres. La nostalgie pour une

période où les prisons étaient peuplées de personnalités du grand banditisme, partageant tous une même règle et une même vision, revient ainsi souvent dans les discours des acteurs, les mêmes déplorant la confusion qui s'installe aujourd'hui entre des délinquants et des criminels appartenant chacun à des univers très différents, voire inconciliables. Les passages, cours arborés, squares et places qui peuplent un grand nombre de réalisations récentes apparaîtraient dès lors comme les témoins mélancoliques d'un voisinage harmonieux perdu.

Mais qui partage aujourd'hui de telles références ? Comme le rappelle André Corboz, le vocabulaire de la ville préindustrielle, soit « un ensemble de constructions se présentant sous une forme compacte, où les maisons, placées en ordre contigu, ont une hauteur relativement uniforme, et d'où émergent, sur des places disposées à cet effet, les grands édifices religieux et civils » (Corboz, 2009, p. 52-53) ne permet plus aujourd'hui de décrire l'*hyperville* dans laquelle nous sommes plongés. Cette vaine nostalgie qui traverse les projets témoigne d'une difficulté majeure qui excède largement l'univers des prisons : aucune référence architecturale ou urbanistique n'est désormais plus à même de rassembler une population plongée, au même titre que le reste du monde, dans le multiculturalisme, la mobilité et les délocalisations. Michel Lussault (2007) parle, à ce titre, d'une crise figurative de l'urbain. Il n'existerait donc aucun modèle susceptible d'être partagé par une majorité des détenus ? On peut se demander, en effet, dans laquelle des trois villes décrites par Jacques Donzelot (2009) – le péri-urbain, la banlieue ou la ville dite « historique » – on serait susceptible de le trouver.

L'architecture des prisons relève, à ce titre, de la même ambiguïté que l'architecture des grandes « boîtes » commerciales qui s'implantent en périphérie et/ou en entrée de ville. Faute de référence commune partagée par l'ensemble de sa clientèle, les promoteurs de ces « boîtes » y appliquent une couche de signifiants urbains vaguement empruntés à la ville préindustrielle, sorte de mélange de signalétique et de décor ajouté fait de placettes et d'édifices-symboles d'une ancienne harmonie villageoise (Péron, 2004). Le paradoxe est que ces références ne renvoient désormais plus qu'à elles-mêmes et qu'elles contribuent à générer, sans le vouloir, une nouvelle référence commune. Ce décor de pacotille, identifiable par tous, l'architecte néerlandais Rem Koolhaas (2011) lui a donné le nom de *junk-space*.

L'implantation en périphérie des villes de la plupart des prisons récentes, n'est pas étrangère à cette parenté avec le *junk-space*. Ce code esthétique reste le seul identifiable par les détenus, leurs familles, les surveillants et les riverains. Mais cette parenté va au-delà des signes d'urbanité véhiculés par les projets. C'est l'architecture même des bâtiments, leurs rythmes, leurs prospects qui les apparente à leur contexte. Cette immersion de la prison dans la ville diffuse, que ce soit par son implantation géographique ou par l'imaginaire que véhicule – même involontairement – ses signes architecturaux, contribue, elle aussi, à effacer la possibilité d'un extérieur. Immergée dans une urbanité spatiale et culturelle de plus en plus homogène, la prison tend à se fondre dans le décor. Les grands équipements pénitenciers des années 1960 ont perdu de leur monumentalité. Les bâtiments, comme les clôtures, se sont usés. Ils ne se discernent plus dans l'hétérogénéité des masses de l'*hyperville*. Les rapports entre les pleins et les vides ressemblent à ceux des grands ensembles ou des zones d'activité qu'ils côtoient. Les personnages qui peuplent tous ces domaines bâtis paraissent petits au

milieu d'un paysage de fenêtres anonymes et de bâtiments répétitifs. Leurs regards, leurs gestes, leurs manières d'être en groupe, ou simplement les uns avec les autres dans des espaces trop petits – alors que, juste à côté, on trouve des étendues immenses – forment une chorégraphie ordinaire, laquelle ignore les limites de la prison.

Quand bien même ils ne répondent pas à la rhétorique de la distinction⁶, l'ordinaire sériel de pavillons réputés sans qualité – comme celle des barres et des tours des grands ensembles – aussi bien que la juxtaposition de champs et de parkings, de zones industrielles et de centres commerciaux, de bourgs urbanisés et d'espaces de loisirs constituent le « hors les murs » le plus immédiat de la prison actuelle. C'est ce paysage qui entoure la plupart des centres pénitenciers construits ces dernières années et c'est certainement aussi celui auquel pensent la majorité de ceux qui s'y trouvent⁷.

SÉCURITÉ AJOUTÉE

Les signifiants – même involontaires – de l'*hyperville* ne peuvent toutefois suffire à caractériser aujourd'hui l'architecture des prisons. Les modalités de gestion des responsables de la surveillance y sont tout aussi décisives. D'autant que ces modalités ne coïncident pas toujours avec les agencements énoncés dans les programmes et mis en œuvre par les architectes. Il n'est ainsi pas rare, lorsqu'un nouvel établissement pénitentiaire ouvre, de voir les équipes régionales d'intervention et de sécurité (ERIS) chargées de le tester, préconiser un certain nombre d'adaptations pour faire correspondre les lieux aux conditions de leurs interventions. Que ce soit par l'ajout de barrières, de grilles, de concertina ou de caméras de vidéosurveillance, ces interventions sont à même de destituer les espaces de leurs destinations premières. Chaque lieu de la prison peut dès lors être interprété comme une réponse aux questions que se posent les équipes du maintien de l'ordre : où est le détenu ? que fait-il ? sur quelle ligne se déplace-t-il ? est-il en mouvement ou à l'arrêt ? comment l'empêcher de se solidariser – ou de se confronter – avec d'autres ? Les conditions d'une réponse à ces questions contredisent parfois les intentions d'origine qui ont présidé à la fabrication des espaces. Elles surimposent une organisation sécuritaire à celle qu'avaient imaginée les concepteurs.

Les procédures au sein desquels ces projets sont élaborés contribuent largement à cette surimposition. Les projets sont choisis, dans le cadre des concours, sur la base d'images qui minimisent, voire font disparaître le caractère sécuritaire des prisons. Passées ensuite au crible des experts des unités d'intervention et de sécurité de l'Administration Pénitentiaire, les réalisations deviennent le support à un attirail offensif et défensif – tels que sas, doubles sas, postes d'inspection filtrage, clôtures protectrices, barrières séparatrices de flux, caméras et autres capteurs – d'autant plus visible qu'il s'ajoute aux configurations initiales. Cela est particulièrement vrai pour les projets neufs. Les projets plus anciens, dont les formes

⁶ Voir à ce sujet le pamphlet d'Éric Chauvier (2011).

⁷ Confère « Habiter la prison ou le "Sam Suffit" cellulaire en centre de détention » - Jean-Charles Basson.

architecturales sont davantage déterminées par les conditions révolues du contrôle et de la surveillance étant, à l'inverse, transformés pour affaiblir leur caractère par trop sécuritaire.

Les prisons actuelles ne se caractérisent pas seulement par le passage du panoptique à l'oligoptique, mais également par le passage d'une sécurité *intégrée* à une sécurité *ajoutée*. L'architecture n'agit plus comme le support indispensable à l'enfermement mais, à l'inverse, comme le principal contributeur à l'oubli ou à l'effacement de cet enfermement. L'architecte est sollicité pour créer les conditions d'une urbanité relative (ou pseudo-urbanité ?) et non plus pour assurer les conditions d'une meilleure surveillance et d'une résistance aux assauts de l'intérieur ou de l'extérieur, laquelle reste l'apanage d'équipes dédiées et spécialisées. Quand bien même elle est ici radicale, cette distinction des registres n'est pas propre à l'architecture des prisons. Elle est également manifeste dans un grand nombre de situations en cœur ou en périphérie des villes. Combien d'espaces imaginés ouverts sont clôturés après leurs réalisations ? Combien d'entrées sont ensuite condamnées ? Combien d'auvents sont ensuite supprimés pour empêcher l'accès à un toit ou une terrasse ? Ces modifications *a posteriori* interrogent. Pourquoi de telles (ré)actions si coûteuses, quand, par ailleurs, l'économie reste si prégnante dans l'élaboration des projets ?

Il semble que l'architecture actuelle soit déterminée par un phénomène majeur qui n'est pas propre aux prisons : la séparation, voire l'étanchéité entre les métiers de la maîtrise d'œuvre et de la gestion. Ce phénomène aurait deux origines distinctes. La première d'entre elles est le déploiement du principe de précaution à un nombre de plus en plus étendu de situations. L'inquiétude face aux risques climatiques, aussi bien que la montée des incivilités et des violences urbaines dans les quartiers d'habitat social, la menace terroriste dans les lieux publics à forte fréquentation ou la crainte des mouvements de foules lors de grands événements culturels ou sportifs remettent aujourd'hui en cause de nombreuses modalités des projets urbains et architecturaux. Les situations où la gestion de ces risques devient prépondérante deviennent de plus en plus nombreuses. Les travaux d'Ulrich Beck ont montré, dès le milieu des années 1980, comment nous étions passés d'une société industrielle, où le problème central était la répartition des richesses, à une société centrée sur la répartition des risques (Beck, 2001). Une des conséquences de cet état de fait serait, selon le sociologue allemand, la correction de la politique par la science. Nous pourrions parler, en ce qui concerne la prise en compte des risques dans les domaines de l'architecture et l'urbanisme d'une correction du projet par la gestion. Cette correction ne se traduit pas dans l'élaboration de modèles conjoints, associant les concepteurs et les gestionnaires mais bien plutôt dans l'exacerbation des rôles de chacun, les premiers assumant seuls la mise en œuvre d'un imaginaire de plus en plus difficile à cerner, les seconds garantissant à la fois la fonctionnalité et le respect attendu du principe généralisé de précaution.

Mais il est une autre raison à cette distinction entre projet et gestion. Il s'agit du déplacement de la notion d'intérêt général, lequel se combine aujourd'hui de plus en plus à des intérêts privés. La privatisation des prisons et des services qui y sont liés – santé, éducation, nourriture, transport – contribue, en effet, à déplacer le curseur du côté de la gestion. Le principe de concession trentenaire des programmes privé-public (PPP) durcit les négociations

entre les coûts d'investissement et les coûts de fonctionnement, le propriétaire cherchant à valoriser son bien selon une formule distincte de celle du gestionnaire. Le premier est plus attentif à l'image de la construction tandis que le second cherche à réduire la part économique dédiée au personnel au profit de dispositifs techniques ou spatiaux. Cette opposition d'intérêts – des instances privées pouvant se trouver des deux côtés de la barrière selon qu'elles interviennent dans le cadre d'un PPP ou d'une délégation de service – contribue largement au report *a posteriori* d'actions humaines sur des objets et des espaces. Seuls des dispositifs techniques et technologiques permettent dès lors d'assumer cette réorganisation mouvante des limites entre les zones de compétences relevant de la sphère publique et celles relevant des sphères privées. Dans tous les nouveaux programmes complexes et particulièrement exposés aux risques – comme les aéroports, les grands hôpitaux ou les grands équipements événementiels –, la partition entre public et privé s'efface tandis que la distinction entre *hardware* architectural et *software* sécuritaire s'accroît. Le croisement et la superposition des responsabilités, des organisations et des fonctionnements induisent en effet la mise en œuvre de mécaniques évolutives de contrôle et de surveillance et le déploiement de subtils dispositifs destinés à séparer les publics et les usagers selon les moments de la journée ou de l'année et le niveau de risque auquel ils s'exposent⁸. Sur ce point aussi, la prison ne se distingue pas du reste du monde.

**

Si l'on croit Saskia Sassen, la prison constituerait une modalité parmi d'autres de l'expulsion généralisée que produit le capitalisme avancé. Les incarcérations de masse qui atteignent des nombres records aux États-Unis et en Grande-Bretagne, auraient ainsi des « résonances systémiques » avec l'entreposage des réfugiés et le déplacement forcé de populations. L'économiste néerlandaise précise : « la plupart des gens qui sont incarcérés sont aussi des gens qui n'ont pas de travail et pour lesquels il n'y aura pas de travail à l'époque qui est la nôtre ; c'était moins le cas, il y a vingt ans, quand un prisonnier avait une meilleure chance d'être considéré comme réhabilité et susceptible de retrouver du travail » (Sassen, 2016, p. 89). La prison ne relèverait donc plus d'un régime sécuritaire spécifique. L'effacement de l'enceinte au profit du périmètre de sécurité, de même que les « piqûres » d'urbanité et l'ajout *a posteriori* des dispositifs du contrôle et de la surveillance participeraient dès lors d'un même phénomène d'urbanisation débridée, générant des défenses chaque jour renforcées pour protéger les quartiers d'affaires et résidentiels prospères de la prolifération des territoires relégués.

La mondialisation a réduit le monde à un seul monde. Les établissements pénitentiaires, les camps de réfugiés mais aussi bien les aéroports et les grands équipements événementiels composent autant de territoires à la fois distincts et interdépendants les uns des autres. Dès lors, la banalisation des prisons ne serait que le témoin de la difficulté actuelle à constituer ailleurs, dans un monde de liberté, un monde viable en soi. Il n'y a plus d'extérieur à la prison. Mais il n'y a plus d'extérieur au monde non plus.

⁸ Sur les effets pervers de cet attirail sécuritaire, voir Harvey Molotch (2014).

Éléments bibliographiques

- Beck U.** (2001 [1986]), *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Aubier.
- Chalumeau E., Imbert F. & Roux P.** (2007), *L'irruption de la sûreté dans les pratiques d'urbanisme et de construction*, Paris, Recherche du Puca.
- Chauvier E.** (2011), *Contre Télérama*, Paris, Allia.
- Corboz A.** (2009), *Sortons enfin du labyrinthe !*, Lausanne, Infolio.
- Demonchy C.** (2004), « L'architecture des prisons modèles françaises », in Artières P. & Lascoumes P. (dir.), *La prison, un modèle indépassable ?*, Paris, Presses de Sciences-Po.
- Donzelot J.** (2009), *La ville à trois vitesses*, Paris, La Villette.
- Fernandez-Galiano L.** (2000), *Fire and Memory, On Architecture and Energy*, Cambridge, The MIT Press.
- Koolhaas R.** (1995), « Typical plan », in Koolhaas R. & Mau B., *S,M,L,XL*, Rotterdam, 010 Publishers.
- Koolhaas R.** (2011), *Junkspace. Repenser radicalement l'espace urbain*, Paris, Payot.
- Landauer P.** (2009), *L'architecture, la ville et la sécurité*, Paris, PUF, « La Ville en débat ».
- Latour B.** (2005), *Changer de société. Refaire de la sociologie*, Paris, La Découverte.
- Lussault M.** (2007), *L'Homme spatial : la construction sociale de l'espace humain*, Paris, Seuil, « La couleur des idées ».
- Molotch H.** (2014), *Against Security. How We Go Wrong at Airports, Subways and Other Sites of Ambiguous Danger*, Princeton, Princeton University Press.
- Péron R.** (2004), *Les boîtes. Les grandes surfaces dans la ville*, Nantes, L'Atalante.
- Sassen S.** (2016 [2014]), *Expulsions. Brutalité et complexité dans l'économie globale*, Paris, NRF Essais, Gallimard.

RÉSUMÉ

Punition, contrôle, discipline, dissuasion, privation, amendement, instruction, thérapeutique, réhabilitation et depuis peu intégration de certains principes urbains ; les fonctions relatives à l'enfermement carcéral ne cessent de se multiplier y compris pour s'opposer les unes aux autres. La fabrique de la prison, des programmes de construction, aux premières esquisses en passant par les réaménagements quotidiens, est alors traversée par bon nombre d'illogismes qu'une observation fine des « spatialités » permet de mettre au jour. Une enquête ethnographique de longue durée, menée au sein de cinq prisons belges et françaises, et couplée à un travail d'archives, permet alors d'appréhender les diverses modalités d'appropriation des espaces de l'enfermement. Lors de la conception, au moment où les espaces ne sont encore que figurés, durant le fonctionnement de l'établissement, une fois les lieux habités, aménagés, voire réaménagés, il s'agit d'interroger le rapport entre des atmosphères souhaitées ou tangibles et des usages anticipés ou existants. Les fonctions, les significations et même les identités imputées aux espaces sont d'abord le fait d'un positionnement, d'une orientation, du recours à la lumière naturelle, de l'utilisation de certains matériaux ou coloris, de la présence d'éléments de décoration tout autant que des usages qu'ils sont susceptibles d'accueillir. Au bout du compte, ce sont les spatialités carcérales qui révèlent, pourrait-on dire le mieux, l'ensemble des contradictions sur lesquelles repose la fabrique d'une « prison mosaïque » aux missions et aux définitions multiples, considérée pour le moins comme l'insurpassée traduction de la peine.

Mots-clefs : Prison – Architecture – Espace – Spatialité – Ethnographie